

10	30.08.2010		1.895	1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

10406 00267

DENOMINATION: **HORIZON**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **Avenue du Port**..... N°: 2 Bte:

Code postal: **1080** Commune: **Bruxelles**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de commerce de: Bruxelles

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0449.441.283

DATE 22/02/1993 Du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTE ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 12/03/2010

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2009 Tot 31/12/2009

Exercice précédent 01/01/2008 tot 31/12/2008

Les montants relatifs à l'exercice précédents sont identiques à ceux publiés antérieurement: oui / non

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Wouter Vanden Eynde, Administrateur Délégué KBC Asset Management SA,

Avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles, Belgique

Président

Dirk Thiels, Head of Actively Managed Equity Funds KBC Asset Management SA ,

Avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles, Belgique

Administrateur

(éventuellement suite page. A.VOL 1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport de gestion**
- le rapport des commissaires**

Nombre Total de pages déposées: **1.996** Numéros des pages du documents normalisé non déposées parce que sans objet:.....

Signature
(nom et qualité)

Dirk Cogen
hoofd Sectie Operations

* Mention facultative

** Biffer ce qui ne convient pas

LISTE DES ADMINISTRATEURS , GERANTS ET COMMISSAIRES (SUITE DE LA PAGE A.VOL 1)

Guido Billion, Responsable Effets Centea SA,

Mechelsesteenweg 180, B-2018 Anvers

Administrateur

Eric De Vos, Administrateur Délégué CBC Banque SA,

Grand Place 5, B-1080 Bruxelles

Administrateur

Theo Peeters, Administrateur Indépendant,

Avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles

Administrateur

Deloitte Reviseur d'Entreprise BV o.v.v.e. CVBA,

Lange Lozanastraat 270, B-2018 Antwerpen

Commissaire

Sont représenté par :

monsieur Frank Verhaegen, réviseur d'Entreprise et réviseur reconnu par la Commission Bancaire-, Financière et des Assurances

..... (éventuellement suite page.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales..
 - Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? OUI / NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les noms, prénoms et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprise et son numéro de membre de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels; C. Vérification des comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les noms, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou compatible-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise ; B. Etablissement des comptes annuels).

1 Mention facultative.

2 Biffer ce qui ne convient pas.

Horizon SA

Sicav de droit belge, catégorie OPCVM,

**Rapport du commissaire sur l'exercice
 clôturé le 31 décembre 2009 présenté à l'assemblée générale**

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels la société *HORIZON SA* pour l'exercice se clôturent le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total des capitaux propres s'élève à 864.612.628,64 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 160.850.284,70 EUR. Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Nom du compartiment	Devise	Fonds propres	Résultat
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 4	CZK	97.433.156,97	5.223.596,63
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 1	CZK	67.279.408,62	2.994.051,07
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE DECLINING JUMPER 1	CZK	152.481.087,87	37.345.238,96
HORIZON ACCESS FUND CHINA	USD	144.909.965,05	50.913.462,37
HORIZON CSOB SVETOVY JUMPER 3	CZK	91.684.509,41	4.658.953,07
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 2	CZK	48.301.367,63	6.098.996,78
HORIZON CSOB BEVERAGES SKK 1	EUR	1.908.479,82	176.820,80
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 1	PLN	21.280.636,61	51.885,94
HORIZON CSOB EMERGING FOREX 1	CZK	143.858.446,40	7.103.876,30
HORIZON CSOB EUROPE LOOKBACK 1	CZK	349.016.057,94	58.084.991,86
HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 3	CZK	84.280.599,76	7.927.565,83
HORIZON CSOB FIX UPSIDE CLICK 1	EUR	3.766.639,65	166.313,60
HORIZON CSOB FIXOVANEHO RUSTU 6	CZK	46.950.225,33	6.391.875,66
HORIZON KREDYT BANK POLAND JUMPER 1	PLN	111.001.940,89	10.445.840,89
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 3	CZK	164.425.169,17	-3.674.830,83
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 2	PLN	15.194.265,29	-357.510,80
HORIZON CSOB DIGITALNI REVERZNI 3	CZK	126.461.210,84	1.361.210,84
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 3	PLN	22.702.257,48	-386.142,52
HORIZON CSOB DUO COUPON 1	EUR	18.036.134,33	-319.316,58
HORIZON CSOB GOVERNMENT BONDS 1	EUR	7.991.592,87	351.378,57
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPEAN BOOST 1	CZK	58.393.026,59	14.890.535,18
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EMERGING MARKETS 1	CZK	49.813.994,26	11.466.952,39
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPEAN CURRENCIES 1	CZK	223.678.452,81	-218.236,65
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING CENTRAL EUROPE WINNERS 1	CZK	43.793.056,43	-2.856.261,70
HORIZON ACCESS FUND BRAZIL	EUR	32.625.244,92	14.265.075,94
HORIZON ACCESS FUND RUSSIA	EUR	22.286.665,60	10.228.583,11

0449 441 283

Deloitte

HORIZON CSOB PRIVATE BANKING VARIABLE PARTICIPATION 1	CZK	119.512.136,01	6.851.711,42
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING WORLD JUMPER 1	CZK	614.038.895,91	30.561.439,92
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 3	EUR	7.229.869,58	387.138,12
HORIZON CSOB SPECTRUM 1	CZK	278.089.323,80	36.965.248,22
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 4	EUR	6.268.797,05	341.719,36
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE FRONTIER 1	CZK	218.117.064,52	12.109.202,88
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ASIAN CLICK 1	CZK	208.901.659,63	20.206.360,43
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ATTRACTIVE SECTORS 1	CZK	263.513.944,20	16.715.754,27
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 5	EUR	8.423.970,48	475.954,93
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE ENTRY OPTIMIZER 1	CZK	55.167.610,47	15.382.549,93
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 6	EUR	6.516.228,22	375.555,51
HORIZON COMMODITY 1 (ELANA-Bulgarije)	EUR	928.211,08	113.190,46
HORIZON CSOB EUROPE REAL ESTATE GROWTH 3	CZK	48.534.372,28	2.635.721,20
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING CENTRAL EUROPE WINNERS 2	CZK	591.123.398,51	27.181.007,49
HORIZON CSOB COMMODITY 1	CZK	280.191.975,32	30.879.459,96
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 7	EUR	6.402.943,60	358.613,20
HORIZON CSOB SHORT TERM GROWTH 7	CZK	212.676.445,52	12.301.181,13
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPEAN CURRENCIES 2	CZK	145.229.461,69	3.222.758,94
HORIZON CSOB EUROPE REAL ESTATE GROWTH 4	CZK	32.843.166,17	1.376.998,05
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING BRIC 1	CZK	353.343.525,04	27.263.243,16
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 6	CZK	212.966.006,34	11.000.043,58
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING WORLD LOOKBACK 1	CZK	241.846.381,37	11.797.149,55
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 8	EUR	4.714.776,61	257.505,08
HORIZON CSOB ECO WORLD SKK 1	EUR	6.456.187,71	483.174,29
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 17	CZK	164.868.426,33	9.544.272,66
HORIZON KREDYT BANK CE CHAMPIONS 1	PLN	24.629.786,05	689.674,47
HORIZON CSOB WORLD JUMPER 1	CZK	291.368.585,20	18.308.901,92
HORIZON CSOB FINANCIAL GROWTH 2	CZK	199.167.449,42	11.610.726,81
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 18	CZK	195.599.790,66	10.801.235,72
HORIZON CSOB SHORT TERM GLOBAL GROWTH 1	CZK	230.321.316,24	13.145.856,81
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING JUMPSTART 1	CZK	101.274.973,36	4.992.908,72
HORIZON CSOB FIX UPSIDE 4	CZK	69.549.839,46	4.223.595,68
HORIZON KREDYT BANK PRIVATE BANKING 1	PLN	9.336.494,15	1.718.954,08
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE SKK 1	EUR	4.023.255,73	302.070,75
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EMERGING MARKETS 2	CZK	299.055.745,70	22.619.332,85
HORIZON CSOB PHARMA AND FINANCE 1	CZK	332.568.860,49	16.104.607,97
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL STOCKS 1	PLN	12.785.791,08	-104.893,67
HORIZON KREDYT BANK SME 1	PLN	9.173.420,16	264.543,62
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING LUXURY AND GROWTH STOCKS 1	CZK	87.626.893,07	4.352.925,79
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ASIAN JUMPSTART 1	CZK	194.519.015,97	17.961.649,70
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 19	CZK	165.656.024,46	9.560.924,22
HORIZON CSOB ASIAN GROWTH 5	CZK	258.194.187,89	15.430.586,77
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 7	CZK	105.525.942,76	4.830.910,63
HORIZON KREDYT BANK EMERGING MARKETS 1	PLN	3.540.123,78	767.730,87
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE FRONTIER 2	CZK	83.574.567,42	4.482.935,46
HORIZON CSOB SHORT TERM GLOBAL GROWTH 2	CZK	138.383.463,29	6.933.464,13
HORIZON KREDYT BANK BRIC 1	PLN	18.456.590,17	1.169.107,72
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL CAP 1	PLN	5.399.246,58	590.789,24
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL STOCKS 2	PLN	5.204.438,80	242.646,93
HORIZON CSOB WORLD LOOKBACK 1	CZK	300.553.137,52	15.889.831,51

HORIZON CSOB WORLD JUMPER 2	CZK	116.503.772,76	7.047.223,74
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 9	EUR	7.222.357,23	1.112.857,56
HORIZON ACCESS FUND ASIAN INFRASTRUCTURE	EUR	31.486.041,27	7.959.040,84
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 8	CZK	99.696.426,91	5.753.062,31
HORIZON CSOB STREDOEVROPSKE MENY 3	CZK	93.694.088,58	1.813.338,04
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO RUSTU 8	CZK	100.247.915,32	5.372.099,11
HORIZON ACCESS FUND VIETNAM	EUR	10.729.558,89	3.038.902,50
HORIZON SUSTAINABLES SKK 1	EUR	3.297.448,15	246.842,81
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE INDEX JUMPER 1	CZK	84.464.556,40	22.935.054,35
HORIZON CSOB GLOBALNIHO RUSTU PLUS 9	CZK	69.145.559,73	3.928.779,21
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO EVRO RUSTU 1	CZK	87.036.645,89	3.919.422,11
HORIZON CSOB BYCI A MEDVEDI 3	CZK	92.906.723,37	1.445.208,91
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 3	CZK	97.740.900,78	5.115.942,20
HORIZON CSOB FIXOVANEHO RUSTU 5	CZK	80.308.932,23	6.100.483,79
HORIZON CSOB ROZVOJOVE TRHY 1	CZK	58.210.395,88	6.302.044,29
HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 2	CZK	113.399.519,27	8.048.495,73
HORIZON CSOB GLOBALNIHO RUSTU PLUS10	CZK	140.907.479,03	5.074.301,55
HORIZON CSOB KOMODITNI FOND	CZK	94.949.120,96	11.033.464,17
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE LOOKBACK 1	CZK	110.537.249,87	9.620.509,24
HORIZON CSOB SVETOVEHO RUSTU USD 1	USD	7.335.580,62	394.743,03
HORIZON ACCESS INDIA FUND	USD	166.143.038,44	77.357.463,26

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relativ à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 4 mars 2010

Le commissaire


DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Frank Verhaegen

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

Horizon

Sicav publique de droit belge
à nombre variable de parts optant pour
des placements conformes aux conditions de la Directive 85/611/CEE
OPCVM

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus simplifié ou du prospectus.

SOMMAIRE

1. Informations générales sur la Sicav
 - 1.1. Organisation de la Sicav
 - 1.2. Rapport de gestion
 - 1.2.1. Informations aux actionnaires
 - 1.2.2. Vue d'ensemble des marchés
 - 1.3. Rapport du commissaire
 - 1.4. Bilan globalisé
 - 1.5. Compte de résultats globalisé
 - 1.6. Résumé des règles de comptabilisation et d'évaluation
 - 1.6.1. Résumé des règles
 - 1.6.2. Taux de change
 - 1.7. Composition des actifs
 - 1.7.1. Composition des actifs de Beechwood Structured Finance plc
 - 1.7.2. Composition des actifs de Opal Financial Products plc
 - 1.7.3. Composition des actifs de Recolte Securities plc
 - 1.7.4. Composition des actifs de Silverstate Financial Investments plc
 - 1.7.5. Composition des actifs de Vespucci Structured Financial Products plc
 - 1.7.6. Composition des actifs de Eperon Finance plc
 - 1.7.7. Composition des actifs de Vigado Capital plc
 - 1.7.8. Composition des actifs de Voyce Investments plc
 - 1.7.9. Composition des actifs de Nimrod Capital plc
 - 1.7.10. Composition des actifs de Waterford Capital Investments plc
 - 1.7.11. Composition des actifs de Profile Finance plc
 - 1.7.12. Composition des actifs de Espaccio Securities plc
 - 1.7.13. Composition des actifs de Brookfields Capital plc
 - 1.7.14. Composition des actifs de Waves Financial Investments plc
 - 1.7.15. Composition des actifs de Amethyst Structured Finance plc
 - 1.7.16. Composition des actifs de Greenstreet Structured Financial Products plc
 - 1.7.17. Composition des actifs de Venice Finance plc
 - 1.7.18. Composition des actifs de Infinity Finance plc
 - 1.7.19. Composition des actifs de Sierra Finance plc
 - 1.7.20. Composition des actifs de Zulma Finance plc
 - 1.8. Composition des actifs de Fairport Capital Investments plc
 - 1.9. Composition des actifs des portefeuilles partiels de Fairport Capital Investments plc
 - 1.9.1. Composition des actifs de Arcade Finance plc R1
 - 1.9.2. Composition des actifs de Arcade Finance plc R9
 - 1.9.3. Composition des actifs de Arcade Finance plc R17
 - 1.9.4. Composition des actifs de D-Star Finance plc R2
 - 1.9.5. Composition des actifs de D-Star Finance plc R4
 - 1.9.6. Composition des actifs de D-Star Finance plc R5

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SICAV

1.1 ORGANISATION DE LA SICAV

SIÈGE DE LA SOCIETÉ:

Avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles, Belgique.

DATE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETÉ:

22 février 1993

DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION:

Durée illimitée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :*Président:*

Wouter Vanden Eynde, Administrateur Délégué KBC Asset Management SA.

Personnes physiques chargées de la gestion effective de la Sicav :

Wouter Vanden Eynde, Administrateur Délégué KBC Asset Management SA

Dirk Thiels, Head of Actively Managed Equity Funds KBC Asset Management SA

Autres Administrateurs:

Guido Billion, Responsable Effets Centea SA

Eric De Vos, Administrateur Délégué CBC Banque SA

Theo Peeters, Administrateur indépendant

TYPE DE GESTION:

Sicav ayant désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif.

La société désignée est KBC Asset Management SA, avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles.

DATE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DE GESTION:

30 décembre 1999.

NOM DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE DE GESTION:*Président:*

D. De Raymaeker

Administrateurs:

A. Termote, Président du Comité de direction

J. Aerts, Administrateur indépendant

P. Buelens, Administrateur délégué

J. Daemen, Administrateur non-exécutif

M. Debaillie, Administrateur indépendant

J. Dewolfs, Administrateur délégué

K. Heyndrickx, Administrateur délégué

J. Thijss, Administrateur non-exécutif

B. Van Bauwel, Administrateur indépendant

W. Vanden Eynde, Administrateur délégué

I. Van Oortegem, Administrateur délégué

NOM ET FONCTION DES PERSONNES PHYSIQUES A QUI LA DIRECTION EFFECTIVE DE LA SOCIETE DE GESTION EST CONFIEE:

A. Termote, Président du Comité de direction
P. Buelens, Administrateur délégué
J. Dewolfs, Administrateur délégué
K. Heyndrickx, Administrateur délégué
W. Vanden Eynde, Administrateur délégué
I. Van Oortegem, Administrateur délégué
Ces personnes peuvent également être administrateur de diverses Sicavs.

IDENTITE DU COMMISSAIRE DE LA SOCIETE DE GESTION OU NOM DE LA SOCIETE DE REVISEURS AGREE ET IDENTITE DU REVISEUR AGREE QUI LA REPRESENTE:

Ernst & Young Reviseurs d'entreprises SCRL, représentée par Marc Van Steenvoort, réviseur d'entreprises agréé par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, Avenue Marcel Thiry 204, B-1200 Bruxelles.

STATUT:

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la directive 85/611/CEE et qui, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, est régie par la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE:

En ce qui concerne la délégation du portefeuille d'investissement, nous nous référerons aux informations relatives au compartiment.

SERVICE FINANCIER:

Le service financier est assuré en Belgique par:
Centea SA, Mechelsesteenweg 180, B-2018 Anvers
KBC Bank SA, avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles
CBC Banque SA, Grand Place 5, B-1000 Bruxelles

DÉPOSITAIRE:

KBC Bank SA, avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles.

GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE:

KBC Asset Management N.V., avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles.

COMMISSAIRE DE LA SICAV:

Deloitte Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Frank Verhaegen, réviseur d'entreprises et réviseur agréé par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, Lange Lozanstraat 270, B-2018 Anvers.

DISTRIBUTEUR:

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

PROMOTEUR:

KBC

LISTE DES COMPARTIMENTS DE HORIZON

1. Access Fund Asian Infrastructure
2. Access Fund Brazil
3. Access Fund China
4. Access Fund Russia
5. Access Fund Vietnam
6. Access India Fund
7. Commodity 1
8. CSOB Asian Growth 5
9. CSOB Beverages SKK 1
10. CSOB Bonusovy Fond 1
11. CSOB Bonusovy Fond 2
12. CSOB Bonusovy Fond 3
13. CSOB Byci a Medvedi 3
14. CSOB Central Europe Frontier 1
15. CSOB Central Europe Frontier 2
16. CSOB Central Europe SKK 1
17. CSOB Central European Currencies 1
18. CSOB Central European Currencies 2
19. CSOB Commodity 1
20. CSOB Digitalni Reverzni 3
21. CSOB Duo Coupon 1
22. CSOB ECO World SKK 1
23. CSOB Emerging Forex 1
24. CSOB Europe Lookback 1
25. CSOB Europe Real Estate Growth 3
26. CSOB Europe Real Estate Growth 4
27. CSOB Financial Growth 2
28. CSOB Fix Upside 4
29. CSOB Fix Upside Click 1
30. CSOB Fixovaneho Rustu 5
31. CSOB Fixovaneho Rustu 6
32. CSOB Global Growth Plus 6
33. CSOB Global Growth Plus 7
34. CSOB Global Growth Plus 8
35. CSOB Globalniho Rustu Plus 10
36. CSOB Globalniho Rustu Plus 9
37. CSOB Government Bonds 1
38. CSOB Growth Potential 3
39. CSOB Growth Potential 4
40. CSOB Growth Potential 5
41. CSOB Growth Potential 6
42. CSOB Growth Potential 7
43. CSOB Growth Potential 8
44. CSOB Growth Potential 9
45. CSOB Komoditni Fond
46. CSOB Kratkodobeho Evropskeho Rustu 1
47. CSOB Kratkodobeho Globalniho Rustu 3
48. CSOB Kratkodobeho Globalniho Rustu 4
49. CSOB Kratkodobeho Rustu 8
50. CSOB Pharma and Finance 1
51. CSOB Private Banking Asian Click 1
52. CSOB Private Banking Asian Jumpstart 1
53. CSOB Private Banking Attractive Sectors 1
54. CSOB Private Banking BRIC 1
55. CSOB Private Banking Central Europe Winners 1

56. CSOB Private Banking Central Europe Winners 2
57. CSOB Private Banking Emerging Markets 1
58. CSOB Private Banking Emerging Markets 2
59. CSOB Private Banking Europe Booster 1
60. CSOB Private Banking Europe Declining Jumper 1
61. CSOB Private Banking Europe Entry Optimizer 1
62. CSOB Private Banking Europe Index Jumper 1
63. CSOB Private Banking Europe Lookback 1
64. CSOB Private Banking Jumpstart 1
65. CSOB Private Banking Luxury and Growth Stocks 1
66. CSOB Private Banking Variable Participation 1
67. CSOB Private Banking World Jumper 1
68. CSOB Private Banking World Lookback 1
69. CSOB Rozvojove Trhy 1
70. CSOB Short Term Global Growth 1
71. CSOB Short Term Global Growth 2
72. CSOB Short Term Growth 7
73. CSOB Spectrum 1
74. CSOB Stredoevropske Meny 3
75. CSOB Svetoveho Rustu USD 1
76. CSOB Svetovy Jumper 3
77. CSOB Svetovy Lookback 2
78. CSOB Svetovy Lookback 3
79. CSOB World Growth Plus 17
80. CSOB World Growth Plus 18
81. CSOB World Growth Plus 19
82. CSOB World Jumper 1
83. CSOB World Jumper 2
84. CSOB World Lookback 1
85. Kredyt Bank BRIC 1
86. Kredyt Bank CE Champions 1
87. Kredyt Bank Emerging Markets 1
88. Kredyt Bank Fix Upside Coupon 1
89. Kredyt Bank Fix Upside Coupon 2
90. Kredyt Bank Fix Upside Coupon 3
91. Kredyt Bank Global Cap 1
92. Kredyt Bank Global Stocks 1
93. Kredyt Bank Global Stocks 2
94. Kredyt Bank Poland Jumper 1
95. Kredyt Bank Private Banking 1
96. Kredyt Bank SME 1
97. Sustainables SKK 1

COMPARTIMENTS ARRIVES A ECHEANCE PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE:

1. CSOB Growth Potential 2
2. CSOB Private Banking Europe Short 2
3. CSOB Private Banking Europe Short 3
4. CSOB World Reverse Swing 1
5. CSOB World Reverse Swing 2

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

1.2 RAPPORT DE GESTION

1.2.1 INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 96 du Code des sociétés, les éléments suivants sont communiqués :

- Le bilan et le compte de résultats exposent d'une manière fidèle l'évolution et les résultats de l'organisme de placement collectif. Le chapitre "Vision globale des marchés" présente une description des risques et incertitudes majeurs auxquels est confronté l'organisme de placement collectif.
- Aucun événement important n'a eu lieu après la clôture de l'exercice.
- En ce qui concerne des circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évolution de l'organisme de placement collectif, nous renvoyons au paragraphe "Prévisions" au chapitre "Vision globale des marchés" de ce rapport.
- L'organisme de placement collectif n'exerce pas d'activités de recherche et développement.
- L'organisme de placement collectif ne possède pas de succursales.
- L'établissement et l'application des règles de valorisation reposent toujours sur le principe de la continuité des activités de l'organisme de placement collectif, même lorsque le compte de résultats fait apparaître une perte pendant deux exercices consécutifs.
- Toutes les données qui doivent être insérées en vertu du Code des sociétés sont reprises dans ce rapport.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif, mentionné dans le prospectus, donne un aperçu de la maîtrise des risques.

1.2.2 VUE D'ENSEMBLE DES MARCHÉS

Le monde est sorti cet été d'une profonde récession. L'effondrement économique a rarement été aussi grave et aussi synchrone, aucun pays, secteur et acteur n'étant épargné. La confiance des producteurs, des consommateurs et des investisseurs a atteint un plancher sans précédent. De tristes records se sont succédé. Les grands moyens ont pourtant été employés pour conjurer la crise. Ces derniers mois, une série impressionnante d'indicateurs macroéconomiques a confirmé le succès de ces interventions. Le recul économique a été enrayer et des signes manifestes de redressement ont même été observés. Depuis mars, ce revirement positif a engendré une amélioration spectaculaire du climat sur les marchés financiers.

Le virage conjoncturel s'est amorcé

La crise bancaire a éclaté au printemps 2007 (débâcle de New Century Corp.) et a paralysé durant l'été de la même année le négocie secondaire des instruments de crédit structurés (liquidation des fonds à levier par Bear Stearn), ce qui a à son tour engendré à partir de l'automne des dépréciations massives des portefeuilles de crédits en l'absence de prix de marché de référence. L'emballage du crédit à la consommation (aux États-Unis) de 1990 à 2007 et le dérapage de la situation patrimoniale des ménages américains sont la cause fondamentale de la crise du crédit. Tant que la valeur du patrimoine immobilier (prix des habitations) et mobilier (cours des actions) grimpait, il semblait 'justifié' de s'endetter. Le recyclage des avoirs russes et chinois en dollar sur le marché des Bons du trésor américains a maintenu les taux à un niveau artificiellement bas et a alimenté ce processus. L'innovation financière (à savoir la titrisation de crédits, ayant sorti ceux-ci des bilans des établissements financiers) a entraîné un relâchement de la politique d'octroi de crédits. La baisse des prix des maisons et des cours des actions a rompu l'équilibre et a provoqué l'éclatement de la bulle du crédit. Le succès de la technique de titrisation des crédits a déplacé le risque de crédit auprès de nombreux investisseurs finaux et a créé par la même occasion un effet de levier au niveau de l'octroi de crédits. Cette situation a accéléré la propagation de la crise.

La tempête a fait rage pendant toute l'année 2008. Le système financier a failli sombrer avec la débâcle de Lehman Brothers (le 15 septembre 2008). Les autorités sont intervenues massivement en abaissant les taux, en rachetant les instruments de crédits toxiques (plan TARP aux Etats-Unis), en octroyant des garanties, en injectant des capitaux et même en nationalisant des établissements financiers. Leurs efforts ont été couronnés de succès puisque l'implosion du système financier a été évitée. En 2009, le secteur s'est péniblement relevé de ses cendres. L'hémorragie a été stoppée puisque les différentiels de taux d'intérêt ont commencé à se réduire et les cours des CDO et autres instruments structurés ont atteint un plancher ou se sont même quelque peu redressés. Les banques centrales ont fait de la contrepartie pour racheter certains titres toxiques, de manière à libérer le bilan de titres illiquides en mauvaise posture. La base de capital a également été rétablie par des augmentations de capital, souscrites (parfois) par des investisseurs privés mais aussi (généralement) par les pouvoirs publics. La raideur exceptionnelle de la courbe des taux a donné une solide bouffée d'oxygène.

La crise du crédit a atteint son paroxysme avec la chute de la banque d'affaires Lehman Brothers. Le monde entier retenait son souffle. La confiance des producteurs et des consommateurs s'est totalement effondrée. Seules les liquidités avaient encore la cote. L'industrie et le commerce international ont été particulièrement touchés. Le monde a sombré dans la récession la plus grave depuis les années 1930. Au premier trimestre 2009, le PIB réel s'est contracté de 6,4% en base annuelle aux Etats-Unis, de 9,5% dans la zone euro et de 11,7% au Japon.

Les premiers signes (timides) de reprise ont fait leur apparition au printemps 2009. Le changement de cap a été confirmé dans le courant de l'année par une série d'indicateurs majoritairement positifs presque partout dans le monde. Au deuxième trimestre, le rythme du déclin économique s'est ralenti aux États-Unis et en Europe. Les pays axés sur les exportations et dotés d'une vaste assise industrielle, comme l'Allemagne et la plupart des économies asiatiques, affichaient déjà une croissance positive. Ce constat s'est généralisé à partir du troisième trimestre : croissance du PIB réel de 2,8% aux États-Unis, de 1,6% dans l'UEM et de 1,3% au Japon. Conjuguées au revirement du cycle des stocks, les interventions publiques (primes à la casse, subsides au marché résidentiel, réductions d'impôts, prolongation des allocations de chômage et surtout, abaissement du taux directeur et autres mesures d'assouplissement monétaire) ont déclenché une vigoureuse reprise à l'échelle mondiale. Celle-ci demeure néanmoins fragile et tributaire de facteurs et incitants techniques temporaires. Pour l'heure, il n'est pas question d'une spirale de croissance durable, induite par la croissance salariale, le rebond de la demande, la progression de l'emploi et l'extension des capacités.

Un coup dur pour les bénéfices des entreprises

Les entreprises ont été les premières à profiter de la haute conjoncture de 2002-2007 et de la tendance à la globalisation. Elles ont enregistré une hausse très honorable de leur productivité et leurs bénéfices ont explosé. Dans un premier temps, cette tendance à l'élargissement des marges bénéficiaires et à la progression des bénéfices a pu se maintenir pendant l'effondrement conjoncturel, en tout cas en ce qui concerne les entreprises non financières. Au troisième trimestre 2008, une entreprise non financière moyenne de l'indice S&P 500 enregistrait encore une hausse annuelle du bénéfice par action de 14,5%. Si l'on tient compte des résultats des établissements financiers, qui ont été amputés par les importantes dépréciations des portefeuilles de crédits, le bénéfice total accuse un recul de 24% par rapport à l'année précédente.

La donne a changé radicalement au quatrième trimestre 2008, lorsque le ralentissement conjoncturel s'est mué en un profond effondrement, entraînant pour la première fois une baisse notable (-45,6%) du bénéfice du S&P 500 (abstraction faite du secteur financier). Cette tendance s'est poursuivie durant les trois premiers trimestres de 2009 : -43,2% au premier, -25,8% au deuxième et -28,8% au troisième trimestre, ce dernier pourcentage étant encore honorable par rapport aux estimations initiales. La pression exercée par les amortissements exceptionnels sur le bénéfice des établissements financiers s'est maintenue jusqu'au deuxième trimestre 2009.

L'inflation brille par son absence...

Comparée à la période agitée de 2005-2008, 2009 a été une année relativement calme pour le marché pétrolier. Fin 2008, la récession a fait plonger le cours du brut (Brent) à 35 USD le baril, soit son plus bas niveau depuis juillet 2004. Au printemps, lorsque les indicateurs de confiance ont commencé à anticiper un revirement conjoncturel, le prix du pétrole a assez rapidement augmenté pour passer le cap des 70 USD en juin. Au deuxième semestre, il a fluctué dans une fourchette de 65 – 78 USD le baril.

D'autres marchés de matières premières ont connu des flambées de prix. En 2009, le prix (en USD) de l'aluminium, du nickel, du zinc et du cuivre a respectivement augmenté de 27%, 36%, 85% et 127%. Ces hausses de prix ayant fait suite à un recul spectaculaire au second semestre 2008, la plupart des métaux cotent toujours actuellement en deçà de leur niveau de la fin 2007. L'or a poursuivi son ascension, accumulant ainsi les records.

Il n'est pas anormal que les prix des métaux se redressent lors d'un changement de cycle. L'ampleur des hausses de prix à un stade aussi précoce du cycle, l'étroite corrélation entre les mouvements de prix sur les différents marchés, l'insensibilité des prix aux nouvelles conjoncturelles - bonnes ou mauvaises - et semble-t-il au gonflement des stocks sont en revanche atypiques.

L'inflation a été négative en 2009. La hausse annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation s'élevait encore à 2,1% dans l'UEM fin 2008, dépassant ainsi l'objectif fixé par la BCE. Mais elle s'est ensuite effritée et est rapidement devenue négative à mesure que la baisse des prix pétroliers au deuxième semestre 2008 était prise en compte. L'inflation globale a atteint un plancher de -0,6% en août. L'impact du sursaut des prix pétroliers au premier semestre 2009 a déjà été perceptible ces derniers mois, l'inflation étant légèrement positive (+0,5%) en novembre.

L'inflation de base (apurée de l'influence des prix du pétrole et de l'alimentation, donnant ainsi une image plus précise des éléments sous-jacents) a continué de s'effriter. Elle a baissé de 1,8% fin 2008 à 1,0% fin 2009. L'inflation est en effet cyclique tardive. La surcapacité créée pendant la récession ne s'éliminera pas rapidement pendant la première phase du redressement et minera le pouvoir de fixation des prix. C'est aujourd'hui davantage le cas que lors des cycles précédents, car l'excédent de capacité est supérieur actuellement et la pression qu'exercent les pays à bas salaires sur les prix est plus forte.

Une politique de l'argent (presque) gratuit

La Réserve fédérale a abaissé son taux directeur dès le début de la crise. Sa première intervention remonte à septembre 2007, soit un mois après la Banque d'Angleterre. Souvent en décalage, la Banque centrale européenne, a tardé plus que la Réserve fédérale. A la mi-2008, la BCE avait même encore jugé nécessaire de relever son taux directeur de 0,25%, à 4,25%. L'escalade de la crise en septembre 2008 l'ayant guérie de sa phobie inflationniste, elle a rapidement relâché son taux. Le taux directeur, qui s'élevait encore à 2,50% fin 2008, a été abaissé pour la dernière fois à la mi-mai 2009. Il s'élève depuis lors à 1%. Par des mesures non conventionnelles (soit des interventions directes sur le marché monétaire), le taux du marché a encore été diminué. Au 31 décembre, le taux à trois mois s'élevait à 0,70%.

Nervosité des taux obligataires

La panique qui a régné sur les marchés financiers pendant les derniers mois de 2008 a déclenché un mouvement de fuite vers la sécurité des emprunts d'État. Conjuguée à un assouplissement monétaire spectaculaire, cette réaction a entraîné l'effondrement des taux obligataires. Le taux obligataire américain a plongé à 2,25% fin 2008. Le taux obligataire européen a franchi le plancher record de 2005 pour s'établir à 2,95%. Le soulagement suscité par les premiers signes de reprise a inversé la tendance baissière des taux. Les taux obligataires ont à nouveau grimpé aux États-Unis et dans l'UEM et ont même fortement accéléré la cadence en mai et juin pour s'inscrire à 3,95% pour les obligations d'État américaines à dix ans et à 3,75% pour leurs homologues allemandes. L'inquiétude à l'égard de la capacité d'absorption par le marché des émissions massives de titres de créance (destinées à financer le dérapage budgétaire) a également joué un rôle. Au second semestre, les taux obligataires se sont dans un premier temps à nouveau effrités. À la fin de la période sous revue, l'amélioration des chiffres conjoncturels a alimenté les spéculations sur un resserrement monétaire anticipé par les banques centrales et a exercé une pression haussière sur les taux obligataires. Au 31 décembre, le taux à dix ans s'inscrivait à 3,85% aux États-Unis et à 3,40% dans l'UEM.

Les taux ont fluctué plus amplement que normalement et de manière encore plus marquée aux États-Unis que dans l'UEM. Cela traduit la nervosité et l'incertitude à l'égard de la croissance, de l'inflation et de l'orientation de la politique monétaire et budgétaire.

En 2009, il est apparu clairement que l'adhésion à l'UEM ne garantissait aucunement le financement solidaire et inconditionnel des dettes des pays francs-tireurs par les partenaires. Au contraire, l'esprit de Maastricht et le Pacte de stabilité imposent l'orthodoxie budgétaire aux pays membres, ce qui évite de devoir recourir à la solidarité.

En 2009, les finances publiques ont dérapé dans presque tous les pays occidentaux. La zone euro n'a pas fait exception, certains pays étant touchés plus que d'autres. L'exigence d'une rémunération supérieure pour le risque de crédit (cf. infra) s'est étendue fin 2008 du secteur des entreprises au risque pays. Les pays de l'UEM accusant une importante dette publique ont alors été subitement contraints de verser des primes plus élevées. Le différentiel de taux d'intérêt entre les emprunts d'État italiens et allemands s'est creusé de 26 points de base (pb) début 2008 à un sommet de 156 pb au printemps 2009, de 9 à 260 pb pour les emprunts d'État irlandais et de 30 à 300 pb pour les emprunts d'État grecs. Le calme est quelque peu revenu en fin d'année et les différentiels de taux d'intérêt ont à nouveau rétréci, bien que les faibles primes d'avant la crise n'aient plus été atteintes. La Grèce est restée le point de mire. Des agences de notation internationales ont abaissé la note des emprunts d'État grecs à long terme à BBB+, ce qui a déclenché une vague de ventes d'obligations publiques grecques en décembre.

Les problèmes de la dette publique belge sont connus depuis longtemps. Le marché des obligations linéaires convertibles n'a pas davantage échappé à l'exigence de primes de crédit supérieures. Le différentiel de taux d'intérêt entre les emprunts belges et allemands, qui s'élevait à peine à 12 pb début 2008, a culminé à 124 pb le 17 février 2009, avant de s'effriter à 32 pb à la fin de la période sous revue.

Obligations d'entreprises : l'opportunité d'investissement de la décennie

La crise du crédit a propulsé le différentiel de taux d'intérêt entre les emprunts d'État et d'entreprises à des niveaux records extrêmes. Ce différentiel consistait à la fois en une rémunération supérieure pour le risque sur débiteurs et en une prime de liquidité liée à la paralysie du négocie secondaire. La prime totale incorporait la prévision selon laquelle un tiers des entreprises tomberait en faillite sur une période de cinq ans et ne seraient donc pas en mesure d'honorer leurs emprunts en cours.

Ce scénario ne s'est pas réalisé. Au contraire, la crise a étonnamment débouché sur un petit nombre de faillites et sur de faibles pertes sur crédits aux entreprises. Les différentiels de taux d'intérêt ont dès lors considérablement rétréci en 2009. Les obligations d'entreprises (en particulier les emprunts subordonnés émis par les établissements financiers) se classent parmi les catégories d'actifs ayant dégagé le meilleur résultat.

Le dollar fait du yoyo

L'USD s'affichait encore à 1,396 par EUR fin 2008. Il a presque constamment perdu du terrain en 2009 et a atteint 1,433 par EUR au 31 décembre. Il s'est affaibli par rapport à presque toutes les monnaies, parmi lesquelles le JPY, le CAD ou l'AUD. Il semble avoir perdu son statut de monnaie refuge vu qu'il a à peine augmenté, voire pas du tout, en période d'aversion accrue pour le risque. Les actions annoncées dans le cadre du processus de relâchement quantitatif ont toutefois alimenté la crainte de voir le monde submergé par un afflux de dollars. Pour certains décideurs des banques centrales des pays émergents qui affichent un important excédent de la balance courante et constituent de ce fait des réserves internationales substantielles, cela a suffi à remettre en cause le statut du dollar en tant que monnaie de réserve mondiale. Le billet s'est rafferri en fin d'année. L'impasse financière de la Grèce a bien entendu nui à l'euro en décembre. Sur le plan fondamental, les spéculations sur l'abandon d'une politique de détente monétaire agressive ont joué en faveur du dollar.

La Banque du Canada a suivi la politique d'assouplissement de la Réserve fédérale. Abstraction faite de divergences temporaires, les marchés obligataires ont également évolué de manière assez parallèle. La monnaie a tendance à suivre la volatilité des marchés des matières premières. Il n'en a pas été autrement récemment. Après l'appréciation notable du cours de change CAD/USD en 2009, le dollar canadien a clôturé l'année à 1,05 CAD par USD, en hausse de 15% par rapport à fin 2008.

Monnaies périphériques en Europe

La Slovaquie a introduit l'euro le 1^{er} janvier 2009. Membres du MCE-II, le Danemark, l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie sont dans l'antichambre de l'UEM. Participer avec succès au système de change pendant un minimum de deux ans - maintien du cours du change dans une fourchette de +/- 15% autour du cours-pivot - est l'une des conditions pour adhérer à l'UEM.

La couronne danoise est un pseudo-euro. Elle suit la monnaie unique comme son ombre. Le différentiel de taux d'intérêt entre obligations danoises et allemandes a peu souffert de la crise du crédit.

D'autres monnaies scandinaves ont toutefois été prises dans la tourmente islandaise et la crise financière touchant les Etats baltes. La couronne islandaise a été victime de la crise du crédit. Cette situation a contraint la Banque centrale suédoise à relâcher la brise monétaire encore plus fortement que la BCE, malgré la poussée inflationniste et une demande intérieure plus vigoureuse. La Riksbank a abaissé son taux à 0,25%. Le différentiel de taux d'intérêt entre les obligations suédoises et allemandes a dans un premier temps plongé dans le rouge mais il s'est complètement effrité en 2009 et est redevenu positif. La crise bancaire s'est intensifiée en Lituanie. Or les banques suédoises sont fortement impliquées dans le tissu financier des Etats baltes. La couronne suédoise en a fait les frais et a régulièrement atteint des plafonds historiques. Elle a repris des couleurs avec un peu de retard dans le sillage de l'embellie boursière générale.

L'économie norvégienne n'a pas été épargnée, malgré l'effet tampon de ses abondants revenus pétroliers. Elle continue malgré tout de résister beaucoup mieux que le reste de l'Europe. La couronne norvégienne a en outre été mise sous pression au plus fort de la crise financière, mais la donne a de toute évidence changé ces derniers mois. L'économie devrait se redresser plus vigoureusement en Norvège que dans la zone euro, ce que la Banque centrale norvégienne a déjà anticipé en relevant son taux directeur à 1,75%. Elle est ainsi la deuxième banque centrale du monde, derrière la Banque d'Australie, à avoir entamé la phase de resserrement. Cette intervention a donné un sérieux coup de pouce à la couronne norvégienne ces dernières semaines. Celle-ci a clôturé l'année à un cours de 8,28 NOK par EUR, soit une appréciation de 16% par rapport à la fin 2008.

Pendant la crise, l'économie britannique s'est comportée à l'image de sa consœur américaine. Au Royaume-Uni également, la phase d'expansion précédente était fondée sur une croissance excessive du crédit, une bulle immobilière et une consommation débridée. L'économie britannique s'est par conséquent effondrée. Dès l'été 2007, le marché résidentiel s'est lézardé. Une correction sévère a suivi. A l'instar du reste du monde, le Royaume-Uni a montré ces derniers mois des signes d'amélioration. Tous les problèmes ne sont toutefois pas réglés. La Banque d'Angleterre a tout mis en œuvre pour renverser la vapeur, ce qui a mis la monnaie sous pression. La parité avec l'euro s'est même profilée. Entre-temps, la livre sterling a déjà regagné un peu de terrain par rapport aux plafonds extrêmes qu'elle avait atteints, mais elle est toujours loin d'un niveau normal.

L'Europe centrale a été frappée de plein fouet par la crise économique et financière. La Slovaquie a tout juste eu le temps d'entrer dans le giron de l'UEM. Entre l'été 2008 et mars 2009, la couronne tchèque, le forint hongrois et le zloty polonais ont respectivement perdu 28%, 38% et 53% face à l'euro.

La récession en Europe occidentale a directement affecté les économies exportatrices tchèque et hongroise. La Pologne, qui est une économie moins ouverte, a été nettement moins touchée. La Hongrie était quant à elle déjà entrée en récession. Depuis déjà 2006, l'assainissement des finances publiques bride sa croissance. Le gonflement de la dette en devises (une appréciation systématique du forint avait popularisé la technique des emprunts en franc suisse à faible rendement) a déclenché une crise monétaire. En pleine récession, la banque centrale a été contrainte en novembre 2008 de relever son taux directeur de 300 points de base et le FMI a imposé des économies supplémentaires en échange d'un programme d'aide.

La crise frappant les Etats baltes a attisé cette inquiétude. Au premier semestre 2009, cette région a vu son économie se contracter de 15 à 20%. La région a été confrontée à l'emballement du crédit et à la bulle immobilière résultant d'un régime de cours de change fixes, du bas niveau des taux réels et de la dépendance unilatérale à l'égard du financement par les banques d'Europe occidentale et plus particulièrement suédoises.

Les rumeurs de départ forcé de certaines banques occidentales largement implantées en Europe centrale ont mis de l'huile sur le feu. Les problèmes de base de capital rencontrés par celles-ci sur leur marché intérieur et l'inquiétude croissante à l'égard de la qualité de leur portefeuille de crédits ont alimenté les spéculations, ce qui a remis en cause la stabilité financière de la région.

Nous n'en sommes finalement pas arrivés là. Le brouillard s'est progressivement dissipé au printemps. Au 31 décembre, la CZK, le HUF et le PLN avaient déjà regagné 12 à 15% par rapport à leur plancher de mars 2009.

Le doute plane sur le yen japonais

Le Japon est sorti de la récession au deuxième trimestre 2009. Après les chiffres négatifs de fin 2008 et début 2009 (-12,8% et -12,4% respectivement en base annuelle), le Japon a signé une modeste croissance positive de 2,3% en base annuelle, sous l'effet de deux facteurs. D'une part, le Japon profite de la demande extérieure et, en particulier, du redressement impressionnant de la Chine et de l'Asie. Grâce à la dépréciation du JPY (d'environ 10% entre début 2009 et la fin de l'été, pondérée en fonction des échanges commerciaux), les exportations ont regagné un peu de terrain après les revers subis l'an dernier. D'autre part, le pays profite des mesures de relance adoptées par les autorités. En ce qui concerne la demande intérieure, les perspectives restent toutefois peu engageantes. Les entreprises continuent à raboter leurs budgets d'investissement. Le marché de l'emploi reste sous pression. Le taux de chômage a atteint son plus haut niveau en plus de 50 ans, tandis que le nombre d'emplois vacants par sans-emploi est retombé à un niveau sans précédent. La Banque du Japon pratique – en vain, semble-t-il – depuis longtemps la politique de l'argent presque gratuit. Le taux directeur ne s'élève qu'à 0,10%. Compte tenu de la fragilité des finances publiques, le gouvernement ne peut faire beaucoup mieux que le nouveau programme de relance annoncé (pour un montant total de 40 milliards USD, soit l'équivalent de 1,5% du PIB japonais).

Les dollars australien (+27% face à l'USD en 2009) et néo-zélandais (+25%) ont réalisé d'excellentes performances. Le regain d'appétit pour le risque a non seulement ravivé l'intérêt pour ces monnaies de portage, mais la hausse des prix des matières premières les a aussi stimulées. Fondée sur l'exportation de matières premières, l'économie australienne a bien profité de la hausse des prix du métal. La banque centrale a relevé son taux directeur de 0,25% le 6 octobre. Elle est ainsi la première à avoir entamé le cycle de resserrement. Deux autres relèvements de taux ont été effectués par la suite, de sorte que le taux directeur atteignait déjà 3,75% fin 2009.

Le redressement est impressionnant en Asie et le Brésil est le maillon fort de l'Amérique latine

2009 nous a beaucoup appris sur le rôle des pays émergents dans la conjoncture mondiale. Ceux-ci restent étroitement tributaires des exportations. Bien que le commerce interrégional s'y intensifie rapidement, l'Occident et, plus précisément, le consommateur américain restent le moteur final de leur croissance. Ce constat s'est imposé au dernier trimestre 2008 et au premier trimestre 2009. La récession, qui a débuté aux Etats-Unis, a aussitôt contaminé l'Asie. Des pays tels que la Corée, Taiwan ou Singapour ont accusé une croissance négative (au delà de -20%). En Chine, la croissance est toutefois restée positive. L'ampleur des mesures gouvernementales (programme de relance de 18% du PIB, abandon de la politique de réévaluation progressive de la monnaie, souplesse de l'octroi de crédits, etc.) suggère toutefois que la crise a été plus grave que ne le laissent supposer les rapports officiels sur le PIB.

Le redressement de l'économie qui s'est opéré à partir du deuxième trimestre 2009 a été tout aussi spectaculaire que son effondrement. Par rapport au passé, l'Asie est en effet mieux armée contre les crises financières. Les finances publiques sont saines, la balance courante est généralement en équilibre (elle présente même un excédent colossal), l'épargne intérieure est élevée. Les bilans des banques sont moins contaminés par des actifs toxiques que ceux des banques occidentales. Le développement économique de l'Asie n'est plus tributaire de la volatilité des capitaux étrangers.

L'indépendance financière distingue les pays émergents asiatiques des autres régions de croissance. En Amérique latine, le Brésil est le premier pays à avoir renoué avec une croissance positive au deuxième trimestre 2009. Comparé au Mexique, seconde économie d'Amérique latine, le Brésil a su limiter les dégâts de la récession mondiale, grâce essentiellement à la vigueur de la demande intérieure. L'expansion économique et l'afflux massif de capitaux étrangers ont entraîné une forte appréciation du real brésilien, que le gouvernement a tenté d'enrayer en taxant les entrées de capitaux. Le Mexique a en revanche accusé une croissance négative au deuxième trimestre pour la quatrième fois consécutive et le PIB s'est contracté de près de 10% en termes cumulés, soit plus du double par rapport au Brésil. Beaucoup plus que le Brésil, le Mexique dépend des exportations, surtout vers les États-Unis, celles-ci représentant plus de 80%.

Le surcroît de rendement des obligations publiques sud-américaines et asiatiques s'est effrité ces dernières années pour atteindre des plafonds historiques à la mi-2007. Le rétrécissement des différentiels de taux d'intérêt avec les obligations d'État américaines a notamment été induit par l'amélioration de la qualité du crédit (les principaux débiteurs comme le Brésil et la Russie ayant profité de la hausse des marchés de matières premières pour réduire leur dette extérieure). La donne a changé radicalement en 2008. En octobre 2008, la crise mondiale des crédits et des liquidités et la fuite des capitaux de Russie ont ramené le différentiel d'intérêt avec les emprunts d'État américains aux niveaux de 2004. Malgré le ralentissement marqué de la croissance et la forte correction monétaire dans plusieurs marchés émergents, de graves crises de financement ont pu être évitées grâce à l'amélioration des fondamentaux économiques et financiers. Après avoir atteint un sommet en octobre 2008, le différentiel de taux d'intérêt avec les emprunts d'État américains s'est de nouveau quelque peu resserré mais dépasse encore largement le niveau atteint pendant l'été 2008.

Les actions se redressent

Traditionnellement, les Bourses redémarrent alors que le marché est encore submergé de nouvelles économiques exécrables et de mises en garde pessimistes. Il n'en a pas été autrement durant ce cycle. Le S&P 500 a atteint un plancher le 9 mars. La tendance boursière s'est donc inversée trois à quatre mois avant le plancher de la récession. Ce cycle 'normal' démontre que la remontée n'est pas bâtie sur le sable. Fin 2009, le S&P 500 avait déjà progressé de 65% par rapport à son plancher de mars.

La confiance boursière retrouvée s'est également traduite par une atténuation de la volatilité des cours. L'indice VIX, qui déduit des marchés d'options la volatilité implicite des cours des actions et constitue dès lors un excellent baromètre de la nervosité, a atteint des niveaux sans précédent au plus fort de la crise boursière de l'automne 2008. En 2009, il a baissé de 80% à 22% au 31 décembre. Il conserve un niveau élevé, bien que davantage conforme à l'intuition, car les défis à relever en 2010 restent de taille.

L'Amérique latine a signé les meilleures performances, l'indice MSCI Latin America ayant progressé de 99% sur l'année. Le lien avec les marchés de matières premières n'a jamais été rompu. Le Mexique a pâti de la récession aux Etats-Unis. Le Brésil n'a pu gérer l'afflux de capitaux étrangers et n'a pas freiné suffisamment l'appréciation de sa monnaie.

Non sans mal, l'Europe centrale (+80%) est parvenue à se soustraire à la crise internationale du crédit. Le soulagement fut réel car le risque de propagation de la crise financière dans les Etats baltes existait bel et bien. De nombreuses banques locales sont des filiales de banques d'Europe occidentale, qui ont surveillé de près leur base de dépôts durant la crise. La Hongrie était quant à elle déjà depuis longtemps en récession.

Les marchés émergents asiatiques (+70%) ont amplement profité du redressement conjoncturel mais leur valorisation n'est plus franchement attrayante.

Parmi les marchés classiques, l'Europe (+27%) a surperformé. La teneur en valeurs cycliques et financières a joué en sa faveur en 2009. Cela démontre clairement que les cours des actions européennes sont tributaires des événements mondiaux et que le marché reste plus ou moins insensible à la conjoncture locale. Les bénéfices des entreprises européennes ont connu une évolution très similaire à ceux des sociétés américaines : ils ont explosé au troisième trimestre 2008 pour ensuite s'effondrer.

La Bourse belge (BEL 20 : +32% en 2009) a réalisé des performances conformes à celles des autres Bourses et a même fait légèrement mieux sous l'effet de facteurs sectoriels et propres aux entreprises. Tout d'abord, le BEL 20 se caractérise toujours par une assez haute teneur en actions financières. Or celles-ci ont fait des étincelles pendant le rally boursier. L'indice a ainsi été soutenu par les performances de Fortis, Dexia et KBC. Fortis est sorti du lot. Après la cession de ses activités bancaires au français BNP Paribas, Fortis Holding a en effet enregistré une revalorisation manifeste de ses activités d'assurances, dès que les risques majeurs ont été sortis du bilan. AB Inbev constitue un autre poids lourd de l'indice. L'action du groupe brassicole a réalisé des performances tout bonnement impressionnantes. Après le rachat de l'américain Anheuser Busch et le succès de l'augmentation de capital, le groupe brassicole a entamé un long programme de désendettement en cédant une série d'actifs. Les sociétés plus cycliques comme Bekaert et Umicore ont également profité de la reprise économique, tant sur les marchés domestiques que sur les marchés émergents comme la Chine et l'Inde. Comme partout, les valeurs défensives de l'indice, telles que les entreprises de services aux collectivités et les opérateurs télécoms, ont été les moins performantes.

Les Etats-Unis sont quelque peu restés à la traîne (+24%) en raison de la dépréciation du dollar. Le Japon (+4%) a de nouveau déçu. Les investisseurs nationaux sont sceptiques à l'égard de la stabilité économique et politique de leur pays. Les investisseurs étrangers, qui misaient sur la croissance asiatique par l'intermédiaire de la Bourse de Tokyo, ont aujourd'hui de nombreuses autres possibilités (directes).

Le style d'investissement n'a longtemps joué aucun rôle décisif. Le vent a tourné en 2009. Au cours de la période sous revue, les petites capitalisations ont en moyenne surperformé de 8% les *blue chips*. Le facteur *croissance* a dépassé le facteur *valeur* d'environ 6%.

Les secteurs qui ont été très performants en 2008 ont fait du surplace en 2009, alors que les secteurs restés à la traîne en 2008 se sont généralement illustrés en 2009. Les surperformances des secteurs cycliques (tels que les matériaux : +57% ou la technologie : +48%) par rapport aux secteurs à orientation défensive (tels que la santé : +16%, les opérateurs télécoms : +11% ou les entreprises de services aux collectivités : +4%) montrent que le coefficient bêta a été payant.

L'exploitation minière a réagi très vivement aux signaux conjoncturels positifs observés en Chine ainsi qu'à la reconstitution des réserves de cuivre dans le pays. La Chine semble en outre profiter de la crise pour renforcer son emprise sur le secteur. Pendant la haute conjoncture de 2003-2007, cette stratégie a pris la forme d'importants investissements directs en Afrique. Aujourd'hui, cela passe par une politique d'acquisition parfois agressive en Bourse, qui n'est pas toujours fructueuse. Ainsi, Rio Tinto a rompu l'accord avec Chinalco.

L'évolution bénéficiaire des opérateurs télécoms a été très mitigée ces derniers trimestres. Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile est quelque peu sous pression. Certains opérateurs tentent d'y remédier en réduisant leurs coûts opérationnels ou leurs dépenses d'investissement. L'incertitude relative à l'évolution future des prix de l'électricité et surtout des droits d'émission de CO₂ a de nouveau été à l'origine des piétres performances de cours des entreprises de services aux collectivités.

L'immobilier s'est redressé. Les performances impressionnantes réalisées jusqu'au mois d'avril 2007 dans pratiquement toutes les régions ont parfois débouché sur des primes considérables par rapport à la valeur intrinsèque des actions immobilières. Cette surévaluation avait fragilisé le secteur. Après une série de scandales, le marché était mûr pour une correction, qui dure depuis plus de deux ans. La crise financière, qui trouve son origine dans l'immobilier résidentiel, a aggravé le malaise dans ce secteur souvent lourdement financé par la dette. Le fait que nombre de ces dettes ont été titrisées sous la forme de produits d'investissement structurés, reconditionnées et déplacées sur le marché a ébranlé la solvabilité de nombreux acteurs de ce secteur, ce qui a fortement réduit leur marge de manœuvre. La forte baisse des cours a toutefois transformé en décote (souvent attrayante) la prime affichée par de nombreuses actions immobilières par rapport à leur valeur intrinsèque. Sans doute cela a-t-il créé une base suffisante sur laquelle le secteur a pu s'appuyer lors du redressement boursier amorcé en mars.

Prévisions

L'économie mondiale sort de l'ornière dans laquelle la crise du crédit et la récession la plus grave de l'après-guerre l'avaient enfoncée. Depuis quelques mois, les signes encourageants se multiplient aux quatre coins du monde. Les économies ont renoué ce printemps avec une croissance positive, surtout en Asie mais aussi en Allemagne et en France. Presque tous les indicateurs avancés confirment que la plupart des autres économies ont suivi la même voie cet été.

La première phase du redressement repose essentiellement sur des facteurs temporaires, tels que le revirement du cycle des stocks et les mesures de relance des gouvernements (notamment les primes à la casse). Certains éléments négatifs importants, tels que la correction sur le marché immobilier américain et la vague de panique sur les marchés financiers, se sont en outre nettement atténus ces derniers mois. Dans ce contexte, de très bons résultats pourraient être enregistrés pendant la première phase du redressement. L'économie mondiale devrait connaître un excellent premier semestre 2010. Les facteurs de croissance temporaires s'essouffleront ensuite rapidement et le redressement devra s'appuyer sur des éléments de croissance plus durables, tels que les investissements des entreprises et les dépenses des ménages.

Les prévisions sont toutefois modestes sur ces deux plans. La capacité excédentaire est à ce point importante qu'une demande d'investissement soutenue semble exclue. Le chômage est élevé et continue d'augmenter et le climat n'est pas propice à une demande de consommation vigoureuse. Par le passé, la reprise a principalement été tirée par le redémarrage de la demande de crédits, induit par une politique monétaire très souple. Étant donné la cause de la crise (un endettement excessif pendant la période de haute conjoncture de 2003-2007), il y a fort à parier que la demande de crédits ne sera pas à l'origine d'un redressement durable. Au contraire, la moindre embellie servira à réduire l'endettement des ménages anglo-saxons et s'en trouvera donc freinée. Quoi qu'il en soit, l'élimination des séquelles de la crise et des excès antérieurs prendra encore pas mal de temps. Après une première phase vigoureuse, la relance conjoncturelle passera par conséquent la vitesse inférieure. Un nouveau recul de l'activité économique n'est pas le scénario le plus probable mais le risque subsiste pour 2010.

La politique actuelle n'est pas de nature à rétablir un équilibre profondément perturbé. Les mesures de relance sont trop agressives dans les pays déficitaires (États-Unis, Royaume-Uni, Australie), alors qu'elles sont insuffisantes dans les pays excédentaires (la Chine a apporté sa contribution mais le Japon et l'UEM font trop peu). Trop d'espoirs sont fondés sur les facilités de crédit en Occident (entendez par là les États-Unis). Le risque d'une réaction trop rapide ou trop lente des autorités est élevé. Celles-ci pourraient en effet se baser sur l'accélération de la croissance au second semestre pour abandonner les mesures de relance (et déclencher un scénario *boom-bust*) ou les prolonger exagérément (et créer alors de l'inflation).

La menace déflationniste subsiste dans l'hypothèse d'une reprise laborieuse. Toute menace inflationniste est en tout cas exclue à court terme. L'inflation globale augmentera considérablement dans les prochains mois, mais uniquement en raison des fluctuations du prix du pétrole. L'inflation de base et l'évolution des coûts de la main-d'œuvre sont toutefois plus importants. L'inflation de base fléchit et cette tendance pourrait encore se poursuivre pendant quelque temps.

Dans la phase actuelle du cycle, peu d'éléments fondamentaux justifient une hausse des taux. Au contraire. Sur un horizon de six à douze mois, nous prévoyons même un recul des taux obligataires. À très court terme (trois premiers mois), les taux obligataires pourraient quelque peu augmenter, à mesure que l'amélioration des indicateurs conjoncturels alimentera des prévisions (injustifiées) de relèvement rapide du taux par la Réserve fédérale. Le redressement économique est pour l'heure trop fragile pour pouvoir supporter un revirement brutal de la politique monétaire. La menace inflationniste est en outre inexistante. Les banques centrales pourraient donc maintenir leur politique de détente monétaire pendant quelques trimestres.

Ce scénario de reprise médiocre n'hypothèque pas la croissance bénéficiaire. Au contraire, les bénéfices des entreprises connaissent un redressement en V. Pour le S&P 500 et le MSCI Europe, le consensus table sur une hausse bénéficiaire de 25 à 30% pour 2010, ce qui est relativement modeste pour une première année de reprise conjoncturelle, surtout par rapport à une base de comparaison très faible (après l'effondrement des bénéfices des entreprises). L'on pourrait s'attendre à ce qu'un redressement économique limité s'accompagne d'une faible croissance bénéficiaire. Ce raisonnement se focalise trop sur l'évolution du chiffre d'affaires (qui sera bien entendu atone) et ignore l'effet de levier de l'élargissement des marges. L'action conjointe d'un gain de productivité cyclique et de la modération salariale entraîne une baisse nominale du coût de la main-d'œuvre (par unité produite). Sur le plan macroéconomique, cette situation se traduit par un risque déflationniste accru. Au niveau des entreprises, elle représente en revanche un solide levier bénéficiaire (probablement sous-estimé).

D'où notre théorie selon laquelle dans leur enthousiasme, les marchés d'actions n'ont pas anticipé exagérément le redressement conjoncturel ces derniers mois. La reprise n'a quasiment pas affecté la valorisation des actions, qui restent très abordables. Le S&P 500 s'affiche à 20,2 fois le *bénéfice réalisé* ces douze derniers mois, se rapprochant ainsi de la moyenne de ces vingt dernières années. Les bénéfices des entreprises présentent néanmoins un caractère cyclique. Dans le cas d'un cours 'normal' et d'un bénéfice anormalement faible, le rapport cours/bénéfice est artificiellement élevé. Inversement, il paraît faible en cas de bénéfices records, ce qui aveugle souvent les investisseurs. Nous n'observons pas ce rapport cours/bénéfice artificiellement élevé pour l'instant. Pour éliminer ces anomalies, l'on peut se baser sur des bénéfices écrêtés pour calculer la valorisation. Partant du principe que le cycle des bénéfices s'étend sur une période de cinq ans, on utilise une moyenne mobile à cinq ans pour évaluer le bénéfice normalisé (hors cycle). Selon cette méthode de calcul, les actions, qui affichent un rapport cours/bénéfice normalisé de 14,3, ont rarement été moins chères ces vingt dernières années. La moyenne des vingt dernières années s'élève à 21,9. Sur la base du bénéfice *escompté* (et selon nous sous-estimé) pour les douze prochains mois, le rapport cours/bénéfice s'élève à 15,7 pour le S&P 500 et à 12,5 pour le MSCI Europe, ce qui est faible également.

Rédaction clôturée le 5 janvier 2010.

1.3 RAPPORT DU COMMISSAIRE

**HORIZON SA
SICAV DE DROIT BELGE, CATEGORIE OPCVM,**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE
CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2009 PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels la société *HORIZON SA* pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total des capitaux propres s'élève à 864.612.628,64 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 160.850.284,70 EUR. Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Nom du compartiment	Devise	Fonds propres	Résultat
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 4	CZK	97.433.156,97	5.223.596,63
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 1	CZK	67.279.408,62	2.994.051,07
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE DECLINING JUMPER 1	CZK	152.481.087,87	37.345.238,96
HORIZON ACCESS FUND CHINA	USD	144.909.965,05	50.913.462,37
HORIZON CSOB SVETOVY JUMPER 3	CZK	91.684.509,41	4.658.953,07
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 2	CZK	48.301.367,63	6.098.996,78
HORIZON CSOB BEVERAGES SKK 1	EUR	1.908.479,82	176.820,80
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 1	PLN	21.280.636,61	51.885,94
HORIZON CSOB EMERGING FOREX 1	CZK	143.858.446,40	7.103.876,30
HORIZON CSOB EUROPE LOOKBACK 1	CZK	349.016.057,94	58.084.991,86
HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 3	CZK	84.280.599,76	7.927.565,83
HORIZON CSOB FIX UPSIDE CLICK 1	EUR	3.766.639,65	166.313,60
HORIZON CSOB FIXOVANEHO RUSTU 6	CZK	46.950.225,33	6.391.875,66
HORIZON KREDYT BANK POLAND JUMPER 1	PLN	111.001.940,89	10.445.840,89
HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 3	CZK	164.425.169,17	-3.674.830,83
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 2	PLN	15.194.265,29	-357.510,80
HORIZON CSOB DIGITALNI REVERZNI 3	CZK	126.461.210,84	1.361.210,84
HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 3	PLN	22.702.257,48	-386.142,52
HORIZON CSOB DUO COUPON 1	EUR	18.036.134,33	-319.316,58
HORIZON CSOB GOVERNMENT BONDS 1	EUR	7.991.592,87	351.378,57
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPEAN BOOST 1	CZK	58.393.026,59	14.890.535,18
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EMERGING MARKETS 1	CZK	49.813.994,26	11.466.952,39
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPEAN CURRENCIES 1	CZK	223.678.452,81	-218.236,65
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING CENTRAL EUROPE WINNERS 1	CZK	43.793.056,43	-2.856.261,70
HORIZON ACCESS FUND BRAZIL	EUR	32.625.244,92	14.265.075,94
HORIZON ACCESS FUND RUSSIA	EUR	22.286.665,60	10.228.583,11
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING VARIABLE PARTICIPATION 1	CZK	119.512.136,01	6.851.711,42

HORIZON CSOB PRIVATE BANKING WORLD JUMPER 1	CZK	614.038.895,91	30.561.439,92
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 3	EUR	7.229.869,58	387.138,12
HORIZON CSOB SPECTRUM 1	CZK	278.089.323,80	36.965.248,22
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 4	EUR	6.268.797,05	341.719,36
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE FRONTIER 1	CZK	218.117.064,52	12.109.202,88
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ASIAN CLICK 1	CZK	208.901.659,63	20.206.360,43
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ATTRACTIVE SECTORS 1	CZK	263.513.944,20	16.715.754,27
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 5	EUR	8.423.970,48	475.954,93
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE ENTRY OPTIMIZER 1	CZK	55.167.610,47	15.382.549,93
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 6	EUR	6.516.228,22	375.555,51
HORIZON COMMODITY 1 (ELANA-Bulgarije)	EUR	928.211,08	113.190,46
HORIZON CSOB EUROPE REAL ESTATE GROWTH 3	CZK	48.534.372,28	2.635.721,20
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING CENTRAL EUROPE WINNERS 2	CZK	591.123.398,51	27.181.007,49
HORIZON CSOB COMMODITY 1	CZK	280.191.975,32	30.879.459,96
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 7	EUR	6.402.943,60	358.613,20
HORIZON CSOB SHORT TERM GROWTH 7	CZK	212.676.445,52	12.301.181,13
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPEAN CURRENCIES 2	CZK	145.229.461,69	3.222.758,94
HORIZON CSOB EUROPE REAL ESTATE GROWTH 4	CZK	32.843.166,17	1.376.998,05
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING BRIC 1	CZK	353.343.525,04	27.263.243,16
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 6	CZK	212.966.006,34	11.000.043,58
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING WORLD LOOKBACK 1	CZK	241.846.381,37	11.797.149,55
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 8	EUR	4.714.776,61	257.505,08
HORIZON CSOB ECO WORLD SKK 1	EUR	6.456.187,71	483.174,29
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 17	CZK	164.868.426,33	9.544.272,66
HORIZON KREDYT BANK CE CHAMPIONS 1	PLN	24.629.786,05	689.674,47
HORIZON CSOB WORLD JUMPER 1	CZK	291.368.585,20	18.308.901,92
HORIZON CSOB FINANCIAL GROWTH 2	CZK	199.167.449,42	11.610.726,81
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 18	CZK	195.599.790,66	10.801.235,72
HORIZON CSOB SHORT TERM GLOBAL GROWTH 1	CZK	230.321.316,24	13.145.856,81
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING JUMPSTART 1	CZK	101.274.973,36	4.992.908,72
HORIZON CSOB FIX UPSIDE 4	CZK	69.549.839,46	4.223.595,68
HORIZON KREDYT BANK PRIVATE BANKING 1	PLN	9.336.494,15	1.718.954,08
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE SKK 1	EUR	4.023.255,73	302.070,75
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EMERGING MARKETS 2	CZK	299.055.745,70	22.619.332,85
HORIZON CSOB PHARMA AND FINANCE 1	CZK	332.568.860,49	16.104.607,97
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL STOCKS 1	PLN	12.785.791,08	-104.893,67
HORIZON KREDYT BANK SME 1	PLN	9.173.420,16	264.543,62
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING LUXURY AND GROWTH STOCKS 1	CZK	87.626.893,07	4.352.925,79
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING ASIAN JUMPSTART 1	CZK	194.519.015,97	17.961.649,70
HORIZON CSOB WORLD GROWTH PLUS 19	CZK	165.656.024,46	9.560.924,22
HORIZON CSOB ASIAN GROWTH 5	CZK	258.194.187,89	15.430.586,77
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 7	CZK	105.525.942,76	4.830.910,63
HORIZON KREDYT BANK EMERGING MARKETS 1	PLN	3.540.123,78	767.730,87
HORIZON CSOB CENTRAL EUROPE FRONTIER 2	CZK	83.574.567,42	4.482.935,46
HORIZON CSOB SHORT TERM GLOBAL GROWTH 2	CZK	138.383.463,29	6.933.464,13
HORIZON KREDYT BANK BRIC 1	PLN	18.456.590,17	1.169.107,72
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL CAP 1	PLN	5.399.246,58	590.789,24
HORIZON KREDYT BANK GLOBAL STOCKS 2	PLN	5.204.438,80	242.646,93
HORIZON CSOB WORLD LOOKBACK 1	CZK	300.553.137,52	15.889.831,51
HORIZON CSOB WORLD JUMPER 2	CZK	116.503.772,76	7.047.223,74
HORIZON CSOB GROWTH POTENTIAL 9	EUR	7.222.357,23	1.112.857,56
HORIZON ACCESS FUND ASIAN INFRASTRUCTURE	EUR	31.486.041,27	7.959.040,84
HORIZON CSOB GLOBAL GROWTH PLUS 8	CZK	99.696.426,91	5.753.062,31
HORIZON CSOB STREDOEVROPSKE MENY 3	CZK	93.694.088,58	1.813.338,04

HORIZON CSOB KRATKODOBEHO RUSTU 8	CZK	100.247.915,32	5.372.099,11
HORIZON ACCESS FUND VIETNAM	EUR	10.729.558,89	3.038.902,50
HORIZON SUSTAINABLES SKK 1	EUR	3.297.448,15	246.842,81
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE INDEX JUMPER 1	CZK	84.464.556,40	22.935.054,35
HORIZON CSOB GLOBALNIHO RUSTU PLUS 9	CZK	69.145.559,73	3.928.779,21
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO EVRO RUSTU 1	CZK	87.036.645,89	3.919.422,11
HORIZON CSOB BYCI A MEDVEDI 3	CZK	92.906.723,37	1.445.208,91
HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 3	CZK	97.740.900,78	5.115.942,20
HORIZON CSOB FIXOVANEHO RUSTU 5	CZK	80.308.932,23	6.100.483,79
HORIZON CSOB ROZVOJOVE TRHY 1	CZK	58.210.395,88	6.302.044,29
HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 2	CZK	113.399.519,27	8.048.495,73
HORIZON CSOB GLOBALNIHO RUSTU PLUS10	CZK	140.907.479,03	5.074.301,55
HORIZON CSOB KOMODITNI FOND	CZK	94.949.120,96	11.033.464,17
HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE LOOKBACK 1	CZK	110.537.249,87	9.620.509,24
HORIZON CSOB SVETOVEHO RUSTU USD 1	USD	7.335.580,62	394.743,03
HORIZON ACCESS INDIA FUND	USD	166.143.038,44	77.357.463,26

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édicte par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 4 mars 2010

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Frank Verhaegen

1.4 BILAN GLOBALISÉ (EUR)

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise de la sicav)	31/12/2008 (en devise de la sicav)
TOTAL ACTIF NET	864.612.628,63	587.415.687,98
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	455.424.531,39	440.928.294,79
a) Collateral reçu sous forme d'obligations		8.320.390,30
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	310.498.280,88	113.031.086,46
a) Actions		7.607.242,01
Dont actions prêtées		
D. Autres valeurs mobilières	196.752,60	56.826,90
E. OPC à nombre variable de parts	1.664.032,38	
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	-3.882.817,12	-19.003.825,03
j) Sur devises		
Contrats à terme (+/-)	-11.136,85	
Contrats de swap (+/-)	-22.272,34	1.013.143,11
m) Sur indices financiers		
Contrats de swap (+/-)	2.166.258,27	-7.657.879,20
n) Sur instruments financiers dérivés		
Contrats de swap (+/-)	277.720,13	-1.038.880,61
IV. Crédances et dettes à un an au plus		
A. Crédances		
a) Montants à recevoir	7.122.463,03	2.421.402,93
c) Collateral	12.907.051,92	6.573.299,76
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-593.465,72	-675.285,67
c) Emprunts (-)	-6.423.449,18	-3.284.407,93
d) Collateral (-)		-8.320.390,30
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	6.629.598,05	10.393.955,25
B. Avoirs bancaires à terme	78.173.336,69	43.999.606,45
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	1.056.943,69	1.049.951,74
C. Charges à imputer (-)	-571.199,28	-391.601,14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	864.612.628,64	587.415.687,98
A. Capital	703.613.064,39	742.016.741,36
B. Participations au résultat	149.279,55	1.155.629,22
C. Résultat reporté		132.323.250,16
D. Résultat de l'exercice	160.850.284,70	-288.079.932,78

Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)		
I.A	Collateral (+/-)		
I.A.A	Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		14.890.769,28
I.A.B	Liquidités/dépôts	12.904.503,93	
III	Montants notionnelles des contrats à terme (+)		
III.A	Contrats à terme achetés	405.051,32	
IV	Montants notionnelles des contrats de swap (+)	559.886.993,98	516.364.518,86
IX	Instruments financier prêtés		7.607.242,01

1.5 COMpte DE RESULTATS GLOBALISE (EUR)

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise de la sicav)	31/12/2008 (en devise de la sicav)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	15.791.400,79	-20.785.676,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a) Actions	116.268.367,32	-211.066.108,81
D. Autres valeurs mobilières	-48.570,58	-227.366,96
E. OPC à nombre variable de parts	155.033,72	
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	14.584.274,93	-22.831.019,23
j) Sur taux d'intérêt		
Contrats de swap	-12.923,68	
l) Sur indices financiers		
Contrats de swap (+/-)	8.682.146,08	-8.400.825,84
m) Sur instruments financiers dérivés		
Contrats de swap (+/-)	303.775,80	-917.431,55
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-16.339,13	21.274,77
H. Positions et opérations de change		
a) Instruments financiers dérivés		
contrats à terme	-11.136,85	
Contrats de swap	-384.722,06	2.225.684,90
b) Autres positions et opérations de change	9.267.621,55	-31.127.111,94
II. Produits et charges des placements		
A. Dividendes	3.616.393,93	4.248.746,20
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	13.361.388,66	16.271.773,60
b) Dépôts et liquidités	2.176.558,73	3.616.635,93
C. Intérêts d'emprunts (-)	-574.716,41	-361.714,98
D. Contrats de swap (+/-)	-11.955.501,23	-9.602.543,72
F. Autres produits provenant des placements	385.208,83	225.666,30
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	244.372,49	384.133,56

IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-552.145,41	-1.210.915,92
B. Charges financières (-)	-120.620,76	-444.881,53
C. Rénumération due au dépositaire (-)	-108.577,15	-273.888,29
D. Rénumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-8.856.470,45	-9.041.941,87
b) Gestion administrative et comptable	-485.342,48	-401.680,37
E. Frais administratifs (-)	-243,15	-932,47
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-111.117,90	-76.923,30
G. Rénumérations, charges sociales et pensions (-)	-830,59	-7.678,33
H. Services et biens divers (-)	-342.060,42	-571.329,05
J. Taxes	-319.806,82	-84.554,59
K. Autres charges (-)	-85.133,10	-264.475,50
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-3.728.643,25	2.403.495,78
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	160.850.284,70	-288.079.932,78
VII. Résultat de l'exercice	160.850.284,70	-288.079.932,78

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise de la sicav)	31/12/2008 (en devise de la sicav)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice reporté (perte reportée) de l'exercice précédent	160.999.564,26	-154.601.053,40
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	160.850.284,70	-288.079.932,78
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	149.279,55	1.155.292,49
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-35.541.069,62	154.669.469,31
III. Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	125.357.191,57	
IV. (Distribution des dividendes)	-101.303,07	-68.415,91

1.6 RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 RESUME DES REGLES

Résumé des règles d'évaluation conformément à l'AR du 10/11/2006 relatif à la comptabilisation, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif à nombre variable de parts.

Les actifs des différents compartiments sont évalués comme suit :

- Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés sont, au moment de leur acquisition et de leur alienation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires tels que les frais de transaction et de livraison sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.
- Les valeurs mobilière, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés sont, après la première reprise, évalués à leur juste valeur selon les règles suivantes :
 - Pour les valeurs qui sont négociées sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur.
 - S'il s'agit des éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, c'est le cours acheteur actuel formé sur ce marché qui est retenu pour procéder à l'évaluation des actifs. Etant donné toutefois que la plupart des indices de référence internationaux utilisent des cours moyens et que les fournisseurs de données ne peuvent pas fournir de cours acheteurs (JP Morgan, iBoxx, MSCI, ...), ce sont les cours moyens qui sont retenus pour procéder à l'évaluation à la juste valeur d'instruments de dettes, comme prévu dans le commentaire de l'AR susmentionné. La méthode consistant à corriger les cours moyens pour obtenir le cours acheteur n'est pas retenue à cause de sa faible fiabilité et des risques d'amples fluctuations.
 - Pour les valeurs dont le dernier cours connu n'est pas représentatif, et pour les valeurs qui ne sont pas admises à une cotation officielle ou à un autre marché organisé, l'évaluation est obtenue comme suit :
 - Pour déterminer la juste valeur, c'est la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif qui est retenu, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires.
 - Si la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur est déterminée au moyen d'autres techniques de valorisation qui utilisent au maximum des données de marché, qui sont conformes aux méthodes économiques communément acceptées et qui sont régulièrement calibrées et testées.
 - Si, pour des éléments du patrimoine déterminés, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, il convient de tenir compte également, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements.
- Les actions pour lesquels il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évaluées au coût. Ces actions font l'objet de dépréciations s'il existe des indications objectives dans ce sens.
- Pour les parts d'organisme de placement collectif (pour lesquels il n'existe pas de marché organisé), l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire la plus récente.

- Les liquidités, y compris les avoirs à vue sur des établissements de crédit, les engagements en compte courant envers des établissements de crédit, les montants à recevoir et à payer à court terme qui ne sont pas représentés par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables (autres qu'envers des établissements de crédit), les avoirs fiscaux et les dettes fiscales sont évalués à leur valeur nominale. Les autres créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables sont évaluées à leur juste valeur. Les avoirs, montants à recevoir et créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les avoirs, montants et créances visés à l'alinéa précédent, pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur, soit des aléas justifiés par la nature des actifs concernés.
- Les produits générés par les prêts de titres sont traités comme des intérêts d'emprunts. Ces produits sont imputés au compte de résultats prorata temporis pour la période de la transaction.
- Les valeurs libellées dans une autre devise que celle du compartiment concerné sont converties dans la monnaie du compartiment à un taux de change sur la base du dernier cours moyen connu.

Dans le cas des compartiments structurés avec des swaps "equity/index linked", de taux d'intérêt et d'inflation, les obligations sont évaluées en calculant la valeur actuelle des paiements escomptés sur la base de la courbe sans risque. Elles pourraient subir une dépréciation en cas de réduction, de renonciation ou de report des paiements en intérêts ou principal. Le Conseil d'administration peut alors décider d'abaisser l'évaluation décrite ci-dessus ou d'opter pour une évaluation mark-to-market complète.

DIFFÉRENCES

Un léger écart peut parfois survenir entre la valeur d'inventaire nette telle qu'elle est publiée dans la presse et celle publiée dans le présent rapport. Il s'agit d'écart négligeables dans le calcul des avoirs nets constatés après parution dans la presse. Lorsque ce genre d'écart atteint ou dépasse un seuil de tolérance déterminé, la différence vous est remboursée. Ce seuil de tolérance est calculé par la sicav pour les entrées et les sorties et correspond à un pourcentage donné de la valeur d'inventaire et des avoirs nets.

Ce seuil de tolérance est:

- pour les fonds du marché monétaire: 0,25%
- pour les fonds obligataires, les fonds mixtes et les fonds avec garantie du capital: 0,50%
- pour les fonds d'actions : 1%
- pour les autres fonds (fonds immobiliers, ...): 0,50%

Etant donné que les bourses de titres ci-dessous ont été fermées le 31/12/2009 et que les compartiments ci-dessous étaient investis à raison de 20% ou plus en titres cotés sur ces bourses de titres fermées, la date de valorisation des états financiers de ces compartiments est le 30/12/2009 au lieu du 31/12/2009.

Bourses de titres fermées: Buenos-Aires, Vienne, Sao Paolo, Zurich, Santiago, Tchécoslovaquie, Francfort, Bourse d'options d'Allemagne, Copenhague, Madrid, Helsinki, Jakarta, Milan, Rome, Jasdaq, Osaka, Tokyo, Séoul, Kosdaq, Oslo, Manille, Stockholm, Bangkok, Bogota, Talin, Caracas

Compartiments concernés: Access Fund Brazil

En ce qui concerne le compartiment Horizon CSOB Komoditni, une erreur a été constatée au niveau de la valeur nette d'inventaire, le seuil de tolérance ayant été dépassé. L'erreur concerne une sous-évaluation de la valeur nette d'inventaire au 04/11/2009, le dépassement maximal s'élevant à 0,85%. La différence entre la valeur nette d'inventaire correcte et la valeur nette d'inventaire fautive a été payée par le fonds aux investisseurs concernés. KBC Asset Management a en outre indemnisé le fonds de la différence entre la valeur nette d'inventaire correcte et la valeur nette d'inventaire fautive.

1.6.2 TAUX DE CHANGE

1 EUR =	31/12/2009		31/12/2008	
	2,49955	BRL	3,29595	BRL
	9,79505	CNY	0,00	CNY
	26,405	CZK	26,845	CZK
	1,00	EUR	1,00	EUR
	0,89325	GBP	0,9803	GBP
	11,1251	HKD	10,9622	HKD
	13.479,50	IDR	15.488,20	IDR
	66,7661	INR	68,5372	INR
	1.670,73	KRW	1.781,57	KRW
	4,9126	MYR	4,92015	MYR
	66,3285	PHP	67,2571	PHP
	4,10585	PLN	4,11875	PLN
	10,2443	SEK	10,9925	SEK
	2,0143	SGD	2,0353	SGD
	30,126	SKK	30,126	SKK
	47,8345	THB	49,1663	THB
	45,8905	TWD	46,3452	TWD
	1,43475	USD	1,41445	USD
	26.505,60	VND	24.302,20	VND

SOFT COMMISSIONS.

Le gestionnaire a conclu avec un ou plusieurs intermédiaires un contrat de transactions en actions 'Commission Sharing Agreement' pour le compte d'un ou plusieurs compartiments. Le 'Commission Sharing Agreement' concerne plus particulièrement l'exécution des ordres et la livraison de rapports d'analyse.

En quoi consiste un contrat 'Commission Sharing Agreement' ?

Le gestionnaire peut demander à l'intermédiaire de payer à sa place les factures de certains biens et services qui lui ont été fournis.

L'intermédiaire paie alors ces factures contre un pourcentage déterminé de la commission brute qu'il reçoit des compartiments pour exécuter les transactions (ci-après dénommées 'CSA Credits').

Attention :

tous les biens et services qui aident le gestionnaire à gérer les compartiments dans l'intérêt de la sicav sont concernés par un contrat 'Commission Sharing Agreement'.

Biens et services concernés par un 'Commission Sharing Agreement' :

- Research and advisory services,
- Portfolio valuation and analysis,
- Performance measurement,
- Market price services,
- Computer hardware associated with specialised computer software or research services,
- Dedicated telephone lines,
- Seminar fees, where the subject matter is of relevance to the provision of investment services,
- Publications, where the subject matter is of relevance to the provision of investment services.

Intermédiaire	Commission brute payée en euros pendant la période: 1-01-09	CSA Credits en euros payée en euros constitués pendant la période: 1-01-09	Percentage
CITI	31.139	18.351	58,93%
CSFBSAS	5.155	3.881	75,29%
HSBC	6.149	1.344	21,86%
MORGAN STANLEY	807	530	65,69%
NOMURA	4.753	2.297	48,32%
UBSWDR	1.243	777	62,50%

1.7 COMPOSITION DES ACTIFS

Afin de réaliser les objectifs d'investissement, les compartiments de la sicav peuvent investir en titres (dont des obligations et autres titres de créance), en instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif, dépôts, produits (financiers) dérivés, liquidités et tout autre instrument admis par la réglementation applicable.

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'échéance ou à atteindre un pourcentage déterminé par rapport au prix de souscription initial à l'échéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités.

Les dépôts, obligations et autres titres de créance doivent répondre à l'une des conditions suivantes :

- (1) Investissement en dépôts et/ou titres de créance, consignés ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établis dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Investissements présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique, tels que visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Ces investissements peuvent consister en :

Un placement en obligations cotées en Bourse émises par 20 Special Purpose Vehicles (SPV). Les 16 SPV énumérés ci-dessous ont été constitués sous le parrainage de KBC Asset Management SA :

- Amethyst Structured Finance Plc
- Beechwood Structured Finance Plc
- Brookfields Capital Plc
- Eperon Finance Plc
- Espaccio Securities Plc
- Greenstreet Structured Financial Products Plc
- Nimrod Capital Plc
- Opal Financial Products Plc
- Profile Finance Plc
- Recolte Securities Plc
- Silverstate Financial Investments Plc
- Vespucci Structured Finance Products Plc
- Vigado Capital Plct
- Voyce Investments Plc
- Waterford Capital Investments Plc
- Waves Financial Investments Plc

Les obligations émises par les 16 SPV ont pour sous-jacent des obligations émises par Fairport Capital Investments Plc, qui ne sont pas cotées en Bourse. Fairport Capital Investments Plc est également un SPV, constitué sous le parrainage de KBC Asset Management SA.

Le SPV investit à son tour dans un portefeuille diversifié de dépôts (émis par des établissements financiers), d'obligations et autres titres. Ces obligations sont notamment émises par Arcade Finance Plc et D-Star Finance Plc. Ces sociétés sont également des SPV, constitués sous le parrainage de KBC Asset Management SA et dont le sous-jacent est également géré par KBC Asset Management SA.

Les 4 SPV suivants ont été constitués sous le parrainage de Goldman Sachs International :

- Infinity Finance Plc
- Sierra Finance Plc
- Venice Finance Plc
- Zulma Finance Plc

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une filiale.

Les actifs sous-jacents de ces SPV consistent, d'une part, en un portefeuille diversifié de dépôts (émis par des établissements financiers), d'obligations et autres titres et, d'autre part, en des titres acquis selon les modalités d'un TRS¹ conclu avec Goldman Sachs International. Goldman Sachs International est un établissement financier soumis au contrôle de la Financial Services Authority (FSA), le gendarme britannique du secteur financier, et est en d'autres termes une société soumise au contrôle prudentiel et établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE).

Les actifs entrant en ligne de compte pour être achetés par le SPV selon les modalités du TRS doivent répondre à plusieurs conditions strictes, notamment en matière de rating.

De plus amples informations sur les critères devant être remplis par l'actif sous-jacent sont fournies dans le prospectus relatif à l'émission. Les compositions des actifs des SPV commentées ici ne sont pas révisées. Le prospectus et le rapport annuel révisé au 30 avril peut être obtenu sans frais aux agences de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

¹. Un *Total Return Swap* (TRS) est un contrat en vertu duquel le bénéficiaire (en l'occurrence le SPV) achète des titres à/via la contrepartie. Pendant la durée de la transaction, le bénéficiaire accepte de verser à la contrepartie du TRS le produit total des actifs sous-jacents à titre de rémunération. La contrepartie prend à son tour les éventuelles réductions de valeur à son compte et intervient donc en qualité de donneur de garantie. Le donneur de garantie acquiert donc la propriété économique des actifs sous-jacents; tandis que le bénéficiaire a la propriété juridique. En échange, le bénéficiaire perçoit une rémunération pour le coût de financement des actifs. Comme le donneur de garantie assume le risque économique pendant toute la durée de la transaction, il perçoit tous les revenus générés par les titres.

En d'autres termes, le bénéficiaire d'un TRS achète des titres à/via la contrepartie (donneur de garantie). Le donneur de garantie conserve toutefois le risque de crédit inhérent aux titres pendant la durée de la transaction et à l'échéance. En cas de dépréciation éventuelle, la contrepartie doit effectuer des versements collatéraux au bénéficiaire.

Dans la pratique, cela signifie que le bénéficiaire jouit d'une double protection.

Premièrement, une éventuelle dépréciation des actifs visés par le TRS est remédiée par l'obligation de versement collatéral.

Deuxièmement, si la contrepartie manque à ses obligations, le bénéficiaire possède un portefeuille d'actifs qu'il peut réaliser.

Au terme de la transaction, le bénéficiaire récupère le montant initial payé et la contrepartie reprend possession des actifs.

1.7.1 COMPOSITION DES ACTIFS DE BEECHWOOD STRUCTURED FINANCE PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	66.000.000,00	HUF	98,978	252.972,21	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	1.944.200.000,00	CZK	98,936	73.627.724,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	88.300.000,00	CZK	99,048	3.321.635,94	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	11.200.000,00	CZK	99,051	421.766,90	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	146.864.000,00	EUR	98,920	146.118.131,50	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	20.418.000,00	EUR	98,972	20.294.719,40	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	198.808.000,00	EUR	98,983	197.314.792,87	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	146.432.000,00	EUR	98,978	145.203.515,91	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	91.900.000,00	EUR	98,913	90.919.727,15	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	202.347.000,00	EUR	98,962	200.512.953,70	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	19.000.000,00	HUF	99,242	71.265,68	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	87.352.000,00	USD	98,918	60.500.974,38	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	39.258.000,00	USD	98,997	27.133.940,35	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	396.000,00	USD	98,987	273.400,88	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	826.850.000,00	CZK	99,040	31.189.716,73	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	155.520.000,00	PLN	98,918	38.272.529,38	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	28.730.000,00	PLN	98,941	7.003.793,36	0,67	0,67
Total des obligations				1.042.433.560,35	100,00	100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.042.433.560,35	100,00	100,00
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	264.993,01	CZK	1,000	10.035,71		
KBC GROUP EURO	22.741,26	EUR	1,000	22.741,26		
KBC GROUP HUF	25.026,91	HUF	1,000	92,61		
KBC GROUP PLN	21.886,06	PLN	1,000	5.330,46		
KBC GROUP USD	20.044,84	USD	1,000	13.970,96		
Total compte à vue				52.171,00		0,01
TOTAL LIQUIDITES				52.171,00		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.042.471.279,43		100,00

1.7.2 COMPOSITION DES ACTIFS DE OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.293,03	CZK	1,000	2.283,39		
KBC GROUP EURO	35.633,39	EUR	1,000	35.633,39		0,01
KBC GROUP HUF	65.174,17	HUF	1,000	241,18		
KBC GROUP PLN	5.894,41	PLN	1,000	1.435,61		
KBC GROUP USD	8.801,87	USD	1,000	6.134,78		
Total compte à vue				45.728,35		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.728,35		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.248.056,60		100,00

1.7.3 COMPOSITION DES ACTIFS DE RECOLTE SECURITIES PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.293,03	CZK	1,000	2.283,39		
KBC GROUP EURO	35.469,36	EUR	1,000	35.469,36		0,01
KBC GROUP HUF	65.204,41	HUF	1,000	241,29		
KBC GROUP PLN	5.781,58	PLN	1,000	1.408,13		
KBC GROUP USD	8.801,87	USD	1,000	6.134,78		
Total compte à vue				45.536,95		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.536,95		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.865,20		100,00

1.7.4 COMPOSITION DES ACTIFS DE SILVERSTATE FINANCIAL INVESTMENTS PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	59.988,97	CZK	1,000	2.271,88		
KBC GROUP EURO	36.220,14	EUR	1,000	36.220,14		0,01
KBC GROUP HUF	84.297,02	HUF	1,000	311,95		
KBC GROUP PLN	3.658,44	PLN	1,000	891,03		
KBC GROUP USD	8.343,97	USD	1,000	5.815,63		
Total compte à vue				45.510,63		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.510,63		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.838,88		100,00

1.7.5 COMPOSITION DES ACTIFS DE VESPUCCI STRUCTURED FINANCIAL PRODUCTS PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.297,23	CZK	1,000	2.283,55		
KBC GROUP EURO	35.087,50	EUR	1,000	35.087,50		0,01
KBC GROUP HUF	65.204,41	HUF	1,000	241,29		
KBC GROUP PLN	7.577,32	PLN	1,000	1.845,49		
KBC GROUP USD	8.802,31	USD	1,000	6.135,08		
Total compte à vue				45.592,91		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.592,91		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.921,16		100,00

1.7.6 COMPOSITION DES ACTIFS DE EPERON FINANCE PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	66.000.000,00	HUF	98,978	252.972,21	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	1.944.200.000,00	CZK	98,936	73.627.724,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	88.300.000,00	CZK	99,048	3.321.635,94	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	11.200.000,00	CZK	99,051	421.766,90	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	146.864.000,00	EUR	98,920	146.118.131,50	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	20.418.000,00	EUR	98,972	20.294.719,40	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	198.808.000,00	EUR	98,983	197.314.792,87	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	146.432.000,00	EUR	98,978	145.203.515,91	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	91.900.000,00	EUR	98,913	90.919.727,15	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	202.347.000,00	EUR	98,962	200.512.953,70	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	19.000.000,00	HUF	99,242	71.265,68	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	87.352.000,00	USD	98,918	60.500.974,38	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	39.258.000,00	USD	98,997	27.133.940,35	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	396.000,00	USD	98,987	273.400,88	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	826.850.000,00	CZK	99,040	31.189.716,73	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	155.520.000,00	PLN	98,918	38.272.529,38	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	28.730.000,00	PLN	98,941	7.003.793,36	0,67	0,67
Total des obligations				1.042.433.560,35	100,00	100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.042.433.560,35	100,00	100,00
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	264.170,85	CZK	1,000	10.004,58		
KBC GROUP EURO	23.057,78	EUR	1,000	23.057,78		
KBC GROUP HUF	25.026,91	HUF	1,000	92,61		
KBC GROUP PLN	16.717,50	PLN	1,000	4.071,63		
KBC GROUP USD	20.044,84	USD	1,000	13.970,96		
Total compte à vue				51.197,56		
TOTAL LIQUIDITES				51.197,56		
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.042.470.305,99		100,00

1.7.7 COMPOSITION DES ACTIFS DE VIGADO CAPITAL PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.293,03	CZK	1,000	2.283,39		
KBC GROUP EURO	35.089,99	EUR	1,000	35.089,99		0,01
KBC GROUP HUF	65.204,41	HUF	1,000	241,29		
KBC GROUP PLN	7.578,02	PLN	1,000	1.845,66		
KBC GROUP USD	8.802,31	USD	1,000	6.135,08		
Total compte à vue				45.595,41		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.595,41		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.923,66		100,00

1.7.8 COMPOSITION DES ACTIFS DE VOYCE INVESTMENTS PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.423,63	CZK	1,000	2.288,34		
KBC GROUP EURO	35.085,24	EUR	1,000	35.085,24		0,01
KBC GROUP HUF	65.133,63	HUF	1,000	241,03		
KBC GROUP PLN	7.578,02	PLN	1,000	1.845,66		
KBC GROUP USD	8.802,31	USD	1,000	6.135,08		
Total compte à vue				45.595,35		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.595,35		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.923,60		100,00

1.7.9 COMPOSITION DES ACTIFS DE NIMROD CAPITAL PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.961,65	CZK	1,000	2.308,72		
KBC GROUP EURO	35.418,84	EUR	1,000	35.418,84		0,01
KBC GROUP HUF	65.133,63	HUF	1,000	241,03		
KBC GROUP PLN	5.781,58	PLN	1,000	1.408,13		
KBC GROUP USD	8.801,87	USD	1,000	6.134,78		
Total compte à vue				45.511,50		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.511,50		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.839,75		100,00

1.7.10 COMPOSITION DES ACTIFS DE WATERFORD CAPITAL INVESTMENTS PLC.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	63.794,18	CZK	1,000	2.415,99		
KBC GROUP EURO	34.966,72	EUR	1,000	34.966,72		0,01
KBC GROUP HUF	65.133,63	HUF	1,000	241,03		
KBC GROUP PLN	7.578,02	PLN	1,000	1.845,66		
KBC GROUP USD	8.802,31	USD	1,000	6.135,08		
Total compte à vue				45.604,48		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.604,48		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.932,73		100,00

1.7.11 COMPOSITION DES ACTIFS DE PROFILE FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14,5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9,5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9,5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9,5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6,50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14,5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6,5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6,5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6,5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9,5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14,5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14,5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.293,03	CZK	1,000	2.283,39		
KBC GROUP EURO	35.455,19	EUR	1,000	35.455,19		0,01
KBC GROUP HUF	65.133,63	HUF	1,000	241,03		
KBC GROUP PLN	7.329,35	PLN	1,000	1.785,10		
KBC GROUP USD	8.801,87	USD	1,000	6.134,78		
Total compte à vue				45.899,49		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.899,49		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.248.227,74		100,00

1.7.12 COMPOSITION DES ACTIFS DE ESPACCIO SECURITIES PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,982	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.961,65	CZK	1,000	2.308,72		
KBC GROUP EURO	35.437,78	EUR	1,000	35.437,78		0,01
KBC GROUP HUF	65.548,64	HUF	1,000	242,57		
KBC GROUP PLN	5.781,58	PLN	1,000	1.408,13		
KBC GROUP USD	8.806,17	USD	1,000	6.137,77		
Total compte à vue				45.534,97		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.534,97	0,01	
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.863,22	100,00	

1.7.13 COMPOSITION DES ACTIFS DE BROOKFIELDS CAPITAL PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	66.000.000,00	HUF	98,978	252.972,21	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	1.944.200.000,00	CZK	98,936	73.627.724,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	88.300.000,00	CZK	99,048	3.321.635,94	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	11.200.000,00	CZK	99,051	421.766,90	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	146.864.000,00	EUR	98,920	146.118.131,50	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	20.418.000,00	EUR	98,972	20.294.719,40	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	198.808.000,00	EUR	98,983	197.314.792,87	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	146.432.000,00	EUR	98,978	145.203.515,91	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	91.900.000,00	EUR	98,913	90.919.727,15	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	202.347.000,00	EUR	98,962	200.512.953,70	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	19.000.000,00	HUF	99,242	71.265,68	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	87.352.000,00	USD	98,918	60.500.974,38	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	39.258.000,00	USD	98,997	27.133.940,35	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	396.000,00	USD	98,987	273.400,88	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	826.850.000,00	CZK	99,040	31.189.716,73	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	155.520.000,00	PLN	98,918	38.272.529,38	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	28.730.000,00	PLN	98,941	7.003.793,36	0,67	0,67
Total des obligations				1.042.433.560,35	100,00	100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.042.433.560,35	100,00	100,00
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	264.993,01	CZK	1,000	10.035,71		
KBC GROUP EURO	22.723,04	EUR	1,000	22.723,04		
KBC GROUP HUF	24.967,30	HUF	1,000	92,39		
KBC GROUP PLN	18.400,34	PLN	1,000	4.481,49		
KBC GROUP USD	20.044,90	USD	1,000	13.971,01		
Total compte à vue				51.303,64		
TOTAL LIQUIDITES				51.303,64		
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.042.470.412,07		100,00

1.7.14 COMPOSITION DES ACTIFS DE WAVES FINANCIAL INVESTMENTS PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	60.290,97	CZK	1,000	2.283,32		
KBC GROUP EURO	35.084,81	EUR	1,000	35.084,81		0,01
KBC GROUP HUF	65.133,66	HUF	1,000	241,03		
KBC GROUP PLN	7.577,75	PLN	1,000	1.845,60		
KBC GROUP USD	8.802,38	USD	1,000	6.135,13		
Total compte à vue				45.589,89		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.589,89	0,01	
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.918,14		100,00

1.7.15 COMPOSITION DES ACTIFS DE AMETHYST STRUCTURED FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	66.000.000,00	HUF	98,978	252.972,21	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	1.944.200.000,00	CZK	98,936	73.627.724,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	88.300.000,00	CZK	99,048	3.321.635,94	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	11.200.000,00	CZK	99,051	421.766,90	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	146.864.000,00	EUR	98,920	146.118.131,50	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	20.418.000,00	EUR	98,972	20.294.719,40	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	198.808.000,00	EUR	98,983	197.314.792,87	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	146.432.000,00	EUR	98,978	145.203.515,91	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	91.900.000,00	EUR	98,913	90.919.727,15	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	202.347.000,00	EUR	98,962	200.512.953,70	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	19.000.000,00	HUF	99,242	71.265,68	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	87.352.000,00	USD	98,918	60.500.974,38	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	39.258.000,00	USD	98,997	27.133.940,35	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	396.000,00	USD	98,987	273.400,88	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	826.850.000,00	CZK	99,040	31.189.716,73	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	155.520.000,00	PLN	98,918	38.272.529,38	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	28.730.000,00	PLN	98,941	7.003.793,36	0,67	0,67
Total des obligations				1.042.433.560,35	100,00	100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.042.433.560,35	100,00	100,00
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	265.005,71	CZK	1,000	10.036,19		
KBC GROUP EURO	22.131,17	EUR	1,000	22.131,17		
KBC GROUP HUF	71.607,74	HUF	1,000	264,99		
KBC GROUP PLN	20.198,68	PLN	1,000	4.919,49		
KBC GROUP USD	20.001,52	USD	1,000	13.940,77		
Total compte à vue				51.292,61		
TOTAL LIQUIDITES				51.292,61		
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.042.470.401,04		100,00

1.7.16 COMPOSITION DES ACTIFS DE GREENSTREET STRUCTURED FINANCIAL PRODUCTS PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-14.5 10/07-10/01	33.000.000,00	HUF	98,978	126.486,10	0,02	0,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5 10/01-10/07	972.100.000,00	CZK	98,936	36.813.862,01	7,06	7,06
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 10/11-08/05	44.150.000,00	CZK	99,048	1.660.817,97	0,32	0,32
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6B-9.5BP 23/04-23/10	5.600.000,00	CZK	99,051	210.883,45	0,04	0,04
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/01-10/07	73.432.000,00	EUR	98,920	73.059.065,75	14,02	14,02
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 10/02-10/08	10.209.000,00	EUR	98,972	10.147.359,70	1,95	1,95
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/03-23/09	99.404.000,00	EUR	98,983	98.657.396,44	18,93	18,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/04-23/10	73.216.000,00	EUR	98,978	72.601.757,95	13,93	13,93
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.5 23/12-23/06	45.950.000,00	EUR	98,913	45.459.863,57	8,72	8,72
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6E-6.50 10/11-08/05	101.173.500,00	EUR	98,962	100.256.476,85	19,24	19,23
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6H-14.5 23/03-23/09	9.500.000,00	HUF	99,242	35.632,84	0,01	0,01
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 10/01-10/07	43.676.000,00	USD	98,918	30.250.487,19	5,80	5,80
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5 21/09-20/03	19.629.000,00	USD	98,997	13.566.970,18	2,60	2,60
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6L-6.5BP 10/11-08/05	198.000,00	USD	98,987	136.700,44	0,03	0,03
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6P-9.5_23/03-23/09	413.425.000,00	CZK	99,040	15.594.858,36	2,99	2,99
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 10/07-10/01	77.760.000,00	PLN	98,918	19.136.264,69	3,67	3,67
FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC 6W-14.5 23/03-23/09	14.365.000,00	PLN	98,941	3.501.896,68	0,67	0,67
Total des obligations				521.216.780,17	100,00	99,99
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				521.216.780,17	100,00	99,99
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	64.843,05	CZK	1,000	2.455,71		
KBC GROUP EURO	35.631,74	EUR	1,000	35.631,74		0,01
KBC GROUP HUF	67.109,55	HUF	1,000	248,34		
KBC GROUP PLN	4.298,99	PLN	1,000	1.047,04		
KBC GROUP USD	8.773,79	USD	1,000	6.115,20		
Total compte à vue				45.498,03		0,01
TOTAL LIQUIDITES				45.498,03		0,01
AUTRES						
Frais provisionnés		EUR		-14.451,92		
TOTAL AUTRES				-14.451,92		
TOTAL DE L'ACTIF NET				521.247.826,28		100,00

1.7.17 COMPOSITION DES ACTIFS DE VENICE FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devise	Evaluation en Eur	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Belgique</u>						
DEXIA CLF 08/01/10	3.000.000	EUR	99,991	2.999.716,00	0,25	0,25
<u>Espagne</u>						
BANCO POP ESPANOL 08/01/10	1.000.000	EUR	99,991	999.905,00	0,08	0,08
Obligations private bedrijven						
<u>Belgique</u>						
HOME LOAN INVEST FRN 3E+155 15/07-15/10 2,546%	3.500.000	EUR	100,550	3.536.408,00	0,29	0,29
HOME LOAN INVEST FRN 3E+8 15/07-17/10 1,076%	121.500.000	EUR	92,310	112.370.267,00	9,29	9,29
<u>Pays-Bas</u>						
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+13 28/01-28/04 0,797%	30.700.000	EUR	95,585	29.391.672,00	2,43	2,43
<u>Irlande</u>						
ARCADE FINANCE PLC R1 6E+7 23/10-23/04 1,112%	170.900.000	EUR	100,077	171.416.072,00	14,17	14,17
ARCADE FINANCE PLC R2 10/05/14 1,115%	8.174.000	EUR	100,061	8.190.802,00	0,68	0,68
ARCADE FINANCE PLC R9 10/07/13 0,797%	90.000.000	EUR	100,020	90.659.019,00	7,50	7,49
ARCADE FINANCE PLC R17 APR/OCT 6E+13,5BP 23/10-23/04	49.500.000	EUR	100,077	49.648.064,00	4,11	4,10
ARCADE FINANCE PLC R17 JAN/JUL 6E+13,5BP 10/01-10/07	95.500.000	EUR	100,020	96.157.769,00	7,95	7,95
ARCADE FINANCE PLC R17 MAR/SEP 6E+13,5BP 23/03-23/09	75.500.000	EUR	100,083	75.804.763,00	6,27	6,26
Total Obligations				641.174.457,00	53,02	52,99
Swaps					0,00	0,00
KBC SWAPS IRS/CCS		EUR		1.955.853,00	0,16	0,16
TRS-GS-23/3-23/9-EUR	186.771.675	EUR	100,083	187.517.931,00	15,51	15,50
TRS-GS-23/4-23/10-EUR	119.091.317	EUR	100,077	119.444.141,00	9,88	9,87
TRS-GS-10/5-10/11-EUR	85.365.077	EUR	100,061	85.552.540,00	7,07	7,07
TRS-GS-23/6-23/12-EUR	60.300.000	EUR	100,013	60.322.545,00	4,99	4,99
TRS-GS-10/1-10/7-USD	24.210.000	USD	100,022	16.969.559,00	1,40	1,40
TRS-GS-10/1-10/7-EUR	95.701.125	EUR	100,020	96.353.351,00	7,97	7,96
Total swaps				568.115.920,00	46,98	46,95
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.209.290.377,00	100,00	99,94
LIQUIDITES						0,00
Comptes à vue						0,00
KBC GROUP EUR	478.572,37	EUR	1,000	478.572,37		0,04
KBC GROUP CZK	6,82	CZK	1,000	0,26		0,00
KBC GROUP GBP	7.812,81	GBP	1,000	8.793,75		0,00
KBC GROUP PLN	922,07	PLN	1,000	224,57		0,00
KBC GROUP USD	359.397,37	USD	1,000	250.494,77		0,02
Total compte à vue				738.085,73		0,06
TOTAL LIQUIDITES				738.085,73		0,06
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						0,00
Créances						0,00
KBC GROUP A RECEVOIR	5.525,70	EUR	1,000	5.525,70		0,00
Total créances				5.525,70		0,00
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				5.525,70		0,00

TOTAL DE L'ACTIF NET				1.210.033.988,43	100,00
----------------------	--	--	--	------------------	--------

1.7.18 COMPOSITION DES ACTIFS DE INFINITY FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devise	Evaluation en Eur	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Belgique</u>						
HOME LOAN INVEST FRN 3E+8 15/07-17/10 1.076%	96.750.000	EUR	92,310	89.480.028,00	7,29	7,29
HOME LOAN INVEST FRN 3E+155 15/07-15/10 2.546%	27.500.000	EUR	100,550	27.786.064,00	2,26	2,26
<u>Irlande</u>						
ARCADE FINANCE PLC R1 6E+7 23/10-23/04 1.172%	256.500.000	EUR	100,077	257.274.562,00	20,96	20,95
ARCADE FINANCE PLC R9 6E+22,5 10/07-08/01 1.474%	492.000	EUR	100,020	495.603,00	0,04	0,04
ARCADE FINANCE PLC APR/OCT 6E+13,5BP 23/10-23/04	17.500.000	EUR	100,077	17.552.346,00	1,43	1,43
ARCADE FINANCE PLC R17 JAN/JUL 6E+13,5BP 10/01-10/07	5.000.000	EUR	100,020	5.034.438,00	0,41	0,41
D-STAR FINANCE PLC R5 6E+13,5BP 23/04-23/10	70.000.000	EUR	100,077	70.209.383,00	5,72	5,72
D-STAR FINANCE PLC R5 6E+13,5BP 10/01-10/07	75.000.000	EUR	100,020	75.516.572,00	6,15	6,15
D-STAR FINANCE PLC R5 6E+13,5BP 23/03-23/09	70.000.000	EUR	100,083	70.282.562,00	5,73	5,72
<u>Pays-Bas</u>						
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+9 28/07-28/10 1.011%	23.000.000	EUR	98,750	22.746.070,00	1,85	1,85
<u>Royaume-Uni</u>						
NATIONWIDE BLDG SOCIETY 07/12 5.50 18/07	33.000.000	USD	106,546	25.075.400,00	2,04	2,04
Total Obligations				661.453.028,00	53,89	53,86
Swaps						
KBC SWAPS IRS / CCS		EUR		-990.530,00	-0,08	-0,08
TRS-GS-10/1-10/7-USD	24.210.000	USD	100,022	16.969.559,00	1,38	1,38
TRS-GS-23/6-23/12-EUR	60.300.000	EUR	100,013	60.322.545,00	4,91	4,91
TRS-GS-10/5-10/11-EUR	86.137.278	EUR	100,061	86.326.437,00	7,03	7,03
TRS-GS-10/1-10/7-EUR	96.302.582,72	EUR	100,020	96.958.907,00	7,90	7,90
TRS-GS-23/4-23/10-EUR	119.966.416	EUR	100,077	120.321.833,00	9,80	9,80
TRS-GS-23/3-23/9-EUR	185.216.974	EUR	100,083	185.957.018,00	15,15	15,14
Total swaps				565.865.769,00	46,11	46,08
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.227.318.797,00	100,00	99,94
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
KBC GROUP EUR	292.946,67	EUR	1,000	292.946,67		0,02
KBC GROUP GBP	2.617,23	GBP	1,000	2.945,84		0,00
KBC GROUP USD	123.146,02	USD	1,000	85.831,00		0,01
Total compte à vue				381.723,50		0,03
TOTAL LIQUIDITES				381.723,50		0,03
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Créances						
KBC GROUP A RECEVOIR	306.425,14	EUR	1,000	306.425,14		0,02
Total créances				306.425,14		0,02
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				306.425,14		0,02
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.228.006.945,64		100,00

1.7.19 COMPOSITION DES ACTIFS DE SIERRA FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devise	Evaluation en Eur	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Belgique</u>						
KBC BANK 6,0% 24/03/10	4.957.870,50	EUR	100,000	5.186.759,00	0,43	0,43
<u>Suède</u>						
SKANDINAV ENSKILDA 08/01/10 1,250%	10.000.000	USD	99,996	9.969.567,00	0,58	0,58
SKANDINAV ENSKILDA 08/01/10 1,230%	5.000.000	USD	99,996	3.484.784,00	0,29	0,29
Obligations d'entreprises privées						
<u>Belgique</u>						
HOME LOAN INVEST FRN 3E+8 15/07-17/10 0,764%	96.250.000	EUR	92,310	89.017.599,00	7,39	7,38
HOME LOAN INVEST FRN 3E+155 15/07-15/10 2,234%	29.000.000	EUR	100,550	29.301.668,00	2,43	2,43
<u>Irlande</u>						
ARCADE FINANCE PLC R1 6E+7 23/10-23/04 1,172%	284.450.000	EUR	100,077	285.308.963,00	23,68	23,65
ARCADE FINANCE PLC R2 6E+2 10/11-10/05 0,017%	8.700.000	EUR	100,061	8.717.883,00	0,72	0,72
ARCADE FINANCE PLC R9 10/07/13	53.584.000	EUR	100,020	53.976.365,00	4,48	4,47
ARCADE FINANCE PLC R17 JAN/JUL 6E+13,5BP 10/01-10/07	8.500.000	EUR	100,020	8.558.545,00	0,71	0,71
ARCADE FINANCE PLC R17 MAR/SEP 6E+13,5BP 23/03-23/09	37.000.000	EUR	100,083	37.149.354,00	3,08	3,08
ARCADE FINANCE PLC R17 MEZ 3E+50BP 28/08-30/11 1,334%	30.000.000	EUR	100,077	30.089.735,00	2,50	2,49
D-STAR FINANCE PLC R5 MEZ 3E+50BP 28/08-30/11 1,334%	52.500.000	EUR	100,020	52.861.601,00	4,39	4,38
<u>Pays-Bas</u>						
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+9 28/07-28/10 1,011%	3.000.000	EUR	98,750	2.966.879,00	0,25	0,25
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+13 28/01-28/04 0,797%	12.300.000	EUR	95,585	11.775.817,00	0,98	0,98
<u>Royaume-Uni</u>						
AXON FINANCIAL FUNDING LTD 04/01/08	28.683,780	EUR	36,832	10.564.810,00	0,88	0,88
Total Obligations				635.930.329,00	52,78	52,72
Swaps						
KBC SWAPS IRS/ CCS		EUR		1.377.402,00	0,11	0,11
TRS-GS-10/1-10/7-USD	24.210.000	USD	100,022	16.969.559,00	1,41	1,41
TRS-GS-23/6-23/12-EUR	60.300.000	EUR	100,013	60.322.545,00	5,01	5,00
TRS-GS-10/5-10/11-EUR	86.909,479	EUR	100,061	87.100.334,00	7,23	7,22
TRS-GS-10/1-10/7-EUR	97.813.468	EUR	100,020	98.480.089,00	8,17	8,16
TRS-GS-23/4-23/10-EUR	116.784.237	EUR	100,077	117.130.226,00	9,72	9,71
TRS-GS-23/3-23/9-EUR	186.730.762	EUR	100,083	187.476.854,00	15,56	15,54
Total swaps				568.857.009,00	47,22	47,16
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.204.787.338,00	100,00	99,87
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
KBC GROUP CZK	-0,03	CZK	1,000	0,00		0,00
KBC GROUP EUR	1.429.350,90	EUR	1,000	1.429.350,90		0,12
KBC GROUP GBP	3.895,01	GBP	1,000	4.384,05		0,00
KBC GROUP HUF	6.399.928,00	HUF	1,000	23.683,26		0,00
KBC GROUP PLN	2.142,63	PLN	1,000	521,85		0,00
KBC GROUP USD	23.899	USD	1,000	16.657,34		0,00

Total compte à vue				1.474.597,40		0,12
TOTAL LIQUIDITES				1.474.597,40		0,12
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Créances						
KBC GROUP A RECEVOIR	42.984,41	EUR	1.000	42.984,41		0,00
Total créances				42.984,41		0,00
TOTAL DEbiteURS ET CREDITEURS DIVERS				42.984,41		0,00
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.206.304.919,81		100,00

1.7.20 COMPOSITION DES ACTIFS DE ZULMA FINANCE PLC

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devise	Evaluation en Eur	% Porte- feuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'entreprises privées						
<u>Belgique</u>						
HOME LOAN INVEST FRN 3E+8 15/07-17/10 0.822%	110.500.000	EUR	92,310	102.196.827,00	8,28	8,28
HOME LOAN INVEST FRN 3E+155 15/07-15/10 2.292%	15.000.000	EUR	100,550	15.156.035,00	1,23	1,23
<u>Irlande</u>						
ARCADE FINANCE PLC R1 6E+7 23/10-23/04 1.172%	272.950.000	EUR	100,077	273.774.236,00	22,19	22,18
ARCADE FINANCE PLC R2 6E+2 10/11-10/05 1.017%	28.000.000	EUR	100,061	28.057.555,00	2,27	2,27
ARCADE FINANCE PLC R9 6E+22.5 10/07-08/01 1.474%	54.697.000	EUR	100,020	55.097.515,00	4,47	4,46
ARCADE FINANCE PLCR17 APR/OCT 6E+13.5BP 23/10-23/04	30.500.000	EUR	100,077	30.591.231,00	2,48	2,48
ARCADE FINANCE PLC R17 JAN/JUL 6E+13.5BP 10/01-10/07	14.500.000	EUR	100,020	14.599.871,00	1,18	1,18
ARCADE FINANCE PLC R17 MAR/SEP 6E+13.5BP 23/03-23/09	15.000.000	EUR	100,083	15.060.549,00	1,22	1,22
D-STAR FINANCE PLC R5 APR/OCT 6E+13.5BP 23/04-23/10	57.500.000	EUR	100,077	57.671.993,00	4,68	4,67
D-STAR FINANCE PLC R5 APR/OCT 6E+13.5BP 23/03-23/09	57.500.000	EUR	100,083	57.732.105,00	4,68	4,68
<u>Italie</u>						
AUTO ABS COMPARTIMENT 3E+14 26/10-26/01 0.873%	9.900.000	EUR	96,004	9.520.203,00	0,77	0,77
<u>Pays-Bas</u>						
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+9 28/07-28/10 1.011%	12.000.000	EUR	98,750	11.867.515,00	0,96	0,96
Total Obligations				671.325.635,00	54,42	54,38
Swaps						
KBC SWAPS IRS / CCS		EUR		141.432,00	0,01	0,01
TRS-GS-10/1-10/7-EUR	92.398.189	EUR	100,020	93.027.904,00	7,54	7,54
TRS-GS-10/1-10/7-USD	24.210.000	USD	100,022	16.969.559,00	1,38	1,37
TRS-GS-10/5-10/11-EUR	85.365.077	EUR	100,061	85.552.540,00	6,94	6,93
TRS-GS-23/3-23/9-EUR	188.612.768	EUR	100,083	189.366.380,00	15,35	15,34
TRS-GS-23/4-23/10-EUR	119.170.871	EUR	100,077	119.523.931,00	9,69	9,68
TRS-GS-23/6-23/12-EUR	57.593.388	EUR	100,013	57.614.921,00	4,67	4,67
Total swaps				562.196.667,00	45,58	45,54
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.233.522.302,00	100,00	99,92
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
KBC GROUP EUR	114.523,37	EUR	1,000	114.523,37		0,01
KBC GROUP GBP	779,59	GBP	1,000	877,47		0,00
KBC GROUP USD	107.257,67	USD	1,000	74.757,05		0,01
Total compte à vue				190.157,89		0,02
Comptes à terme						
DSTL KBCBANK 080110 0.55%	900.000	USD	100,011	628.258,00		0,05
Total comptes à terme				628.258,00		0,05
TOTAL LIQUIDITES				818.415,89		0,07
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Créances						
KBC GROUP A RECEVOIR	150.069,68	EUR	1,000	150.069,68		0,01
Total créances				150.069,68		0,01

TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				150.069,68	0,01
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.234.490.787,57	100,00

1.8 COMPOSITION DES ACTIFS DE FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC

Les compositions des actifs des SPV commentées ici ne sont pas révisées. Le prospectus et le rapport annuel révisé au 30 avril peut être obtenu sans frais aux agences de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations d'états						
<u>Italie</u>						
ITALY 03/14 2.15% 15/03-09	105.000.000,00	EUR	105,463	125.519.363,34	1,19	1,17
<u>Tchèque</u>						
CZECHIA 04/14 4.625% 23/06	15.000.000,00	EUR	105,529	16.203.829,92	0,15	0,15
Obligations des établissements de crédit						
<u>Allemagne</u>						
DEPFA PFANDBRIEFBANK 6P+19 23/10-23/04 0.77500%	150.000.000,00	USD	87,727	91.885.476,53	0,87	0,86
DEUTSCHE BANK AG LONDON 6E+25 23/09-23/03 1.281%	85.000.000,00	EUR	99,697	85.060.031,17	0,80	0,80
IKB DEUT INDUSTRIEBANK AG 3E+5 23/12-23/03 0.759%	55.000.000,00	EUR	95,665	52.631.819,13	0,50	0,49
LANDWIRT.RENTENBANK 05/10 5.75% 18/02	12.000.000,00	PLN	100,360	3.081.435,59	0,03	0,03
MUNCHENER HYPOTHEKENBANK 6E+5 23/03-23/09 1.784%	30.000.000,00	EUR	100,061	30.174.309,99	0,29	0,28
<u>Antilles Néerlandaises</u>						
KBC IFIMA 04/14 VAR 17/03	100.000,00	EUR	88,451	92.464,89		
KBC IFIMA 05/16 3.87% 18/05	1.350.000.000,00	CZK	85,638	45.046.919,79	0,43	0,42
KBC IFIMA 05/16 4.01% 18/05	1.395.000.000,00	SKK	92,388	43.966.073,31	0,42	0,41
KBC IFIMA 05/20 4.05% 21/12	924.000.000,00	SKK	85,232	26.196.112,86	0,25	0,24
KBC IFIMA 3E+20 14/12-15/03 0.914%	40.000.000,00	EUR	79,265	31.729.357,76	0,30	0,30
KBC IFIMA 3E+3 08/10-08/01 0.774%	10.000.000,00	EUR	99,999	10.019.250,00	0,09	0,09
KBC IFIMA 6E+8 10/07-10/01 1.329%	800.000,00	EUR	99,997	805.292,00	0,01	0,01
<u>Australie</u>						
COMMONWEALTH BK OF AUSTRALIA 3E+5 02/11-02/02 0.772%	110.000.000,00	EUR	99,782	109.913.087,68	1,04	1,03
NATIONAL AUSTRALIA BANK 07/10 4.625% 07/06	25.000.000,00	EUR	103,478	26.871.654,78	0,25	0,25
<u>Autriche</u>						
AUST&NZ BANKING GROUP 03/15 4.45% 05/02	20.000.000,00	EUR	99,983	20.813.469,30	0,20	0,19
KOMMUNALKREDIT AG 6E+55 10/11-10/05 1.547%	85.000.000,00	EUR	98,934	84.302.100,36	0,80	0,79
<u>Belgique</u>						
FORTIS BANK SA/NA 07/14 4.50% 30/05	77.500.000,00	EUR	104,417	83.034.707,06	0,79	0,78
FORTIS BANK SA/NA 3E+6.5 16/11-14/02 1.364%	42.500.000,00	EUR	100,153	42.647.276,65	0,40	0,40
FORTIS BANK SA/NA 3L+22 24/08-22/11 0.48656%	80.000.000,00	USD	88,510	49.385.310,83	0,47	0,46
<u>Canada</u>						
BANK OF NOVA SCOTIA 08/11 5.125% 14/04	50.000.000,00	EUR	104,299	54.024.106,30	0,51	0,50
TORONTO DOMINION BK 08/15 5.375% 14/05	50.000.000,00	EUR	109,530	56.510.184,20	0,53	0,53

<u>Danemark</u>						
DANSKE BK AS 08/11 5.375% 18/08	8.000.000,00	EUR	101,286	8.268.965,58	0,08	0,08
DANSKE BK AS 3E+5 29/12-29/03 0.757%	10.900.000,00	EUR	98,758	10.766.466,52	0,10	0,10
DANSKE BK AS 3E+8 08/12-08/03 0.798%	15.550.000,00	EUR	99,446	15.473.895,70	0,15	0,14
<u>Espagne</u>						
AYT CEDULAS CAJAS FTA 3E+5 14/12-15/03 0.764%	33.000.000,00	EUR	96,760	31.947.039,66	0,30	0,30
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 3E+7.5 12/10-11/01 0.816%	10.000.000,00	EUR	100,011	10.020.553,33	0,09	0,09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA 3E+9 04/01-06/04 0.790%	17.700.000,00	EUR	99,949	17.691.820,62	0,17	0,17
BANESTO BCO ESPANOL DE CREDITO SA 3E+10 24/08-22/11 0.815%	25.000.000,00	EUR	99,906	25.001.477,78	0,24	0,23
BANKINTER S.A. 08/10 5.00 % 14/05	60.000.000,00	EUR	101,431	62.806.665,18	0,59	0,59
BPE FINANCIACIONES SA 3E+7.5 26/10-26/01 0.808%	72.000.000,00	EUR	99,935	72.069.552,00	0,68	0,67
CAJA AHORRO MONTE MADRID 3E+12.5 01/12-01/03 0.843%	48.200.000,00	EUR	98,174	47.360.500,60	0,45	0,44
CAJA AHORRO MONTE MADRID 3E+12.5 09/11-09/02 0.841%	15.000.000,00	EUR	98,395	14.779.499,16	0,14	0,14
CAJA AHORRO MONTE MADRID 3E+9 24/11-24/02 0.804%	61.700.000,00	EUR	99,794	61.632.273,95	0,58	0,58
CORES 08/18 4.50% 23/04	20.000.000,00	EUR	101,800	20.996.164,38	0,20	0,20
<u>Etats-Unis</u>						
AMERICAN INT. GROUP 3E+15 26/10-26/01 0.883%	16.950.000,00	EUR	91,750	15.581.558,70	0,15	0,15
AMERICAN INT. GROUP 3E+17.5 19/01-19/04 0.855%	34.500.000,00	EUR	77,451	26.789.868,10	0,25	0,25
BANCO DESIO DELLA BRIANZ 3E+15 13/11-15/02 0.865%	50.000.000,00	EUR	95,348	47.738.775,00	0,45	0,45
BANK OF AMERICA 3E+15 05/11-05/02 0.870%	65.000.000,00	EUR	93,004	60.549.926,65	0,57	0,57
BANK OF AMERICA 3E+15 14/12-15/03 0.864%	139.000.000,00	EUR	93,818	130.484.303,86	1,23	1,22
CITIGROUP INC 06/13 3.95% 10/10	30.000.000,00	EUR	98,680	29.889.847,11	0,28	0,28
CITIGROUP INC 3E+10 12/01-12/04 0.791%	60.000.000,00	EUR	96,508	58.023.701,64	0,55	0,54
CITIGROUP INC 3E+14 07/12-08/03 0.860%	59.000.000,00	EUR	92,593	54.672.212,29	0,52	0,51
CITIGROUP INC 3E+15 03/12-03/03 0.870%	3.600.000,00	EUR	97,858	3.525.849,60	0,03	0,03
CITIGROUP INC 3E+9 18/11-18/02 0.36125%	3.500.000,00	USD	98,194	2.396.587,52	0,02	0,02
CREDIT SUISSE FB USA INC 04/15 4.875% 15/01-15/07	50.000.000,00	USD	104,185	37.114.662,83	0,35	0,35
CREDIT SUISSE USA 3L+25 12/01-12/04 0.50125%	80.325.000,00	USD	98,656	55.303.726,39	0,52	0,52
GENERAL ELEC CAP CORP 3E+8 21/12-22/03 0.792%	1.700.000,00	EUR	97,186	1.652.760,40	0,02	0,02
GENERAL ELEC CAP CORP 3L+13 02/11-02/02 0.41063%	68.500.000,00	USD	97,177	46.431.107,81	0,44	0,43
GENERAL ELEC CAP CORP 3L+13 02/11-02/02 0.41063%	35.000.000,00	USD	96,633	23.591.095,68	0,22	0,22
HSBC FINANCE CORP 3E+24 28/10-28/01 0.971%	115.000.000,00	EUR	94,476	108.864.296,33	1,03	1,02
HSBC FINANCE CORP 3E+25 05/01-05/04 0.950%	40.000.000,00	EUR	95,464	38.186.535,52	0,36	0,36
JPMORGAN CHASE & CO 3E+15 30/10-30/01 0.874%	30.000.000,00	EUR	97,701	29.359.946,64	0,28	0,27
JPMORGAN CHASE & CO 3L+10 28/09-28/12 0.70500%	83.800.000,00	GBP	98,573	92.990.082,71	0,88	0,87
MERRILL LYNCH & CO 3E+45 22/01-22/04 1.124%	93.000.000,00	EUR	92,590	86.341.654,58	0,82	0,81
MORGAN STANLEY 3E+30 30/11-01/03 1.017%	20.000.000,00	EUR	93,361	18.693.004,98	0,18	0,17
NEW YORK LIFE GLOBAL FDG 07/12 5.25% 16/04-10	40.000.000,00	USD	107,668	30.342.475,44	0,29	0,28
SLM STUDENT LOAN 3E+17 25/01-26/04 0.842% A6	18.700.000,00	EUR	92,380	17.308.832,20	0,16	0,16
SLM STUDENT LOAN 3E+8 25/01-26/04 0.752% A5	30.000.000,00	EUR	92,974	27.940.995,00	0,26	0,26
SUNTRUST BANKS 3E+11 21/12-22/03 0.822%	79.000.000,00	EUR	92,332	72.971.220,31	0,69	0,68
WACHOVIA BANK NA 3E+7.5 21/12-19/03 0.787%	100.000.000,00	EUR	98,667	98.702.377,70	0,93	0,92
WELLS FARGO COMPANY 3L+9 25/01-26/04 0.33888%	22.500.000,00	USD	98,420	15.446.116,78	0,15	0,14
WELLS FARGO COMPANY 3L+9 26/10-25/01 0.68375%	90.000.000,00	GBP	98,116	99.528.458,59	0,94	0,93
<u>Finlande</u>						
SAMPO BANK PLC 3E+15 18/01-19/04 0.832%	37.700.000,00	EUR	96,276	36.369.531,37	0,34	0,34
<u>France</u>						
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 3E+12.5 20/01-20/04 0.802%	50.000.000,00	EUR	98,868	49.527.449,95	0,47	0,46
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 3E+15 12/01-12/04 0.841%	19.745.000,00	EUR	99,123	19.613.843,82	0,19	0,18
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 3E+15 27/11-27/02	40.650.000,00	EUR	97,985	39.869.935,52	0,38	0,37

0,866%						
BNP PARIBAS 08/11 4.125 24/01	15.000.000,00	EUR	102,865	16.017.911,30	0,15	0,15
BNP PARIBAS 08/11 4.750% 04/04	22.500.000,00	EUR	104,067	24.226.107,64	0,23	0,23
CAISSE CENTRALE DESJARDINS 3E+7.5 28/12-29/03 0.781%	50.000.000,00	EUR	99,127	49.573.262,50	0,47	0,46
CREDIT AGRICOLE 08/18 5.971% 01/02	31.000.000,00	EUR	110,327	35.920.403,20	0,34	0,34
CREDIT AGRICOLE 3E+5 27/10-27/01 0.780%	20.000.000,00	EUR	99,635	19.957.806,66	0,19	0,19
CREDIT AGRICOLE 6E+15 23/09-23/03 1.181%	55.000.000,00	EUR	99,725	55.038.202,07	0,52	0,51
DEXIA CREDIT LOCAL 3E+15 11/01-09/04 0.842%	50.000.000,00	EUR	81,000	40.610.013,85	0,38	0,38
HSBC FRANCE 3E+7.5 02/11-02/02 0.797%	150.000,00	EUR	99,524	149.501,70		
NATIXIS 3L+7.5 19/01-19/04 0.32625%	15.000.000,00	USD	99,335	10.393.465,11	0,10	0,10
SOCIETE GENERALE 3E+18 28/12-29/03 0.886%	62.280.000,00	EUR	100,071	62.338.013,82	0,59	0,58
<u>Hongrie</u>						
OTP BANK NYRT 08/11 5.75% 16/05	50.000.000,00	EUR	100,552	52.126.777,35	0,49	0,49
<u>Iles Caïmans</u>						
CAIXA GERAL DEPOSIT FIN 07/12 4.625 28/06	40.000.000,00	EUR	105,274	43.082.670,68	0,41	0,40
SANTANDER INTL 3E+10 10/11-10/02 0.816%	30.000.000,00	EUR	100,013	30.042.689,97	0,28	0,28
SANTANDER INTL 3E+11 25/01-26/04 0.782%	25.450.000,00	EUR	99,538	25.375.304,25	0,24	0,24
SANTANDER INTL 3E+12 30/10-30/01 0.844%	10.050.000,00	EUR	99,551	10.020.867,28	0,09	0,09
SANTANDER INTL 3E+9.5 21/12-22/03 0.807%	75.000.000,00	EUR	99,763	74.849.449,95	0,71	0,70
<u>Irlande</u>						
AEGON GLOBAL INST 07/12 4.25% 23/01	35.000.000,00	EUR	102,471	37.283.139,15	0,35	0,35
<u>Italie</u>						
BANCA INTESA SPA 3E+17.5 21/12-22/03 0.887%	32.750.000,00	EUR	96,703	31.683.110,52	0,30	0,30
BANCA INTESA SPA 3E+20 04/01-01/04 0.900%	36.900.000,00	EUR	98,665	36.409.156,16	0,34	0,34
BANCA INTESA SPA 3E+29 16/11-15/02 1.004%	9.100.000,00	EUR	99,795	9.094.297,33	0,09	0,09
BANCA NAZ. DEL LAVORO 3E+15 07/12-08/03 0.870%	19.750.000,00	EUR	99,114	19.589.392,98	0,19	0,18
INTESA SANPAOLO SPA 3E+10 15/12-15/03 0.814%	9.750.000,00	EUR	98,830	9.640.726,33	0,09	0,09
INTESA SANPAOLO SPA 3E+12 21/12-19/03 0.832%	30.000.000,00	EUR	98,372	29.522.543,31	0,28	0,28
MEDIOBANCA 3L+10 21/01-21/04 0.71375%	9.450.000,00	GBP	98,976	10.542.740,35	0,10	0,10
<u>Jersey</u>						
GELDILUX LTD 3E+17 11/01-12/04 0.862%	33.500.000,00	EUR	97,023	32.575.459,53	0,31	0,30
UBS AG JERSEY BRANCH 07/10 4.625% 07/06	23.000.000,00	EUR	101,314	23.923.075,68	0,23	0,22
<u>Norvège</u>						
DNB NOR BANK ASA 08/11 4.750% 28/03	26.000.000,00	EUR	103,738	27.932.759,50	0,26	0,26
DNB NOR BANK ASA 3E+7 07/10-07/01 1.399%	7.350.000,00	EUR	100,582	7.419.649,82	0,07	0,07
DNB NORBANK BOLIGKREDITT 08/11 4.50% 16/05	50.000.000,00	EUR	103,757	53.327.280,10	0,50	0,50
<u>Pays-Bas</u>						
ACHMEA HYPOTHEEK BANK 07/12 4.75% 01/08	16.000.000,00	EUR	104,489	17.047.290,29	0,16	0,16
ALLIANZ FINANCE II BV 08/13 5% 06/03	7.000.000,00	EUR	106,906	7.776.816,66	0,07	0,07
FORTIS FINANCE 3E+25 13/01-13/04 0.939%	40.000.000,00	EUR	92,500	37.093.783,32	0,35	0,35
FORTIS FINANCE 6E+28 23/09-23/03 1.311%	38.000.000,00	EUR	99,713	38.036.242,46	0,36	0,36
ING BANK 08/13 4.250% 19/03	20.000.000,00	EUR	104,972	21.676.748,76	0,21	0,20
ING VERZEKERINGEN 3E+175 18/12-18/03 0.890%	138.500.000,00	EUR	92,150	127.692.252,50	1,21	1,19
RABOBANK NEDERLAND NV 07/12 4.125% 04/04	66.000.000,00	EUR	104,369	70.949.969,90	0,67	0,66
RABOBANK NEDERLAND NV 3E+12.5 28/10-28/01 0.856%	33.000.000,00	EUR	98,070	32.418.026,65	0,31	0,30
RABOBANK NEDERLAND NV 3L+12 24/08-22/11 0.38656%	9.000.000,00	USD	100,061	6.279.666,26	0,06	0,06
STORM BV 3E+25 22/12-22/03 0.960%	19.500.000,00	EUR	98,500	8.121.432,13	0,08	0,08
<u>Portugal</u>						
CAIXA GERAL DE DEPOSITO'S 3E+65 21/08-23/11 1.365%	37.000.000,00	EUR	100,260	37.158.039,32	0,35	0,35

<u>Royaume-Uni</u>						
ANZ NATIONAL LTD 3E+7.5 18/01-19/04 0.757%	100.000.000,00	EUR	99,765	99.943.847,20	0,95	0,93
ANZ NATIONAL LTD 3L+5 14/12-15/03 0.65563%	25.000.000,00	GBP	99,373	27.974.200,46	0,26	0,26
BARCLAYS BANK PLC 3L+17.5 20/01-20/04 0.852%	25.000.000,00	EUR	91,059	22.814.358,33	0,22	0,21
CLYDESDALE BANK 3E+7.5 30/11-01/03 0.792%	42.900.000,00	EUR	97,702	41.948.864,06	0,40	0,39
GRANITE MASTER ISSUER PLC 1BP+12 20/01-19/02 0.63813%	20.000.000,00	GBP	87,278	14.116.576,17	0,13	0,13
GRANITE MASTER ISSUER PLC 2E+10 20/01-20/02 0.535%	71.500.000,00	EUR	87,528	44.964.225,45	0,43	0,42
HBOS TREASURY SERVICES PLC 3E+21 15/01-15/04 0.894%	50.000.000,00	EUR	97,933	49.075.999,40	0,46	0,46
HBOS TREASURY SERVICES PLC 3E+5 05/01-05/04 0.750%	31.950.000,00	EUR	97,876	31.272.047,61	0,30	0,29
HBOS TREASURY SERVICES PLC 3L+5 16/11-17/02 0.32250%	62.800.000,00	USD	96,225	42.138.258,30	0,40	0,39
HOLMES MASTER ISSUER PLC 3BP+10 15/01-15/04 0.71000%	20.000.000,00	GBP	98,200	22.139.910,14	0,21	0,21
LLOYDS BANKING GROUP PLC 08/13 5.625% 05/03	45.000.000,00	EUR	94,978	44.868.988,94	0,42	0,42
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP PLC 3E+20 29/12-29/03 0.907%	125.000.000,00	EUR	98,913	123.666.444,38	1,17	1,16
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP PLC 3L+20 30/11-01/03 0.45438%	16.000.000,00	USD	72,691	8.111.584,61	0,08	0,08
<u>Slovénie</u>						
NOVA LJUBLJANSKA BANK 3E+20 28/12-29/03 0.906%	20.000.000,00	EUR	93,349	18.674.330,00	0,18	0,17
<u>Suède</u>						
SKANDINAVISKA ENSKILDA 3E+60 11/01-12/04 1.292%	7.000.000,00	EUR	99,809	7.009.054,49	0,07	0,07
<u>Suisse</u>						
CREDIT SUISSE LONDON FLOAT 08/01-08/04 1.294%	8.000.000,00	EUR	100,130	8.037.240,00	0,08	0,08
CREDIT SUISSE LONDON 3E+5 04/12-04/03 0.771%	27.400.000,00	EUR	99,139	27.183.313,92	0,26	0,25
Obligations d'entreprises privées						
<u>Allemagne</u>						
BASF SE 07/14 5.00 26/09	50.000.000,00	EUR	107,866	54.631.525,10	0,52	0,51
DEUTSCHE APOTHEKER ARZ 23/02/2010	500.000,00	EUR	99,917	499.585,00		
LAND BERLIN 23/03/2010	10.000.000,00	USD	99,943	6.965.882,56	0,07	0,07
LANDBK HESSEN-TUERINGEN 23/02/2010	500.000,00	EUR	99,917	499.585,00		
LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG 07/01/2010	32.000.000,00	EUR	99,991	31.997.120,00	0,30	0,30
VOLKSWAGEN BANK GMBH 3E 28/12-28/03 0.831%	14.100.000,00	EUR	99,306	14.005.131,68	0,13	0,13
WESTLB AG 08/01/2010	30.000.000,00	EUR	99,990	29.997.000,00	0,28	0,28
WESTLB AG 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
<u>Australie</u>						
ABN AMRO AUSTRALIE 22/01/2010	15.000.000,00	USD	99,990	10.453.737,59	0,10	0,10
ABN AMRO AUSTRALIE 23/03/2010	10.000.000,00	USD	99,943	6.965.882,56	0,07	0,07
<u>Belgique</u>						
B-ARENA NV SA 3E+10 22/01-22/04 0.774%	64.250.000,00	EUR	95,963	61.769.885,69	0,58	0,58
BELGACOM 06/11 4.125% 23/11	11.000.000,00	EUR	103,979	11.492.430,97	0,11	0,11
<u>Em.Arab.Un.</u>						
ABU DHABI COMMERCIAL BANK 23/03/2010	15.000.000,00	EUR	99,846	14.976.900,00	0,14	0,14
<u>Espagne</u>						
BANCO POPULAR ESPANOL 08/01/2010	4.500.000,00	EUR	99,990	4.499.550,00	0,04	0,04
BANCO POPULAR ESPANOL 22/01/2010	15.000.000,00	USD	99,986	10.453.319,40	0,10	0,10
<u>Etats-Unis</u>						
GENERAL ELEC CAP CORP 3E+14 04/01-06/04 0.840%	49.800.000,00	EUR	95,438	47.530.647,17	0,45	0,44
GENERAL ELEC CAP CORP 3E+20 28/10-28/01 0.931%	17.000.000,00	EUR	95,345	16.239.458,71	0,15	0,15
GENERAL ELEC CAP CORP 3L+17 27/10-27/01 0.45188%	47.500.000,00	USD	97,366	32.264.152,17	0,31	0,30
GENERAL ELEC CAP CORP 3L+26 15/12-15/03 0.51363%	5.000.000,00	USD	93,891	3.273.120,35	0,03	0,03

JOHNSON CONTROLS 10/02/2010	25.000.000,00	EUR	99,942	24.985.500,00	0,24	0,23
PFIZER 07/14 4.75 15/12	75.000.000,00	EUR	107,338	80.717.967,23	0,76	0,75
PROCTER & GAMBLE 07/11 4.875% 24/10	6.000.000,00	EUR	105,317	6.378.339,37	0,06	0,06
<u>France</u>						
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 08/01/2010	17.000.000,00	USD	99,995	11.848.161,70	0,11	0,11
BPCE SA 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
BPCE SA 23/03/2010	10.000.000,00	USD	99,943	6.965.882,56	0,07	0,07
DEXIA CREDIT LOCAL 08/01/2010	7.000.000,00	EUR	99,990	6.999.300,00	0,07	0,07
<u>îles Caïmans</u>						
BANCO BPI CAYMAN 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
<u>Irlande</u>						
ALLIED IRISH BANKS PLC 07/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,991	9.999.100,00	0,09	0,09
ALLIED IRISH BANKS PLC 07/01/2010	21.000.000,00	USD	99,995	14.635.964,46	0,14	0,14
ALLIED IRISH BANKS PLC 08/01/2010	5.000.000,00	EUR	99,990	4.999.500,00	0,05	0,05
ARCADE FINANCE PLC R17 MEZ 3E+50BP 30/11-26/02 1.217%	113.225.000,00	EUR	100,026	113.396.151,48	1,07	1,06
D-STAR FINANCE PLC MEZ 3E+50BP 30/11-26/02 1.217%	144.125.000,00	EUR	100,026	144.342.860,07	1,37	1,35
D-STAR FINANCE PLC R2 BUTYRUM 23/09/40	42.500.000,00	EUR	127,840	54.332.000,00	0,51	0,51
D-STAR FINANCE PLC R4 6E+4 10/05-10/11 1.061% D	175.200.000,00	EUR	100,151	175.759.679,20	1,66	1,64
D-STAR FINANCE PLC R4 6E+4 10/07-08/01 1.289% B	193.672.000,00	EUR	100,110	195.132.964,73	1,85	1,82
D-STAR FINANCE PLC R4 6E+4 19/06-23/12 1.035% E	122.368.000,00	EUR	100,103	122.542.839,28	1,16	1,15
D-STAR FINANCE PLC R4 6E+4 21/10-23/04 1.061% C	246.392.000,00	EUR	100,167	247.363.045,91	2,34	2,31
D-STAR FINANCE PLC R4 6E+4 23/03-23/09 1.071% A	385.208.000,00	EUR	100,173	387.078.242,23	3,66	3,62
EFG HELLAS PLC 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
HOUSING FINANCE AGENCY 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
INFINITY FINANCE PLC SUB EUR 23/06/12	10.000.000,00	EUR	0,000	0,00		
INFINITY FINANCE PLC SUB USD 23/06/42	600.000,00	USD	0,000	0,00		
INFINITY FINANCE PLC 6E-7 08/05-10/11	75.400.000,00	EUR	98,093	74.209.232,91	0,70	0,69
INFINITY FINANCE PLC 6E-7 10/07-08/01 1.179%	82.700.000,00	EUR	97,320	80.971.048,99	0,77	0,76
INFINITY FINANCE PLC 6E-7 21/09-23/03 5.165%	210.900.000,00	EUR	97,383	205.972.451,41	1,95	1,93
INFINITY FINANCE PLC 6E-7 23/04-23/10 4.747%	130.700.000,00	EUR	97,378	127.531.797,10	1,21	1,19
INFINITY FINANCE PLC 6E-7 23/12-23/06 3.095%	51.900.000,00	EUR	97,313	50.523.940,11	0,48	0,47
IRISH INTERCONTINENTAL BANK 3E+16 20/01-20/04 0.835%	50.000.000,00	EUR	93,341	46.766.838,05	0,44	0,44
SIERRA FINANCE PLC SUB EUR 23/06/12	10.000.000,00	EUR	0,000	0,00		
SIERRA FINANCE PLC SUB USD 10/01/42	600.000,00	USD	0,000	0,00		
SIERRA FINANCE PLC 6E-7 08/05-10/11	75.400.000,00	EUR	96,363	72.904.812,91	0,69	0,68
SIERRA FINANCE PLC 6E-7 10/07-08/01 1.179%	82.700.000,00	EUR	95,590	79.540.338,99	0,75	0,74
SIERRA FINANCE PLC 6E-7 21/09-23/03 5.165%	210.900.000,00	EUR	95,653	202.323.881,41	1,91	1,89
SIERRA FINANCE PLC 6E-7 22/06-21/12 3.095%	51.900.000,00	EUR	95,583	49.626.070,11	0,47	0,46
SIERRA FINANCE PLC 6E-7 23/04-23/10 4.747%	130.700.000,00	EUR	95,648	125.270.687,10	1,19	1,17
VENICE FINANCE PLC SUB EUR 23/06/12	10.000.000,00	EUR	0,000	0,00		
VENICE FINANCE PLC SUB USD 10/01/42	600.000,00	USD	0,000	0,00		
VENICE FINANCE PLC 6E-7 08/05-10/11	75.400.000,00	EUR	96,653	73.123.472,91	0,69	0,68
VENICE FINANCE PLC 6E-7 10/07-08/01 1.179%	82.700.000,00	EUR	95,880	79.780.168,99	0,75	0,75
VENICE FINANCE PLC 6E-7 22/06-21/12 3.095%	51.900.000,00	EUR	95,873	49.776.580,11	0,47	0,47
VENICE FINANCE PLC 6E-7 23/04-23/10 4.747%	130.700.000,00	EUR	95,938	125.649.717,10	1,19	1,17
VENICE FINANCE PLC 6E-7 23/09-23/03 0.961%	210.900.000,00	EUR	95,943	202.935.491,41	1,92	1,90
ZULMA FINANCE PLC SUB EUR 23/06/12	10.000.000,00	EUR	0,000	0,00		
ZULMA FINANCE PLC SUB USD 10/01/42	600.000,00	USD	0,000	0,00		
ZULMA FINANCE PLC 6E-7 08/05-10/11	75.400.000,00	EUR	98,603	74.593.772,91	0,71	0,70
ZULMA FINANCE PLC 6E-7 10/07-08/01 1.179%	82.700.000,00	EUR	97,830	81.392.818,99	0,77	0,76
ZULMA FINANCE PLC 6E-7 21/09-21/03 5.165%	210.900.000,00	EUR	97,893	207.048.041,41	1,96	1,94
ZULMA FINANCE PLC 6E-7 22/06-21/12 3.095%	51.900.000,00	EUR	97,823	50.788.630,11	0,48	0,47
ZULMA FINANCE PLC 6E-7 23/04-23/10 4.747%	130.700.000,00	EUR	97,888	128.198.367,10	1,21	1,20

<u>Italie</u>						
AUTO ABS COMPARTIMENT 3E+14 25/01-26/04 0.812%	13.100.000,00	EUR	96,004	12.599.346,82	0,12	0,12
BANCA POPOLARE DI VERONA 08/01/2010	18.000.000,00	EUR	99,990	17.998.200,00	0,17	0,17
BANCO POP SOC CO LONDON BRANCH 08/01/2009	35.000.000,00	EUR	99,990	34.996.500,00	0,33	0,33
CORDUSIO RMBS SRL 3E+13 30/09-30/12 0.837%	50.000.000,00	EUR	95,967	38.119.134,55	0,36	0,36
<u>Jersey</u>						
GELDILUX LTD 3E+10 08/01-08/04 0.794%	25.000.000,00	EUR	92,137	23.086.955,00	0,22	0,22
<u>Luxembourg</u>						
BANCO DI BRESCIA SPA LUXEMBOURG 07/01/2010	22.000.000,00	EUR	99,991	21.998.020,00	0,21	0,21
ENEL FINANCE INT 08/01/2010	15.000.000,00	EUR	99,990	14.998.500,00	0,14	0,14
NORDDEUTSCHE LANDES BANK LUXEMBOURG 07/01/2010	21.000.000,00	EUR	99,991	20.998.110,00	0,20	0,20
NORDDEUTSCHE LANDES BANK LUXEMBOURG 08/01/2010	18.000.000,00	EUR	99,990	17.998.200,00	0,17	0,17
<u>Norvège</u>						
STATOILHYDRO ASA 01/10 6.25 27/10	17.000.000,00	EUR	100,228	18.075.061,37	0,17	0,17
<u>Pays-Bas</u>						
ABN AMRO BANK NV 10/05/2010	7.000.000,00	EUR	99,699	6.978.930,00	0,07	0,07
ABN AMRO BANK NV 23/03/2010	10.000.000,00	EUR	99,846	9.984.600,00	0,09	0,09
ARENA BV 04/10 6,10% 15/11	38.000.000,00	EUR	102,418	39.249.075,05	0,37	0,37
ARENA BV 3E+9 17/11-17/02 0.804%	10.000.000,00	EUR	98,424	9.853.586,66	0,09	0,09
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+13 28/10-28/01 0.861% A2	92.900.000,00	EUR	95,585	88.954.255,14	0,84	0,83
BELUGA MASTER ISSUER BV 3E+9 28/10-28/01 0.821% A1	26.000.000,00	EUR	98,750	25.716.506,09	0,24	0,24
CANDIDE FINANCING 3P+12 20/08-20/11 0.835%	25.000.000,00	EUR	85,729	21.459.608,45	0,20	0,20
DELPHINUS BV 3E+12 25/12-25/03 0.826%	70.800.000,00	EUR	92,176	65.273.370,05	0,62	0,61
STORM BV 3E+11 22/01-22/04 0.784%	37.200.000,00	EUR	95,054	35.426.605,73	0,34	0,33
STORM BV 3E+27 22/12-22/03 0.980% CLL2010	61.500.000,00	EUR	98,825	60.802.487,48	0,58	0,57
<u>Portugal</u>						
BANCO BPI SA 08/01/2010	18.000.000,00	EUR	99,990	17.998.200,00	0,17	0,17
BANCO ESPIRITO SANTO SA 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
BANCO ESPIRITO SANTO SA 23/03/2010	10.000.000,00	EUR	99,846	9.984.600,00	0,09	0,09
<u>Royaume-Uni</u>						
BANCA MONTE DEI PASCHI LONDON 08/01/2010	10.000.000,00	USD	99,995	6.969.506,88	0,07	0,07
BANCA MONTE DEI PASCHI LONDON 08/01/2010	25.000.000,00	EUR	99,990	24.997.500,00	0,24	0,23
BANCO DE SABADELL SA LONDON BRANCH 15/01/2010	500.000,00	EUR	99,983	499.915,00		
BANCO DE SABADELL SA LONDON BRANCH 23/03/2010	10.000.000,00	EUR	99,846	9.984.600,00	0,09	0,09
BAT INTL FINANCE 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
BAT INTL FINANCE 10/02/2010	20.000.000,00	EUR	99,942	19.988.400,00	0,19	0,19
CLYDESDALE BANK 08/01/2010	10.000.000,00	EUR	99,990	9.999.000,00	0,09	0,09
CLYDESDALE BANK 08/01/2010	35.000.000,00	EUR	99,990	34.996.500,00	0,33	0,33
DZ BANK LONDON 07/01/2010	20.000.000,00	USD	99,995	13.939.013,76	0,13	0,13
FOSSE MASTER ISSUER PLC 3E+10 19/01-19/04 0.780%	92.800.000,00	EUR	97,942	91.061.005,30	0,86	0,85
GRANITE MASTER ISSUER PLC 1L+16 20/01-22/02 0.67813%	25.000.000,00	GBP	87,278	17.646.213,60	0,17	0,16
GRANITE MORTGAGES PLC 1L+12 20/01-19/02 0.63813%	29.500.000,00	GBP	87,278	20.821.949,86	0,20	0,19
HOLMES MASTER ISSUER PLC 3E+10 15/01-15/04 0.784%	96.000.000,00	EUR	98,133	94.394.407,39	0,89	0,88
HOLMES MASTER ISSUER PLC 3E+9 15/01-15/04 0.774%	33.000.000,00	EUR	97,766	32.326.213,33	0,31	0,30
LOTHIAN MORTGAGES PLC 25/01-26/04 0.79688%	10.000.000,00	GBP	98,591	9.458.033,72	0,09	0,09
PERMANENT FINANCINF PLC 3E+11 10/12-10/03 0.826%	109.000.000,00	EUR	97,006	105.804.261,70	1,00	0,99
PERMANENT MASTER ISSUER PLC 3E+9 15/01-15/04 0.774%	70.000.000,00	EUR	96,629	67.774.883,54	0,64	0,63
UNICREDIT ITALIANO LONDON 07/01/2010	21.000.000,00	USD	99,995	14.635.964,45	0,14	0,14

<u>Suisse</u>						
ROCHE HOLDING 3E+95 04/12-04/03 1.671%	7.000.000,00	EUR	100,231	7.026.913,24	0,07	0,07
Total des obligations				10.301.174.245,18	97,46	96,28
Swaps						
<u>Belgique</u>						
KBC BANK NV IRS/CCS		EUR		268.331.567,75	2,54	2,51
Total swaps				268.331.567,75	2,54	2,51
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				10.569.505.812,93	100,00	98,79
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	11.365.858,65	CZK	1,000	430.443,43		
KBC GROUP EURO	3.748.009,98	EUR	1,000	3.748.009,98		0,04
KBC GROUP GBP	984.583,57	GBP	1,000	1.108.203,69		0,01
KBC GROUP HUF	35.576.679,49	HUF	1,000	131.653,33		
KBC GROUP PLN	1.960.879,78	PLN	1,000	477.581,93		
KBC GROUP USD	2.070.193,64	USD	1,000	1.442.895,03		0,01
Total compte à vue				7.338.787,39		0,07
Comptes à terme						
<u>Belgique</u>						
KBC BANK NV 07/10-23/03/10 KBCBANK 1.250 %	52.000.000,00	CZK	99,954	1.968.418,10		0,02
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	33.000.000,00	CZK	100,023	1.250.050,75		0,01
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 4.250 %	24.000.000,00	PLN	100,015	5.846.195,07		0,05
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 9.000 %	620.000.000,00	HUF	100,076	2.296.085,56		0,02
KBC BANK NV 10/11-10/05/10 KBCBANK 1.400 %	665.000.000,00	CZK	99,928	25.166.491,19		0,24
KBC BANK NV 18/12-23/03/10 KBCBANK 0.800 %	200.000.000,00	CZK	99,851	7.563.037,30		0,07
KBC BANK NV 23/09-23/03/10 KBCBANK 1.500 %	700.000.000,00	CZK	100,011	26.513.046,77		0,25
KBC BANK NV 23/09-23/03/10 KBCBANK 2.930 %	45.000.000,00	PLN	99,728	10.930.160,62		0,10
KBC BANK NV 25/11-22/02/10 KBCBANK 0.500 %	2.000.000,00	GBP	100,005	2.251.224,05		0,02
KBC BANK NV 27/10-08/01/10 KBCBANK 1.250 %	728.000.000,00	CZK	100,006	27.572.190,11		0,26
KBC BANK NV 27/10-23/04/10 KBCBANK 1.250 %	115.000.000,00	CZK	99,907	4.351.185,38		0,04
KBC BANK NV 30/11-10/05/10 KBCBANK 0.150 %	4.000.000,00	USD	99,960	2.786.826,98		0,03
KBC BANK NV 31/12-23/03/10 KBCBANK 0.850 %	80.000.000,00	CZK	100,000	3.029.729,22		0,03
Total comptes à terme				121.524.641,10		1,14
TOTAL LIQUIDITES				128.863.428,49		1,20
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Créances						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP GBP A RECEVOIR	3.144,70	GBP	1,000	3.539,54		
Total créances				3.539,54		
Dettes						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EUR A PAYER	-84.139,23	EUR	1,000	-84.139,23		

KBC GROUP USD A PAYER	-89,93	USD	1,000	-62,68		
Total dettes				-84.201,91		
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-80.662,37		
AUTRES						
Intérêts à encaisser		EUR		102.843,15		
Intérêts courrus		EUR		595.393,97		0,01
TOTAL AUTRES				698.237,12		0,01
TOTAL DE L'ACTIF NET				10.698.986.816,17		100,00

1.9 COMPOSITION DES ACTIFS DES PORTEFEUILLES PARTIELS DE FAIRPORT CAPITAL INVESTMENTS PLC

Les compositions des actifs des SPV commentées ici ne sont pas révisées. Le prospectus et le rapport annuel révisé au 30 avril peut être obtenu sans frais aux agences de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

1.9.1 COMPOSITION DES ACTIFS DE ARCADE FINANCE PLC R1

Les actifs sous-jacents de cette obligation consistent en des titres acquis selon les modalités d'un Total Return Swap (TRS) conclu avec Merrill Lynch International.

Merrill Lynch International est un établissement financier soumis au contrôle de la Financial Services Authority (FSA), le gendarme britannique du secteur financier, et est en d'autres termes une société soumise au contrôle prudentiel et établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE).

Les titres entrant en ligne de compte pour être achetés par le SPV selon les modalités du TRS doivent répondre à plusieurs conditions strictes, notamment en matière de rating.

De plus amples informations sur les critères devant être remplis par les titres sont fournies dans les prospectus relatifs à l'émission, qui peuvent être obtenus gratuitement dans les bureaux de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Etats-Unis</u>						
MERRILL LYNCH & CO 6E+105 23/10-23/04 1.127% TRS	1.000.000.000,00	EUR	100,077	1.002.934.083,00	49,99	49,97
MERRILL LYNCH & CO 6E+265 23/10-23/04 1.287% TRS	1.000.000.000,00	EUR	100,077	1.003.238.349,00	50,01	49,99
Total des obligations				2.006.172.432,00	100,00	99,96
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				2.006.172.432,00	100,00	99,96
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	724.189,76	EUR	1,000	724.189,76		0,04
Total compte à vue				724.189,76		0,04
TOTAL LIQUIDITES				724.189,76		0,04
TOTAL DE L'ACTIF NET				2.006.896.621,76		100,00

1.9.2 COMPOSITION DES ACTIFS DE ARCADE FINANCE PLC R9

Les actifs sous-jacents de cette obligation consistent en des titres acquis selon les modalités d'un TRS conclu avec Deutsche Bank AG, London Branch. Deutsche Bank AG, London Branch est un établissement financier soumis au contrôle de la BaFin, le gendarme allemand du secteur financier, et est en d'autres termes une société soumise au contrôle prudentiel et établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE).

Les actifs entrant en ligne de compte pour être achetés par le SPV selon les modalités du TRS doivent répondre à plusieurs conditions strictes, notamment en matière de rating.

De plus amples informations sur les critères devant être remplis par les titres sont fournies dans les prospectus relatifs à l'émission, qui peuvent être obtenus gratuitement dans les bureaux de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Allemagne</u>						
DEUTSCHE BANK AG LONDON 6E+26 10/07-08/01 1.509% TRS	1.000.000.000,00	EUR	100,020	1.007.491.499,00	100,00	100,00
Total des obligations				1.007.491.499,00	100,00	100,00
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.007.491.499,00	100,00	100,00
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	-23.568,65	EUR	1,000	-23.568,65		
Total compte à vue				-23.568,65		
TOTAL LIQUIDITES				-23.568,65		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.007.467.930,35		100,00

1.9.3 COMPOSITION DES ACTIFS DE ARCADE FINANCE PLC R17

Arcade Finance Plc est un Special Purpose Vehicle (SPV) émettant des obligations, dont Series 2008-17 € 757,500,000 Secured Notes due 2013, comportant les classes suivantes:

- €127,500,000 Class A AprOct Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €127,500,000 Class B JanJul Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €127,500,000 Class C MarSep Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €312,500,000 Class D Falcon Mezzanine Secured Floating Rate Notes due 2013
- €62,500,000 Class E Falcon Subordinated Variable Coupon Notes due 2013

Ces obligations ne sont pas cotées et sont scindées en plusieurs tranches : une tranche subordonnée compense les premières pertes du portefeuille (classe E ci-dessus), ensuite une tranche mezzanine (classe D) et, enfin, 3 tranches senior (classes A, B & C).

Le SPV investit en parts de N-Vest, un fonds d'investissement spécialisé (FIS) luxembourgeois, qui investit à son tour dans un portefeuille de dépôts (émis par des établissements financiers), d'obligations et de dérivés. Le portefeuille se compose à hauteur d'environ 50% d'un emprunt Tier 1 émis par KBC Bank SA (BE0934378747 KBC 8% 29/05/2049). Le portefeuille de N-Vest se compose également d'obligations dont le sous-jacent consiste en des titres acquis selon les modalités d'un Total Return Swap. De plus amples informations à ce sujet sont fournies aux sections 1.9.1., 1.9.2. et 1.9.5. L'évaluation du portefeuille de N-Vest s'effectue selon la méthode applicable aux actifs détenus jusqu'à l'échéance (hold to maturity), conformément aux dispositions du prospectus.

L'ordre de paiement en cas de pertes prévoit que les tranches inférieures remédient aux premières pertes. Si l'emprunt Tier 1 émis par KBC Bank SA est considéré comme étant la composante la plus risquée du portefeuille sous-jacent du FIS, cela signifie que les obligations subordonnées et ensuite la tranche mezzanine doivent subir d'éventuelles pertes en premier lieu.

Le portefeuille de Fairport Capital Investments Plc n'est pas exposé à la tranche subordonnée mais investit dans des obligations senior et mezzanine émises par Arcade Finance Plc, qui sont évaluées selon un modèle prenant en compte des paramètres de marché maximaux.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Fonds communs de placement						
Fonds fermés						
Fonds fermés non-cotés						
<u>Luxembourg</u>						
N-VEST FUND-1 N-VEST FUND-1 DIV	764.500,00	EUR	983,927	752.212.038,60	100,00	99,86
Total des fonds communs de placement				752.212.038,60	100,00	99,86
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				752.212.038,60	100,00	99,86
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	140.350,58	EUR	1,000	140.350,58		0,02
Total compte à vue				140.350,58		0,02
TOTAL LIQUIDITES				140.350,58		0,02

AUTRES					
Intérêts à encaisser		EUR		917.400,00	0,12
TOTAL AUTRES				917.400,00	0,12
TOTAL DE L'ACTIF NET				753.269.789,18	100,00

1.9.4 COMPOSITION DES ACTIFS DE D-STAR FINANCE PLC R2

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Fonds communs de placement						
Fonds fermés						
Fonds fermés non-cotés						
<u>Belgique</u>						
KBC LIFE OPPORTUNITY FUND I	11.670,00	EUR	4.651,010	54.277.286,70	100,00	99,90
Total des fonds communs de placement				54.277.286,70	100,00	99,90
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				54.277.286,70	100,00	99,90
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	53.759,89	EUR	1,000	53.759,89		0,10
Total compte à vue				53.759,89		0,10
TOTAL LIQUIDITES				53.759,89		0,10
TOTAL DE L'ACTIF NET				54.331.046,59		100,00

1.9.5 COMPOSITION DES ACTIFS DE D-STAR FINANCE PLC R4

Les actifs sous-jacents de cette obligation consistent, d'une part, en un portefeuille diversifié de dépôts (émis par des établissements financiers), d'obligations et autres titres et, d'autre part, en des titres acquis selon les modalités d'un TRS conclu avec Goldman Sachs International. Goldman Sachs International est un établissement financier soumis au contrôle de la Financial Services Authority (FSA), le gendarme britannique du secteur financier, et est en d'autres termes une société soumise au contrôle prudentiel et établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen (EEE).

Les actifs entrant en ligne de compte pour être achetés par le SPV selon les modalités du TRS doivent répondre à plusieurs conditions strictes, notamment en matière de rating.

De plus amples informations sur les critères devant être remplis par l'actif sous-jacent sont fournies dans le prospectus relatif à l'émission, qui peut être obtenu gratuitement dans les bureaux de KBC Asset Management SA, avenue du Port 6, 1080 Bruxelles.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Obligations						
Obligations des établissements de crédit						
<u>Etats-Unis</u>						
GOLDMAN SACHS 6E+28 23/09-23/03 5,515% TRS	500.000.000,00	EUR	99,643	500.018.205,00	44,09	44,06
Obligations d'entreprises privées						
<u>Irlande</u>						
ARCADE FINANCE PLC R1 6E+7 23/10-23/04 1,172%	565.200.000,00	EUR	100,077	566.906.753,09	49,99	49,95
ARCADE FINANCE PLC R17 JAN/JUL 6E+13,5BP 10/01-10/07	4.000.000,00	EUR	100,020	4.027.550,53	0,36	0,35
ARCADE FINANCE PLC R9 6E+22,5 10/07-08/01 1,474%	64.000.000,00	EUR	100,020	64.468.635,71	5,68	5,68
Total des obligations				1.135.421.144,33	100,12	100,04
Swaps						
<u>Belgique</u>						
KBC BANK NV IRS / CCS		EUR		-1.399.386,72	-0,12	-0,12
Total swaps				-1.399.386,72	-0,12	-0,12
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.134.021.757,61	100,00	99,92
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	929.225,00	EUR	1,000	929.225,00		0,08
KBC GROUP USD	26.783,35	USD	1,000	18.667,61		
Total compte à vue				947.892,61		0,08
TOTAL LIQUIDITES				947.892,61		0,08

DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Dettes						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EUR A PAYER	225,00	EUR	1,000	225,00		
Total dettes				225,00		
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				225,00		
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.134.969.875,22		100,00

1.9.6 COMPOSITION DES ACTIFS DE D-STAR FINANCE PLC R5

D-Star Finance Plc est un Special Purpose Vehicle (SPV) émettant des obligations, dont Series 2008-5 € 757,500,000 Secured Notes due 2013, comportant les classes suivantes :

- €127,500,000 Class A AprOct Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €127,500,000 Class B JanJul Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €127,500,000 Class C MarSep Senior Secured Floating Rate Notes due 2013
- €312,500,000 Class D Falcon Mezzanine Secured Floating Rate Notes due 2013
- €62,500,000 Class E Falcon Subordinated Variable Coupon Notes due 2013

Les obligations ne sont pas cotées et sont scindées en plusieurs tranches : une tranche subordonnée compense les premières pertes du portefeuille (classe E ci-dessus), ensuite une tranche mezzanine (classe D) et, enfin, 3 tranches senior (classes A, B & C).

Le SPV investit en parts de N-Vest, un fonds d'investissement spécialisé (FIS) luxembourgeois, qui investit à son tour dans un portefeuille de dépôts (émis par des établissements financiers), d'obligations et de dérivés. Le portefeuille se compose à hauteur d'environ 50% d'un emprunt Tier 1 émis par KBC Bank SA (BE0934378747 KBC 8% 29/05/2049). Le portefeuille de N-Vest se compose également d'obligations dont le sous-jacent consiste en des titres acquis selon les modalités d'un Total Return Swap. De plus amples informations à ce sujet sont fournies aux sections 1.9.1., 1.9.2. et 1.9.5. L'évaluation du portefeuille de N-Vest s'effectue selon la méthode applicable aux actifs détenus jusqu'à l'échéance (hold to maturity), conformément aux dispositions du prospectus.

L'ordre de paiement en cas de pertes prévoit que les tranches inférieures remédient aux premières pertes. Si l'emprunt Tier 1 émis par KBC Bank SA est considéré comme étant la composante la plus risquée du portefeuille sous-jacent du FIS, cela signifie que les obligations subordonnées et ensuite la tranche mezzanine doivent subir d'éventuelles pertes en premier lieu.

Le portefeuille de Fairport Capital Investments Plc n'est pas exposé à la tranche subordonnée mais investit dans des obligations senior et mezzanine émises par D-Star Finance Plc, qui sont évaluées selon un modèle prenant en compte des paramètres de marché maximaux.

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF						
PORTEFEUILLE TITRES						
Fonds communs de placement						
Fonds fermés						
Fonds fermés non-cotés						
<u>Luxembourg</u>						
N-VEST FUND-1 N-VEST FUND-1 DIV	764.500,00	EUR	983,927	752.212.038,60	100,00	99,86
Total des fonds communs de placement				752.212.038,60	100,00	99,86
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				752.212.038,60	100,00	99,86
LIQUIDITES						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP EURO	137.111,04	EUR	1,000	137.111,04		0,02
Total compte à vue				137.111,04		0,02
TOTAL LIQUIDITES				137.111,04		0,02

AUTRES					
Intérêts à encaisser		EUR		917.400,00	0,12
TOTAL AUTRES				917.400,00	0,12
TOTAL DE L'ACTIF NET				753.266.549,64	100,00

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon Access India Fund
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement et prix de souscription initiale
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeur
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Politique future
 - 2.1.9. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version néerlandaise du rapport annuel (semestriel) et les publications dans d'autres langues, le texte néerlandais prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON ACCESS INDIA FUND

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE SOUSCRIPTION INITIALE:

Date de lancement: 30 mars 2005
Prix de souscription initial : 500 USD
Devise : USD

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT :

Le compartiment a pour principal objectif de procurer aux actionnaires le rendement le plus élevé possible, en investissant directement ou indirectement en valeurs mobilières négociables. Ce rendement est obtenu par la réalisation de plus-values et l'encaissement de revenus. À cet effet, les actifs sont principalement investis en actions, et cela directement ou indirectement par le biais d'instruments financiers présentant une évolution similaire.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT :

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES :

Les placements du compartiment peuvent consister en titres, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif, dépôts, produits financiers dérivés, liquidités et tout autre instrument admis par la réglementation applicable et répondant à l'objectif précité.

Le compartiment investira au maximum 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

TRANSACTIONS AUTORISEES SUR DERIVES :

Le recours aux produits dérivés sert tant à couvrir le risque qu'à réaliser les objectifs d'investissement.

A intervalles réguliers, les placements sont adaptés en fonction de la stratégie d'investissement du compartiment. En outre, le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés, cotés ou non, pour réaliser les objectifs : il peut s'agir de contrats à terme, d'options ou de swaps de titres, d'indices, de devises ou de taux d'intérêt, ou d'autres transactions portant sur des produits dérivés. Les transactions sur dérivés non cotés sont exclusivement conclues avec des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions. De tels dérivés peuvent également être utilisés pour protéger les actifs contre les fluctuations de change. Le compartiment vise à conclure des transactions les plus ciblées possibles, dans le respect de la réglementation applicable et des statuts.

STRATEGIE DEFINIE :

Les actifs sont principalement investis en actions d'entreprises indiennes.

CONCENTRATION DES RISQUES :

Actions indiennes.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et taxe sur le rendement généré par le rachat de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne :

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement au maximum 15% de ses actifs dans des créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement généré par le rachat de parts propres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières :

Les revenus de cet OPCVM ne sont pas soumis à la taxe sur le rendement généré par le rachat de parts d'organismes de placement collectif, tel qu'instauré par la Loi programme du 27 décembre 2005.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle des compartiments à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEURS

KBC Asset Management SA, Place de la Gare 5, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDEX ET BENCHMARK

Indice de référence :

MSCI India Net Return. Cet indice tient lieu de référence pour le calcul de la commission de performance.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Horizon Access India Fund investit dans des sociétés indiennes cotées sur la Bourse de Mumbai. L'indice de référence est le MSCI Emerging Markets India. Les principales participations dans le fonds sont Reliance Industries, Infosys Technologies, ICICI Bank, Housing Development Finance Corp et HDFC Bank. En 2009, le fonds Horizon Access India a progressé de 100,6% en USD.

Le marché indien a débuté l'année 2009 sans conviction. De décembre 2008 jusqu'au plancher de la mi-mars 2009, il a perdu 20%. Ce recul s'explique principalement par l'environnement international défavorable, qui a poussé les investisseurs à quitter les classes d'actifs plus risquées, notamment sur les marchés émergents. Comme la plupart des marchés émergents, la bourse indienne a viré de bord en mars 2009 et entamé une reprise spectaculaire, qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année.

A la mi-mars, le marché s'est réveillé et il a gagné 20% en avril. L'amélioration de la tendance mondiale et les bons résultats des entreprises ont apaisé l'inquiétude des investisseurs. Le principal catalyseur fut le résultat des élections générales indiennes, qui se tiennent tous les cinq ans et qui ont eu lieu en mai dernier. Généralement, les élections générales en Inde ne se soldent pas par la victoire nette d'un parti, ce qui conduit à la formation d'un gouvernement de coalition sans mandat clair. Aux élections de 2009, la United Progressive Alliance (UPA) emmenée par le parti du Congrès a obtenu la majorité et Manmohan Singh a renforcé sa position au poste premier ministre. Le retour d'un gouvernement doté d'un solide mandat a été bien accueilli par le marché, qui a progressé de 36,7% en mai.

Après l'euphorie du scrutin, le marché indien s'est calmé pendant l'été. Tandis que les données économiques s'amélioraient, les nouvelles ont été dominées par l'inquiétude suscitée par la saison des pluies. La mousson d'été a tardé à venir et les précipitations ont été de quelque 20% inférieures à la moyenne à long terme. Ce fut la mousson la plus faible de ces dix dernières années. Les actions des secteurs qui sont sensibles à ce phénomène, comme la consommation rurale, s'en sont ressenties, mais à plus long terme, la mousson a surtout influencé les prix de l'alimentation. L'inflation s'est inscrite à 4,8% en novembre, par suite de la hausse des prix des denrées alimentaires, qui a atteint à ce moment 17% en base annuelle.

De nombreuses sociétés indiennes ont profité de la reprise des cours des actions en avril/mai pour procéder à des augmentations de capital. Le grand nombre d'émissions a également stimulé les marchés plus faibles pendant l'été. Plusieurs entreprises fortement endettées, notamment des sociétés immobilières et des entreprises qui avaient recouru à l'emprunt pour financer des rachats ces dernières années, ont rééquilibré leur bilan pendant cette période.

Au premier trimestre 2009, la banque centrale indienne (RBI) a poursuivi sa politique d'abaissement des taux amorcée fin 2008. D'avril jusqu'à la fin de l'année, les taux sont toutefois restés inchangés. En octobre, la RBI a commencé à resserrer progressivement la vis, en relevant les ratios de liquidités pour les banques, mais sans toucher encore aux taux directeurs. Avec le retour de l'inflation, on s'attend à une normalisation de la politique en 2010. La reprise économique qui a eu lieu dans le courant de l'année se reflète à présent clairement dans les chiffres publiés : la production industrielle a enregistré une croissance à deux chiffres et le PIB a progressé de près de 8% au troisième trimestre.

Au niveau sectoriel, les matériaux et la consommation cyclique ont mené la danse en 2009, avec une hausse de 230% et 184% respectivement. Ces deux secteurs se sont remis de leur faible performance en 2008 et ont profité du redressement économique générale de l'Inde dans le courant de l'année. Le seul secteur qui a clôturé l'année dans le rouge sont les opérateurs de télécommunications, qui ont reculé de 21% en USD en raison de leur caractère défensif et de la nette augmentation de la concurrence vers la fin de l'année.

2.1.8 POLITIQUE FUTURE

Nous pensons que l'Inde recèle des opportunités de placement intéressantes à moyen terme, en raison du caractère émergent de son marché. Dans un premier temps, nous pourrions toutefois assister à une augmentation de la volatilité due à la normalisation de la politique monétaire de la banque centrale indienne (RBI).

2.1.9 CLASSE DE RISQUE

Sur une échelle de 0 à 6

Classe de risque actuelle: 6

Classe de risque au lancement: 5

L'indicateur de risque synthétique indique le risque lié à un investissement dans un organisme de placement collectif ou dans un compartiment. Cette indication donne un degré de risque sur une échelle de zéro (risque faible) à six (risque élevé).

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon les recommandations de la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Une variation de la volatilité boursière, par exemple, influencera le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée lorsqu'un compartiment d'OPC se range dans une classe de risque différente de celle attribuée initialement pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives. La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	166.143.038,44	85.437.181,04
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a) Actions	165.439.744,91	85.603.092,79
D. Autres valeurs mobilières		52.175,66
IV. Crédances et dettes à un an au plus		
A. Crédances		
a) Montants à recevoir	9.574.789,80	1.390.489,92
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-219.573,59	-178.996,70
c) Emprunts (-)	-8.830.960,12	-1.699.670,86
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	245.865,31	227.277,46
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	115.264,81	172.082,78
C. Charges à imputer (-)	-182.092,68	-129.270,01
TOTAL CAPITAUX PROPRES	166.143.038,44	85.437.181,04
A. Capital	88.767.919,98	107.509.587,24
B. Participations au résultat	17.655,20	1.873.996,66
C. Résultat reporté		147.477.329,03
D. Résultat de l'exercice	77.357.463,26	-171.423.731,89

2.3 COMpte DE RESULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a) Actions	72.800.375,35	-132.836.653,01
D. Autres valeurs mobilières	-52.352,86	-335.021,33
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	5.731.746,32	-36.865.078,43
II. Produits et charges des placements		
A. Dividendes	1.372.722,04	1.925.120,39
B. Intérêts		
b) Dépôts et liquidités	9.115,94	43.237,50
C. Intérêts sur emprunts (-)	-7.435,36	-37.217,45
IV. Charges d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-358.759,07	-458.146,00
B. Charges financières (-)	-13.552,20	-115.748,24
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-64.984,39	-194.579,41
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-1.711.113,00	-2.175.497,30
b) Gestion administrative et comptable	-125.859,46	-148.414,39
E. Frais administratifs (-)	-167,11	-951,68
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-17.789,51	-16.879,87
G. Rémunerations, charges sociales et pensions (-)	-131,32	-2.196,76
H. Services et biens divers (-)	-79.547,45	-97.300,48
J. Taxes	-120.573,05	-62.444,01
K. Autres charges (-)	-4.231,61	-45.961,42
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-1.122.305,55	-1.386.979,12
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	77.357.463,26	-171.423.731,89
VII. Résultat de l'exercice	77.357.463,26	-171.423.731,89

Affectation des résultats	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
I. Bénéfice (perte) à affecter	77.375.118,46	-22.072.406,20
Bénéfice reporté (perte reportée) de l'exercice précédent	147.477.329,03	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	77.357.463,26	-171.423.731,89
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	17.655,20	1.873.996,66
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		22.128.596,20
III. Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	77.375.118,46	
IV. (Distribution des dividendes		-56.190,00

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON ACCESS INDIA FUND

Dénomination	Nombre au 31-12-2009	Devis e	Cours en devises	Évaluation (dans la devise du compartiment)	% aux mains de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF NET							
PORTEFEUILLE TITRES							
Actions							
Actions cotées en Bourse							
Inde							
ABB LTD INDIA -	19.315,00	INR	767,100	318.395,74		0,19	0,19
ACC LTD -	38.754,00	INR	872,450	726.570,28		0,44	0,44
AMBUJA CEMENTS LTD -	540.933,00	INR	104,250	1.211.825,51		0,73	0,73
AXIS BANK LIMITED -	156.189,00	INR	989,200	3.320.130,10		2,01	2,00
BAJAJ AUTO LTD. -	21.786,00	INR	1.754,800	821.534,25		0,50	0,49
BHARAT HEAVY ELECTRICALS LTD -	98.884,00	INR	2.403,300	5.106.867,18		3,09	3,07
BHARAT PETROLEUM CORP. LTD. -	50.957,00	INR	635,550	695.943,73		0,42	0,42
BHARTI AIRTEL LTD -	30.933,00	INR	329,750	219.193,36		0,13	0,13
CAIRN INDIA LTD -	227.958,00	INR	282,150	1.382.150,84		0,84	0,83
CIPLA LTD -	276.745,00	INR	335,050	1.992.553,34		1,20	1,20
CROMPTON GREAVES LTD -	38.080,00	INR	427,300	349.663,57		0,21	0,21
DLF LTD -	277.611,00	INR	361,200	2.154.790,05		1,30	1,30
DR REDDY'S LABORATORIES LTD. -	73.045,00	INR	1.146,600	1.799.794,75		1,09	1,08
GAIL INDIA LTD -	323.145,00	INR	413,300	2.870.009,91		1,74	1,73
GMR INFRASTRUCTURE LTD -	548.133,00	INR	66,600	784.477,93		0,47	0,47
GRASIM INDUSTRIES LTD -	19.994,00	INR	2.475,050	1.063.418,51		0,64	0,64
HCL TECHNOLOGIES LTD -	72.503,00	INR	371,300	578.497,49		0,35	0,35
HDFC BANK LTD -	207.471,00	INR	1.702,250	7.589.292,53		4,59	4,57
HERO HONDA MOTORS LTD. -	58.327,00	INR	1.717,700	2.152.967,65		1,30	1,30
HINDALCO INDUSTRIES LTD. -	489.587,00	INR	160,850	1.692.277,16		1,02	1,02
HINDUSTAN LEVER LTD. -	599.912,00	INR	264,800	3.413.705,72		2,06	2,06
HOUSING DEV. FIN. CORP. LTD. -	164.168,00	INR	2.675,800	9.439.798,13		5,71	5,68
HOUSING DEVELOPMENT & INFRASTRUCTURE -	86.529,00	INR	360,850	670.979,03		0,41	0,40
ICICI BANK LTD. P.N.01/07/05	593.721,00	INR	877,000	11.189.290,61		6,76	6,74
IDEA CELLULAR LTD -	267.034,00	INR	58,050	333.111,28		0,20	0,20
INDIABULLS REAL ESTATE -	242.864,00	INR	227,700	1.188.356,44		0,72	0,72
INFOSYS TECHNOLOGIES LTD -	225.470,00	INR	2.601,100	12.602.780,26		7,62	7,59
INFRASTRUCTURE DEVELOPMENT FIN -	477.989,00	INR	154,300	1.584.909,17		0,96	0,95
ITC LTD. -	882.799,00	INR	250,800	4.757.840,89		2,88	2,86
JAIN IRRIGATION SYSTEMS LTD -	14.195,00	INR	872,350	266.101,13		0,16	0,16
JAIPRAKASH ASSOCIATES LTD -	626.888,00	INR	146,850	1.978.264,95		1,20	1,19
JINDAL STEEL & POWER LTD -	283.779,00	INR	703,300	4.288.855,57		2,59	2,58
JSW STEEL LTD -	42.856,00	INR	1.013,200	933.098,23		0,56	0,56
KOTAK MAHINDRA BANK LTD -	93.480,00	INR	806,950	1.621.010,69		0,98	0,98
LARSEN & TOUBRO LTD. -	167.832,00	INR	1.677,600	6.050.395,13		3,66	3,64
MAHINDRA & MAHINDRA P.N. 22/04/05	108.032,00	INR	1.080,850	2.509.217,99		1,52	1,51
MARUTI UDYOG LTD -	48.505,00	INR	1.560,100	1.626.145,85		0,98	0,98
NTPC LTD -	619.322,00	INR	235,650	3.136.205,43		1,90	1,89
OIL & NATURAL GAS CORP LTD -	203.793,00	INR	1.178,000	5.158.876,16		3,12	3,11
PIRAMAL HEALTHCARE LTD -	31.049,00	INR	373,000	248.872,55		0,15	0,15
RAMBAXY LABORATORIES LTD -	56.558,00	INR	517,950	629.509,71		0,38	0,38

RELIANCE CAPITAL LTD -	75.214,00	INR	857,650	1.386.210,96		0,84	0,83
RELIANCE COMMUNICATION LTD -	476.191,00	INR	172,350	1.763.652,51		1,07	1,06
RELIANCE ENERGY LTD -	76.885,00	INR	1.146,750	1.894.658,39		1,15	1,14
RELIANCE INDUSTRIES LTD -	561.599,00	INR	1.090,550	13.161.108,15		7,96	7,92
RELIANCE NATURAL RESOURCES LTD -	473.275,00	INR	69,400	705.819,39		0,43	0,43
SATYAM COMPUTER SERVICES LTD. -	198.910,00	INR	98,150	419.534,30		0,25	0,25
SESA GOA LTD -	220.958,00	INR	410,800	1.950.566,29		1,18	1,17
STATE BANK OF INDIA -	41.609,00	INR	2.269,000	2.028.814,43		1,23	1,22
STEEL AUTHORITY OF INDIA LTD -	323.998,00	INR	241,700	1.682.827,23		1,02	1,01
STERLITE INDUSTRIES INDIA LTD -	304.280,00	INR	863,550	5.646.527,48		3,41	3,40
SUN PHARMACEUTICAL INDS LTD -	54.610,00	INR	1.508,800	1.770.616,07		1,07	1,07
SUZLON ENERGY LTD -	273.626,00	INR	90,350	531.258,72		0,32	0,32
TATA CONSULTANCY SVS LTD -	331.899,00	INR	750,250	5.350.969,78		3,23	3,22
TATA ENGIN. & LOCOMOTIVE P.N. 27/09/04	162.361,00	INR	791,550	2.761.726,21		1,67	1,66
TATA POWER COMPANY LTD -	64.441,00	INR	1.381,450	1.913.013,31		1,16	1,15
TATA STEEL LIMITED -	245.561,00	INR	617,700	3.259.549,23		1,97	1,96
TULIP IT SERVICES LTD -	10.604,00	INR	956,000	217.845,28		0,13	0,13
UNITECH LTD -	1.038.600,00	INR	82,300	1.836.828,90		1,11	1,11
UNITED PHOSPHORUS LTD -	215.471,00	INR	173,700	804.283,57		0,49	0,48
UNITED SPIRITS LTD -	55.514,00	INR	1.260,300	1.503.477,76		0,91	0,91
WIPRO LTD -	249.464,00	INR	680,000	3.645.334,15		2,20	2,19
ZEE TELEFILMS LTD -	135.287,00	INR	257,100	747.444,00		0,45	0,45
TOTAL ACTIONS				165.439.744,91		100,00	99,58
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES				165.439.744,91		100,00	99,58
LIQUIDITÉS							
Comptes à vue							
Belgique							
KBC GROUP EURO	-188.387,51	EUR	1,000	-270.288,98			-0,16
KBC GROUP GBP	326,02	GBP	1,000	526,49			
KBC GROUP INR	11.416.835,14	INR	1,000	245.338,82			0,15
KBC GROUP USD	-8.560.671,14	USD	1,000	-8.560.671,14			-5,15
TOTAL COMPTES A VUE				-8.585.094,81			-5,17
TOTAL LIQUIDITÉS				-8.585.094,81			-5,17
AUTRES CRÉANCES ET DETTES							
Créances							
Belgique							
KBC GROUPE INR À RECEVOIR	428.026.992,26	INR	1,000	9.197.964,04			5,54
KBC GROUPE USD À RECEVOIR	376.825,76	USD	1,000	376.825,76			0,23
TOTAL DES CREANCES				9.574.789,80			5,76
Dettes							
Belgique							
KBC GROUPE INR À PAYER	-5.420.033,40	INR	1,000	-116.472,26			-0,07
KBC GROUPE USD À PAYER	-103.101,33	USD	1,000	-103.101,33			-0,06
TOTAL DES DETTES				-219.573,59			-0,13
TOTAL DES CRÉANCES ET DETTES				9.355.216,21			5,63

AUTRES							
Intérêts à recevoir		USD		115.264,81			0,07
Charges à payer		USD		-182.092,68			-0,11
TOTAL AUTRES				-66.827,87			-0,04
TOTAL DE L'ACTIF NET				166.143.038,44			100,00

Répartition géographique (en % du portefeuille-titres)

	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition sectorielle (en % du portefeuille-titres)

	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Secteurs cycliques	35,27	32,19	35,20	37,79
Consommation (cyclique)	4,74	7,22	7,40	6,81
Consommation (non cyclique)	3,09	4,33	3,32	3,78
Pharmacie	4,79	4,66	3,61	3,89
Finance	22,38	25,03	26,05	23,07
Technologie	16,93	14,47	12,28	13,66
Télécommunications	5,34	3,95	3,28	1,53
Services aux collectivités	4,94	6,79	6,97	5,93
Immobilier	2,52	1,36	1,89	3,54
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition monétaire (en % de l'actif net)

	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
EUR	-0,15	-0,11	-0,16	-0,16
INR	103,11	101,96	101,84	105,15
USD	-2,96	-1,85	-1,68	-4,99
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

**2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS HORIZON ACCESS INDIA FUND
(DANS LA DEVISE DU COMPARTIMENT)**

	1^{er} semestre	2^{ème} semestre	Année
Achats	25.065.501,70	44.125.273,26	69.190.774,96
Ventes	46.191.256,56	21.805.331,55	67.996.588,11
Total 1	71.256.758,26	65.930.604,81	137.187.363,07
Souscriptions	23.200.662,44	54.919.712,84	78.120.375,28
Remboursements	42.268.177,47	32.537.970,41	74.806.147,88
Total 2	65.468.839,91	87.457.683,25	152.926.523,16
Moyenne du total des actifs	86.709.124,50	145.878.894,99	117.305.458,81
Rotation	6,68 %	-14,76 %	-13,42 %

	1^{er} semestre	2^{ème} semestre	Année
Achats	25.065.501,70	44.125.273,26	69.190.774,96
Ventes	46.191.256,56	21.805.331,55	67.996.588,11
Total 1	71.256.758,26	65.930.604,81	137.187.363,07
Souscriptions	23.200.662,44	54.919.712,84	78.120.375,28
Remboursements	42.268.177,47	32.537.970,41	74.806.147,88
Total 2	65.468.839,91	87.457.683,25	152.926.523,16
Moyenne du total des actifs corrigés	76.156.820,38	147.810.206,25	121.820.124,53
Rotation corrigé	7,60 %	-14,56 %	-12,92 %

Le tableau ci-dessus montre le volume en capital des transactions exécutées dans le portefeuille. Ce volume (corrigé de la somme des souscriptions et remboursements) est aussi comparé avec les actifs nets moyens en début et en fin de période).

Un chiffre proche de 0% signifie que les transactions sur titres, ou plus précisément les transactions relatives aux actifs à l'exception des dépôts et des liquidités, ont été exécutées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements pendant une période déterminée.

Un pourcentage négatif révèle que les souscriptions et remboursements ont donné lieu à peu de transactions dans le portefeuille, parfois même aucune.

Une gestion active du capital peut faire hausser les taux de rotation (taux mensuel > 50%).

La liste détaillée des transactions peut être consultée au siège de l'organisme de placement collectif ou du fonds, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS NÉANT

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Évolution du nombre de parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2007 - 12	185.192,23	5.213,00	167.054,97	6.293,00	141.214,22	7.858,00	149.072,22
2008 - 12	110.748,43	3.577,00	113.229,04	2.070,00	138.733,60	9.365,00	148.098,60
2009 - 12	79.172,13	8.284,45	88.954,93	2.568,59	128.950,80	15.080,86	144.031,66

Période	Montants reçus et payés par l'OPC (dans la devise du compartiment)					
	Souscriptions			Remboursements		
	Capitalisation	Distribution	Capitalisation	Distribution		
2007 - 12	199.078.663,35	5.989.040,33	192.881.561,94		7.056.005,19	
2008 - 12	124.938.003,66	4.269.868,63	111.775.106,85		2.094.360,24	
2009 - 12	70.567.164,47	7.343.102,04	72.141.593,77		2.364.190,60	

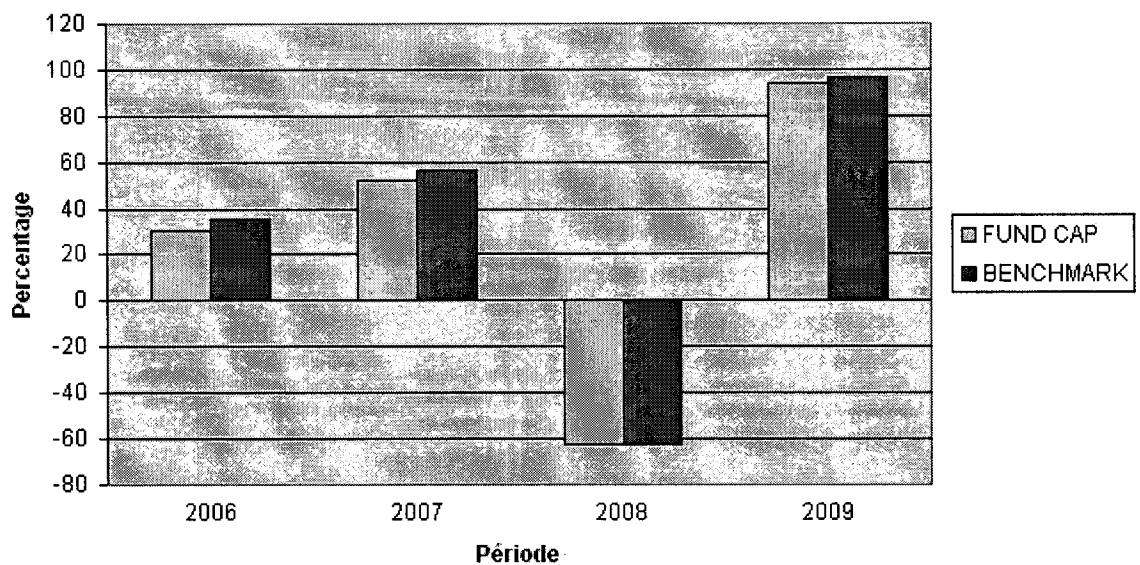
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (dans la devise du compartiment)			
	du compartiment		D'une part	
			Capitalisation	Distribution
2007 - 12		241.693.567,73	1.623,98	1.573,51
2008 - 12		85.437.181,04	578,69	550,21
2009 - 12		166.143.038,44	1.160,95	1.090,00

2.4.5 RENDEMENTS

BE0944666800

Horizon - Access India Fund - CAP:

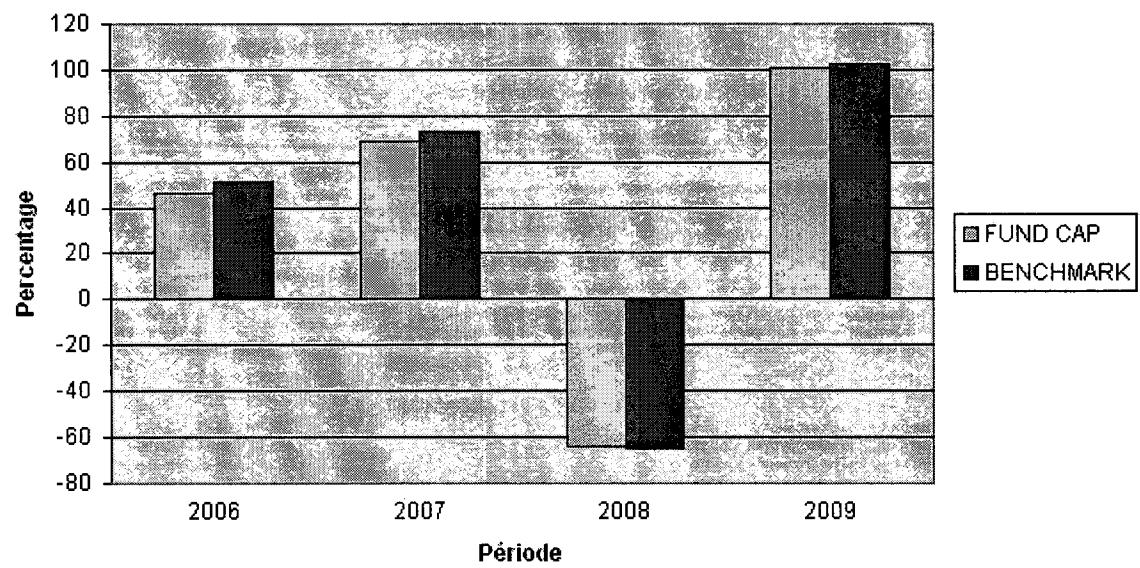
Performance sur base annuelle par rapport au benchmark en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0944666800

Horizon - Access India Fund - CAP:

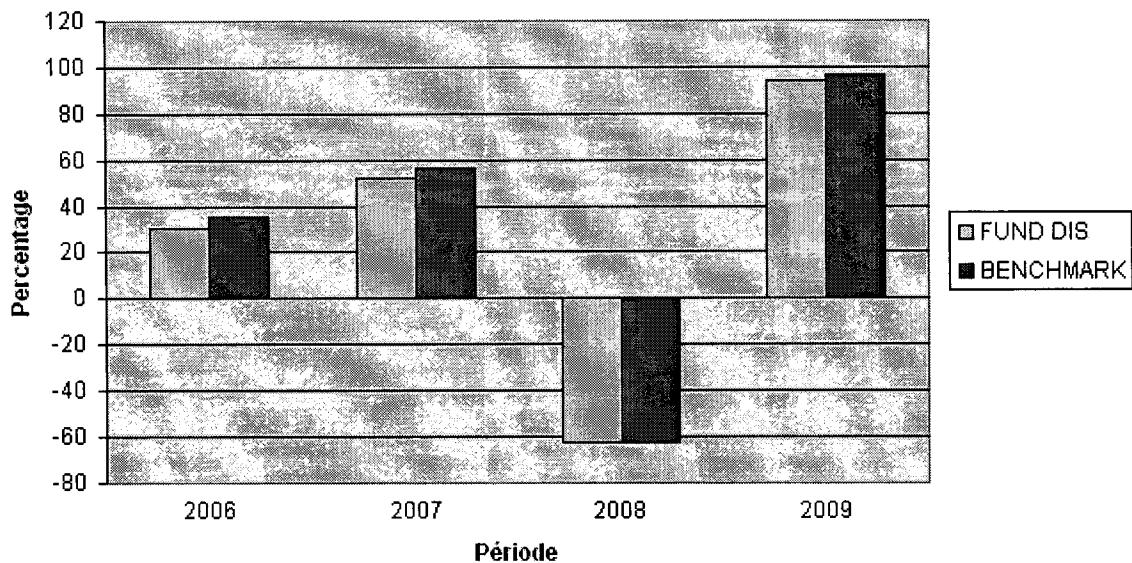
Performance sur base annuelle par rapport au benchmark en date du 31/12/2009 (en USD)



BE0944665794

Horizon - Access India Fund - DIS:

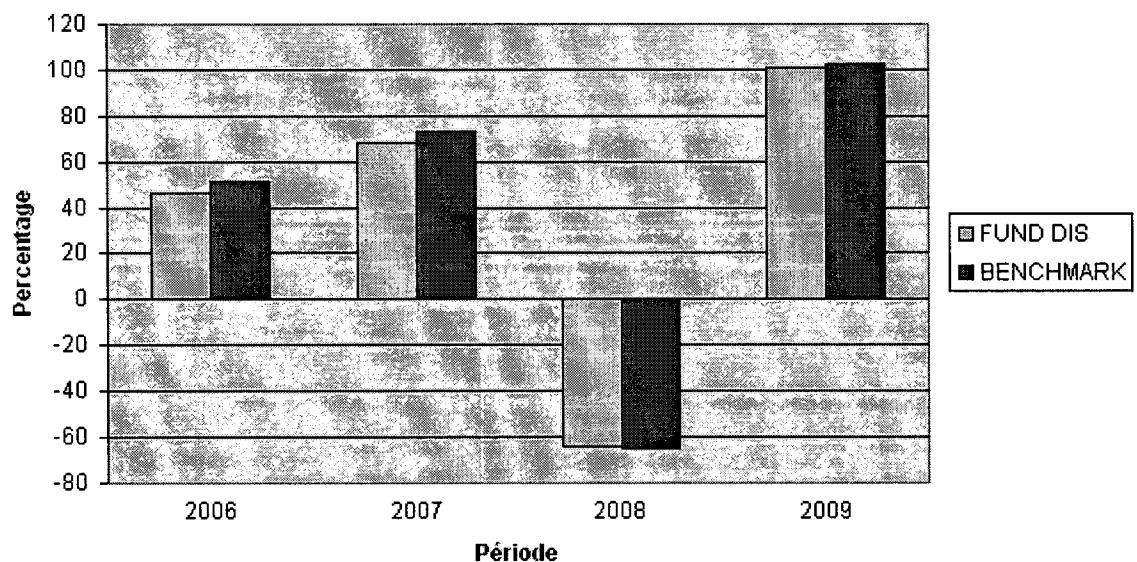
Performance sur base annuelle par rapport au benchmark en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0944665794

Horizon - Access India Fund - DIS:

Performance sur base annuelle par rapport au benchmark en date du 31/12/2009 (en USD)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
DIS	BE0944665794	EUR	94.35%	96.49%	3.45%	4.54%					30/03/2005	17.27%
DIS	BE0944665794	USD	100.60%	102.81%	6.40%	7.52%					30/03/2005	19.37%
CAP	BE0944666800	EUR	94.37%	96.49%	3.46%	4.54%					30/03/2005	17.27%
CAP	BE0944666800	USD	100.62%	102.81%	6.41%	7.52%					30/03/2005	19.38%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme présente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne prennent pas en considération d'éventuelles restructurations.
- Calculé en USD et en EUR
- Le rendement est calculé si la modification de la valeur d'inventaire entre deux périodes est exprimée en pour cent. Pour les parts qui versent un dividende, le dividende est calculé géométriquement dans le rendement.
- Méthode de calcul pour la date D, VNI étant l'abréviation de la valeur nette d'inventaire :
Parts de capitalisation (CAP)

Rendement à la date D sur une période de X années :

$$[VNI(D) / VNI(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

où Y = D-X

Rendement à la date D depuis la date de lancement (S= Start) de la part :

$$[VNI(D) / VNI(S)] ^ [1 / F] - 1$$

où F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

où F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

Parts de distribution (DIV)

Rendement à la date D sur une période de X années :

$$[C * VNI(D) / VNI(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

où Y = D-X

Rendement à la date D depuis la date de lancement (S= Start) de la part :

$$[C * VNI(D) / VNI(S)] ^ [1 / F] - 1$$

où F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

où F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec un facteur C qui est déterminé par tous les dividendes N entre la date de calcul D et la date de référence.

Le calcul suivant s'applique pour le dividende i à la date Di avec valeur Wi :

$$Ci = [Wi / VNI(Di)] + 1$$

i = 1 ... N

où C = C0 * * CN.

- Si l'intervalle entre les deux durées est supérieur à un an, le calcul normal du rendement est converti en un rendement en base annuelle en prenant le n-ième racine de puissance de 1 plus le rendement total de la part.
- Les chiffres de rendement présentés ci-dessus ne prennent pas en considération les commissions et les frais liés aux émissions et rachats de parts.
- Il s'agit des chiffres de rendement des parts de distribution et de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais: * 1.823%

* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais:

- frais de transaction
- intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- commissions et frais qui sont payés directement par l'investisseur
- "soft commissions" éventuelles

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES':

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le *fee sharing* n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le compartiment verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des parts du compartiment en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du compartiment et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du compartiment soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

Commission de gestion du portefeuille d'investissement: 1,5% l'an. Calcul basé sur des actifs nets totaux moyens du compartiment, à l'exception des actifs investis dans des organismes de placement gérés par un établissement financier du Groupe KBC.

Eperon Asset Management Limited reçoit de la société de gestion une rémunération de max. 1,5% calculée sur la part du portefeuille gérée par elle, sans que la commission de gestion totale que reçoit la société de gestion ne soit excédée.

A cela s'ajoutent : La commission de performance: la société de gestion perçoit une commission de performance telle que définie dans le prospectus:

La commission de l'agent administratif est payable trimestriellement en fin de trimestre et est calculée sur le dernier état du patrimoine connu à la fin du trimestre considéré.

Le droit de garde est calculé sur la valeur des titres en dépôt auprès du dépositaire le dernier jour ouvrable bancaire de l'année civile qui précède, à l'exception des actifs investis dans des organismes de placement gérés par un établissement financier du groupe KBC. Le droit de garde est prélevé au début de l'année civile.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont il a été déterminé par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile, est résolument écartée du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri. En suivant une pareille politique, le compartiment allie la recherche d'objectifs financiers au respect de la réalité sociale du secteur ou de la région.

Exercice des droits de vote:

Si nécessaire et si d'application, la société de gestion exercera les droits de vote liés aux actions en portefeuille de la Sicav dans l'intérêt des actionnaires.

La société de gestion se base sur les critères suivants pour déterminer son attitude concernant les points à l'ordre du jour soumis au vote :

- La valeur ne peut pas être influencée négativement pour les actionnaires.
- Les règles en matière de gouvernance d'entreprise doivent être respectées, en particulier celles relatives aux droits des actionnaires minoritaires.
- Les normes minimales en matière d'entreprise durable et dans un contexte social doivent être respectées.

La liste des sociétés pour lesquelles le droit de vote a été exercé peut être obtenue au siège de la Sicav.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Kratkodobeho Globalniho Rustu 4
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 4

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 31 juillet 2008
 Prix de lancement: 10 CZK
 Date de l'échéance: 30 novembre 2011
 Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé. 80% de la hausse éventuelle du panier de 30 actions (=Valeur Finale moins Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale. La plus-value est d'un maximum de 45% (rendement actuarial: 11.85% avant frais et impôts),

ECHEANCE: mercredi 30 novembre 2011 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DEPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du jeudi 7 août 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 6 derniers mois avant l'Echéance, plus précisément de mai 2011 à octobre 2011 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D' EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 3 ans et 3 mois qui verse à l'Echéance 80% de la hausse éventuelle du Panier au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10CZK. La plus-value maximale est de 35%. La Valeur de Départ du Panier est égale à 100.

	Valeur Finale	Calcul	Performance pertinente (*)	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	150	80% * 50% = 40%	35%	10 + 35% * 10 = 13.5 CZK (rendement actuel : 9.67%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	118	80% * 18% = 14.4%	14.40%	10 + 14.4% * 10 = 11.44 CZK (rendement actuel : 4.22%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	85	80% * (-15%) = -12%	0%	10 + 0% * 10 = 10 CZK (rendement actuel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALLIANZ SE-REG	ALV GY Equity	Frankfurt	4.00%
2	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	New York	4.00%
3	ASSICURAZIONI GENERALI	G IM Equity	Milan	2.00%
4	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	4.00%
5	BANCO SANTANDER SA	SAN SM Equity	Madrid	3.00%
6	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS LN Equity	London	3.00%
7	CITIGROUP INC	C UN Equity	New York	3.00%
8	CREDIT SUISSE GROUP-REG	CSGN VX Equity	Virt-x	2.00%
9	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	4.00%
10	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	London	2.00%
11	ENI SPA	ENI IM EQUITY	Milan	6.00%
12	FORTUM OYJ	FUM1V FH Equity	Helsinki	3.00%
13	FORTIS	FORB BB Equity	Brussels	4.00%
14	ING GROEP NV-CVA	INGA NA Equity	Amsterdam	6.00%
15	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	4.00%
16	JPMORGAN CHASE & CO	JPM UN Equity	New York	2.00%
17	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.00%
18	KRAFT FOODS INC-A	KFT UN Equity	New York	4.00%
19	MERCK & CO. INC.	MRK UN Equity	New York	3.00%
20	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	4.00%
21	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Virt-x	3.00%
22	NOKIA OYJ	NOK1V FH Equity	Helsinki	3.00%
23	PFIZER INC	PFE UN Equity	New York	5.00%
24	RWE AG	RWE GY Equity	Frankfurt	3.00%
25	SIEMENS AG-REG	SIE GY Equity	Frankfurt	2.00%
26	SUNTRUST BANKS INC	STI UN Equity	New York	2.00%
27	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
28	TOTAL	FP FP Equity	Paris	2.00%
29	VERIZON COMMUNICATIONS INC	VZ UN Equity	New York	4.00%
30	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALLIANZ SE-REG	3,1595
ALTRIA GROUP INC	3,7263
ASSICURAZIONI GENERALI	1,6483
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	4,3671
BANCO SANTANDER SA	3,0986
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	3,2829
CITIGROUP INC	0,5444
CREDIT SUISSE GROUP AG-REG	1,9479
DEUTSCHE POST AG-REG	3,4624
DIAGEO PLC	2,2091
ENI SPA	4,9614
FORTIS (BRUSSELS)	1,0835
FORTUM OYJ	2,1707
ING GROEP NV-CVA	2,4474
INTESA SANPAOLO	3,3701
JPMORGAN CHASE & CO	2,1698
KBC GROEP NV	1,3761
KRAFT FOODS INC-CLASS A	3,3640
MERCK & CO. INC.	3,1173
NATIONAL GRID PLC	3,8620
NESTLE SA-REG	3,0575
NOKIA OYJ	1,5324
PFIZER INC	4,7122
RWE AG	2,7714
SIEMENS AG-REG	1,6680
SUNTRUST BANKS INC	0,9555
TELEFONICA SA	3,5237
TOTAL SA	1,8735
VERIZON COMMUNICATIONS INC	3,8658
VIVENDI	2,3855
Total	81,71

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	71,36
30/06/2009:	66,77
30/12/2009:	81,71
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	14,50%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	22,38%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	97.433.156,97	94.090.742,95
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	94.994.774,96	93.436.502,36
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	-265.423,07	-2.565.756,32
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	578.174,10	190.022,80
B. Avoirs bancaires à terme	2.190.503,70	3.051.117,70
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	20.640,75	26.769,46
C. Charges à imputer (-)	-85.513,47	-47.913,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	97.433.156,97	94.090.742,95
A. Capital	92.195.468,84	100.431.033,84
B. Participations au résultat	14.091,50	-9.455,34
D. Résultat de l'exercice	5.223.596,63	-6.330.835,55

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	98.304.840,00	98.304.840,00
---	---------------	---------------

2.3 COMpte DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	3.405.344,76	-4.675.949,20
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	2.300.333,25	-2.792.276,32
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-614,00	1.117,70
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-18.124,87	2.920,27
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	2.815.263,84	1.618.049,96
b) Dépôts et liquidités	244.244,56	82.376,15
C. Intérêts d'emprunts (-)	-130,30	-47,75
D. Contrats de swap (+/-)	-2.203.246,30	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	28.043,54	17.508,11
IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,12	0,12
B. Charges financières (-)	-14.800,86	-25.255,46
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.763,13	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-1.135.680,88	-494.375,35
b) Gestion administrative et comptable	-47.360,19	-3.885,17
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-14.884,55	-3.679,30
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-87,39	-3,02
H. Services et biens divers (-)	-42.863,08	-9.423,24
J. Taxes	-78.014,94	
K. Autres charges (-)	-7.062,71	-47.913,05
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-463.342,51	1.133.352,00
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	5.223.596,63	-6.330.835,55
VII. Résultat de l'exercice	5.223.596,63	-6.330.835,55

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	5.237.688,13	-6.340.290,89
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	5.223.596,63	-6.330.835,55
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	14.091,50	-9.455,34
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-5.237.688,13	6.340.290,89

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB KRATKODOBEHO GLOBALNIHO RUSTU 4

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	9.500.000,00	CZK	98,936	9.499.477,49		10,03	9,75
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	9.500.000,00	CZK	98,936	9.499.477,49		10,03	9,75
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	9.500.000,00	CZK	98,936	9.499.477,49		10,03	9,75
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	9.500.000,00	CZK	98,936	9.499.477,49		10,03	9,75
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.750.000,00	CZK	98,936	4.749.738,75		5,01	4,88
Total des obligations				94.994.774,96		100,28	97,50
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	98.304.840,00	CZK	-0,270	-265.423,07		-0,28	-0,27
Total swaps				-265.423,07		-0,28	-0,27
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				94.729.351,89		100,00	97,23
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	567.533,68	CZK	1,000	567.533,68			0,58
KBC GROUP EURO	402,97	EUR	1,000	10.640,42			0,01
Total compte à vue				578.174,10			0,59
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	2.190.000,00	CZK	100,023	2.190.503,70			2,25
Total comptes à terme				2.190.503,70			2,25
TOTAL LIQUIDITES				2.768.677,80			2,84

AUTRES						
Intérêts courrus		CZK		20.640,75		0,02
Frais provisionnés		CZK		-85.513,47		-0,09
TOTAL AUTRES				-64.872,72		-0,07
TOTAL DE L'ACTIF NET				97.433.156,97		100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	98.304.840,00	98.304.840,00	31.10.2008

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation							
	Années		Souscriptions		Remboursements		Fin de période	
			Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		
2008 - 12	10.213.159,00		0,00	182.086,00	0,00	10.031.073,00	0,00	10.031.073,00
2009 - 12	50.001,00		0,00	243.499,00	0,00	9.837.575,00	0,00	9.837.575,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Années			Souscriptions		Remboursements	
				Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2008 - 12	102.131.630,72			0,00		1.710.052,22	0,00
2009 - 12	461.586,08			0,00		2.342.768,69	0,00

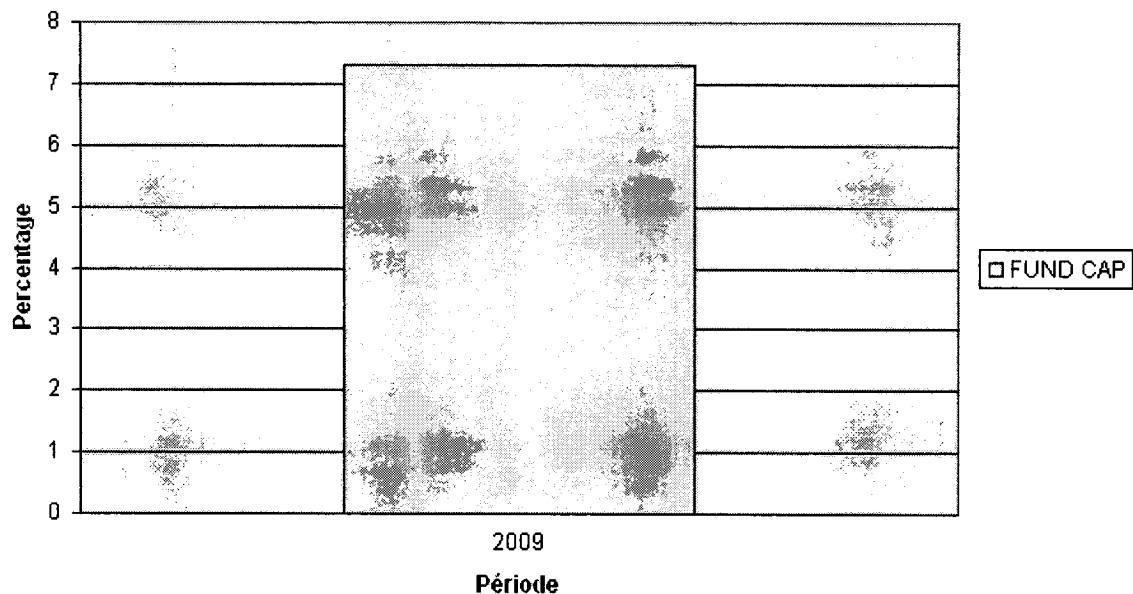
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Années		Du compartiment		D'une part
			Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12			94.090.742,95		9,38
2009 - 12			97.433.156,97		9,90

2.4.5 RETURNS

BE0948261863

HOR.CSOB KRATKO.GLOBALNIHO RUSTU 4 - CAP:

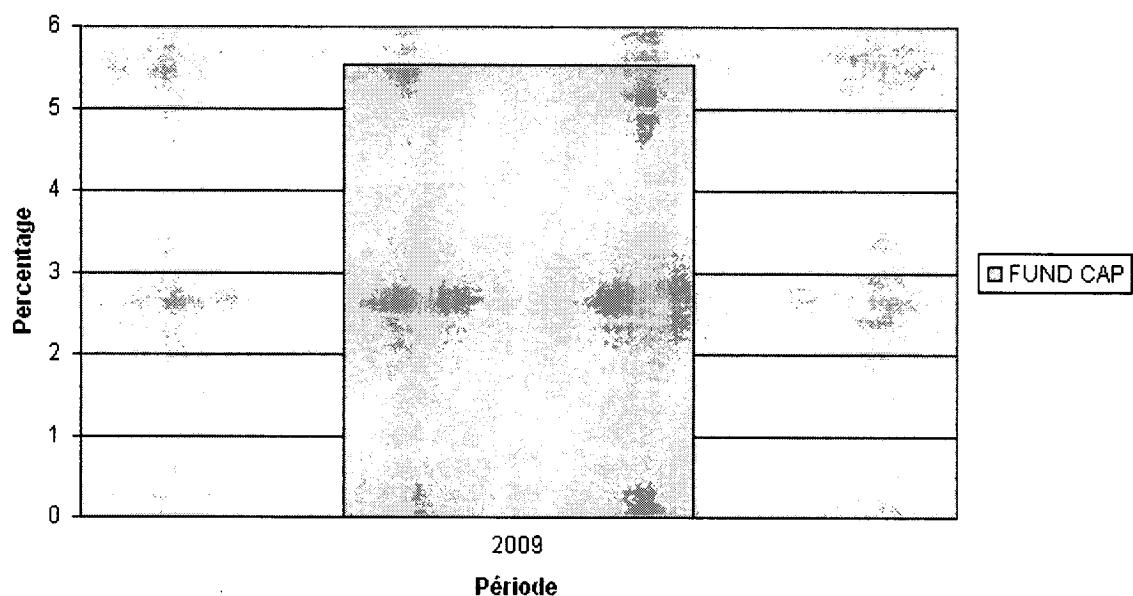
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948261863

HOR.CSOB KRATKO.GLOBALNIHO RUSTU 4 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948261863	EUR	7.30%								31/07/2008	-6.11%
CAP	BE0948261863	CZK	5.54%								31/07/2008	-0.71%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:

Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ {[1 / X]} - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ {[1 / F]} - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.429%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Bonusovy Fond 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 31 juillet 2008
 Prix de lancement: 10 CZK
 Date de l'échéance: 29 novembre 2013
 Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé. 100% de la hausse éventuelle du panier de 30 actions par rapport au 90% de la Valeur de Départ (calculé comme (= (Valeur Finale moins 90% * Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale. La plus-value est d'un maximum de 55% (rendement actuariel: 8.58% avant frais et impôts),

ECHEANCE: vendredi 29 novembre 2013 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du jeudi 7 août 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 18 derniers mois avant l'Echéance, plus précisément de mai 2012 à octobre 2013 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'ÉVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 5 ans et 3 mois qui verse à l'Echéance 100% de la hausse éventuelle du Panier par rapport au 90% de la Valeur de Départ (calculé comme (*Valeur Finale moins 90% * Valeur de Départ*), divisée par *Valeur de Départ*), avec un maximum de 55%, au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10 CZK. La Valeur de Départ du Panier est égale à 100.

	Valeur Finale du Panier	Performance pertinente (*)	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	150	100% * 55% = 55%	10 + 55% * 10 = 15.5 CZK (rendement actuel : 8.7%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	115	100% * 25% = 25%	10 + 25% * 10 = 12.5 CZK (rendement actuel : 4.34%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	100	100% * 10% = 10%	10 + 10% * 10 = 11 CZK (rendement actuel : 1.83%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	80	100% * 0% = 0%	10 + 0% * 10 = 10 CZK (rendement actuel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Baisses du panier au-dessous de 90% de la Valeur de Départ ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALLIANZ SE-REG	ALV GY Equity	Frankfurt	4.00%
2	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	New York	4.00%
3	ASSICURAZIONI GENERALI	G IM Equity	Milan	2.00%
4	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	4.00%
5	BANCO SANTANDER SA	SAN SM Equity	Madrid	3.00%
6	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS LN Equity	London	3.00%
7	CITIGROUP INC	C UN Equity	New York	3.00%
8	CREDIT SUISSE GROUP-REG	CSGN VX Equity	Virt-x	2.00%
9	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	4.00%
10	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	London	2.00%
11	ENI SPA	ENI IM EQUITY	Milan	6.00%
12	FORTUM OYJ	FUM1V FH Equity	Helsinki	3.00%
13	FORTIS	FORB BB Equity	Brussels	4.00%
14	ING GROEP NV-CVA	INGA NA Equity	Amsterdam	6.00%
15	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	4.00%
16	JPMORGAN CHASE & CO	JPM UN Equity	New York	2.00%
17	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.00%
18	KRAFT FOODS INC-A	KFT UN Equity	New York	4.00%
19	MERCK & CO. INC.	MRK UN Equity	New York	3.00%
20	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	4.00%
21	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Virt-x	3.00%
22	NOKIA OYJ	NOK1V FH Equity	Helsinki	3.00%
23	PFIZER INC	PFE UN Equity	New York	5.00%
24	RWEAG	RWE GY Equity	Frankfurt	3.00%
25	SIEMENS AG-REG	SIE GY Equity	Frankfurt	2.00%
26	SUNTRUST BANKS INC	STI UN Equity	New York	2.00%
27	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
28	TOTAL	FP FP Equity	Paris	2.00%
29	VERIZON COMMUNICATIONS INC	VZ UN Equity	New York	4.00%
30	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumises à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALLIANZ SE-REG	3,1595
ALTRIA GROUP INC	3,7263
ASSICURAZIONI GENERALI	1,6483
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	4,3671
BANCO SANTANDER SA	3,0986
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	3,2829
CITIGROUP INC	0,5444
CREDIT SUISSE GROUP AG-REG	1,9479
DEUTSCHE POST AG-REG	3,4624
DIAGEO PLC	2,2091
ENI SPA	4,9614
FORTIS (BRUSSELS)	1,0835
FORTUM OYJ	2,1707
ING GROEP NV-CVA	2,4474
INTESA SANPAOLO	3,3701
JPMORGAN CHASE & CO	2,1698
KBC GROEP NV	1,3761
KRAFT FOODS INC-CLASS A	3,3640
MERCK & CO. INC.	3,1173
NATIONAL GRID PLC	3,8620
NESTLE SA-REG	3,0575
NOKIA OYJ	1,5324
PFIZER INC	4,7122
RWE AG	2,7714
SIEMENS AG-REG	1,6680
SUNTRUST BANKS INC	0,9555
TELEFONICA SA	3,5237
TOTAL SA	1,8735
VERIZON COMMUNICATIONS INC	3,8658
VIVENDI	2,3855
Total	81,71

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	71,36
30/06/2009:	66,77
30/12/2009:	81,71
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	14,50%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	22,38%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	67.279.408,62	65.827.813,21
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	63.996.479,96	65.210.892,32
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	-931.259,48	-2.195.108,53
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	442.822,92	147.016,94
B. Avoirs bancaires à terme	3.740.880,20	2.670.875,80
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	35.732,83	27.466,25
C. Charges à imputer (-)	-5.247,81	-33.329,57
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67.279.408,62	65.827.813,21
A. Capital	64.274.578,11	70.415.728,00
B. Participations au résultat	10.779,44	-2.615,40
D. Résultat de l'exercice	2.994.051,07	-4.585.299,39

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	67.482.571,00	71.039.111,00
---	---------------	---------------

2.3 COMpte DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	2.306.640,40	-3.224.248,72
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	1.158.219,81	-2.195.108,53
G. Crédances, dépôts, liquidités et dettes	4,40	875,80
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-6.851,72	4.239,83
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	1.953.530,80	1.123.733,24
b) Dépôts et liquidités	195.570,68	60.650,91
C. Intérêts d'emprunts (-)	-88,16	
D. Contrats de swap (+/-)	-1.676.944,32	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	24.436,21	7.746,25
IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,12	-0,24
B. Charges financières (-)	-12.973,29	-17.686,14
C. Rénumération due au dépositaire (-)	-6.763,13	
D. Rénumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-859.271,57	-295.808,67
b) Gestion administrative et comptable	-32.523,83	-2.700,76
E. Frais administratifs (-)		-24,00
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-9.301,50	-8.408,08
G. Rénumérations, charges sociales et pensions (-)		-2,10
H. Services et biens divers (-)	-34.669,04	-5.228,61
J. Taxes	-40,59	
K. Autres charges (-)	-4.923,96	-33.329,57
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-463.961,82	828.942,23
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.994.051,07	-4.585.299,39
VII. Résultat de l'exercice	2.994.051,07	-4.585.299,39

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	3.004.830,51	-4.587.914,79
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.994.051,07	-4.585.299,39
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	10.779,44	-2.615,40
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-3.004.830,51	4.587.914,79

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.400.000,00	CZK	98,936	6.399.647,99		10,15	9,51
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.400.000,00	CZK	98,936	6.399.647,99		10,15	9,51
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	6.400.000,00	CZK	98,936	6.399.647,99		10,15	9,51
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.400.000,00	CZK	98,936	6.399.647,99		10,15	9,51
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	3.200.000,00	CZK	98,936	3.199.824,00		5,07	4,76
Total des obligations				63.996.479,96		101,48	95,12
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	67.482.571,00	CZK	-1,380	-931.259,48		-1,48	-1,38
Total swaps				-931.259,48		-1,48	-1,38
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				63.065.220,48		100,00	93,74
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	379.910,65	CZK	1,000	379.910,65			0,57
KBC GROUP EURO	2.382,59	EUR	1,000	62.912,27			0,09
Total compte à vue				442.822,92			0,66
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	1.740.000,00	CZK	100,023	1.740.400,20			2,59

<u>Irlande</u>							
UNICREDITO ITALIANO BANK PLC 10/07-08/01/10 UNIITABA 2.000 %	2.000.000,00	CZK	100,024	2.000.480,00			2,97
Total comptes à terme				3.740.880,20			5,56
TOTAL LIQUIDITES				4.183.703,12			6,22
AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		35.732,83			0,05
Frais provisionnés		CZK		-5.247,81			-0,01
TOTAL AUTRES				30.485,02			0,05
TOTAL DE L'ACTIF NET				67.279.408,62			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	67.482.571,00	67.482.571,00	16.11.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	7.097.489,00	0,00	59.560,00	0,00	7.037.929,00	0,00	7.037.929,00
2009 - 12	51.718,00	0,00	211.932,00	0,00	6.877.715,00	0,00	6.877.715,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12	70.975.314,00	0,00	562.201,40		0,00		
2009 - 12	450.583,90	0,00	1.993.039,56		0,00		

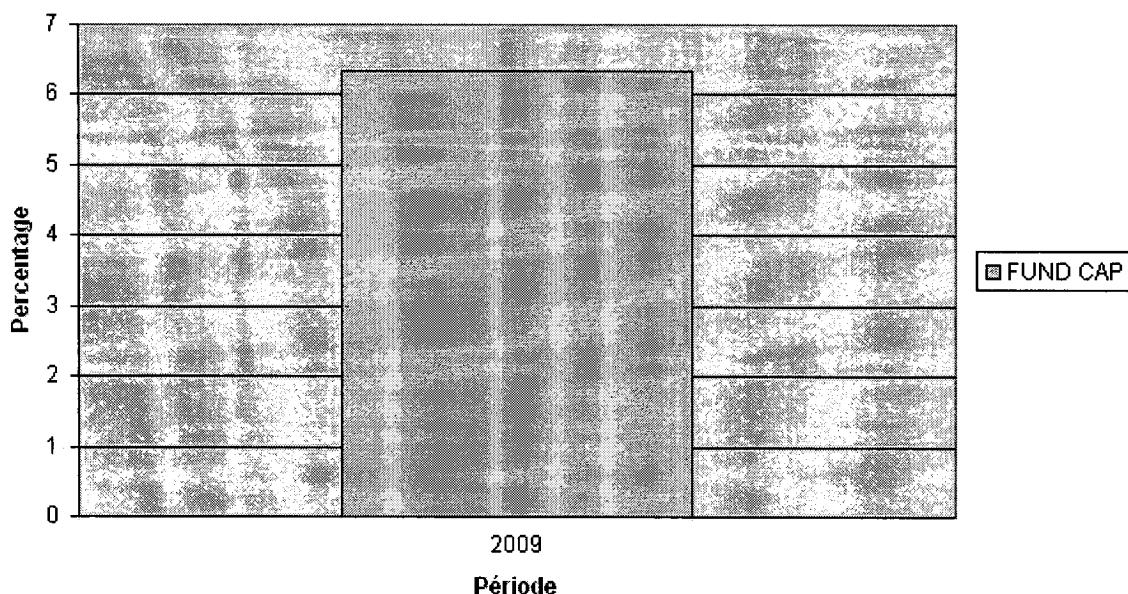
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment		D'une part		
			Cap.	Dis.	
2008 - 12		65.827.813,21	9,35		0,00
2009 - 12		67.279.408,62	9,78		0,00

2.4.5 RETURNS

BE0948259842

HOR.CSOB BONUSOVY FOND 1 - CAP:

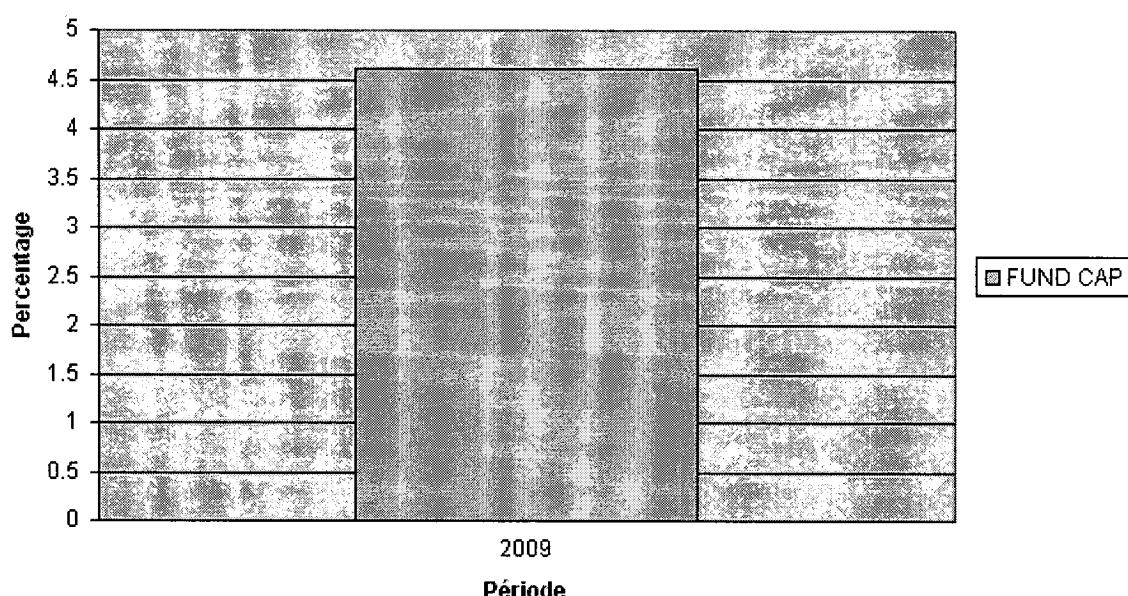
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948259842

HOR.CSOB BONUSOVY FOND 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948259842	EUR	6.34%								31/07/2008	-6.91%
CAP	BE0948259842	CZK	4.60%								31/07/2008	-1.56%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ {[1 / X]} - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ {[1 / F]} - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D
avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.481%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Private Banking Europe Declining Jumper 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE DECLINING JUMPER 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 30 juin 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 31 juillet 2013

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

L'objectif du compartiment consiste à procurer aux actionnaires un rendement aussi élevé que possible. A cet effet, une stratégie d'investissement a été développée composée de :

- (1) Un investissement en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif, dépôts et liquidités (notamment fonds placés sur un compte à terme ou un compte à vue) (voir sous *Catégories des actifs autorisés*).
- (2) Un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés* à la/aux contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la/les contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel. Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Transactions autorisées en swaps*.

Aucune garantie formelle n'est donnée au compartiment et à ses actionnaires. Le compartiment n'offre donc ni rendement garanti, ni protection du capital, et ce ni en cours de période, ni à l'Echéance.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectifs, dépôts, produits dérivés (dérivés financier), liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable. Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon, qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

Le compartiment peut notamment investir en obligations cotées en bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV) gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, d'obligations et autres titres.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations et autres titres figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués à l'attention de l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés à la/aux contrepartie(s)* pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

L'utilisation des 'swaps' dans ce compartiment peut entraîner une perte (intégrale ou non) du capital initial investi.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des investissements décrits sous *Catégories des actifs autorisés*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Grâce à un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime, payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

L'objectif du compartiment consiste à réaliser une plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de Dow Jones Euro Stoxx 50, et cela selon une **structure 'Declining Index Jumper'**.

La structure 'Declining Index Jumper' implique un exercice anticipé dès que une des Valeurs d'observation n'est pas inférieure à un certain pourcentage de la Valeur de Départ (prédéterminé étant 100% pour la première Valeur d'observation, 95% pour la deuxième Valeur d'observation, 90% pour la troisième Valeur d'observation et 85% pour la quatrième Valeur d'observation). En cas d'un tel exercice anticipé la plus-value, payée au dessus de la valeur de souscription initiale, correspond à 11% multiplié par le numéro d'ordre de la Valeur d'observation qui cause l'exercice anticipé. En total, il y a 4 Valeurs d'observation.

Si aucune Valeur d'observation cause l'exercice anticipé, encore 2 possibilités se présentent à l'Echéance :

Hypothèse 1

Si la Valeur Finale n'est pas inférieure à 80% de la Valeur de Départ, la valeur d'inventaire à l'Echéance prend en compte d'une part la valeur d'inventaire initiale et d'autre part une plus-value fixe de 55% (9.03% rendement actuariel, avant frais et taxes).

Hypothèse 2

Si la Valeur Finale est inférieure à 80% de la Valeur de Départ, pour calculer la valeur d'inventaire à l'Echéance, 100% de la baisse de Dow Jones Euro Stoxx 50 (=Valeur Finale moins Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ) est déduit de la valeur d'inventaire initiale.

Si la condition d'exercice anticipé est satisfaite, le Conseil d'administration de la sicav décidera de clôturer le compartiment au Jour d'Exercice Anticipé.

ECHÉANCE: mercredi 31 juillet 2013 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK

VALEUR DE DÉPART: la moyenne du Cours de l'indice des dix premiers Jours d'Evaluation à partir de lundi 7 juillet 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: la moyenne du Cours de l'indice des dix premiers Jours d'Evaluation de juillet 2013

JOUR D'EXERCICE ANTICIPE : le dernier jour ouvrable bancaire belge du mois de la Valeur d'observation qui cause l'exercice anticipé. (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

VALEUR D'OBSERVATION : chaque année à partir de 2009 jusqu'à 2012 (cette année incluse) une Valeur d'observation est calculée en prenant la moyenne du Cours de l'indice des dix premiers Jours d'Evaluation de juillet de l'année concernée. 4 Valeurs d'observation sont par conséquent calculées pendant la durée du compartiment.

COURS:

Cours de clôture, à savoir le cours de Dow Jones Euro Stoxx 50, tel que calculé à la fermeture des bourses et communiqué par l'instance responsable (sponsor), à savoir Stoxx Limited (ou son successeur légal).

JOUR D'EVALUATION:

Un jour boursier au cours duquel l'instance boursière responsable calcule et communique le Cours de l'indice.

Si toutefois [A] l'instance boursière responsable (i) modifie sensiblement la formule et/ou la méthode de calcul de l'indice le Jour d'Evaluation ou avant celui-ci et/ou (ii) n'arrive pas à calculer et à communiquer l'indice (alors que toutes les données sont disponibles), la sicav calculera l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle une convention de swap a été conclue, sur la base de la dernière méthode et formule connue de calcul de l'indice; et/ou [B] au Jour d'Evaluation, il se produit un événement perturbateur du marché (qui empêche le calcul de l'indice) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt qu'aux autres jours boursiers), le Jour d'Evaluation original est remplacé par le jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même un Jour d'Evaluation original et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour de Référence original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée. Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers suivant le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, (ii) la sicav estimera l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle une convention de swap a été conclue sur la base de la dernière formule et méthode connue de calcul de l'indice et (iii) la sicav informera les actionnaires (a) des circonstances exceptionnelles qui se présentent, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et/ou Valeur d'observation et (c) des modalités concernant la distribution des montants conformément à l'objectif de placement réalisé.

Si l'indice fait l'objet de modifications (par ex. calcul par un autre sponsor, changement de la méthode de calcul,...), la sicav décidera comment déterminer l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle la convention de swap a été conclue. En cas de modifications substantielles de l'indice ou de l'arrêt du calcul de l'indice, ce dernier peut être remplacé par un autre à condition que ce nouvel indice soit représentatif des secteurs géographiques et/ou économiques.

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est un indice pondéré d'actions en principe sans protection des dividendes calculé par Stoxx Ltd. L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 a pour objectif premier d'être un indicateur continu de la tendance du marché sur les bourses européennes. Cet indice a une valeur de départ de 1000, calculée sur la base des cours sous-jacents enregistrés le 31 décembre 1991.

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est uniquement constitué d'actions issues de pays membres de l'Union Economique et Monétaire, à l'exception du Luxembourg. Le 10 avril 1998 les bourses suivantes sont entrées en ligne de compte: Autriche (Vienne), Belgique (Bruxelles), Finlande (Helsinki), France (Paris), Allemagne (Francfort), Italie (Milan), Irlande (Dublin), Pays-Bas (Amsterdam), Portugal (Lisbonne) et Espagne (Madrid).

L'indice est constitué des 50 plus grandes actions européennes en termes d'actions librement négociables. Elles sont dès lors pondérées sur la base de ce critère.

Stoxx Limited détient tous les droits de propriété relatifs à l'indice. D'aucune manière Stoxx Limited se porte garant, souscrit ou est impliqué d'une autre façon dans l'émission et l'offre des actions de Horizon CSOB Private Banking Europe Declining Jumper 1. Stoxx Limited n'accepte aucune responsabilité pour l'émission et l'offre des actions de cet organisme de placement collectif.

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est publié quotidiennement dans L'Echo, De Tijd, The Financial Times et The Wall Street Journal Europe.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure d'une durée de 5 ans, étant entendu que la structure peut être terminée par anticipation si la Valeur d'observation n'est pas inférieure à un certain pourcentage de la Valeur de Départ (prédéterminé étant 100% pour la première Valeur d'observation, 95% pour la deuxième Valeur d'observation, 90% pour la troisième Valeur d'observation et 85% pour la quatrième Valeur d'observation), le pourcentage fixe pour le calcul de la plus-value intermédiaire correspond à 12%, que la plus-value fixe à l'Echéance est égale à 60% (dans l'hypothèse que aucune Valeur d'observation a causé un exercice anticipé et que la Valeur Finale n'est pas inférieure à 80% de la Valeur de Départ) et que la baisse éventuelle à l'Echéance est uniquement prise en compte si la Valeur Finale est inférieure à 80% de la Valeur de Départ. La Valeur de Départ est de 100 dans chaque exemple, et la valeur de souscription initiale est de 10 CZK.

Scénario positif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin année 1	101	12% * 1 = 12%	11.2 CZK

Rendement actuariel : 12%, avant frais et impôts.

Scénario neutre :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin année 1	80	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 2	85	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 3	87	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 4	79	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 5	83	12% * 5 = 60%	16.0 CZK

Rendement actuariel : 9.85%, avant frais et impôts.

Scénario négatif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin année 1	89	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 2	86	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 3	82	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 4	75	Pas applicable	Pas applicable
Fin année 5	75 (< 80)	Pas applicable	7.5 CZK

Rendement actuariel : -5.60%, avant frais et impôts.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	DOW JONES EUROSTOXX 50
30/12/2008:	2.451,48
30/06/2009:	2.401,69
30/12/2009:	2.966,24
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	21,00%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	23,51%
Indice au départ du compartiment:	3.255,49
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	0,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de 0 à 6.

Classe de risque actuelle: 5

Classe de risque au lancement: 3

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	152.481.087,87	106.396.580,49
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	131.992.739,84	105.116.065,04
F. Instruments financiers dérivés		
m) Sur indices financiers		
Contrats de swap (+/-)	11.642.052,15	-22.260.483,44
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	540.329,84	5.778.284,96
B. Avoirs bancaires à terme	8.381.347,40	17.713.154,30
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	62.887,04	110.670,41
C. Charges à imputer (-)	-138.268,40	-61.110,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	152.481.087,87	106.396.580,49
A. Capital	115.133.868,18	132.794.654,16
B. Participations au résultat	1.980,73	21.477,08
D. Résultat de l'exercice	37.345.238,96	-26.419.550,75

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	138.431.060,00	130.407.050,00
---	----------------	----------------

2.3 COMpte DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	4.423.659,84	-5.812.575,40
F. Instruments financiers dérivés		
I) Sur indices financiers		
Contrats de swap (+/-)	33.597.623,21	-22.260.483,44
G. Crédances, dépôts, liquidités et dettes	-1.806,90	3.154,30
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-20.387,88	3.955,59
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	3.602.088,20	2.430.166,48
b) Dépôts et liquidités	221.475,85	254.104,03
C. Intérêts d'emprunts (-)	-3.008,38	-64,67
D. Contrats de swap (+/-)	-3.067.281,04	
F. Autres produits provenant des placements	224.871,11	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	148.930,38	29.161,28
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-24.908,21	-33.083,96
C. Rénumération due au dépositaire (-)	-6.763,12	
D. Rénumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-1.477.596,41	-943.002,12
b) Gestion administrative et comptable	-65.766,39	-5.251,84
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-17.603,94	-13.132,69
G. Rénumérations, charges sociales et pensions (-)	-87,65	-3,90
H. Services et biens divers (-)	-50.473,90	-11.383,63
J. Taxes	-122.097,70	
K. Autres charges (-)	-15.628,11	-61.110,78
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-653.849,31	1.646.398,20
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	37.345.238,96	-26.419.550,75
VII. Résultat de l'exercice	37.345.238,96	-26.419.550,75

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	37.347.219,69	-26.398.073,67
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	37.345.238,96	-26.419.550,75
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	1.980,73	21.477,08
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-37.347.219,69	26.398.073,67

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB PRIVATE BANKING EUROPE DECLINING JUMPER 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
Irlande							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	13.200.000,00	CZK	98,936	13.199.273,99		9,19	8,66
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	13.200.000,00	CZK	98,936	13.199.273,99		9,19	8,66
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	13.200.000,00	CZK	98,936	13.199.273,99		9,19	8,66
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	13.200.000,00	CZK	98,936	13.199.273,99		9,19	8,66
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.600.000,00	CZK	98,936	6.599.636,99		4,60	4,33
Total des obligations				131.992.739,84		91,90	86,56
Swaps							
Belgique							
KBC SWAPS	138.431.060,00	CZK	8,410	11.642.052,15		8,11	7,64
Total swaps				11.642.052,15		8,11	7,64
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				143.634.791,99		100,00	94,20
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
Belgique							
KBC GROUP CZK	532.849,87	CZK	1,000	532.849,87			0,35
KBC GROUP EURO	283,28	EUR	1,000	7.479,97			0,01
Total compte à vue				540.329,88			0,35
Comptes à terme							
Belgique							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	6.380.000,00	CZK	100,023	6.381.467,40			4,19

<u>Royaume-Uni</u>							
STANDARD CHARTERED 30/10-08/01/10 STANDCHA 0.800 %	2.000.000,00	CZK	99,994	1.999.880,00			1,31
Total comptes à terme				8.381.347,40			5,50
TOTAL LIQUIDITES				8.921.677,24			5,85
AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		62.887,04			0,04
Frais provisionnés		CZK		-138.268,40			-0,09
TOTAL AUTRES				-75.381,36			-0,05
TOTAL DE L'ACTIF NET				152.481.087,87			100,00

**2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS HORIZON CSOB PRIVATE BANKING
EUROPE DECLINING JUMPER 1 (EN DEVISE DU COMPARTIMENT)**

	1er semestre	2^e semestre	Année
Achats	36.492.636,00	54.071.263,36	90.563.899,36
Ventes	33.504.948,80	43.090.000,00	76.594.948,80
Total 1	69.997.584,80	97.161.263,36	167.158.848,16
Souscriptions	1.209.060,00	10.598.070,00	11.807.130,00
Remboursements	339.150,00	2.669.154,53	3.008.304,53
Total 2	1.548.210,00	13.267.224,53	14.815.434,53
Moyenne du total des actifs	102.970.766,65	140.655.744,76	122.566.955,27
Rotation	66,47 %	59,64 %	124,29 %

	1er semestre	2^e semestre	Année
Achats	36.492.636,00	54.071.263,36	90.563.899,36
Ventes	33.504.948,80	43.090.000,00	76.594.948,80
Total 1	69.997.584,80	97.161.263,36	167.158.848,16
Souscriptions	1.209.060,00	10.598.070,00	11.807.130,00
Remboursements	339.150,00	2.669.154,53	3.008.304,53
Total 2	1.548.210,00	13.267.224,53	14.815.434,53
Moyenne du total des actifs corrigés	80.231.348,30	131.291.630,28	114.808.930,11
Rotation Corrigé	85,32 %	63,90 %	132,69 %

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du périodes.

Un chiffre proche de 0% signifie que les transactions sur titres, ou plus précisément les transactions relatives aux actifs à l'exception des dépôts et des liquidités, ont été exécutées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements pendant une période déterminée. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transactions dans le portefeuille.

Une gestion active des avoirs peut donner lieu à des pourcentages de rotation élevés (pourcentage mensuel > 50%).

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav ou du Fonds, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	138.431.060,00	138.431.060,00	16.09.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	13.282.618,00	0,00	0,00	0,00	13.282.618,00	0,00	13.282.618,00
2009 - 12	1.200.000,00	0,00	314.618,00	0,00	14.168.000,00	0,00	14.168.000,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12	132.816.131,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - 12	11.816.160,00	0,00	0,00	3.076.891,58	0,00	0,00	0,00

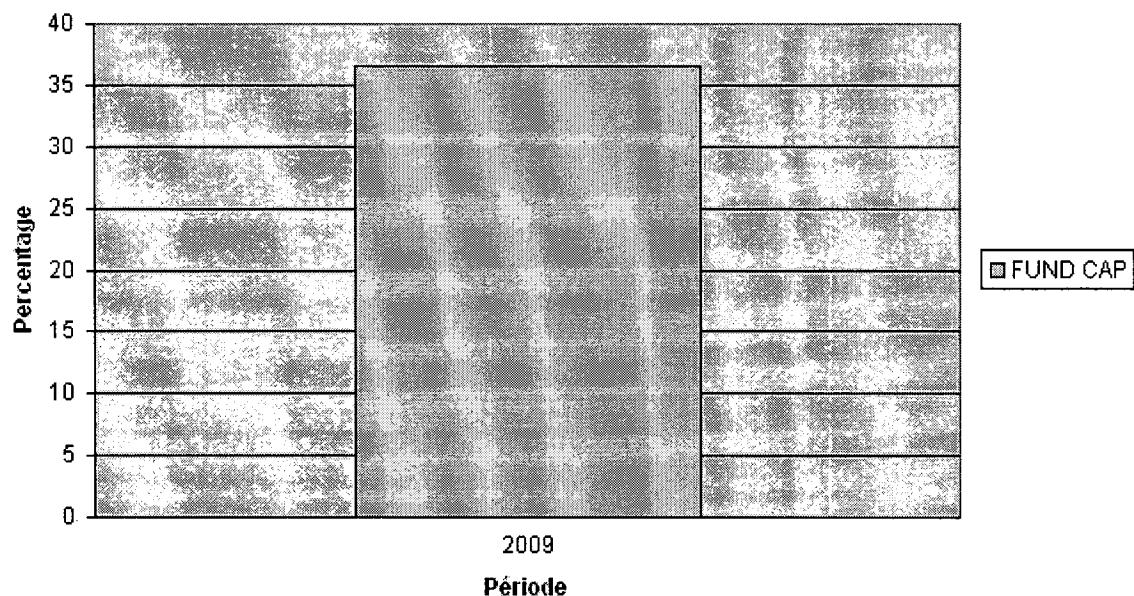
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment		D'une part		
			Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12		106.396.580,49	8,01	0,00	
2009 - 12		152.481.087,87	10,76	0,00	

2.4.5 RETURNS

BE0948253787

HOR.CSOB PB. EUROPE DECLI.JUMPER 1 - CAP:

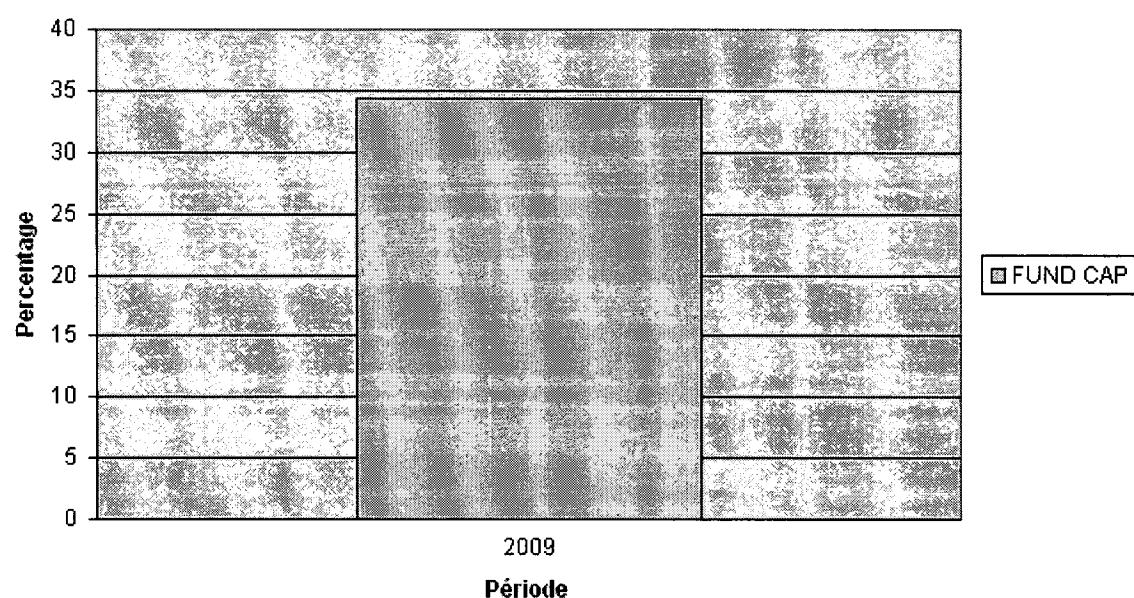
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948253787

HOR.CSOB PB. EUROPE DECLI.JUMPER 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948253787	EUR	36.57%								30/06/2008	-0.41%
CAP	BE0948253787	CZK	34.33%								30/06/2008	4.99%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.453%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Komoditni Fond
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement et prix de souscription initiale
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeur
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Politique future
 - 2.1.9. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.1.1. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version néerlandaise du rapport annuel (semestriel) et les publications dans d'autres langues, le texte néerlandais prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB KOMODITNI FOND

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE SOUSCRIPTION INITIALE:

Date de lancement: 30 juin 2008
 Prix de souscription initial : 1000 CZK
 Devise : CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT :

Le compartiment a pour principal objectif de procurer aux actionnaires le rendement le plus élevé possible, en investissant directement ou indirectement en valeurs mobilières négociables et/ou en indices de matières premières. Ce rendement est obtenu par la réalisation de plus-values et l'encaissement de revenus.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT :

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES :

Les placements du compartiment peuvent consister en titres, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif, dépôts, produits financiers dérivés, liquidités et tout autre instrument admis par la réglementation applicable et répondant à l'objectif précité.

Le compartiment investira au maximum 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

TRANSACTIONS AUTORISEES SUR DERIVES :

Le recours aux produits dérivés sert tant à couvrir le risque qu'à réaliser les objectifs d'investissement.

A intervalles réguliers, les placements sont adaptés en fonction de la stratégie d'investissement du compartiment. En outre, le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés, cotés ou non, pour réaliser les objectifs : il peut s'agir de contrats à terme, d'options ou de swaps de titres, d'indices, de devises ou de taux d'intérêt, ou d'autres transactions portant sur des produits dérivés. Les transactions sur dérivés non cotés sont exclusivement conclues avec des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transactions. De tels dérivés peuvent également être utilisés pour protéger les actifs contre les fluctuations de change. Le compartiment vise à conclure des transactions les plus ciblées possibles, dans le respect de la réglementation applicable et des statuts.

Les dérivés peuvent être utilisés pour couvrir partiellement le risque de change ouvert par rapport à la devise d'expression (CZK). Le cas échéant, ils peuvent par conséquent limiter le risque de change exprimé en CZK et, dans la foulée, les risques de marché et de rendement.

Les dérivés utilisés sont des instruments liquides et aisément négociables. Ils n'ont donc aucun impact sur le risque de liquidité.

En outre, les dérivés sont utilisés conformément à la politique et à la stratégie d'investissement. Ils ne modifient donc aucunement les risques de marché, de rendement et de concentration, ni les risques liés à des facteurs externes ou de nature quelconque.

CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS ET DES TITRES DE CRÉANCE :

Les actifs peuvent être partiellement investis en obligations et titres de créance émis par des entreprises et des organismes publics. Le rating moyen des investissements correspond à la note AA de Standard & Poor's ou à son équivalent chez Moody's ou Fitch ou, si aucun rating n'est disponible, à un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent. Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et des titres de créance.

Stratégie définie :

La stratégie de placement a pour but d'offrir un rendement représentatif de l'évolution des prix sur le marché des matières premières au sens large.

Les actifs sont investis principalement en:

- Titres négociables et/ou liquidités, dont le rendement est utilisé pour conclure des **swaps sur indices de matières premières**, dans les limites imposées par la loi, avec une (des) contrepartie(s) de premier rang et/ou
- **en actions indirectement influencées par l'évolution des prix des matières premières et/ou en d'autres titres représentatifs de l'évolution du marché des matières premières.**

Les indices de matières premières susmentionnés se caractérisent par une composition suffisamment diversifiée : chaque composante peut se voir attribuer un poids de maximum 20%, à l'exception d'une composante qui peut représenter 35%. Exemples d'indices de matières premières dans lesquels il est possible d'investir via des swaps : Dow Jones AIG Commodity Excess Return Index et S&P GSCI Ultra Light Energy Index Excess Return.

Les actions directement influencées par l'évolution des prix des matières premières sont des actions de sociétés dont les résultats sont totalement tributaires de l'exploitation et de la vente des matières premières concernées, telles que des entreprises actives intégralement ou partiellement dans la production pétrolière, les sociétés minières actives dans les segments des métaux et des matières premières, les plantations et les producteurs de ciment.

Les actions indirectement influencées par l'évolution des prix des matières premières sont les actions des fournisseurs des entreprises précitées. Dans le secteur pétrolier, il s'agit notamment de firmes actives dans la recherche sismique et l'exploration et de fabricants de plateformes de production. Dans le secteur minier, il s'agit par exemple de producteurs d'outils de découpe, de matériel roulant lourd et d'installations de traitement.

Les autres titres représentant l'évolution des prix des matières premières sont notamment des titres qui suivent l'évolution des prix de *futures* sur matières premières ou d'indices de matières premières.

La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et taxe sur le rendement généré par le rachat de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne :

Conformément à la Loi du 17 mai 2004 (« Loi transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier »), l'OPCVM investira, directement ou indirectement, plus de 40% de ses actifs en titres de créance. Cette taxe s'applique aux personnes physiques mais pas si un investisseur fiscalement domicilié en Belgique encaisse le rendement auprès de l'un des fournisseurs de services financiers belges mentionnés dans ce prospectus.

Le pourcentage exact des actifs investis dans des créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004, transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier, est déterminé sur la base d'un test des actifs annuels (*asset test*). Cet asset test est valable un an, à partir du premier exercice donnant lieu à la publication d'un rapport semestriel et d'un rapport annuel et jusqu'au dernier jour du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice. Pour ce qui concerne le résultat de l'*asset test* et les conséquences fiscales concrètes, nous vous renvoyons à l'annexe consacrée aux informations annuellement révisables.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement généré par le rachat de parts propres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières :

Les revenus d'actions de capitalisation et de distribution de cet OPCVM peuvent être soumis à la taxe sur le rendement due sur le rachat de parts propres d'organismes de placement collectif, tel qu'instauré par la Loi programme du 27 décembre 2005. La taxe s'élève à 15% de la composante imposable des revenus visés par la loi précitée (seuls les revenus obtenus à partir du 1^{er} juillet 2005 ou, en cas d'achat après le 1^{er} juillet 2005, à partir de la date d'achat, sont pris en considération). Cette taxe est applicable aux personnes physiques assujetties à l'impôt belge des personnes physiques.

Le pourcentage exact des actifs investis dans des créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004, transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier, est déterminé sur la base d'un test des actifs annuels (*asset test*). Cet asset test est valable un an, à partir du premier exercice donnant lieu à la publication d'un rapport semestriel et d'un rapport annuel et jusqu'au dernier jour du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice. Pour ce qui concerne le résultat de l'asset test et les conséquences fiscales concrètes, nous vous renvoyons à l'annexe consacrée aux informations annuellement révisables.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La gestion du portefeuille d'investissement n'est pas déléguée.

2.1.5 DISTRIBUTEURS

KBC Asset Management SA, Place de la Gare 5, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDEX ET BENCHMARK

Suivi des indices:

Le compartiment a pour but de suivre la composition d'un indice conformément aux dispositions de l'article 37 de l'arrêté royal du 4 mars 2005.

Indice(s) concerné(s) : DJAIG AIG Commodity IDX Index.

Méthode de suivi de l'indice utilisée:

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

La crise économique et financière amorcée l'année passée s'est prolongée jusqu'au printemps 2009. La confiance des investisseurs, déjà fortement ébranlée, s'est encore effritée. Les Bourses ont atteint un nouveau plancher en mars 2009 et se sont ensuite ressaisies. Le redressement d'une série d'indicateurs avancés a confirmé que la récession atteignait progressivement son paroxysme. Nous avons assisté à une amélioration progressive des données macroéconomiques à partir du deuxième semestre.

Les marchés des matières premières ont emboîté le pas à la relance économique. Au premier semestre, l'indice global Dow Jones AIG (rebaptisé DJ UBS depuis juin 2009) s'est adjugé 4,51%. Il a donc entamé l'année sur une note d'hésitation mais a repris du poil de la bête au deuxième semestre pour finalement signer une croissance annuelle de 18,7%. Il convient de noter les écarts importants entre les différentes sous-catégories : la plupart des *hard commodities* ont grimpé fortement, avec le cuivre et le pétrole en tête, alors que les *soft commodities* comme le blé et le maïs sont restées à la traîne.

Horizon CSOB est un compartiment à gestion passive, lancé pour les clients tchèques à la demande de CSOB. Le fonds vise à calquer au maximum l'évolution de l'indice Dow Jones UBS All Commodities en CZK. À cet effet, il investit essentiellement dans des swaps liés à des matières premières sur l'indice DJAIG All Commodity en CZK. Le capital a été investi en produits à revenu fixe.

2.1.8 POLITIQUE FUTURE

Les marchés des matières premières vont se redresser à mesure que l'économie mondiale se ressaisira. La stratégie d'investissement restera inchangée. Le fonds visera toujours à calquer au maximum l'évolution de l'indice Dow Jones UBS All Commodity en CZK.

2.1.9 CLASSE DE RISQUE

Sur une échelle de 0 à 6

Classe de risque actuelle: 3

Classe de risque au lancement: 5

L'indicateur de risque synthétique indique le risque lié à un investissement dans un organisme de placement collectif ou dans un compartiment. Cette indication donne un degré de risque sur une échelle de zéro (risque faible) à six (risque élevé).

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon les recommandations de la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Une variation de la volatilité boursière, par exemple, influencera le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée lorsqu'un compartiment d'OPC se range dans une classe de risque différente de celle attribuée initialement pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives. La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
ACTIFS NETS GLOBAUX	94.949.120,96	29.912.014,87
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	84.128.011,11	48.163.100,00
F. Instruments financiers dérivés		
j) sur devises		
Contrats à terme (+/-)	-294.068,43	
n) Sur instruments financiers dérivés		
Contrats de swap (+/-)	7.333.200,00	-27.888.750,00
IV. Crédances et dettes à un an au plus		
A. Crédances		
a) Montants à recevoir	209.435,21	16.351,22
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)		0,01
c) Emprunts (-)		-30.134,68
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	3.639.572,32	594.044,42
B. Avoirs bancaires à terme		9.007.830,00
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis		85.000,00
C. Charges à imputer (-)	-67.029,25	-35.426,09
TOTAL CAPITAUX PROPRES	94.949.120,96	29.912.014,87
A. Capital	82.938.397,90	55.686.415,25
B. Participation au résultat	977.258,89	81.631,31
D. Résultat de l'exercice	11.033.464,17	-25.856.031,69

Postes hors-bilan

I	Sûretés réelles (+/-)		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
III.A	Contrats à terme achetés	10.695.380,00	
IV	Montants notionnels de contrats de swap (+)	84.000.000,00	55.500.000,00

2.3 COMpte DE RESULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	1.939.412,30	-1.899.284,42
F. Instruments financiers dérivés		
m) Sur instruments financiers dérivés		
Contrats de swap (+/-)	8.021.200,00	-24.628.450,00
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-7.830,00	7.830,00
H. Positions et opérations de change		
a) Instruments financiers dérivés		
Contrats à terme	-294.068,43	
b) Autres positions et opérations de change	337.986,21	-96.348,92
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	1.572.881,04	774.585,04
b) Dépôts et liquidités	306.518,05	289.854,18
C. Intérêts d'emprunts (-)	-952,49	-2.631,36
F. Autres produits provenant des placements	50.361,11	
IV. Charges d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)		-1,66
B. Charges financières (-)	-5.816,59	-11.020,15
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-37.006,43	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-741.567,48	-250.684,67
b) Gestion administrative et comptable	-6.562,67	-1.416,71
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.588,66	-7.218,61
H. Services et biens divers (-)	-31.031,05	-3.366,04
J. Taxes	-29.533,14	
K. Autres charges (-)	-33.937,60	-27.878,37
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	1.036.764,09	760.221,65
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	11.033.464,17	-25.856.031,69
VII. Résultat de l'exercice	11.033.464,17	-25.856.031,69

Affectation des résultats	31/12/2009 (dans la devise du compartiment)	31/12/2008 (dans la devise du compartiment)
I. Bénéfice (perte) à affecter	12.010.723,06	-25.774.400,38
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	11.033.464,17	-25.856.031,69
Participations au résultat perçues (participations aux résultats versées)	977.258,89	81.631,31
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		25.774.400,38
III. Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	12.010.723,06	

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB KOMODITNI FOND

Dénomination	Nombre au 31-12-2009	Devis e	Cours en devises	Évaluation (dans la devise du compartiment)	% aux mains de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF NET							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Emprunts d'État							
Allemagne							
GERMANY 08/10 4.00% 10/09	400.000,00	EUR	102,268	10.936.971,40		12,32	11,53
GERMANY 08/10 4.75% 11/06	125.000,00	EUR	101,828	3.450.303,35		3,79	3,63
Obligations d'organismes de crédit							
Irlande							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 23/09-21/03 3,63%	7.000.000,00	CZK	99,040	6.974.073,63		7,65	7,35
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	7.000.000,00	CZK	99,040	6.974.073,63		7,65	7,35
Obligations d'entreprises privées							
Irlande							
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	7.000.000,00	CZK	99,040	6.974.073,63		7,65	7,35
EPERON FINANCE PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	7.000.000,00	CZK	99,040	6.974.073,63		7,65	7,35
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 23/09-23/03 3,63%	3.500.000,00	CZK	99,040	3.487.036,82		3,83	3,67
TOTAL OBLIGATIONS				84.128.011,11		92,28	88,60
Swaps							
Belgique							
ING WHOLESALE BRUSSELS CLS OP DJUBS 2	84.000.000,00	CZK	8,730	7.333.200,00		8,04	7,72
TOTAL SWAPS				7.333.200,00		8,04	7,72
Contrats à terme		CZK		-294.068,43			-0,31
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES				91.167.142,68		100,00	96,02

LIQUIDITÉS						
Comptes à vue						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUP CZK	3.634.038,94	CZK	1,000	3.634.038,94		3,83
KBC GROUP EURO	209,56	EUR	1,000	5.533,38		0,01
TOTAL COMPTES A VUE				3.639.572,32		3,83
TOTAL LIQUIDITÉS				3.639.572,32		3,83
AUTRES CRÉANCES ET DETTES						
Créances						
<u>Belgique</u>						
KBC GROUPE CZK À RECEVOIR	209.435,21	CZK	1,000	209.435,21		0,22
TOTAL DES CREANCES				209.435,21		0,22
TOTAL DES CRÉANCES ET DETTES				209.435,21		0,22
AUTRES						
Charges à payer		CZK		-67.029,25		-0,07
TOTAL AUTRES				-67.029,25		-0,07
TOTAL DE L'ACTIF NET				94.949.120,96		100,00

Répartition géographique (en % du portefeuille-titres)

	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Belgique	0,00	0,00	7,81
Allemagne	0,00	0,00	15,64
Royaume-Uni	-141,24	-763,78	0,00
Irlande	241,24	863,78	76,55
Total	100,00	100,00	100,00

Répartition sectorielle (en % du portefeuille-titres)

	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
Finance	100,00	100,00	84,36
Pouvoirs publics	0,00	0,00	15,64
Total	100,00	100,00	100,00

Répartition monétaire (en % de l'actif net)

	30/06/2008	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2009
CZK	100,00	100,10	100,11	96,60
EUR	0,00	-0,10	-0,11	3,40
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

**2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS HORIZON CSOB KOMODITNI FOND
(DANS LA DEVISE DU COMPARTIMENT)**

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Année
Achats	94.797.500,00	56.671.152,53	151.468.652,54
Ventes	70.661.344,00	57.002.435,43	127.663.779,43
Total 1	165.458.844,00	113.673.587,96	279.132.431,97
Souscriptions	23.816.589,93	48.752.919,33	72.569.509,26
Remboursements	1.269.324,36	12.121.453,38	13.390.777,74
Total 2	25.085.914,29	60.874.372,71	85.960.287,00
Moyenne du total des actifs	35.705.643,63	73.574.263,86	55.168.002,24
Rotation	393,14 %	71,76 %	350,15 %

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Année
Achats	94.797.500,00	56.671.152,53	151.468.652,54
Ventes	70.661.344,00	57.002.435,43	127.663.779,43
Total 1	165.458.844,00	113.673.587,96	279.132.431,97
Souscriptions	23.816.589,93	48.752.919,33	72.569.509,26
Remboursements	1.269.324,36	12.121.453,38	13.390.777,74
Total 2	25.085.914,29	60.874.372,71	85.960.287,00
Moyenne du total des actifs corrigés	3.166.355,49	67.542.362,04	52.048.042,25
Rotation corrigé	4.433,27 %	78,17 %	371,14 %

Le tableau ci-dessus montre le volume en capital des transactions exécutées dans le portefeuille. Ce volume (corrigé de la somme des souscriptions et remboursements) est aussi comparé avec les actifs nets moyens en début et en fin de période).

Un chiffre proche de 0% signifie que les transactions sur titres, ou plus précisément les transactions relatives aux actifs à l'exception des dépôts et des liquidités, ont été exécutées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements pendant une période déterminée.

Un pourcentage négatif révèle que les souscriptions et remboursements ont donné lieu à peu de transactions dans le portefeuille, parfois même aucune.

Une gestion active du capital peut faire hausser les taux de rotation (taux mensuel > 50%).

La liste détaillée des transactions peut être consultée au siège de l'organisme de placement collectif ou du fonds, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

En titres	Devise	En devises	En CZK	Date de transaction
KBC AK-VK CZK-EUR 100910-091211 25.772	CZK	10.695.380,00	10.695.380,00	11.12.2009
INGWHOLE	CZK	84.000.000,00	84.000.000,00	14.12.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Évolution du nombre de parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	69.403,09	0,00	9.463,26	0,00	59.939,84	0,00	59.939,84
2009 - 12	132.903,14	0,00	26.405,53	0,00	166.437,44	0,00	166.437,44

Période	Montants reçus et payés par l'OPC (dans la devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Capitalisation	Distribution	Capitalisation	Distribution			
2008 - 12	64.080.997,11	0,00	8.312.950,55		0,00		
2009 - 12	67.663.897,50	0,00	13.660.255,58		0,00		

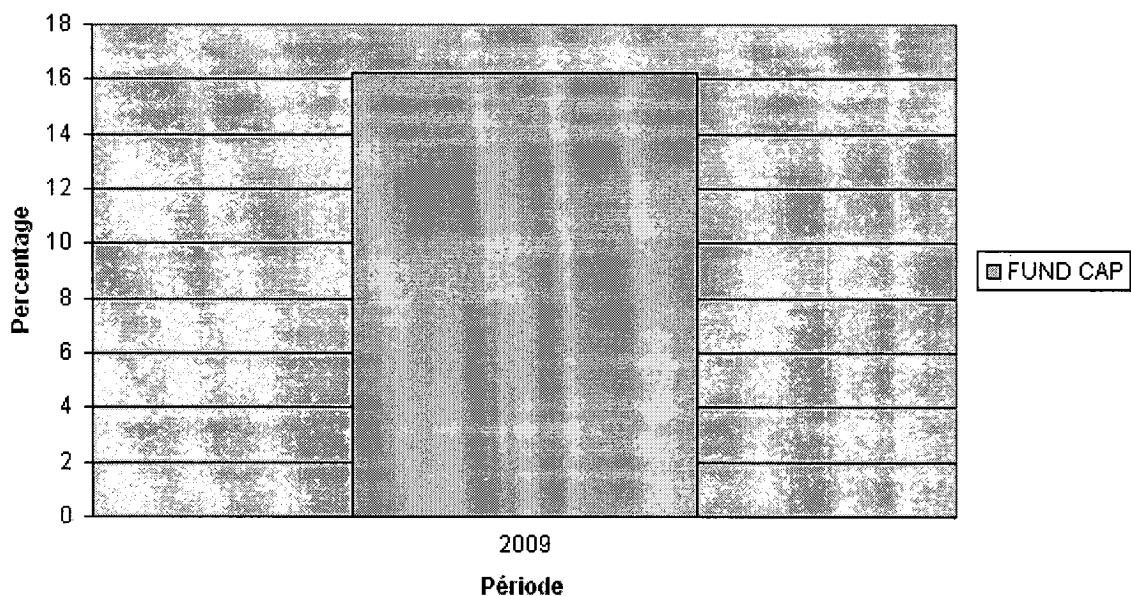
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (dans la devise du compartiment)				
	du compartiment		D'une part		
			Capitalisation	Distribution	
2008 - 12		29.912.014,87	499,03		0,00
2009 - 12		94.949.120,96	570,48		0,00

2.4.5 RENDEMENTS

BE0948266912

HOR.CSOB KOMODITNI FOND - CAP:

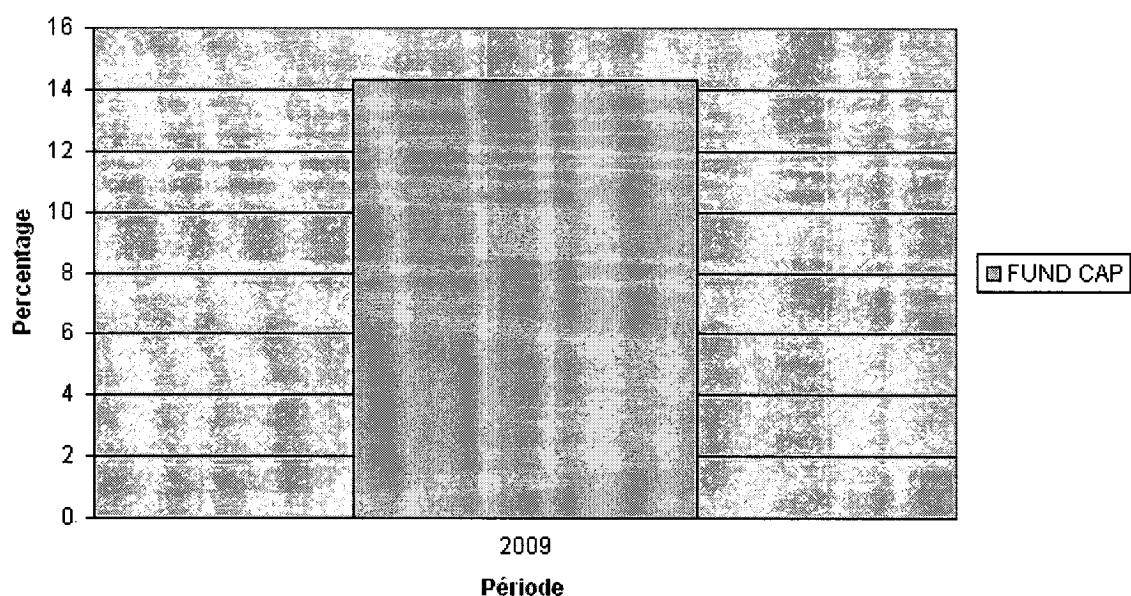
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948266912

HOR.CSOB KOMODITNI FOND - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948266912	EUR	16.22%								30/06/2008	-34.70%
CAP	BE0948266912	CZK	14.32%								30/06/2008	-31.16%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme présente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne prennent pas en considération d'éventuelles restructurations.
- Calculé en CZK et en EUR
- Le rendement est calculé si la modification de la valeur d'inventaire entre deux périodes est exprimée en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D, VNI étant l'abréviation de la valeur nette d'inventaire :
Parts de capitalisation (CAP)

Rendement à la date D sur une période de X années :

$$[VNI(D) / VNI(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

où Y = D-X

Rendement à la date D depuis la date de lancement (S= Start) de la part :

$$[VNI(D) / VNI(S)] ^ [1 / F] - 1$$

où F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

où F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

- Si l'intervalle entre les deux durées est supérieur à un an, le calcul normal du rendement est converti en un rendement en base annuelle en prenant le n-la racine de puissance de 1 plus le rendement total de la part.
- Les chiffres de rendement présentés ci-dessus ne prennent pas en considération les commissions et les frais liés aux émissions et rachats de parts.
- Il s'agit des chiffres de rendement des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais: * 1.617%

* Les frais suivants ne sont pas repris dans le total des frais:

- frais de transaction
- intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- commissions et frais qui sont payés directement par l'investisseur
- "soft commissions" éventuelles

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES':

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le *fee sharing* n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le compartiment verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des parts du compartiment en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du compartiment et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du compartiment soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

Commission de gestion du portefeuille d'investissement: 1,35% l'an. Calcul basé sur des actifs nets totaux moyens du compartiment, à l'exception des actifs investis dans des organismes de placement gérés par un établissement financier du Groupe KBC.

La commission de l'agent administratif est payable trimestriellement en fin de trimestre et est calculée sur le dernier état du patrimoine connu à la fin du trimestre considéré.

Le droit de garde est calculé sur la valeur des titres en dépôt auprès du dépositaire le dernier jour ouvrable bancaire de l'année civile qui précède, à l'exception des actifs investis dans des organismes de placement gérés par un établissement financier du groupe KBC. Le droit de garde est prélevé au début de l'année civile.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont il a été déterminé par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile, est résolument écartée du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri. En suivant une pareille politique, le compartiment allie la recherche d'objectifs financiers au respect de la réalité sociale du secteur ou de la région.

Exercice des droits de vote:

Si nécessaire et si d'application, la société de gestion exercera les droits de vote liés aux actions en portefeuille de la Sicav dans l'intérêt des actionnaires.

La société de gestion se base sur les critères suivants pour déterminer son attitude concernant les points à l'ordre du jour soumis au vote :

- La valeur ne peut pas être influencée négativement pour les actionnaires.
- Les règles en matière de gouvernance d'entreprise doivent être respectées, en particulier celles relatives aux droits des actionnaires minoritaires.
- Les normes minimales en matière d'entreprise durable et dans un contexte social doivent être respectées.

La liste des sociétés pour lesquelles le droit de vote a été exercé peut être obtenue au siège de la Sicav.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Svetovy Jumper 3
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB SVETOVY JUMPER 3

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 29 août 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 30 septembre 2013

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance ou, le cas échéant, au Jour d'Exercice Anticipé (la protection du capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance ou, le cas échéant, avant le Jour d'Exercice Anticipé.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance ou, le cas échéant, au Jour d'Exercice Anticipé consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance ou, le cas échéant, au Jour d'Exercice Anticipé (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance ou, le cas échéant, avant le Jour d'Exercice Anticipé.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Échéance et au Jour d'Exercice Anticipé si le Conseil d'administration de la sicav décide de clôturer le compartiment au Jour d'Exercice Anticipé et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé, et cela selon une **structure 'Basket Jumper'**.

La structure 'Basket Jumper' implique un exercice anticipé dès qu'une des Valeurs d'Observation remplit la condition, comme définie ci-après. En cas d'un tel exercice anticipé la plus-value, comme définie ci-après, est payée au dessus de la valeur de souscription initiale. En total, il y a 3 moments d'observation.

Moment d'Observation	Valeur d'Observation	Condition d'exercice anticipé	Plus-Value
1)	Moyenne du Cours des actions dans le panier des cinq premiers Jours d'Evaluation de septembre 2010	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 110% de la Valeur de Départ DONC: $(\text{Valeur d'Observation} - \text{Valeur de Départ}) / \text{Valeur de Départ} \geq 10\%$	15.00%
2)	Moyenne du Cours des actions dans le panier des cinq premiers Jours d'Evaluation de septembre 2011	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 115% de la Valeur de Départ DONC: $(\text{Valeur d'Observation} - \text{Valeur de Départ}) / \text{Valeur de Départ} \geq 15\%$	22.50%
3)	Moyenne du Cours des actions dans le panier des cinq premiers Jours d'Evaluation de septembre 2012	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 120% de la Valeur de Départ DONC: $(\text{Valeur d'Observation} - \text{Valeur de Départ}) / \text{Valeur de Départ} \geq 20\%$	30.00%

Ces conditions s'accordent avec un rendement actuariel de 7.08% en cas d'un exercice anticipé après le Moment d'Observation 1, 6.89% en cas d'un exercice anticipé après le Moment d'Observation 2 et 6.70% en cas d'un exercice anticipé après le Moment d'Observation 3, (toujours avant déduction de frais et de taxes).

Si la condition d'exercice anticipé est satisfaite, le Conseil d'administration de la sicav décidera de clôturer le compartiment au Jour d'Exercice Anticipé.

Si aucune Valeur d'observation cause l'exercice anticipé, encore 2 possibilités se présentent à l'Échéance:

Hypothèse 1

Si la Valeur Finale est plus élevée que ou égale à 125% de la Valeur de Départ, une plus-value fixe de 37.5% sera distribuée à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale (rendement actuel : 6.47%, avant frais et impôts).

Hypothèse 2

Si la Valeur Finale est plus basse que 125% de la Valeur de Départ, 100% de la hausse éventuelle de ce panier d'actions (= $(\text{Valeur Finale} - \text{Valeur de Départ}) / \text{Valeur de Départ}$) sera distribuée à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale. Performances négatives du Panier ne sont pas prises en compte.

ECHÉANCE: lundi 30 septembre 2013 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des cinq premiers Jours d'Evaluation à partir du vendredi 5 septembre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des cinq premiers Jours d'Evaluation de septembre 2013

JOUR D'EXERCICE ANTICIPÉ : le dernier jour ouvrable bancaire belge du mois de la Valeur d'Observation qui cause l'exercice anticipé. (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure d'une durée de 5 ans et 3 moments d'observation (fin d'année 2, fin d'année 3, fin d'année 4). La structure implique un exercice anticipé dès qu'une des Valeurs d'Observation remplit la condition, comme définie ci-après. En cas d'un tel exercice anticipé la plus-value, comme définie ci-après, est payée au dessus de la valeur de souscription initiale.

Moment d'Observation	Condition d'exercice anticipé	Plus-Value
Fin d'année 2	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 110% de la Valeur de Départ	16%
Fin d'année 3	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 115% de la Valeur de Départ	24%
Fin d'année 4	Valeur d'Observation est plus élevée que ou égale à 120% de la Valeur de Départ	32%

Si aucune Valeur d'observation cause l'exercice anticipé, encore 2 possibilités se présentent à l'Echéance:

Hypothèse 1: Si la Valeur Finale est plus élevée que ou égale à 125% de la Valeur de Départ, une plus-value fixe de 40% sera distribuée à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale.

Hypothèse 2: Si la Valeur Finale est plus basse que 125% de la Valeur de Départ, 100% de la hausse éventuelle de ce panier d'actions, sera distribuée à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale.

La Valeur de Départ du panier est de 100 dans chaque exemple, et la valeur de souscription initiale est de 10 CZK.

Scénario positif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation	Condition remplie?	Paiement
Fin d'année 2	112	Oui	$10 + 16\% * 10 = 11.60$ CZK
Fin d'année 3	Pas rélevant	Pas rélevant	Pas rélevant
Fin d'année 4	Pas rélevant	Pas rélevant	Pas rélevant
Echéance	Pas rélevant	Pas rélevant	Pas rélevant

Rendement actuariel : 7.70%, avant frais et impôts.

Scénario neutre :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation	Condition remplie?	Paiement
Fin d'année 2	108	Non	/
Fin d'année 3	114	Non	/
Fin d'année 4	119	Non	/
Echéance	123	Non	$10 + 23\% * 10 = 12.3$ CZK

Rendement actuariel : 4.22%, avant frais et impôts.

Scénario négatif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation	Condition remplie?	Paiement(*)
Fin d'année 2	105	Non	/
Fin d'année 3	110	Non	/
Fin d'année 4	100	Non	/
Echéance	90	Non	$10 + 0\% * 10 = 10$ CZK

Rendement actuariel : 0%, avant frais et impôts.

(*) Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALLIANZ SE-REG	ALV GY Equity	Frankfurt	4.00%
2	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	New York	4.00%
3	ASSICURAZIONI GENERALI	G IM Equity	Milan	2.00%
4	AT&T INC	T UN Equity	New York	4.00%
5	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	4.00%
6	BANCO SANTANDER SA	SAN SM Equity	Madrid	3.00%
7	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS LN Equity	London	3.00%
8	CITIGROUP INC	C UN Equity	New York	3.00%
9	CREDIT SUISSE GROUP-REG	CSGN VX Equity	Virt-x	2.00%
10	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	4.00%
11	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	London	2.00%
12	ENI SPA	ENI IM EQUITY	Milan	6.00%
13	FORTIS	FORB BB Equity	Brussels	5.00%
14	FORTUM OYJ	FUM1V FH Equity	Helsinki	3.00%
15	ING GROEP NV-CVA	INGA NA Equity	Amsterdam	6.00%
16	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	4.00%
17	JPMORGAN CHASE & CO	JPM UN Equity	New York	2.00%
18	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.00%
19	KRAFT FOODS INC-A	KFT UN Equity	New York	4.00%
20	MERCK & CO. INC.	MRK UN Equity	New York	3.00%
21	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	4.00%
22	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Virt-x	3.00%
23	NOKIA OYJ	NOK1V FH Equity	Helsinki	3.00%
24	PFIZER INC	PFE UN Equity	New York	4.00%
25	RWE AG	RWE GY Equity	Frankfurt	3.00%
26	SIEMENS AG-REG	SIE GY Equity	Frankfurt	2.00%
27	SUNTRUST BANKS INC	STI UN Equity	New York	2.00%
28	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
29	TOTAL	FP FP Equity	Paris	2.00%
30	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALLIANZ SE-REG	3,1391
ALTRIA GROUP INC	3,8005
ASSICURAZIONI GENERALI	1,6648
AT&T INC	3,5464
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	4,4278
BANCO SANTANDER SA	3,2715
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	3,2455
CITIGROUP INC	0,5211
CREDIT SUISSE GROUP AG-REG	1,9771
DEUTSCHE POST AG-REG	3,4174
DIAGEO PLC	2,0870
ENI SPA	5,2647
FORTIS (BRUSSELS)	1,3856
FORTUM OYJ	2,3950
ING GROEP NV-CVA	2,5334
INTESA SANPAOLO	3,2717
JPMORGAN CHASE & CO	2,0593
KBC GROEP NV	1,4106
KRAFT FOODS INC-CLASS A	3,3307
MERCK & CO. INC.	3,2389
NATIONAL GRID PLC	3,8795
NESTLE SA-REG	3,0670
NOKIA OYJ	1,8912
PFIZER INC	4,0009
RWE AG	3,0407
SIEMENS AG-REG	1,8600
SUNTRUST BANKS INC	0,8582
TELEFONICA SA	3,4745
TOTAL SA	2,0205
VIVENDI	2,4801
Total	82,56

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	71,87
30/06/2009:	67,47
30/12/2009:	82,56
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	14,87%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	22,37%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: II

Classe de risque au lancement: II

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	91.684.509,41	88.108.287,82
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	86.995.214,96	86.623.424,12
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	-887.695,55	-1.774.319,12
IV. Créances et dettes à un an au plus		
A. Créances		
c) Collateral	2.000.460,00	
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	2.211.648,43	222.685,78
B. Avoirs bancaires à terme	1.340.308,20	3.050.922,00
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	31.479,50	29.395,29
C. Charges à imputer (-)	-6.906,13	-43.820,25
TOTAL CAPITAUX PROPRES	91.684.509,41	88.108.287,82
A. Capital	87.023.731,24	92.639.850,00
B. Participations au résultat	1.825,10	-1.420,00
D. Résultat de l'exercice	4.658.953,07	-4.530.142,18

POSTES HORS BILAN

I	Sûretés réelles (+/-)		
I.A	Collateral (+/-)		
I.A.B	Liquidités/dépôts	2.000.000,00	
IV	Montants notionnelles des contrats de swap (+)	89.666.217,00	93.385.217,00

2.3 COMpte DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	3.123.836,84	-3.722.076,84
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	784.722,97	-1.774.319,12
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-153,80	922,00
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	1.950,04	6.902,61
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	2.602.450,40	1.056.999,96
b) Dépôts et liquidités	227.865,01	166.644,71
C. Intérêts d'emprunts (-)	-47,63	-38,28
D. Contrats de swap (+/-)	-1.983.525,87	
F. Autres produits provenant des placements	18.850,00	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	10.827,32	3.836,80
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-13.770,31	-531,20
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.763,13	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-2.612,30	-207.749,26
b) Gestion administrative et comptable	-43.875,51	-2.910,04
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-12.523,63	-7.827,40
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-79,85	
H. Services et biens divers (-)	-41.661,77	-6.175,87
J. Taxes	-57,47	
K. Autres charges (-)	-6.478,24	-43.820,25
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	748.597,02	958.429,17
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	4.658.953,07	-4.530.142,18
VII. Résultat de l'exercice	4.658.953,07	-4.530.142,18

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	4.660.778,17	-4.531.562,18
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	4.658.953,07	-4.530.142,18
	1.825,10	-1.420,00
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-4.660.778,17	4.531.562,18

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB SVETOVY JUMPER 3

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	8.700.000,00	CZK	98,936	8.699.521,49		10,10	9,49
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	8.700.000,00	CZK	98,936	8.699.521,49		10,10	9,49
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	8.700.000,00	CZK	98,936	8.699.521,49		10,10	9,49
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	8.700.000,00	CZK	98,936	8.699.521,49		10,11	9,49
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.350.000,00	CZK	98,936	4.349.760,75		5,05	4,74
Total des obligations				86.995.214,96		101,03	94,89
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	89.666.217,00	CZK	-0,990	-887.695,55		-1,03	-0,97
Total swaps				-887.695,55		-1,03	-0,97
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				86.107.519,41		100,00	93,92
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	2.027.421,27	CZK	1,000	2.027.421,27			2,21
KBC GROUP EURO	6.976,98	EUR	1,000	184.227,16			0,20
Total compte à vue				2.211.648,43			2,41
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	1.340.000,00	CZK	100,023	1.340.308,20			1,46
Total comptes à terme				1.340.308,20			1,46
TOTAL LIQUIDITES				3.551.956,63			3,87

DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS						
Créances						
<u>Belgique</u>						
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBAN 1.950 % C	2.000.000,00	CZK	100,023	2.000.460,00		2,18
Total créances				2.000.460,00		2,18
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				2.000.460,00		2,18
AUTRES						
Intérêts courrus		CZK		31.479,50		0,04
Frais provisionnés		CZK		-6.906,13		-0,01
TOTAL AUTRES				24.573,37		0,03
TOTAL DE L'ACTIF NET				91.684.509,41		100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
KBCBANK 10/07-08/01/10 KBCBAN 1.950 % C	CZK	2.000.000,00	2.000.000,00	10.11.2009
EQLISWAP	CZK	89.666.217,00	89.666.217,00	16.10.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	9.302.211,00	0,00	41.000,00	0,00	9.261.211,00	0,00	9.261.211,00
2009 - 12	0,00	0,00	115.597,00	0,00	9.145.614,00	0,00	9.145.614,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12	93.022.110,00	0,00	383.680,00	0,00	1.082.731,48	0,00	
2009 - 12	0,00	0,00					

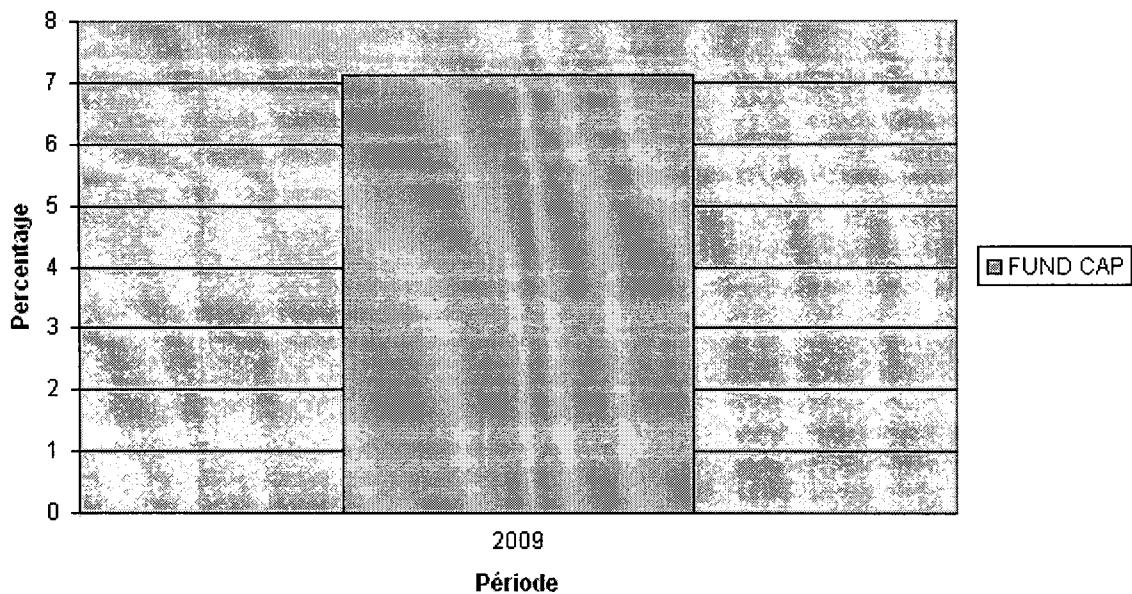
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)			
	Du compartiment		D'une part	
			Cap.	Dis.
2008 - 12		88.108.287,82	9,51	0,00
2009 - 12		91.684.509,41	10,02	0,00

2.4.5 RETURNS

BE0948322509

HOR.CSOB SVETOVY JUMPER 3 - CAP:

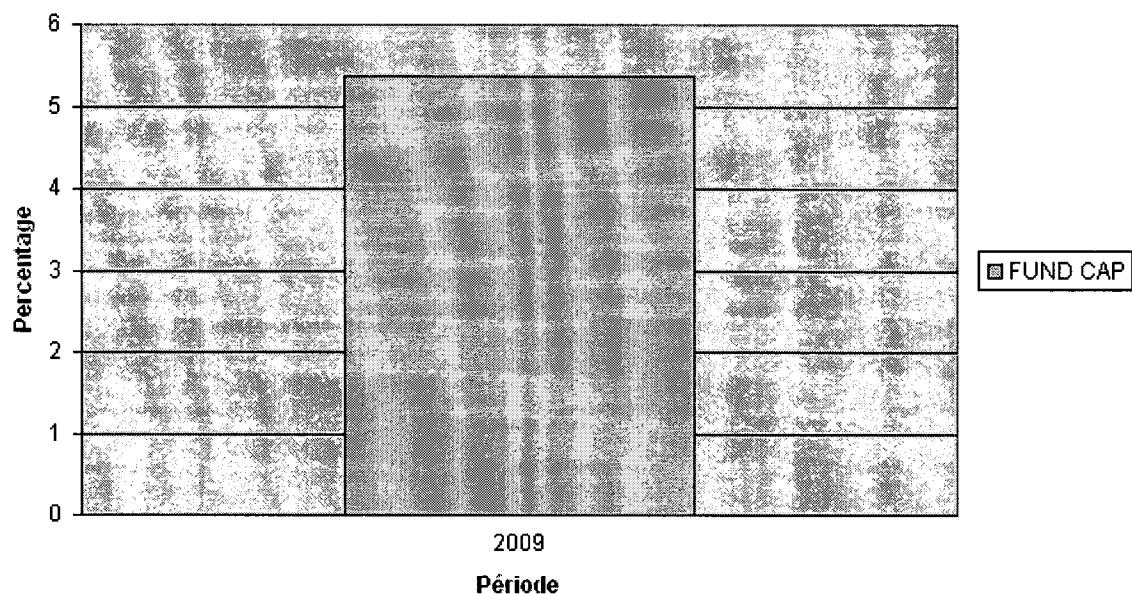
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948322509

HOR.CSOB SVETOVY JUMPER 3 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948322509	EUR	7.12%								29/08/2008	-3.86%
CAP	BE0948322509	CZK	5.36%								29/08/2008	0.15%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ {[1 / X]} - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ {[1 / F]} - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 0.147%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009**SOMMAIRE**

- 2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Bonusovy Fond 2
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 2

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 30 septembre 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 31 janvier 2014

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spvy/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé. 100% de la hausse éventuelle du panier de 30 actions par rapport au 90% de la Valeur de Départ (calculé comme (= *Valeur Finale moins 90% * Valeur de Départ*), divisée par *Valeur de Départ*), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale. La plus-value est d'un maximum de 40% (rendement actuariel: 6.52% avant frais et impôts),

ECHEANCE: vendredi 31 janvier 2014 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du mardi 7 octobre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 18 derniers mois avant l'Echéance, plus précisément de juillet 2012 à décembre 2013 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'ÉVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 5 ans et 3 mois qui verse à l'Echéance 100% de la hausse éventuelle du Panier par rapport au 90% de la Valeur de Départ (calculé comme $(Valeur Finale moins 90\% * Valeur de Départ)$, divisée par $Valeur de Départ$), avec un maximum de 55%, au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10 CZK. La Valeur de Départ du Panier est égale à 100.

	Valeur Finale du Panier	Performance pertinente (*)		Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	150	100% * 55% =	55%	$10 + 55\% * 10 = 15.5$ CZK (rendement actuel : 8.7%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	115	100% * 25% =	25%	$10 + 25\% * 10 = 12.5$ CZK (rendement actuel : 4.34%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	100	100% * 10% =	10%	$10 + 10\% * 10 = 11$ CZK (rendement actuel : 1.83%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	80	100% * 0% =	0%	$10 + 0\% * 10 = 10$ CZK (rendement actuel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Baisses du panier au-dessous de 90% de la Valeur de Départ ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	CADBURY PLC	CBRY LN Equity	London	6.00%
2	CAMPBELL SOUP CO	CPB UN Equity	New York	2.50%
3	COMPASS GROUP PLC	CPG LN Equity	London	2.50%
4	DAI NIPPON PRINTING CO LTD	7912 JT Equity	Tokyo	2.50%
5	HANG SENG BANK LTD	11 HK Equity	Hong Kong	3.00%
6	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	HMB SS Equity	Stockholm	2.50%
7	HONG KONG & CHINA GAS	3 HK Equity	Hong Kong	3.00%
8	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussel	3.50%
9	KONINKLIJKE KPN NV	KPN NA Equity	Amsterdam	2.50%
10	LINDE AG	LIN GY Equity	Frankfurt	2.50%
11	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	5.00%
12	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Zurich	4.50%
13	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	9432 JT Equity	Tokyo	5.00%
14	NOVARTIS AG-REG	NOVN VX Equity	Zurich	4.00%
15	PITNEY BOWES INC	PBI UN Equity	New York	1.50%
16	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	ROG VX Equity	Zurich	5.00%
17	ROYAL BANK OF CANADA	RY CN Equity	Toronto	4.00%
18	SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	SSE LN Equity	London	4.00%
19	SHARP CORP	6753 JT Equity	Tokyo	4.00%
20	SUN LIFE FINANCIAL INC	SLF CN Equity	Toronto	3.00%
21	SWIRE PACIFIC LTD 'A'	19 HK Equity	Hong Kong	3.00%
22	SWISSCOM AG-REG	SCMN VX Equity	Zurich	5.00%
23	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
24	TELUS CORP	T CN Equity	Toronto	2.50%
25	TORONTO-DOMINION BANK	TD CN Equity	Toronto	2.00%
26	TRANSALTA CORP	TA CN Equity	Toronto	2.50%
27	VOLVO AB-B SHS	VOLVB SS Equity	Stockholm	3.00%
28	WESFARMERS LIMITED	WES AU Equity	Sydney	2.50%
29	WISCONSIN ENERGY CORP	WEC UN Equity	New York	3.00%
30	XCEL ENERGY INC	XEL UN Equity	New York	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

*Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:***Fusion ou acquisition**

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
CADBURY PLC	9,5404
CAMPBELL SOUP CO	2,3687
COMPASS GROUP PLC	3,9632
DAI NIPPON PRINTING CO LTD	2,5261
HANG SENG BANK LTD	3,0696
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	3,6613
HONG KONG & CHINA GAS	4,0359
KBC GROEP NV	2,6977
KONINKLIJKE KPN NV	3,1657
LINDE AG	3,2950
NATIONAL GRID PLC	5,1976
NESTLE SA-REG	5,2326
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	4,3401
NOVARTIS AG-REG	4,0816
PITNEY BOWES INC	1,3781
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	5,3435
ROYAL BANK OF CANADA	4,9345
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	3,8386
SHARP CORP	5,5951
SUN LIFE FINANCIAL INC	2,9324
SWIRE PACIFIC LTD 'A'	5,0090
SWISSCOM AG-REG	6,0008
TELEFONICA SA	3,8245
TELUS CORP	2,2375
TORONTO-DOMINION BANK	2,3292
TRANSALTA CORP	2,4260
VOLVO AB-B SHS	3,8624
WESFARMERS LIMITED	3,6090
WISCONSIN ENERGY CORP	3,8003
XCEL ENERGY INC	3,6662
Total	117,96

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	96,02
30/06/2009:	98,69
30/12/2009:	117,96
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	22,85%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	19,53%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	48.301.367,63	42.366.707,57
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	41.997.690,00	40.878.469,80
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	4.416.709,83	-210.111,07
IV. Créances et dettes à un an au plus		
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-27.257,79	
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	918.456,98	832.138,42
B. Avoirs bancaires à terme	990.227,70	880.295,10
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	9.330,75	6.523,63
C. Charges à imputer (-)	-3.789,84	-20.608,31
TOTAL CAPITAUX PROPRES	48.301.367,63	42.366.707,57
A. Capital	42.199.501,67	43.573.150,00
B. Participations au résultat	2.869,18	
D. Résultat de l'exercice	6.098.996,78	-1.206.442,43

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	43.773.140,00	43.773.140,00
---	---------------	---------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	1.502.855,64	-1.328.092,20
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	4.626.820,90	-210.111,07
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-67,40	295,10
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	579,48	1.312,03
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	1.232.687,04	394.800,00
b) Dépôts et liquidités	117.478,26	34.811,66
D. Contrats de swap (+/-)	-933.899,94	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	9.412,16	
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-6.947,89	-531,20
C. Rénumération due au dépositaire (-)	-6.763,10	
D. Rénumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-383.124,46	-73.251,27
b) Gestion administrative et comptable	-22.370,13	-1.041,10
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.733,07	-978,99
H. Services et biens divers (-)	-27.317,22	-3.047,08
J. Taxes	-22,91	
K. Autres charges (-)	-3.590,58	-20.608,31
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-31.191,84	330.153,71
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	6.098.996,78	-1.206.442,43
VII. Résultat de l'exercice	6.098.996,78	-1.206.442,43

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	6.101.865,96	-1.206.442,43
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	6.098.996,78	-1.206.442,43
	2.869,18	
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-6.101.865,96	1.206.442,43

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 2

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.200.000,00	CZK	98,936	4.199.769,00		9,05	8,70
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.200.000,00	CZK	98,936	4.199.769,00		9,05	8,70
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	4.200.000,00	CZK	98,936	4.199.769,00		9,05	8,70
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	4.200.000,00	CZK	98,936	4.199.769,00		9,05	8,70
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	2.100.000,00	CZK	98,936	2.099.884,50		4,52	4,35
Total des obligations				41.997.690,00		90,48	86,95
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	43.773.140,00	CZK	10,090	4.416.709,83		9,52	9,15
Total swaps				4.416.709,83		9,52	9,14
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				46.414.399,83		100,00	96,09
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	909.921,07	CZK	1,000	909.921,07			1,88
KBC GROUP EURO	323,27	EUR	1,000	8.535,91			0,02
Total compte à vue				918.456,98			1,90
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	990.000,00	CZK	100,023	990.227,70			2,05
Total comptes à terme				990.227,70			2,05
TOTAL LIQUIDITES				1.908.684,68			3,95

DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS							
Dettes							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK A PAYER	-27.257,79	CZK	1,000	-27.257,79			-0,06
Total dettes				-27.257,79			-0,06
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-27.257,79			-0,06
AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		9.330,75			0,02
Frais provisionnés		CZK		-3.789,84			-0,01
TOTAL AUTRES				5.540,91			0,01
TOTAL DE L'ACTIF NET				48.301.367,63			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITIONS DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	43.773.140,00	43.773.140,00	01.10.2008

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	4.357.315,00	0,00	0,00	0,00	4.357.315,00	0,00	4.357.315,00
2009 - 12	41.500,00	0,00	55.133,00	0,00	4.343.682,00	0,00	4.343.682,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12	43.573.150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - 12	388.440,00	0,00	0,00	552.776,72	0,00	0,00	0,00

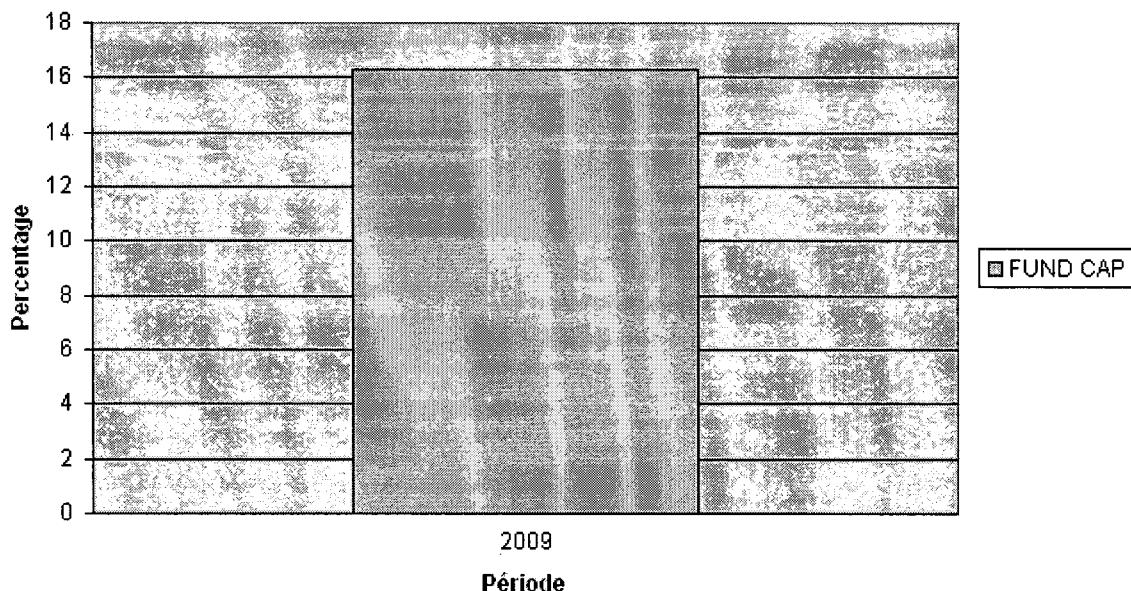
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment		D'une part		
			Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12		42.366.707,57	9,72	0,00	
2009 - 12		48.301.367,63	11,12	0,00	

2.4.5 RETURNS

BE0948358867

HOR.CSOB BONUSOVY FOND 2 - CAP:

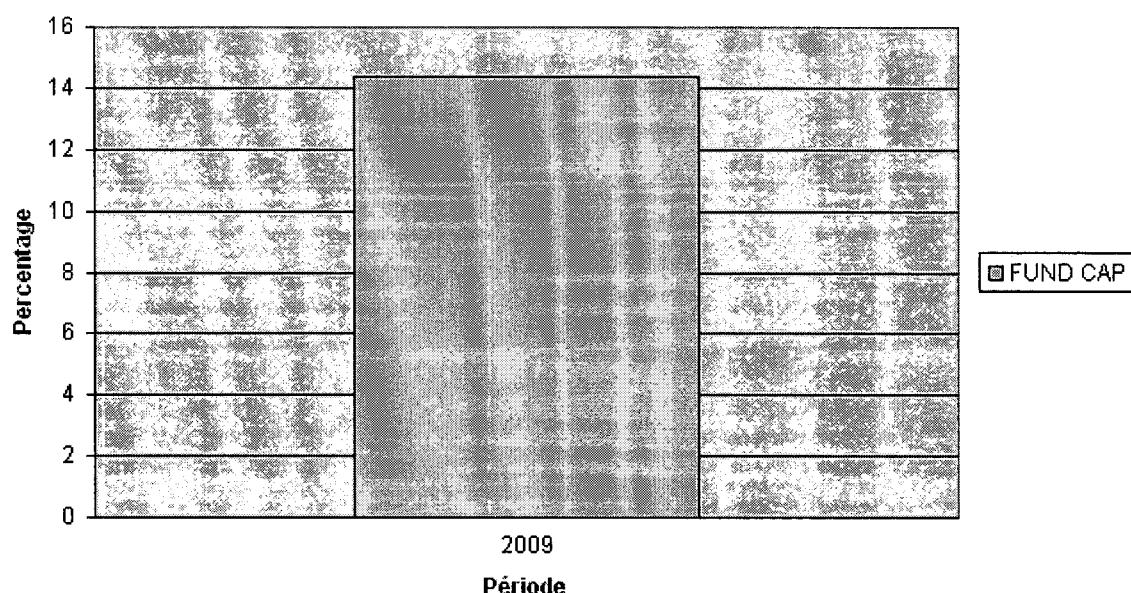
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948358867

HOR.CSOB BONUSOVY FOND 2 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948358867	EUR	16.31%								30/09/2008	4.20%
CAP	BE0948358867	CZK	14.40%								30/09/2008	8.86%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine ⁿème de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.045%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Beverages SKK 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB BEVERAGES SKK 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 28 août 2008

Prix de lancement: 10 SKK

Date de l'échéance: 30 mars 2012

Monnaie: SKK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 SKK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises qui sont actives dans le secteur des boissons.90% de la hausse éventuelle du panier de 30 actions (=Valeur Finale moins Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale. La plus-value est d'un maximum de 40% (rendement actuariel: 9.86% avant frais et impôts),

ECHEANCE: vendredi 30 mars 2012 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: SKK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au SKK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du jeudi 4 septembre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois de février pour les 4 derniers ans avant l'Echéance, plus précisément de février 2009 à février 2012 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D' EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 3 ans et 7 mois qui verse à l'Echéance 80% de la hausse éventuelle d'un panier d'actions au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10 SKK. La plus-value maximale est de 40%. La Valeur de Départ du panier est égale à 100.

	Valeur Finale du Panier	Calcul	Performance pertinente (*)	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	180	$80\% * 80\% = 64\%$	40%	$10 + 40\% * 10 = 14 \text{ SKK}$ (rendement actuariel : 9.84%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	120	$80\% * 20\% = 16\%$	16%	$10 + 16\% * 10 = 11.6 \text{ SKK}$ (rendement actuariel : 4.22%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	85	$80\% * 0\% = -0\%$	0%	$10 + 0\% * 10 = 10 \text{ SKK}$ (rendement actuariel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ASAHI BREWERIES LTD	2502 JT Equity	Tokyo	3.33%
2	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	New York	3.33%
3	BROWN-FORMAN CORP-CLASS B	BF/B UN Equity	New York	3.33%
4	CADBURY PLC	CBRY LN Equity	London	3.33%
5	CAMPBELL SOUP CO	CPB UN Equity	New York	3.33%
6	CARLSBERG AS-B	CARLB DC Equity	Copenhagen	3.33%
7	COCA-COLA AMATIL	CCL AU Equity	ASX	3.33%
8	COCA-COLA ENTERPRISES	CCE UN Equity	New York	3.33%
9	CONSTELLATION BRANDS A	STZ UN equity	New York	3.33%
10	DAVIDE CAMPARI	CPR IM Equity	Milan	3.33%
11	DAGEO PLC	DGE LN Equity	London	3.33%
12	DR PEPPER SNAPPLE GROUP	DPS UN Equity	New York	3.33%
13	FORTUNE BRANDS INC	FO UN Equity	New York	3.33%
14	FOSTER'S GROUP LTD	FGL AU Equity	ASX	3.33%
15	GROUPE DANONE	BN FP Equity	Paris	3.33%
16	HEINEKEN NV	HEIA NA Equity	Amsterdam	3.33%
17	HJ HEINZ CO	HNZ UN Equity	New York	3.33%
18	INBEV NV	INB BB Equity	Brussels	3.33%
19	KIRIN HOLDINGS CO LTD	2503 JT Equity	Tokyo	3.33%
20	KRAFT FOODS INC-CLASS A	KFT UN Equity	New York	3.33%
21	LION NATHAN LIMITED	LNN AU Equity	ASX	3.33%
22	LVMH	MC FP Equity	Paris	3.33%
23	MOLSON COORS BREWING CO -B	TAP UN Equity	New York	3.33%
24	NESTLE SA	NESN VX Equity	Virt-X	3.33%
25	PEPSI BOTTLING GROUP	PBG UN Equity	New York	3.33%
26	PEPSICO	PEP UN Equity	New York	3.33%
27	PERNOD-RICARD SA	RI FP Equity	Paris	3.33%
28	PROCTER & GAMBLE	PG UN Equity	New York	3.33%
29	SABMILLER PLC	SAB LN Equity	London	3.33%
30	UNILEVER NV	UNA NA Equity	Amsterdam	3.33%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action d'entreprises qui sont actives dans le secteur des boissons et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALTRIA GROUP INC	3,1793
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	4,0423
ASAHI BREWERIES LTD	2,8995
BROWN-FORMAN CORP-CLASS B	3,1198
CADBURY PLC	4,1624
CAMPBELL SOUP CO	3,0019
CARLSBERG AS-B	2,8555
COCA-COLA AMATIL LIMITED	4,2622
COCA-COLA ENTERPRISES	4,0849
CONSTELLATION BRANDS INC-A	2,4012
DANONE	3,1247
DAVIDE CAMPARI-MILANO SPA	4,0500
DIAGEO PLC	3,5053
DR PEPPER SNAPPLE GROUP INC	3,7794
FORTUNE BRANDS INC	2,4133
FOSTER'S GROUP LTD	3,2207
HEINEKEN NV	3,4929
HJ HEINZ CO	2,7696
KIRIN HOLDINGS CO LTD	7,4550
KRAFT FOODS INC-CLASS A	2,7812
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	3,7974
MOLSON COORS BREWING CO -B	3,1038
NESTLE SA-REG	3,4078
PEPSI BOTTLING GROUP INC	3,9874
PEPSICO INC	2,8652
PERNOD-RICARD SA	3,2446
PROCTER & GAMBLE CO/THE	2,8444
SABMILLER PLC	5,1408
UNILEVER NV-CVA	3,7184
Total	102,71

Evolution de l'indice ou basket

Indice: **BASKET**

30/12/2008: **78,87**

30/06/2009: **83,11**

30/12/2009: **102,71**

Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment: **30,23%**

Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment: **23,58%**

Indice au départ du compartiment: **100,00**

Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance: **10,00**

Monnaie locale: **SKK**

Modifications du panier depuis le lancement du compartiment

Date	SORTIE	ENTREE	Remarque
20/11/2008	Inbev NV	Anheuser Busch Inbev	Changement de dénomination
30/04/2009	GROUPE DANONE	DANONE	Changement de dénomination
29/10/2009	LION NATHAN LIMITED	KIRIN HOLDINGS CO LTD	Lion Nathan rachat par Kirin Holdings

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	1.908.479,82	1.806.995,59
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	1.830.610,80	1.616.821,56
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	31.525,89	-91.086,61
IV. Créances et dettes à un an au plus		
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)		-1.616,75
c) Emprunts (-)		0,02
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	17.103,12	24.090,73
B. Avoirs bancaires à terme	30.006,29	257.295,17
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	170,95	2.420,02
C. Charges à imputer (-)	-937,23	-928,55
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.908.479,82	1.806.995,59
A. Capital	1.731.647,48	1.961.374,26
B. Participations au résultat	11,54	-140,18
D. Résultat de l'exercice	176.820,80	-154.238,49

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	1.887.777,83	1.988.790,58
---	--------------	--------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	68.646,82	-79.350,73
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	119.279,08	-91.086,61
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-36,01	42,30
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-2,45	4,01
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	44.008,87	22.265,31
b) Dépôts et liquidités	1.347,60	3.363,55
D. Contrats de swap (+/-)	-31.274,24	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	782,68	211,75
IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,20	
B. Charges financières (-)	-301,89	-20,01
C. Rénumération due au dépositaire (-)	-250,00	
D. Rénumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-22.029,76	-7.795,83
b) Gestion administrative et comptable	-931,95	-60,57
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-272,45	-761,65
H. Services et biens divers (-)	-1.207,84	-121,47
J. Taxes	-0,95	
K. Autres charges (-)	-936,51	-928,55
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-11.066,64	16.152,53
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	176.820,80	-154.238,49
VII. Résultat de l'exercice	176.820,80	-154.238,49

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	176.832,34	-154.378,67
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	176.820,80	-154.238,49
	11,54	-140,18
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-176.832,34	154.378,67

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB BEVERAGES SKK 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	184.000,00	EUR	98,920	183.061,08		9,83	9,59
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	184.000,00	EUR	98,920	183.061,08		9,83	9,59
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	184.000,00	EUR	98,920	183.061,08		9,83	9,59
EPERON FINANCE PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	184.000,00	EUR	98,920	183.061,08		9,83	9,59
ESPACCIO SECURITIES PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
NIMROD CAPITAL PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
PROFILE FINANCE PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
RECOLTE SECURITIES PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
SILVERSTATE FIN INV PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
VIGADO CAPITAL PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
VOYCE INVESTMENTS PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
WAVES FINANCIAL INV PLC 6E-7 10/07-10/01_4.277%	92.000,00	EUR	98,920	91.530,54		4,92	4,80
Total des obligations				1.830.610,80		98,31	95,92
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	56.871.195,00	SKK	1,670	31.525,89		1,69	1,65
Total swaps				31.525,89		1,69	1,65
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				1.862.136,69		100,00	97,57
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP EURO	17.103,12	EUR	1,000	17.103,12			0,90
Total compte à vue				17.103,12			0,90
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.179 %	30.000,00	EUR	100,021	30.006,29			1,57
Total comptes à terme				30.006,29			1,57
TOTAL LIQUIDITES				47.109,41			2,47

AUTRES							
Intérêts courus		EUR		170,95			0,01
Frais provisionnés		EUR		-937,23			-0,05
TOTAL AUTRES				-766,28			-0,04
TOTAL DE L'ACTIF NET				1.908.479,82			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En EUR	Date de transaction
EQLISWAP	SKK	56.871.195,00	1.887.777,83	16.06.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation							
	Années		Souscriptions		Remboursements		Fin de période	
			Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		
2008 - 12	198.240,89		0,00	2.320,32	0,00	195.920,57	0,00	195.920,57
2009 - 12	11.680.997,11		0,00	6.209.234,68	0,00	5.667.683,00	0,00	5.667.683,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)					
	Souscriptions			Remboursements		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2008 - 12	1.982.408,88		0,00		21.174,80	0,00
2009 - 12	1.466,30		0,00		76.802,87	0,00

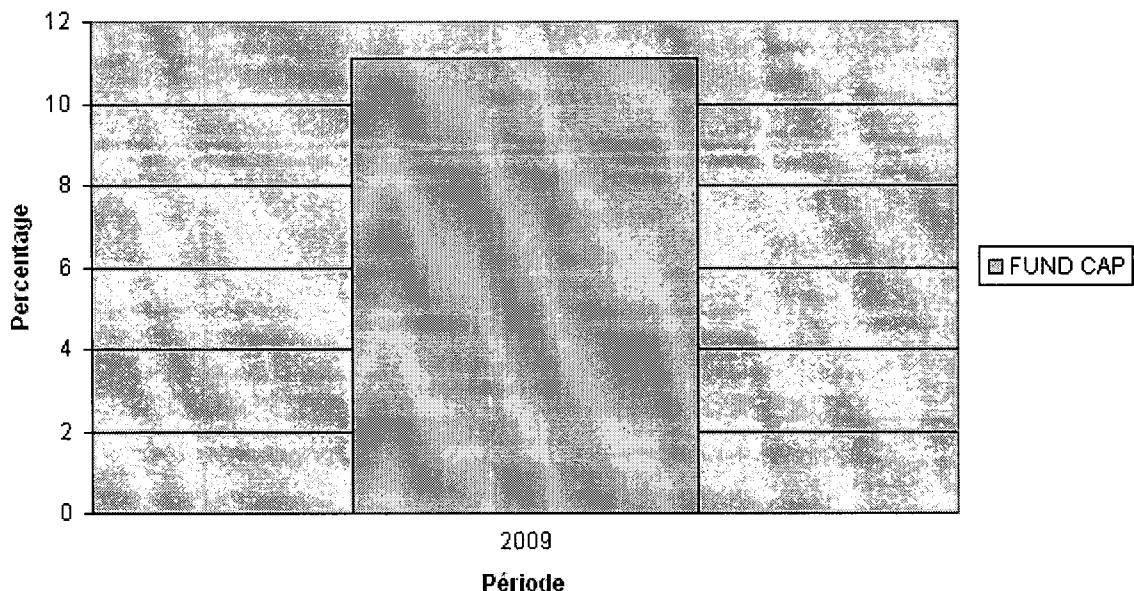
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)			
	Du compartiment		D'une part	
			Cap.	Dis.
2008 - 12		1.806.995,92	0,31	0,00
2009 - 12		1.908.479,82	0,34	0,00

2.4.5 RETURNS

BE0948323515

HOR. CSOB BEVERAGES SKK 1 - CAP:

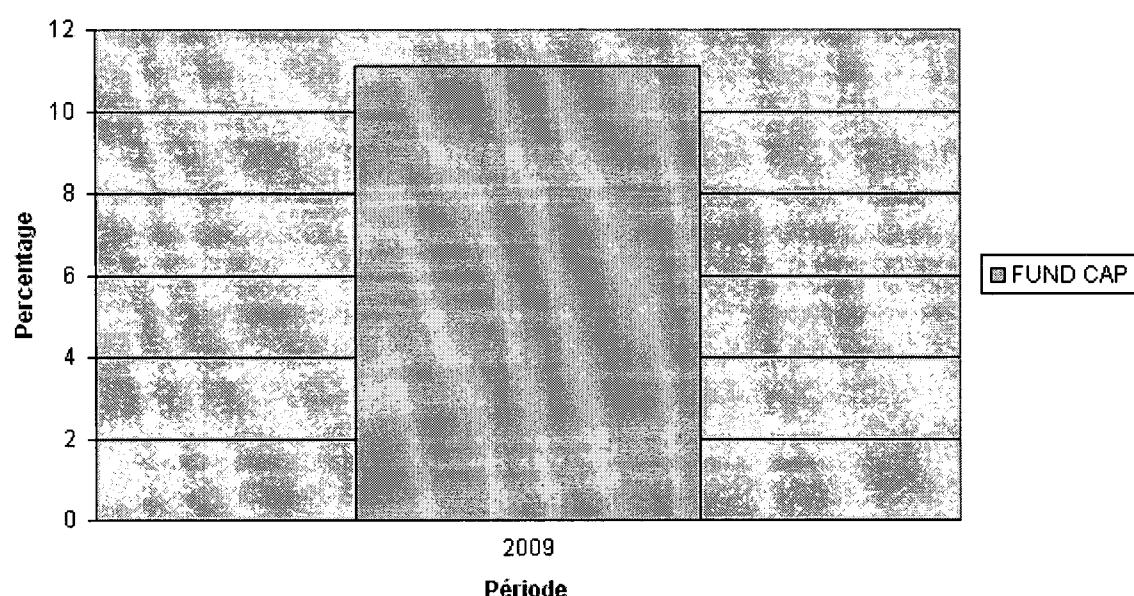
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948323515

HOR. CSOB BEVERAGES SKK 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en SKK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948323515	EUR	11.09%								28/08/2008	2.28%
CAP	BE0948323515	SKK	11.09%								28/08/2008	1.80%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en SKK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:

Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ {[1 / X]} - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ {[1 / F]} - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.396%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon Kredyt Bank Fix Upside Coupon 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 27 mars 2009

Prix de lancement: 100 PLN

Date de l'échéance: 31 octobre 2013

Monnaie: PLN

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 100 PLN à l'Echéance . Cet objectif est atteint par l'existence d'une garantie formelle émise par KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles en faveur des actionnaires du compartiment. D'autres informations relatives aux modalités de la garantie figurent dans les Informations Supplémentaires relatives au compartiment.
La garantie de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange), raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs des investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés à la/aux contrepartie(s)* pendant la durée du compartiment. En échange, la/les contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel. Cet objectif ne fait pas partie de la garantie.
Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Transactions autorisées en swaps*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placements collectifs, dépôts, produits dérivés (dérivés financiers), liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable. Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon, qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif seront respectées à tout moment.

Le compartiment peut notamment investir en obligations cotées en bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV) gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, d'obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et à la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations et autres titres figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués à l'attention de l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés à la/aux contrepartie(s)* pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des investissements décrits sous *Catégories des actifs autorisés*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime, payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part, moyennant l'approbation de l'Assemblée générale, la distribution d'un dividende par Période.

Le dividende pour la première période est fixe et égal à 9.3% (avant impôts).

Pour les Périodes suivantes, commençant par la Période 2, un dividende variable est déterminé par Période , en fonction de l'évolution d'un panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé, calculée sur base d'une **structure 'Fix Upside Coupon '**.

La hausse éventuelle de ce panier d'actions par Période par rapport à la valeur de départ du panier ((*Valeur Finale de la Période du panier moins Valeur de Départ du panier*) divisée par *Valeur de Départ du panier*) sera déterminée et versée à 100% comme dividende par Période, étant toutefois entendu que pour déterminer la Valeur Finale de la Période des actions, il faut tenir compte du mode de calcul comme décrit sous "Valeur Finale par Période d'une action".

Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte. Le dividende par Période est de minimum 0 %.

Les dividendes versés sont soumis à un précompte mobilier de 15%, sous réserve de modification de la législation en vigueur. Les dividendes de chaque Période, sauf de la dernière Période, sont payables le dernier jour ouvrable bancaire du mois qui suit la fin de la Période. Le dividende de la dernière Période est payable à l'Echéance.

ECHÉANCE: jeudi 31 octobre 2013 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: PLN, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au PLN n'est pas pertinente.

PÉRIODES :

Période	Durée Période	Dividende par Période (avant impôts)
1) 04/2009 - 03/2010	12 mois	9.3%

Période	Durée Période	Cours Final Période
2) 04/2010 - 03/2011	12 mois	Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation d'avril 2011
3) 04/2011 - 03/2012	12 mois	Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation d'avril 2012
4) 04/2012 - 09/2013	18 mois	Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation d'octobre 2013

VALEUR DE DÉPART D'UNE ACTION:

Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation à partir de vendredi 3 avril 2009 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE PAR PÉRIODE D'UNE ACTION*:

- Scénario 1: si le Cours Final Période d'une action est supérieur à la Valeur de Départ de cette action et quelle que soit cette différence, on portera en compte, pour la Valeur Finale par Période de cette action, une hausse de 6.5% par rapport à la Valeur de Départ de celle-ci pour la Période actuelle,
- Scénario 2: si le Cours Final Période d'une action est inférieur ou égal à la Valeur de Départ de cette action, on portera en compte, pour la Valeur Finale par Période de cette action, le Cours Final de celle-ci pour la Période actuelle.

(*) La hausse ou la baisse d'une action à la fin de chaque Période sera toujours calculée par rapport à la Valeur de départ de cette action individuelle comme décrit ci-dessus, qui est déterminée une seule fois et qui ne peut pas être changée, comme illustrée dans l'exemple ci-dessous.

VALEUR DE DÉPART DU PANIER : la moyenne pondérée de la Valeur de Départ des actions du panier.

VALEUR FINALE DE LA PÉRIODE DU PANIER :

la moyenne pondérée de la Valeur Finale par Période des actions du panier.

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

L'exemple suivant illustre les objectifs de placement décrits ci-dessus. L'exemple se fonde sur une durée de 4.5 ans et un panier de 3 actions d'égale pondération ayant chacune un Cours de 100 dans la détermination de la Valeur de Départ.

Le dividende pour la première Période est fixe et égal à 9.3% (avant impôts). Pour les Périodes successives, à partir de la Période 2 , un dividende variable est déterminé en fonction de la hausse éventuelle du panier d'actions.

En cas d'une hausse, même minime, éventuelle ($> 0\%$) par Période d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ, la contribution de cette action à la plus-value éventuelle du panier sera fixée à 6.5% pour la Période actuelle.

Néanmoins, en cas d'une baisse éventuelle ($\leq 0\%$) par Période d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ on compte la baisse de cette action pour déterminer la contribution de cette action à la valeur du panier pour la Période actuelle.

Le dividende par Période est de minimum 0%.

Exemple

Scénario Positif

Numéro Période	Valeur Finale Par Période de l'Action A (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action B (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action C (*)	Calculation	Dividende (**) (***)
1	pas applicable	pas applicable	pas applicable	pas applicable	9.3% (fixe)
2	101 (6.5%)	106 (6.5%)	103 (6.5%)	(6.5%+6.5%+6.5%)/3= 6.5%	6.50%
3	104 (6.5%)	110 (6.5%)	101 (6.5%)	(6.5%+6.5%+6.5%)/3= 6.5%	6.50%
4	105 (6.5%)	106 (6.5%)	110 (6.5%)	(6.5%+6.5%+6.5%)/3= 6.5%	6.50%

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) au dividende de la période considérée.

(**) Fiscalité : précompte mobilier de 15% sur les dividendes, sous réserve de modification de la législation en vigueur.

(***) La première, deuxième et troisième Période est d'une durée de 12 mois. La quatrième Période est d'une durée de 18 mois.

Scénario Neutre

Numéro Période	Valeur Finale Par Période de l'Action A (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action B (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action C (*)	Calculation	Dividende (**) (***)
1	pas applicable	pas applicable	pas applicable	pas applicable	9.3% (fixe)
2	93 (-7%)	101 (6.5%)	103 (6.5%)	(-7%+6.5%+6.5%)/3= 2%	2.00%
3	96 (-4%)	104 (6.5%)	103 (6.5%)	(-4%+6.5%+6.5%)/3= 3%	3.00%
4	101 (6.5%)	102 (6.5%)	95 (-5%)	(6.5%+6.5%-5%)/3= 2.67%	2.67%

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) au dividende de la période considérée.

(**) Fiscalité : précompte mobilier de 15% sur les dividendes, sous réserve de modification de la législation en vigueur.

(***) La première, deuxième et troisième Période est d'une durée de 12 mois. La quatrième Période est d'une durée de 18 mois.

Scénario Négatif

Numéro Période	Valeur Finale Par Période de l'Action A (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action B (*)	Valeur Finale Par Période de l'Action C (*)	Calculation	Dividende (**) (***)
1	pas applicable	pas applicable	pas applicable	pas applicable	9.3% (fixe)
2	97 (-3%)	98 (-2%)	95 (-5%)	(-3%-2%-5%)/3= -3.33%	0.00%
3	98 (-2%)	92 (-8%)	92 (-8%)	(-2%-8%-8%)/3= -6%	0.00%
4	99 (-1%)	97 (-3%)	95 (-5%)	(-1%-3%-5%)/3= -3%	0.00%

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) au dividende de la période considérée.

(**) Fiscalité : précompte mobilier de 15% sur les dividendes, sous réserve de modification de la législation en vigueur.

(***) La première, deuxième et troisième Période est d'une durée de 12 mois. La quatrième Période est d'une durée de 18 mois.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse à laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALLIANZ SE-REG	ALV GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
2	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	NEW YORK	3.3333%
3	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	MADRID	3.3333%
4	BASF SE	BAS GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
5	BAYER AG	BAY GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
6	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS LN Equity	LONDON	3.3333%
7	CARNIVAL PLC	CCL LN Equity	LONDON	3.3333%
8	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
9	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	LONDON	3.3333%
10	ENEL SPA	ENEL IM Equity	MILAN	3.3333%
11	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	HMB SS Equity	STOCKHOLM	3.3333%
12	HSBC HOLDINGS PLC	HSBA LN Equity	LONDON	3.3333%
13	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	MILAN	3.3333%
14	KRAFT FOODS INC-CLASS A	KFT UN Equity	NEW YORK	3.3333%
15	MERCK & CO. INC.	MRK UN Equity	NEW YORK	3.3333%
16	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	MUV2 GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
17	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	LONDON	3.3333%
18	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	VIRT-X	3.3333%
19	NOVARTIS AG-REG	NOVN VX Equity	VIRT-X	3.3333%
20	PFIZER INC	PFE UN Equity	NEW YORK	3.3333%
21	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	ROG VX Equity	VIRT-X	3.3333%
22	ROYAL BANK OF CANADA	RY CN Equity	TORONTO	3.3333%
23	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS	RDSA NA Equity	AMSTERDAM	3.3333%
24	RWE AG	RWE GY Equity	FRANKFURT	3.3333%
25	STATOILHYDRO ASA	STL NO Equity	OSLO	3.3333%
26	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	MADRID	3.3333%
27	TOTAL SA	FP FP Equity	PARIS	3.3333%
28	UNILEVER NV-CVA	UNA NA Equity	AMSTERDAM	3.3333%
29	VIVENDI	VIV FP Equity	PARIS	3.3333%
30	ZURICH FINANCIAL SERVICE-REG	ZURN VX Equity	VIRT-X	3.3333%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:**Fusion ou acquisition**

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:**Fiscalité européenne de l'épargne:**

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALLIANZ SE-REG	4,1982
ALTRIA GROUP INC	4,0606
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	5,9132
BASF SE	5,6154
BAYER AG	5,0431
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	4,2778
CARNIVAL PLC	4,1975
DEUTSCHE POST AG-REG	5,1213
DIAGEO PLC	4,5942
ENEL SPA	4,1288
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	3,9413
HSBC HOLDINGS PLC (LONDON)	5,2906
INTESA SANPAOLO	4,9400
KRAFT FOODS INC-CLASS A	4,0740
MERCK & CO. INC.	4,6630
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3,6656
NATIONAL GRID PLC	4,2572
NESTLE SA-REG	4,2544
NOVARTIS AG-REG	4,4156
PFIZER INC	4,5477
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	3,8578
ROYAL BANK OF CANADA	4,8834
ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS (AMSTRDAM)	4,2478
RWE AG	4,1522
STATOILHYDRO ASA	4,0880
TELEFONICA SA	4,2892
TOTAL SA	4,0622
UNILEVER NV-CVA	5,0456
VIVENDI	3,4274
ZURICH FINANCIAL SERVICE-REG	3,9850
Total	133,24

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/06/2009:	105,90
30/12/2009:	133,24
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	33,24%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	25,82%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	100,00
Monnaie locale:	PLN

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: II

Classe de risque au lancement: II

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	21.280.636,61
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	
A. Obligations et autres titres de créance	
a) Obligations	8.968.935,63
F. Instruments financiers dérivés	
e) Sur actions	
Contrats de swap (+/-)	-47.544,55
j) Sur devises	
Contrats de swap (+/-)	533.641,44
V. Dépôts et liquidités	
A. Avoirs bancaires à vue	375.623,99
B. Avoirs bancaires à terme	11.308.465,60
VI. Comptes de régularisation	
B. Produits acquis	168.775,63
C. Charges à imputer (-)	-27.261,13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21.280.636,61
A. Capital	21.227.665,49
B. Participations au résultat	1.085,18
D. Résultat de l'exercice	51.885,94

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	30.171.854,26
---	---------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats		31/12/2009 (en devise du compartiment)
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	
A.	Obligations et autres titres de créance	
a)	Obligations	483.419,95
F.	Instruments financiers dérivés	
e)	Sur actions	
	Contrats de swap	-47.544,55
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	-1.534,40
H.	Positions et opérations de change	
a)	Instruments financiers dérivés	
	Contrats de swap	533.641,44
b)	Autres positions et opérations de change	-963.086,01
II.	Produits et charges des placements	
B.	Intérêts	
a)	Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	190.029,79
b)	Dépôts et liquidités	267.405,92
C.	Intérêts d'emprunts (-)	-9,66
D.	Contrats de swap (+/-)	-360.354,29
III.	Autres produits	
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	3.130,50
IV.	Coûts d'exploitation	
B.	Charges financières (-)	-4.792,05
D.	Rénumération due au gestionnaire (-)	
a)	Gestion financière	-6.510,41
b)	Gestion administrative et comptable	-7.880,92
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.379,31
H.	Services et biens divers (-)	-4.388,93
J.	Taxes	-17.046,32
K.	Autres charges (-)	-10.214,81
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV		46.989,51
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	51.885,94
VII.	Résultat de l'exercice	51.885,94

Affectation des résultats		31/12/2009 (en devise du compartiment)
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	52.971,12
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	51.885,94
	Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	1.085,18
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	-52.971,12

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON KREDYT BANK FIX UPSIDE COUPON 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'états							
<u>Irlande</u>							
IRELAND 02/13 5% 18/04	1.130.000,00	EUR	106,493	5.104.200,13		53,99	23,99
Obligations des établissements de crédit							
<u>Finlande</u>							
SAMPO BANK PLC 3E+15 19/10-18/01 0.890%	200.000,00	EUR	96,276	792.068,31		8,38	3,72
<u>France</u>							
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL 3E+15 12/01-12/04 0.841%	255.000,00	EUR	99,123	1.039.881,63		11,00	4,89
<u>Italie</u>							
BANCA NAZ. DEL LAVORO 3E+15 07/12-08/03 0.870%	250.000,00	EUR	99,114	1.017.966,47		10,77	4,78
INTESA SANPAOLO SPA 3E+10 15/12-15/03 0.814%	250.000,00	EUR	98,830	1.014.819,09		10,73	4,77
Total des obligations				8.968.935,63		94,86	42,15
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	21.611.157,00	PLN	-0,220	-47.544,55		-0,50	-0,22
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV BFCM 07/13 PLN 1	255.000,00	EUR	11,820	123.754,43		1,31	0,58
KBC BANK NV DANBNK 10/13 PLN 1	200.000,00	EUR	12,000	98.540,40		1,04	0,46
KBC BANK NV IRISH 04/13 PLN 1	1.130.000,00	EUR	2,350	109.030,85		1,15	0,51
KBC BANK NV ISPIM 03/13 PLN 1	250.000,00	EUR	10,400	106.752,10		1,13	0,50
KBC BANK NV LAVORO 03/13 PLN 1	250.000,00	EUR	9,310	95.563,66		1,01	0,45
Total swaps				486.096,89		5,14	2,28
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				9.455.032,52		100,00	44,43
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP EURO	14.101,04	EUR	1,000	57.896,76			0,27
KBC GROUP PLN	317.727,23	PLN	1,000	317.727,23			1,49
Total compte à vue				375.623,99			1,77
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 4.250 %	1.410.000,00	PLN	100,015	1.410.211,50			6,63
<u>France</u>							
CSSE NAT DES CSSES D'EPARGNE ET PREV 10/07- 08/01/10 CSNATCEP 2.900 %	2.680.000,00	PLN	99,982	2.679.517,60			12,59

<u>Japon</u>							
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 10/07-08/01/10 SUMBK 2.900 %	3.610.000,00	PLN	99,982	3.609.350,20			16,96
Royaume-Uni							
STANDARD CHARTERED 10/07-08/01/10 STANDCHA 2.960 %	3.610.000,00	PLN	99,983	3.609.386,30			16,96
Total comptes à terme				11.308.465,60			53,14
TOTAL LIQUIDITES				11.684.089,59			54,91
AUTRES							
Intérêts courrus		PLN		168.775,63			0,79
Frais provisionnés		PLN		-27.261,13			-0,13
TOTAL AUTRES				141.514,50			0,67
TOTAL DE L'ACTIF NET				21.280.636,61			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En PLN	Date de transaction
KBCBANK	EUR	2.085.000,00	8.560.697,26	09.12.2009
EQLISWAP	PLN	21.611.157,00	21.611.157,00	09.12.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2009 - 12	0,00	215.418,00	0,00	3.173,00	0,00	212.245,00	212.245,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
2009 - 12	0,00	21.541.800,00		0,00			313.049,33

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)						
	Du compartiment			D'une part			
				Cap.	Dis.		
2009 - 12		21.280.636,61		0,00			100,26

2.4.5 RETURNS

Les rendements cumulés sont indiqués pour autant qu'ils se rapportent à une période d'au moins un an.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE)

Pas d'application.

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Emerging Forex 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB EMERGING FOREX 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 30 septembre 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 29 avril 2011

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de l'évolution d'un Panier de 5 cours de change (comme défini ci-après). A l'Echéance la plus-value éventuelle est déterminée par la performance du Panier Optimal de 3 cours de change, comme défini ci-dessous. 100% de la hausse éventuelle de ce Panier Optimal (= *Valeur Finale du Panier Optimal moins Valeur de Départ du Panier Optimal*) divisée par *Valeur de Départ du Panier Optimal*), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale.

ECHEANCE: vendredi 29 avril 2011 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

Panier Optimal: le Panier Optimal est composé par les 3 cours de change les plus performants du Panier Applicable, pondérés également, sur base de la formule suivante: (*Valeur Finale d'un Cours moins Valeur de Départ d'un Cours*) divisée par *Valeur de Départ d'un Cours*.

Valeur de Départ d'un Cours: la moyenne des Fixings du cours de change des dix premiers Jours d'Evaluation à partir de mardi 7 octobre 2008 (ce jour inclus).

Valeur Finale d'un Cours: la moyenne des Fixings du cours de change des dix derniers Jours d'Evaluation de mars 2011.

Valeur de Départ du Panier Optimal: la moyenne pondérée de la Valeur De Départ des Cours du Panier Optimal

Valeur Finale du Panier Optimal: la moyenne pondérée de la Valeur Finale des Cours du Panier Optimal

FIXING :

Pour les cours de change dans le Panier, le cours de change comme calculé et annoncé quotidiennement par la Banque Centrale pertinente (ou son successeur légal) (comme indiqué dans le Panier ci-dessous)

JOUR D'EVALUATION :

Pour chaque cours de change du Panier, un jour auquel la Banque Centrale du pays pertinent (comme indiqué dans le Panier ci-dessous) calcule et annonce le Cours du cours de change.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

L'exemple suivant illustre les objectifs de placement décrits ci-dessus. L'exemple se fonde sur une durée de 2 ans et 6 mois et un panier de 5 cours de change ayant chacune un Cours de 100 dans la détermination de la Valeur de Départ. A l'Echéance la plus-value éventuelle est déterminée par la performance du Panier Optimal composé par les 3 cours de change avec les meilleures performances et via une égale pondération. Cette plus-value éventuelle est versée à l'échéance au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10 CZK. Des performances négatives du Panier Optimal ne sont pas prises en compte.

Exemple :

	Valeur Finale du cours de change 1	Valeur Finale du cours de change 2	Valeur Finale du cours de change 3	Valeur Finale du cours de change 4	Valeur Finale du cours de change 5	Calculation	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	100	124	120	110	122	$100\% * (24\% + 22\% + 20\%) / 3 = 22\%$	$10 + 22\% * 10 = 12.2 \text{ CZK}$ (rendement actuel : 8.27%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	90	114	110	112	103	$100\% * (14\% + 12\% + 10\%) / 3 = 12\%$	$10 + 12\% * 10 = 11.2 \text{ CZK}$ (rendement actuel : 4.63%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	80	95	92	91	82	$100\% * ((-5\%) + (-8\%) + (-9\%)) / 3 = 0\% (*)$	$10 + 0\% * 10 = 10 \text{ CZK}$ (rendement actuel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre du cours de change, son nom et le Banque Centrale qui publie le cours de change dans le Panier.

1	EUR/RUB (EUR par RUB)*	voir ci-dessous*	Banque Central Européenne
2	EUR/BRL (EUR par BRL)**	voir ci-dessous**	Banque Central Européenne
3	EUR/TRY (EUR par TRY)***	voir ci-dessous***	Banque Central Européenne
4	EUR/IDR (EUR par IDR)****	voir ci-dessous****	Banque Central Européenne
5	EUR/INR (EUR par INR)*****	voir ci-dessous*****	Banque Nationale de l'Inde

***EUR/RUB (EUR par RUB) : L' INVERSE** du cours de change RUB / EUR (RUB par EUR)

Foreign Exchange Fixing comme publié par la Banque Central Européenne

(Official ECB RUB Foreign Exchange Fixings (Bloomberg: EUCFRUB))

RUB = le roeble russe

****EUR/BRL (EUR par BRL) : L' INVERSE** du cours de change BRL / EUR (BRL par EUR)

Foreign Exchange Fixing comme publié par la Banque Central Européenne

(Official ECB BRL Foreign Exchange Fixings (Bloomberg: EUCFBRL))

BRL = le réal brésilien

*****EUR/TRY (EUR par TRY) : L' INVERSE** du cours de change TRY / EUR (TRY par EUR)

Foreign Exchange Fixing comme publié par la Banque Central Européenne

(Official ECB TRY Fixing Rates (Bloomberg: EUCFTRY))

TRY = la lire turque

******EUR/IDR (EUR par IDR) : L' INVERSE** du cours de change IDR / EUR (IDR par EUR)

Foreign Exchange Fixing comme publié par la Banque Central Européenne

(Official ECB IDR Foreign Exchange Fixings (Bloomberg: EUCFIDR))

IDR = la roupie indonésienne

*******EUR/INR (EUR par INR) : L' INVERSE** du cours de change INR / EUR (INR par EUR)

Foreign Exchange Fixing comme publié par la Banque Nationale de l'Inde

(Official RBI Reference Rate EUR (Bloomberg: INRRRTEU))

INR = la roupie indienne

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
BRL versus EUR	23,7883
IDR versus EUR	14,7874
INR versus EUR	19,4206
RUB versus EUR	16,3385
TRY versus EUR	17,8677
Total	92,20

Evolution de l'indice ou basket

Indice: **BASKET**

30/12/2008: **85,34**

30/06/2009: **89,33**

30/12/2009: **92,20**

Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment: **8,04%**

Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment: **3,21%**

Indice au départ du compartiment: **100,00**

Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance: **10,00**

Monnaie locale: **CZK**

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: II

Classe de risque au lancement: II

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	143.858.446,40	141.796.483,38
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	134.992.574,84	136.261.565,84
F. Instruments financiers dérivés		
j) Sur devises		
Contrats de swap (+/-)	4.598.537,60	2.486.099,80
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	875.609,78	2.682.312,57
B. Avoirs bancaires à terme	3.370.775,10	430.175,40
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	31.762,25	4.036,63
C. Charges à imputer (-)	-10.813,17	-67.706,86
TOTAL CAPITAUX PROPRES	143.858.446,40	141.796.483,38
A. Capital	136.750.090,10	142.627.275,50
B. Participations au résultat	4.480,00	138,00
D. Résultat de l'exercice	7.103.876,30	-830.930,12

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	137.269.779,00	142.879.299,00
---	----------------	----------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	4.848.667,76	-4.350.282,60
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	599,70	175,40
H. Positions et opérations de change		
a) Instruments financiers dérivés		
Contrats de swap	2.045.123,56	2.486.099,80
b) Autres positions et opérations de change	-768,24	4.846,53
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	4.049.593,16	1.305.149,84
b) Dépôts et liquidités	346.329,07	102.513,45
C. Intérêts d'emprunts (-)	-83,86	
D. Contrats de swap (+/-)	-2.921.959,52	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	50.419,10	1.900,67
IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,12	0,12
B. Charges financières (-)	-22.154,45	-531,20
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.763,10	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-1.117.750,05	-295.961,90
b) Gestion administrative et comptable	-70.491,55	-3.512,71
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-27.230,24	-3.256,35
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-245,21	
H. Services et biens divers (-)	-59.191,41	-10.364,31
J. Taxes	-43,44	
K. Autres charges (-)	-10.174,86	-67.706,86
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	210.253,52	1.028.230,75
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	7.103.876,30	-830.930,12
VII. Résultat de l'exercice	7.103.876,30	-830.930,12

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	7.108.356,30	-830.792,12
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	7.103.876,30	-830.930,12
	4.480,00	138,00
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-7.108.356,30	830.792,12

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB EMERGING FOREX 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	13.500.000,00	CZK	98,936	13.499.257,49		9,67	9,38
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	13.500.000,00	CZK	98,936	13.499.257,49		9,67	9,38
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	13.500.000,00	CZK	98,936	13.499.257,49		9,67	9,38
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	13.500.000,00	CZK	98,936	13.499.257,49		9,67	9,39
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	6.750.000,00	CZK	98,936	6.749.628,74		4,84	4,69
Total des obligations				134.992.574,84		96,71	93,84
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	137.269.779,00	CZK	3,350	4.598.537,60		3,29	3,20
Total swaps				4.598.537,60		3,29	3,20
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				139.591.112,44		100,00	97,03
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	431.963,83	CZK	1,000	431.963,83			0,30
KBC GROUP EURO	16.801,59	EUR	1,000	443.645,95			0,31
Total compte à vue				875.609,78			0,61
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	3.370.000,00	CZK	100,023	3.370.775,10			2,34
Total comptes à terme				3.370.775,10			2,34
TOTAL LIQUIDITES				4.246.384,88			2,95

AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		31.762,25			0,02
Frais provisionnés		CZK		-10.813,17			-0,01
TOTAL AUTRES				20.949,08			0,02
TOTAL DE L'ACTIF NET				143.858.446,40			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	137.269.779,00	137.269.779,00	15.05.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Années		Souscriptions		Remboursements		Fin de période
			Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	
2008 - 12	14.266.778,00		0,00		4.050,00	0,00	14.262.728,00
2009 - 12		0,00		0,00	505.608,00	0,00	13.757.120,00
							13.757.120,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Années			Souscriptions		Remboursements	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		
2008 - 12		142.667.630,00		0,00		40.216,50	0,00
2009 - 12		0,00		0,00		5.041.913,28	0,00

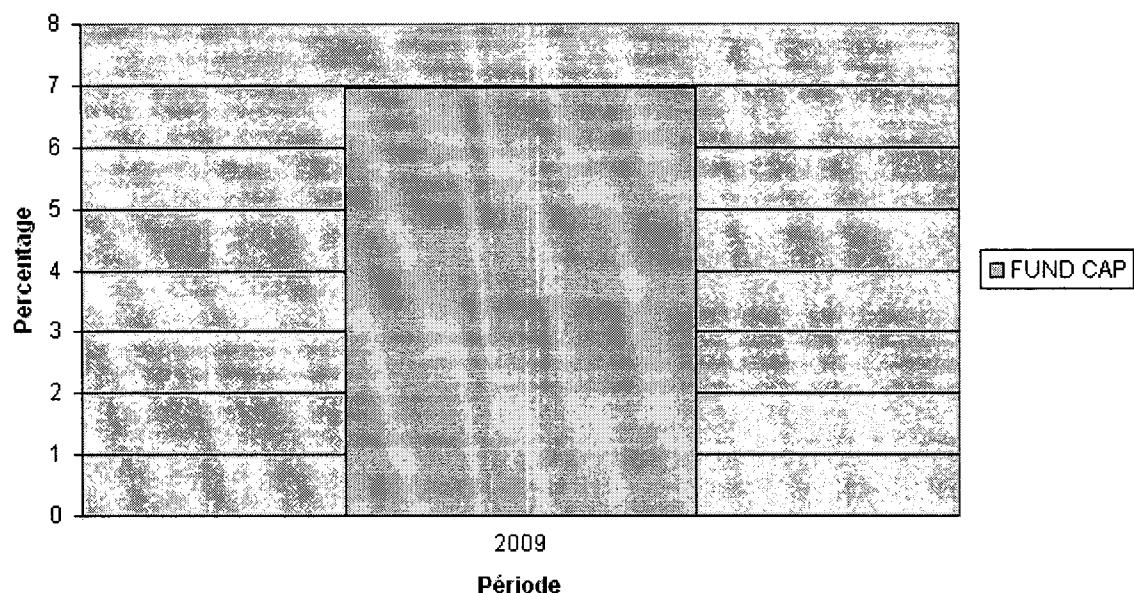
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Années		Du compartiment		D'une part
			Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12			141.796.483,38		9,94
2009 - 12			143.858.446,40		10,46

2.4.5 RETURNS

BE0948360889

HOR.CSOB EMERGING FOREX 1 - CAP:

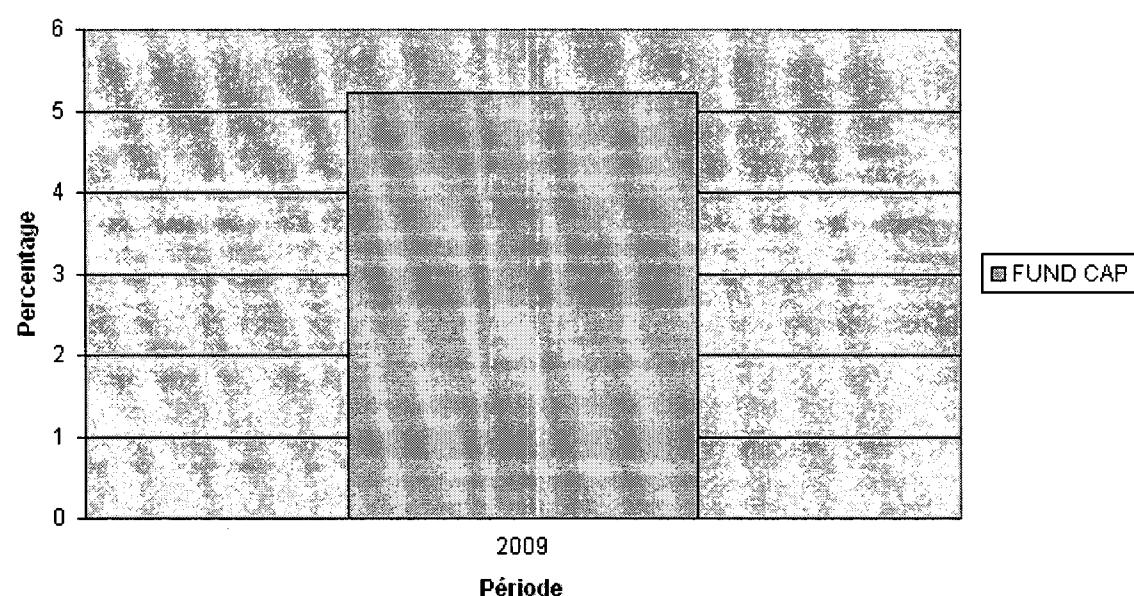
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948360889

HOR.CSOB EMERGING FOREX 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948360889	EUR	6.98%								30/09/2008	-0.77%
CAP	BE0948360889	CZK	5.23%								30/09/2008	3.66%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 0.935%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Europe Lookback 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB EUROPE LOOKBACK 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 3 octobre 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 9 mai 2014

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coincident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle d'un panier de 30 actions d'entreprises européennes (comme défini ci-après), par le biais d'une structure "Best Timing".

Cette Structure Best Timing implique que pour le calcul de la valeur d'inventaire à l'Echéance il est tenu compte de la valeur de souscription initiale d'une part et de l'évolution du panier de l'autre part et ceci en prenant en compte la Valeur de Départ Minimale. 80% de la hausse éventuelle (= **(Valeur Finale moins Valeur de Départ Minimale) divisée par Valeur de Départ**) est prise en compte avec un maximum de 55% (rendement actuariel: 8.15% avant frais et impôts).

La Valeur de Départ Minimale est le plus bas d'une part de la Valeur de Départ et d'autre part de la valeur du panier la plus basse constatée durant les Jours d'Observation Initiaux. Elle est toujours inférieure ou égale à la Valeur de Départ. En conséquence l'investisseur a intérêt à ce que le panier diminue pendant la période initiale de la durée du compartiment (notamment aux Jours d'Observation Initiaux), étant donné que le cours le plus bas constaté pendant les Jours d'Observation Initiaux et la Valeur de Départ est pris en compte pour calculer la hausse éventuelle du panier.

ECHEANCE: vendredi 9 mai 2014 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: la valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du vendredi 10 octobre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: la valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 18 mois avant l'Echéance, plus précisément de novembre 2012 à avril 2014 (ce mois inclus).

VALEUR DE DÉPART MINIMALE: Le plus bas d'une part de la Valeur de Départ et d'autre part de la valeur du panier la plus basse pour tous les Jours d'Observation Initiaux.

JOURS D'OBSERVATION INITIAUX: le premier Jour d'Evaluation de chaque mois du mois de novembre 2008 (ce mois inclus) jusqu'au mois de avril 2009 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 5 ans et 6 mois qui verse à l'Echéance 80% de la hausse éventuelle (= (Valeur Finale moins Valeur de Départ Minimale) divisée par Valeur de Départ) au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale (égale à 10 CZK). La plus-value maximale est de 60%. La Valeur de Départ du panier est égale à 100.

	Valeur de Départ du Panier	Valeur Vinale de Panier	Valeur de Départ Minimale	Plus-Value pertinente	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	100	150	60	80% * (150-60)/100 = 60%	10 + 60% * 10 = 16 CZK (rendement actuel : 8.92% avant frais et impôts)
Scénario Neutre	100	120	90	80% * (120-90)/100 = 24%	10 + 24% * 10 = 12.4 CZK (rendement actuel : 3.98% avant frais et impôts)
Scénario Négatif	100	60	80	80% * (60-80)/100 = 0% (*)	10 + 0% * 10 = 10 CZK (rendement actuel : 0% avant frais et impôts)

(*) Performances négatives ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	AKZO NOBEL	AKZA NA Equity	Amsterdam	3.00%
2	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	3.00%
3	BAYER	BAY GY Equity	Frankfurt	3.00%
4	BRITISH SKY BROADCASTING GRO	BSY LN Equity	London	3.00%
5	COMPASS GROUP PLC	CPG LN Equity	London	3.00%
6	DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	DAI GY Equity	Frankfurt	4.00%
7	DANONE	BN FP Equity	Paris	4.00%
8	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	5.00%
9	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	London	3.00%
10	ENI SPA	ENI IM Equity	Milan	4.00%
11	FORTIS	FORB BB Equity	Brussels	3.00%
12	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	5.00%
13	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.00%
14	KONINKLIJKE KPN NV	KPN NA Equity	Amsterdam	3.00%
15	LAFARGE SA	LG FP Equity	Paris	3.00%
16	MEDIOBANCA SPA	MB IM Equity	Milan	3.00%
17	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	MUV2 GY Equity	Frankfurt	3.00%
18	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Zurich	3.00%
19	NOVARTIS AG-REG	NOVN VX Equity	Zurich	4.00%
20	PPR	PP FP Equity	Paris	2.00%
21	REED ELSEVIER NV	REN NA Equity	Amsterdam	3.00%
22	RWE AG	RWE GY Equity	Frankfurt	3.00%
23	SWISS RE-REG	RUKN VX Equity	Zurich	4.00%
24	SWISSCOM AG-REG	SCMN VX Equity	Zurich	5.00%
25	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
26	TOTAL SA	FP FP Equity	Paris	3.00%
27	UNILEVER NV-CVA	UNA NA Equity	Amsterdam	2.00%
28	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	4.00%
29	VOLVO AB-B SHS	VOLVB SS Equity	Stockholm	3.00%
30	WOLTERS KLUWER	WKL NA Equity	Amsterdam	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action concerne une entreprise européenne et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumises à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
AKZO NOBEL	4,8344
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	3,8724
BAYER AG	4,0012
BRITISH SKY BROADCASTING GRO	4,4141
COMPASS GROUP PLC	4,8226
DAIMLER CHRYSLER	5,9045
DANONE	4,2093
DEUTSCHE POST AG-REG	6,1413
DIAGEO PLC	3,7672
ENI SPA	4,5770
FORTIS (BRUSSELS)	7,7074
INTESA SANPAOLO	5,0813
KBC GROEP NV	2,5347
KONINKLIJKE KPN NV	3,7186
LAFARGE SA	3,5965
MEDIOBANCA SPA	3,0409
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3,5286
NESTLE SA-REG	3,4905
NOVARTIS AG-REG	4,0615
PPR	3,7562
REED ELSEVIER NV	2,7995
RWE AG	3,4544
SWISS RE-REG	4,5100
SWISSCOM AG-REG	5,8900
TELEFONICA SA	3,9178
TOTAL SA	3,6725
UNILEVER NV-CVA	2,4701
VIVENDI	4,0730
VOLVO AB-B SHS	4,0291
WOLTERS KLUWER	3,4584
Total	125,34

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	100,82
30/06/2009:	98,98
30/12/2009:	125,33
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	24,31%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	26,62%
Indice au départ du compartiment:	82,08
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

Modifications du panier depuis le lancement du compartiment

Date	SORTIE	ENTREE	Remarque
30/04/2009	GROUPE DANONE	DANONE	Changement de dénomination

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	349.016.057,94	296.126.115,95
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	281.984.489,76	280.309.506,96
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	56.930.383,17	10.016.761,85
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	4.086.401,22	4.981.022,06
B. Avoirs bancaires à terme	6.261.439,80	950.389,50
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	59.000,49	8.655,56
C. Charges à imputer (-)	-305.656,50	-140.219,98
TOTAL CAPITAUX PROPRES	349.016.057,94	296.126.115,95
A. Capital	290.915.039,89	293.520.056,02
B. Participations au résultat	16.026,19	-7.384,95
D. Résultat de l'exercice	58.084.991,86	2.613.444,88

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	284.509.661,00	296.353.901,00
---	----------------	----------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A. Obligations et autres titres de créance		
a) Obligations	10.553.842,28	-9.344.394,24
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	48.544.573,17	10.016.761,85
G. Crédances, dépôts, liquidités et dettes	1.050,30	389,50
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-28.430,11	12.021,25
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	8.945.833,32	2.655.566,32
b) Dépôts et liquidités	298.487,42	152.523,48
C. Intérêts d'emprunts (-)	-147,11	
D. Contrats de swap (+/-)	-5.803.150,28	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	51.950,47	14.873,29
IV. Coûts d'exploitation		
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,36	-0,12
B. Charges financières (-)	-45.442,32	-531,20
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.763,13	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-3.802.561,02	-718.816,87
b) Gestion administrative et comptable	-157.757,28	-7.099,85
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-50.376,17	-6.722,45
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-477,53	
H. Services et biens divers (-)	-111.258,85	-20.906,10
J. Taxes	-279.457,37	
K. Autres charges (-)	-24.923,57	-140.219,98
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-986.043,78	1.928.666,52
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	58.084.991,86	2.613.444,88
VII. Résultat de l'exercice	58.084.991,86	2.613.444,88

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	58.101.018,05	2.606.059,93
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	58.084.991,86	2.613.444,88
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	16.026,19	-7.384,95
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-58.101.018,05	-2.606.059,93

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB EUROPE LOOKBACK 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'entreprises privées							
<u>Irlande</u>							
AMETHYST STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	28.200.000,00	CZK	98,936	28.198.448,97		8,32	8,08
BEECHWOOD STRUCTURED FIN PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	28.200.000,00	CZK	98,936	28.198.448,97		8,32	8,08
BROOKFIELDS CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	28.200.000,00	CZK	98,936	28.198.448,97		8,32	8,08
EPERON FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	28.200.000,00	CZK	98,936	28.198.448,97		8,32	8,08
ESPACCIO SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
GREENSTREET STRUCT. FIN. PROD. PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
NIMROD CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
OPAL FINANCIAL PRODUCTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
PROFILE FINANCE PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
RECOLTE SECURITIES PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
SILVERSTATE FIN INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
VESPUCCI STRUCTURED FIN PROD 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
VIGADO CAPITAL PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
VOYCE INVESTMENTS PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
WATERFORD CAPITAL INC PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10 %	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
WAVES FINANCIAL INV PLC 6P-10 10/07-10/01 3.10%	14.100.000,00	CZK	98,936	14.099.224,49		4,16	4,04
Total des obligations				281.984.489,76		83,20	80,79
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	284.509.661,00	CZK	20,010	56.930.383,17		16,80	16,31
Total swaps				56.930.383,17		16,80	16,31
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				338.914.872,93		100,00	97,11
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	3.937.788,88	CZK	1,000	3.937.788,88			1,13
KBC GROUP EURO	5.628,19	EUR	1,000	148.612,34			0,04
Total compte à vue				4.086.401,22			1,17
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	6.260.000,00	CZK	100,023	6.261.439,80			1,79
Total comptes à terme				6.261.439,80			1,79
TOTAL LIQUIDITES				10.347.841,02			2,97

AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		59.000,49			0,02
Frais provisionnés		CZK		-305.656,50			-0,09
TOTAL AUTRES				-246.656,01			-0,07
TOTAL DE L'ACTIF NET				349.016.057,94			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	284.509.661,00	284.509.661,00	06.10.2008

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Années	Souscriptions		Remboursements		Fin de période	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Total
2008 - 12	29.500.000,00	0,00	147.699,00	0,00	29.352.301,00	0,00	29.352.301,00
2009 - 12	0,00	0,00	468.111,00	0,00	28.884.190,00	0,00	28.884.190,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)					
	Années	Souscriptions		Remboursements		
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	
2008 - 12	295.000.000,00		0,00	1.487.328,93		0,00
2009 - 12		0,00		5.195.049,87		0,00

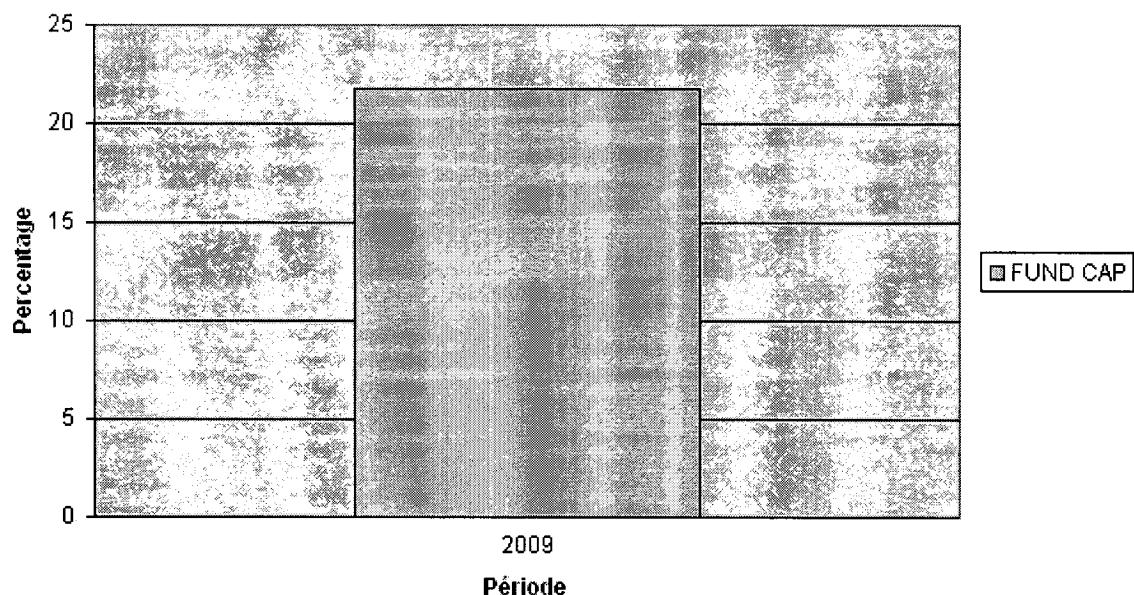
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Années	Du compartiment			
		D'une part			
		Cap.	Dis.		
2008 - 12		296.126.115,95		10,09	0,00
2009 - 12		349.016.057,94		12,08	0,00

2.4.5 RETURNS

BE0948384152

HOR.CSOB EUROPE LOOKBACK 1 - CAP:

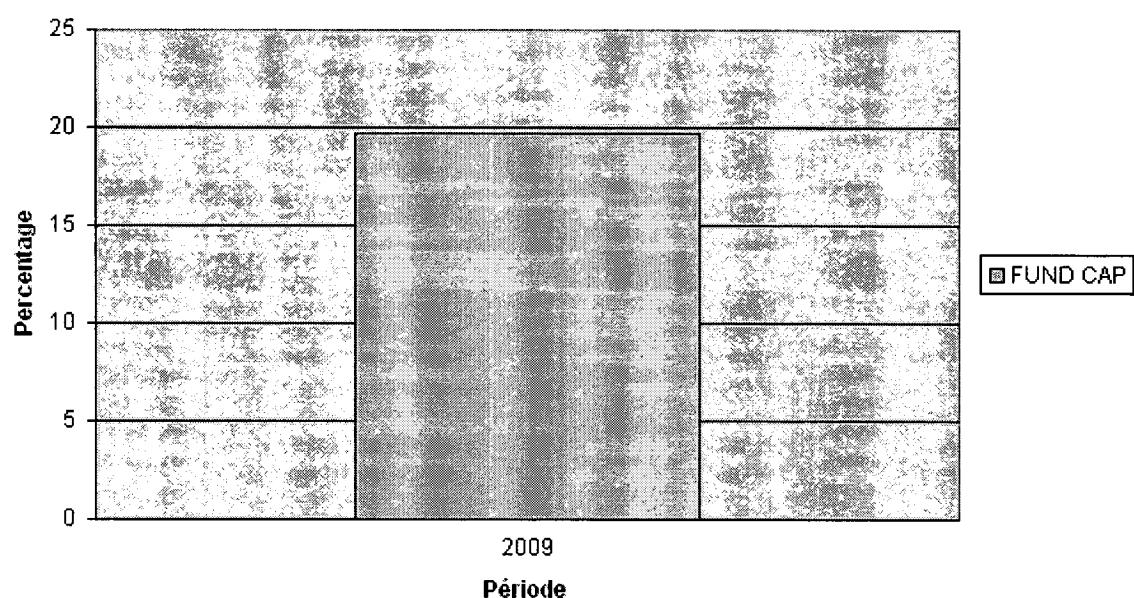
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948384152

HOR.CSOB EUROPE LOOKBACK 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948384152	EUR	21.72%								03/10/2008	11.41%
CAP	BE0948384152	CZK	19.72%								03/10/2008	16.42%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ {[1 / X]} - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ {[1 / F]} - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D
avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine n^{ème} de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.446%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009**SOMMAIRE**

- 2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Svetovy Lookback 3
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 3

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 31 octobre 2008

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 30 mai 2014

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle d'un panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé (comme défini ci-après), par le biais d'une structure "Best Timing".

Cette Structure Best Timing implique que pour le calcul de la valeur d'inventaire à l'Echéance il est tenu compte de la valeur de souscription initiale d'une part et de l'évolution du panier de l'autre part et ceci en prenant en compte la Valeur de Départ Minimale. 70% de la hausse éventuelle (= (*Valeur Finale moins Valeur de Départ Minimale*) divisée par *Valeur de Départ*) est prise en compte sans maximum .

La Valeur de Départ Minimale est le plus bas d'une part de la Valeur de Départ et d'autre part de la valeur du panier la plus basse constatée durant les Jours d'Observation Initiaux. Elle est toujours inférieure ou égale à la Valeur de Départ. En conséquence l'investisseur a intérêt à ce que le panier diminue pendant la période initiale de la durée du compartiment (notamment aux Jours d'Observation Initiaux), étant donné que le cours le plus bas constaté pendant les Jours d'Observation Initiaux et la Valeur de Départ est pris en compte pour calculer la hausse éventuelle du panier.

ECHEANCE: vendredi 30 mai 2014 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: la valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du vendredi 7 novembre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: la valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 18 mois avant l'Echéance, plus précisément de novembre 2012 à avril 2014 (ce mois inclus) .

VALEUR DE DÉPART MINIMALE: Le plus bas d'une part de la Valeur de Départ et d'autre part de la valeur du panier la plus basse pour tous les Jours d'Observation Initiaux.

JOURS D'OBSERVATION INITIAUX: le premier Jour d'Evaluation de chaque mois du mois de novembre 2008 (ce mois inclus) jusqu'au mois de avril 2009 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 5 ans et 6 mois qui verse à l'Echéance 85% de la hausse éventuelle (= (Valeur Finale moins Valeur de Départ Minimale) divisée par Valeur de Départ) au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale (égale à 10 CZK). La Valeur de Départ du panier est égale à 100.

	Valeur de Départ du Panier	Valeur Vocale de Panier	Valeur de Départ Minimale	Plus-Value pertinente	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	100	130	60	85% * (150-80)/100 = 42.5%	10 + 42.5% * 10 = 14.25 CZK (rendement actuariel : 6.65% avant frais et impôts)
Scénario Neutre	100	110	90	85% * (110-90)/100 = 17%	10 + 17% * 10 = 11.7 CZK (rendement actuariel : 2.89% avant frais et impôts)
Scénario Négatif	100	60	80	85% * (60-80)/100 = 0% (*)	10 + 0% * 10 = 10 CZK (rendement actuariel : 0% avant frais et impôts)

(*) Performances négatives ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	CADBURY PLC	CBRY LN Equity	London	6.00%
2	CAMPBELL SOUP CO	CPB UN Equity	New York	2.50%
3	COMPASS GROUP PLC	CPG LN Equity	London	2.50%
4	DAI NIPPON PRINTING CO LTD	7912 JT Equity	Tokyo	2.50%
5	HANG SENG BANK LTD	11 HK Equity	Hong Kong	3.00%
6	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	HMB SS Equity	Stockholm	2.50%
7	HONG KONG & CHINA GAS	3 HK Equity	Hong Kong	3.00%
8	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.50%
9	KONINKLIJKE KPN NV	KPN NA Equity	Amsterdam	2.50%
10	LINDE AG	LIN GY Equity	Frankfurt	2.50%
11	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	5.00%
12	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Zurich	4.50%
13	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	9432 JT Equity	Tokyo	5.00%
14	NOVARTIS AG-REG	NOVN VX Equity	Zurich	4.00%
15	PITNEY BOWES INC	PBI UN Equity	New York	1.50%
16	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	ROG VX Equity	Zurich	5.00%
17	ROYAL BANK OF CANADA	RY CN Equity	Toronto	4.00%
18	SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	SSE LN Equity	London	4.00%
19	SHARP CORP	6753 JT Equity	Tokyo	4.00%
20	SUN LIFE FINANCIAL INC	SLF CN Equity	Toronto	3.00%
21	SWIRE PACIFIC LTD 'A'	19 HK Equity	Hong Kong	3.00%
22	SWISSCOM AG-REG	SCMN VX Equity	Zurich	5.00%
23	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.00%
24	TELUS CORP	T CN Equity	Toronto	2.50%
25	TORONTO-DOMINION BANK	TD CN Equity	Toronto	2.00%
26	TRANSALTA CORP	TA CN Equity	Toronto	2.50%
27	VOLVO AB-B SHS	VOLVB SS Equity	Stockholm	3.00%
28	WESFARMERS LIMITED	WES AU Equity	Sydney	2.50%
29	WISCONSIN ENERGY CORP	WEC UN Equity	New York	3.00%
30	XCEL ENERGY INC	XEL UN Equity	New York	3.00%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
CADBURY PLC	8,8097
CAMPBELL SOUP CO	2,2969
COMPASS GROUP PLC	4,2688
DAI NIPPON PRINTING CO LTD	2,7822
HANG SENG BANK LTD	3,6646
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	3,7697
HONG KONG & CHINA GAS	4,3540
KBC GROEP NV	3,9533
KONINKLIJKE KPN NV	2,8295
LINDE AG	3,3882
NATIONAL GRID PLC	4,7579
NESTLE SA-REG	4,9835
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	4,2206
NOVARTIS AG-REG	3,8996
PITNEY BOWES INC	1,4461
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	5,2253
ROYAL BANK OF CANADA	5,1085
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	3,9024
SHARP CORP	6,8186
SUN LIFE FINANCIAL INC	3,5687
SWIRE PACIFIC LTD 'A'	5,8253
SWISSCOM AG-REG	5,7874
TELEFONICA SA	3,9395
TELUS CORP	2,2096
TORONTO-DOMINION BANK	2,4752
TRANSALTA CORP	2,5611
VOLVO AB-B SHS	5,1466
WESFARMERS LIMITED	4,2447
WISCONSIN ENERGY CORP	3,6420
XCEL ENERGY INC	3,6531
Total	123,53

Evolution de l'indice ou basket

	Indice: BASKET
30/12/2008:	99,44
30/06/2009:	103,15
30/12/2009:	123,53
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	24,23%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	19,76%
Indice au départ du compartiment:	87,67
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	84.280.599,76	74.497.750,14
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	10.682.751,19	2.033.634,64
IV. Crédances et dettes à un an au plus		
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-112.464,00	
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	478.567,88	1.371.979,59
B. Avoirs bancaires à terme	72.797.652,50	70.742.372,20
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	510.201,31	384.275,11
C. Charges à imputer (-)	-76.109,12	-34.511,40
TOTAL CAPITAUX PROPRES	84.280.599,76	74.497.750,14
A. Capital	76.352.324,31	72.201.110,00
B. Participations au résultat	709,62	1.900,00
D. Résultat de l'exercice	7.927.565,83	2.294.740,14

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	73.929.074,00	70.612.314,00
---	---------------	---------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	8.567.855,93	2.033.634,64
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	-14.719,70	22.372,20
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-7.161,89	1.435,12
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
b) Dépôts et liquidités	1.547.600,62	390.912,15
C. Intérêts d'emprunts (-)	-14.939,43	
D. Contrats de swap (+/-)	-1.267.104,95	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	96.296,99	21.147,00
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-74.436,15	-19.418,80
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.830,00	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-733.103,72	-118.652,92
b) Gestion administrative et comptable	-39.883,62	-1.223,35
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-12.225,91	-830,72
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-71,53	
H. Services et biens divers (-)	-37.907,64	-123,78
J. Taxes	-67.485,37	
K. Autres charges (-)	-8.317,80	-34.511,40
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-618.408,51	237.298,18
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	7.927.565,83	2.294.740,14
VII. Résultat de l'exercice	7.927.565,83	2.294.740,14

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	7.928.275,45	2.296.640,14
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	7.927.565,83	2.294.740,14
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	709,62	1.900,00
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-7.928.275,45	-2.296.640,14

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB SVETOVY LOOKBACK 3

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	73.929.074,00	CZK	14,450	10.682.751,19		100,00	12,68
Total swaps				10.682.751,19		100,00	12,68
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				10.682.751,19		100,00	12,68
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	339.138,42	CZK	1,000	339.138,42			0,40
KBC GROUP EURO	5.280,42	EUR	1,000	139.429,46			0,17
Total compte à vue				478.567,88			0,57
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.950 %	8.620.000,00	CZK	100,023	8.621.982,60			10,23
<u>France</u>							
BNP PARIBAS 10/07-08/01/10 BNP 1.400 %	13.330.000,00	CZK	100,009	13.331.199,70			15,82
<u>Irlande</u>							
UNICREDITO ITALIANO BANK PLC 10/07-08/01/10 UNIITABA 2.000 %	10.850.000,00	CZK	100,024	10.852.604,00			12,88
<u>Japon</u>							
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 10/07- 08/01/10 SUMBK 1.600 %	13.330.000,00	CZK	100,014	13.331.866,20			15,82
<u>Royaume-Uni</u>							
STANDARD CHARTERED 10/07-08/01/10 STANDCHA 0,780 %	13.330.000,00	CZK	99,994	13.329.200,20			15,82
<u>Slovakie</u>							
CALYON BANK 10/07-08/01/10 CALYON 1.250 %	13.330.000,00	CZK	100,006	13.330.799,80			15,82
Total comptes à terme				72.797.652,50			86,38
TOTAL LIQUIDITES				73.276.220,38			86,94
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS							
Dettes							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK A PAYER	-112.464,00	CZK	1,000	-112.464,00			-0,13
Total dettes				-112.464,00			-0,13
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-112.464,00			-0,13

AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		510.201,31			0,61
Frais provisionnés		CZK		-76.109,12			-0,09
TOTAL AUTRES				434.092,19			0,52
TOTAL DE L'ACTIF NET				84.280.599,76			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	73.929.074,00	73.929.074,00	16.02.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	7.228.971,00	0,00	10.000,00	0,00	7.218.971,00	0,00	7.218.971,00
2009 - 12	560.481,00	0,00	362.664,00	0,00	7.416.788,00	0,00	7.416.788,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)					
	Souscriptions			Remboursements		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2008 - 12	72.303.710,00	0,00	0,00	100.700,00	0,00	0,00
2009 - 12	5.742.495,76	0,00	0,00	3.887.211,97	0,00	0,00

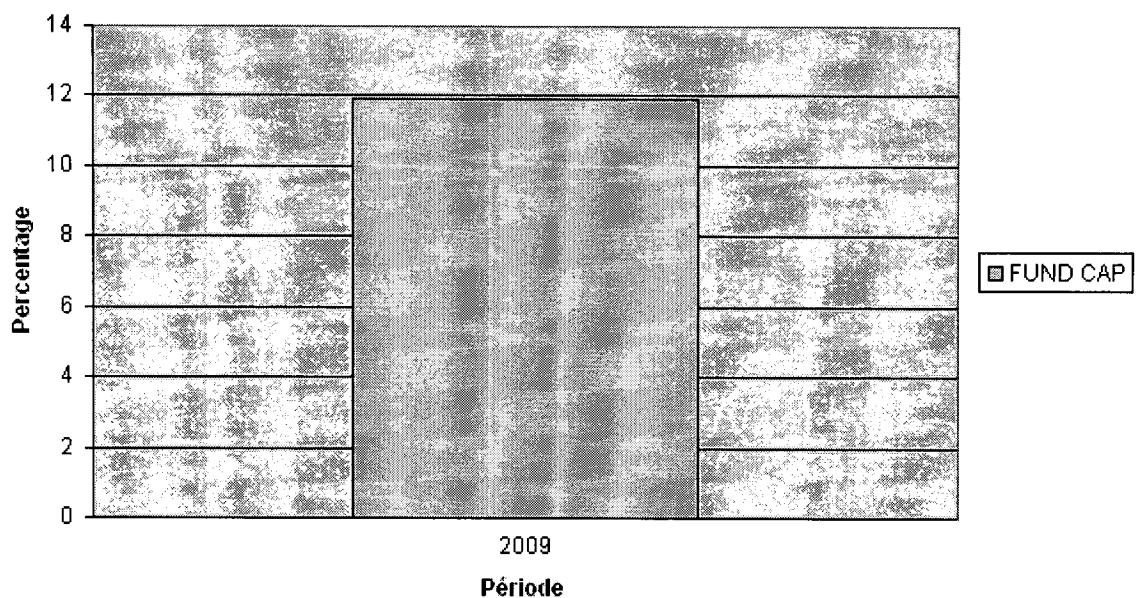
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment		D'une part		
			Cap.	Dis.	
2008 - 12		74.497.750,14	10,32	0,00	
2009 - 12		84.280.599,76	11,36	0,00	

2.4.5 RETURNS

BE0948385167

HOR.CSOB SVETOVOY LOOKBACK 3 - CAP:

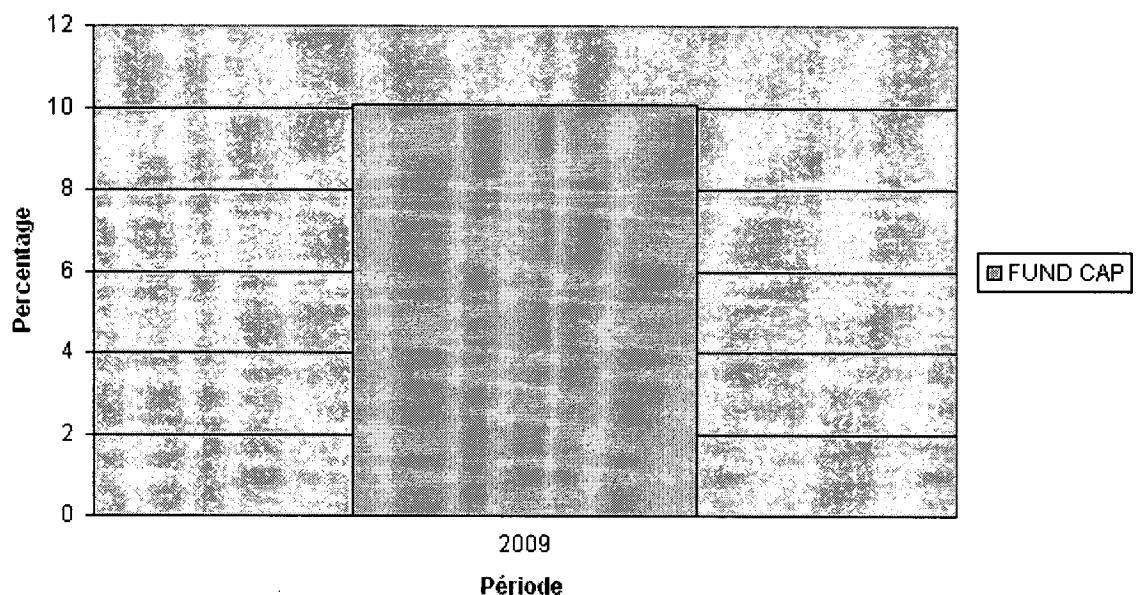
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948385167

HOR.CSOB SVETOVY LOOKBACK 3 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948385167	EUR	11.91%								31/10/2008	3.14%
CAP	BE0948385167	CZK	10.08%								31/10/2008	11.55%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine $n^{\text{ème}}$ de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.245%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Fix Upside Click 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB FIX UPSIDE CLICK 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 10 octobre 2008

Prix de lancement: 10 SKK

Date de l'échéance: 30 mars 2012

Monnaie: SKK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 SKK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle, en fonction de l'évolution d'un panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé, calculée sur base d'une **structure 'Fix Upside Cliquet'**.

Pour la première Période une plus-value de 5% est définitivement acquise à l'Echéance. Pour les Périodes suivantes, la hausse éventuelle de ce panier d'actions par Période par rapport à la valeur de départ du panier ((Valeur Finale de la Période du panier moins Valeur de Départ du panier) divisée par Valeur de Départ du panier) sera distribué à l'Echéance, étant toutefois entendu que pour déterminer la Valeur Finale de la Période des actions, il faut tenir compte du mode de calcul comme décrit sous "Valeur Finale par Période d'une action".

Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte. Le résultat par Période est de minimum 2.5 %.

Par conséquent, la plus-value finale acquise à l'Echéance est de minimum 10% (l'addition de 5% et les plus-values minimales à acquérir pour les autres Périodes) (rendement actuariel minimum 2.79%, avant frais et impôts).

ECHEANCE: vendredi 30 mars 2012 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: SKK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au SKK n'est pas pertinente.

PÉRIODES :

Période	Evolution par Période (avant impôts)
1) 10/2008 - 10/2009	5%

Période	Cours Final Période
2) 11/2009 - 10/2010	Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation de novembre 2010
3) 11/2010 - 02/2012	Pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation de mars 2012

VALEUR DE DÉPART D'UNE ACTION: pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des cinq premiers Jours d'Evaluation à partir de vendredi 17 octobre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE PAR PÉRIODE D'UNE ACTION*:

- Scénario 1: si le Cours Final Période d'une action est supérieur à la Valeur de Départ de cette action et quelle que soit cette différence, on portera en compte, pour la Valeur Finale par Période de cette action, une hausse de 8% par rapport à la Valeur de Départ de celle-ci pour la Période actuelle,
- Scénario 2: si le Cours Final Période d'une action est inférieur ou égal à la Valeur de Départ de cette action, on portera en compte, pour la Valeur Finale par Période de cette action, le Cours Final de celle-ci pour la Période actuelle.

(*) La hausse ou la baisse d'une action à la fin de chaque période sera toujours calculée par rapport à la valeur de départ de cette action comme décrit ci-dessus, qui est déterminée une seule fois et qui ne peut pas être changée, comme illustrée dans l'exemple ci-dessous.

VALEUR DE DÉPART DU PANIER : la moyenne pondérée de la Valeur de Départ des actions du panier.

VALEUR FINALE DE LA PÉRIODE DU PANIER : la moyenne pondérée de la Valeur Finale par Période des actions du panier.

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

L'exemple suivant illustre les objectifs de placement décrits ci-dessus. L'exemple se fonde sur une durée de 3.5 ans et un panier de 3 actions d'égale pondération ayant chacune un Cours de 100 dans la détermination de la Valeur de Départ.

La plus-value pour la première Période est fixe et égale à 5% (avant impôts). Pour les Périodes successives, à partir de la Période 2 , une plus-value variable est déterminée en fonction de la hausse éventuelle du panier d'actions.

En cas d'une hausse, même minime, éventuelle ($> 0\%$) par Période d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ, la contribution de cette action à la plus-value éventuelle du panier sera fixée à 8% pour la Période actuelle.

Néanmoins, en cas d'une baisse éventuelle ($\leq 0\%$) par Période d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ on compte la baisse de cette action pour déterminer la contribution de cette action à la valeur du panier pour la Période actuelle.

La plus-value par Période est de minimum 3%. La plus-value totale à l'échéance est la somme des plus-values des périodes respectives.

Exemple

Numéro Période	Valeur Finale par Période par Action	Action A	Action B	Action C	Calculation	Plus-value
1	Valeur Finale par Période 1 (*)	pas applicable	pas applicable	pas applicable	5% (fixe)	5.00%
2	Valeur Finale par Période 2 (*)	101 (8%)	106 (8%)	103 (8%)	(8%+8%+8%)/3= 8%	8.00%
3	Valeur Finale par Période 3 (*)	104 (8%)	110 (8%)	101 (8%)	(8%+8%+8%)/3= 8%	8.00%
	Valeur Totale acquise à l'Echéance					21%**

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) à la plus-value de la période considérée.

(**) Rendement actuariel: 5.59% avant frais et impôts

Scénario Neutre

Numéro Période	Valeur Finale par Période par Action	Action A	Action B	Action C	Calculation	Plus-value
1	Valeur Finale par Période 1 (*)	pas applicable	pas applicable	pas applicable	5% (fixe)	5.00%
2	Valeur Finale par Période 2 (*)	93 (-7%)	101 (8%)	103 (8%)	(-7%+8%+8%)/3= 3%	3.00%
3	Valeur Finale par Période 3 (*)	96 (-4%)	101 (8%)	103 (8%)	(-4%+8%+8%)/3= 4%	4.00%
	Valeur Totale acquise à l'Echéance					12%**

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) à la plus-value de la période considérée.

(**) Rendement actuariel: 3.29% avant frais et impôts

Scénario Négatif

Numéro Période	Valeur Finale par Période par Action	Action A	Action B	Action C	Calculation	Plus-value
1	Valeur Finale par Période 1 (*)	pas applicable	pas applicable	pas applicable	5% (fixe)	5.00%
2	Valeur Finale par Période 2 (*)	97 (-3%)	98 (-2%)	101 (8%)	(-3%-2%+8%)/3= 1%	3.00%
3	Valeur Finale par Période 3 (*)	98 (-2%)	101 (8%)	90 (-10%)	(-2%+8%-10%)/3= -1.3%	3.00%
	Valeur Totale acquise à l'Echéance					11%**

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action (Valeur Finale par Période d'une action) à la plus-value de la période considérée.

(**) Rendement actuariel: 3.02% avant frais et impôts

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse sur laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALTRIA GROUP INC	MO UN Equity	New York	3.3333%
2	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	3.3333%
3	BANK OF AMERICA CORP	BAC UN Equity	New York	3.3333%
4	BASF AG	BAS GY Equity	Frankfurt	3.3333%
5	BNP PARIBAS	BNP FP Equity	Paris	3.3333%
6	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	BATS LN Equity	London	3.3333%
7	BULGARI SPA	BUL IM Equity	Milan	3.3333%
8	CITIGROUP INC	C UN Equity	New York	3.3333%
9	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	SGO FP Equity	Paris	3.3333%
10	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	3.3333%
11	FORTIS	FORB BB Equity	Brussels	3.3333%
12	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	HMB SS Equity	Stockholm	3.3333%
13	HSBC HOLDINGS PLC	HSBA LN Equity	London	3.3333%
14	ING GROEP NV-CVA	INGA NA Equity	Amsterdam	3.3333%
15	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	3.3333%
16	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.3333%
17	KINGFISHER PLC	KGF LN Equity	London	3.3333%
18	KONINKLIJKE KPN NV	KPN NA Equity	Amsterdam	3.3333%
19	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	3.3333%
20	PFIZER INC	PFE UN Equity	New York	3.3333%
21	REED ELSEVIER NV	REN NA Equity	Amsterdam	3.3333%
22	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A SHS	RDSA LN Equity	London	3.3333%
23	RWE AG	RWE GY Equity	Frankfurt	3.3333%
24	SCHNEIDER ELECTRIC SA	SU FP Equity	Paris	3.3333%
25	SOCIETE GENERALE	GLE FP Equity	Paris	3.3333%
26	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.3333%
27	TELENET GROUP HOLDING NV	TNET BB Equity	Brussels	3.3333%
28	TNT NV	TNT NA Equity	Amsterdam	3.3333%
29	TOTAL SA	FP FP Equity	Paris	3.3333%
30	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	3.3333%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumises à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALTRIA GROUP INC	3,3714
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	4,4173
BANK OF AMERICA CORP	2,1418
BASF SE	5,9591
BNP PARIBAS	3,3294
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	4,2146
BULGARI SPA	3,4151
CITIGROUP INC	0,7840
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	5,1748
DEUTSCHE POST AG-REG	4,3392
FORTIS (BRUSSELS)	8,6632
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	4,8345
HSBC HOLDINGS PLC (LONDON)	3,3570
ING GROEP NV-CVA	3,5225
INTESA SANPAOLO	3,4651
KBC GROEP NV	3,0268
KINGFISHER PLC	6,9716
KONINKLIJKE KPN NV	3,9362
NATIONAL GRID PLC	3,3541
PFIZER INC	3,6092
REED ELSEVIER NV	2,9551
ROYAL DUTCH SHELL PLC-A (LONDON)	4,1655
RWE AG	3,7292
SCHNEIDER ELECTRIC SA	5,8572
SOCIETE GENERALE	3,6794
TELEFONICA SA	4,3297
TELENET GROUP HOLDING NV	5,7476
TNT NV	4,2388
TOTAL SA	3,9704
VIVENDI	3,3439
Total	123,90

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/12/2008:	94,48
30/06/2009:	95,84
30/12/2009:	123,90
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	31,14%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	29,28%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	11,00
Monnaie locale:	SKK

Fixings

Période	Date finale	Cap
1	31/10/2009	5,00%

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: II

Classe de risque au lancement: II

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	3.766.639,65	3.724.296,09
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	314.761,27	128.910,14
IV. Créances et dettes à un an au plus		
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-5.741,61	
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	17.600,62	3.100.021,13
B. Avoirs bancaires à terme	3.430.466,60	495.193,84
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	14.300,77	1.898,47
C. Charges à imputer (-)	-4.748,00	-1.727,49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.766.639,65	3.724.296,09
A. Capital	3.600.338,15	3.588.165,01
B. Participations au résultat	-12,10	-8,13
D. Résultat de l'exercice	166.313,60	136.139,21

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	3.481.872,50	3.631.271,69
---	--------------	--------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	197.653,67	128.910,14
G. Créditances, dépôts, liquidités et dettes	526,03	-59,43
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-0,08	-26,61
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
b) Dépôts et liquidités	62.634,78	16.690,00
C. Intérêts d'emprunts (-)	-5,80	
D. Contrats de swap (+/-)	-55.702,84	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	1.239,65	324,75
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-687,72	-932,66
C. Renumération due au dépositaire (-)	-250,00	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-29.704,91	-6.910,45
b) Gestion administrative et comptable	-1.893,74	-80,83
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-800,77	-41,88
G. Renumérations, charges sociales et pensions (-)	-6,90	
H. Services et biens divers (-)	-1.939,89	-6,31
J. Taxes	-3.017,11	
K. Autres charges (-)	-1.730,77	-1.727,50
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-31.866,02	7.315,11
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	166.313,60	136.139,21
VII. Résultat de l'exercice	166.313,60	136.139,21

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter	166.301,50	136.131,08
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	166.313,60	136.139,21
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	-12,10	-8,13
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-166.301,50	-136.131,08

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB Fix UPSIDE CLICK 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Swaps							
Belgique							
KBC SWAPS	104.894.891,00	SKK	9,040	314.761,27		100,00	8,36
Total swaps				314.761,27		100,00	8,36
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				314.761,27		100,00	8,36
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
Belgique							
KBC GROUP EURO	17.600,62	EUR	1,000	17.600,62			0,47
Total compte à vue				17.600,62			0,47
Comptes à terme							
Belgique							
KBC BANK NV 10/07-08/01/10 KBCBANK 1.179 %	420.000,00	EUR	100,021	420.088,20			11,15
Danemark							
DANSKE BK AS 10/07-08/01/10 DANSKEBK 0.480 %	660.000,00	EUR	100,004	660.026,40			17,52
France							
CSSE NAT DES CSSES D'EPARGNE ET PREV 10/07-08/01/10 CSNATCEP 0.830 %	660.000,00	EUR	100,013	660.085,80			17,53
Irlande							
UNICREDITO ITALIANO BANK PLC 10/07-08/01/10 UNIITABA 1.200 %	370.000,00	EUR	100,022	370.081,40			9,83
Japon							
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 10/07-08/01/10 SUMBK 0.950 %	660.000,00	EUR	100,016	660.105,60			17,53
Slovakie							
CALYON BANK 10/07-08/01/10 CALYON 0.800 %	660.000,00	EUR	100,012	660.079,20			17,52
Total comptes à terme				3.430.466,60			91,08
TOTAL LIQUIDITES				3.448.067,22			91,54
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS							
Dettes							
Belgique							
KBC GROUP EUR A PAYER	-5.741,61	EUR	1,000	-5.741,61			-0,15
Total dettes				-5.741,61			-0,15
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-5.741,61			-0,15
AUTRES							
Intérêts courrus		EUR		14.300,77			0,38

Frais provisionnés		EUR		-4.748,00			-0,13
TOTAL AUTRES				9.552,77			0,25
TOTAL DE L'ACTIF NET				3.766.639,65			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En EUR	Date de transaction
EQLISWAP	SKK	104.894.891,00	3.481.872,50	31.08.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Années		Souscriptions		Remboursements		Fin de période
			Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	
2008 - 12			362.011,78	0,00	3.140,14	0,00	358.871,64
2009 - 12			21.355.322,22	0,00	11.249.070,86	0,00	10.465.123,00
							10.465.123,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Années			Souscriptions		Remboursements	
		Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		
2008 - 12				3.620.125,80	0,00	31.968,93	0,00
2009 - 12				0,00	0,00	123.970,04	0,00

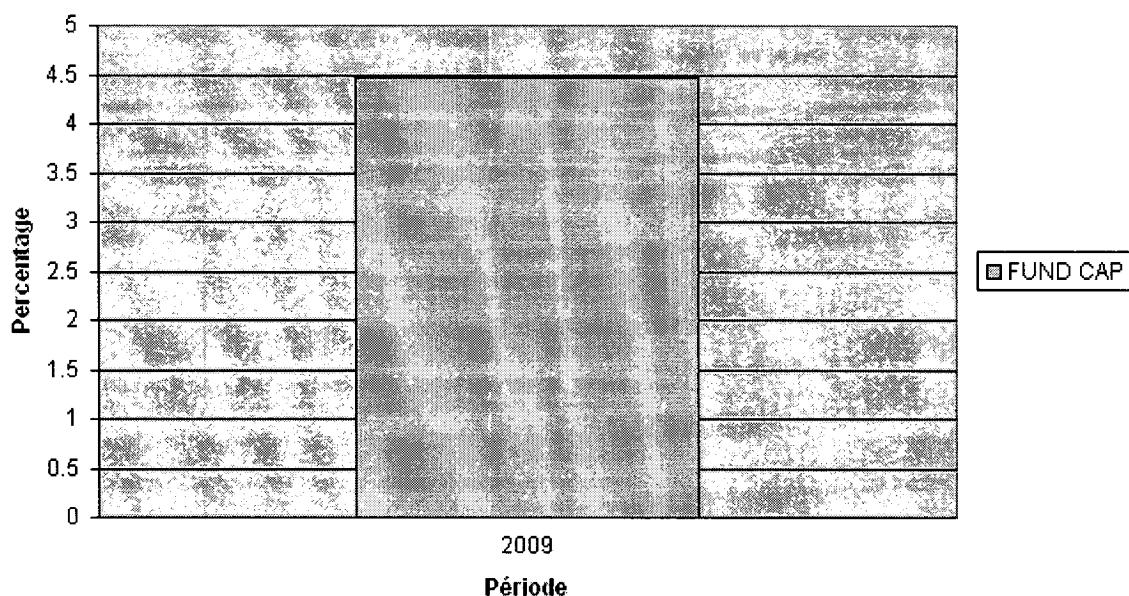
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)					
	Années		Du compartiment		D'une part	
			Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2008 - 12			3.724.296,09		0,34	0,00
2009 - 12			3.766.639,65		0,36	0,00

2.4.5 RETURNS

BE0948398293

HOR.CSOB FIX UPSIDE CLICK 1 - CAP:

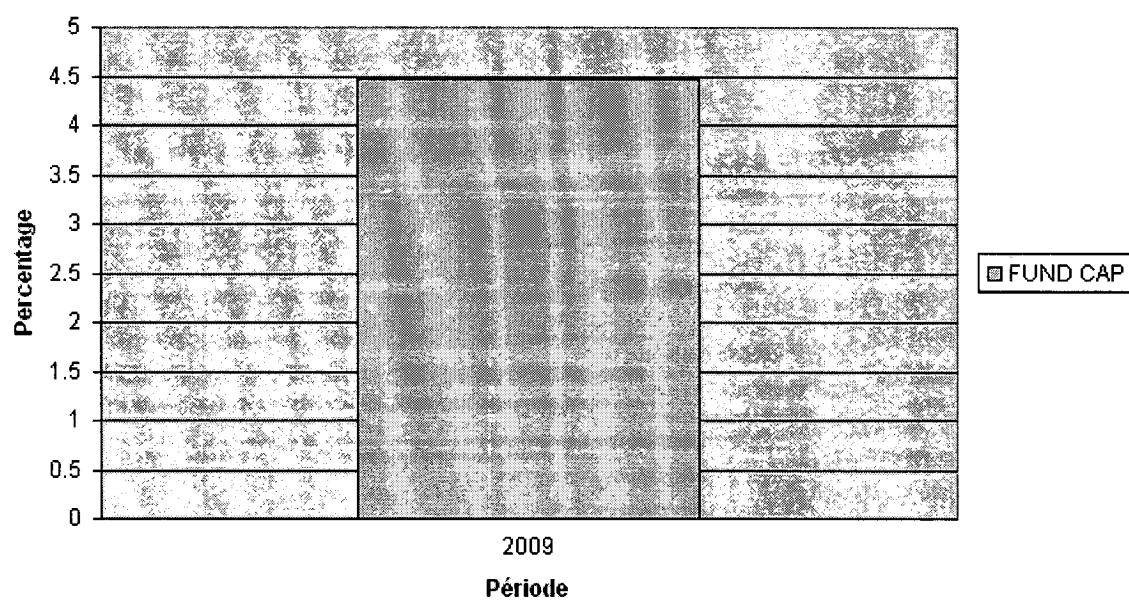
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948398293

HOR.CSOB FIX UPSIDE CLICK 1 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en SKK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948398293	EUR	4.48%								10/10/2008	10.10%
CAP	BE0948398293	SKK	4.48%								10/10/2008	6.86%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en SKK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine $n^{\text{ème}}$ de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 1.053%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Fixovaneho Rustu 6
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB FIXOVANEHO RUSTU 6

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 28 novembre 2008
 Prix de lancement: 10 CZK
 Date de l'échéance: 28 juin 2013
 Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé, calculée sur base d'une structure 'Fix Upside'. 100% de la hausse éventuelle de ce panier d'actions (=Valeur Finale du panier moins Valeur de Départ du panier) divisée par Valeur de Départ du panier sera distribué à l'Echéance, étant toutefois entendu que pour déterminer la Valeur Finale des actions, il faut tenir compte du mode de calcul comme décrit sous 'Valeur Finale d'une action'.

ECHEANCE: vendredi 28 juin 2013 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART D'UNE ACTION: pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des dix premiers Jours d'Evaluation à partir de vendredi 5 décembre 2008 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE D'UNE ACTION:

- Scénario 1: si le Cours Final d'une action est supérieur à la Valeur de Départ de cette action et quelle que soit cette différence, on portera en compte, pour la Valeur Finale de cette action, une hausse de 45% par rapport à la Valeur de Départ de celle-ci,
- Scénario 2: si le Cours Final d'une action est inférieur ou égal à la Valeur de Départ de cette action, on portera en compte, pour la Valeur Finale de cette action, le Cours Final de celle-ci .

VALEUR DE DÉPART DU PANIER : la moyenne pondérée de la Valeur de Départ des actions du panier.

COURS FINAL : pour chaque action dans le panier la moyenne du Cours des dix premiers Jours d'Evaluation de juin 2013.

VALEUR FINALE DU PANIER : la moyenne pondérée de la Valeur Finale des actions du panier.

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

L'exemple suivant illustre les objectifs de placement décrits ci-dessus. L'exemple se fonde sur une durée de 4 ans et 6 mois et un panier de 3 actions d'égale pondération ayant chacune un Cours de 100 dans la détermination de la Valeur de Départ.

En cas d'une hausse, même minime, éventuelle ($> 0\%$), d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ, la contribution de cette action à la plus-value éventuelle du panier sera fixée à 40%.

Néanmoins, en cas d'une baisse éventuelle ($\leq 0\%$) d'une action individuelle comparée avec sa Valeur de Départ, on compte la baisse de cette action pour déterminer la contribution de cette action à la plus-value du panier.

ExempleScénario positif

Action A	Action B	Action C	Calcul de la plus-value éventuelle
115 (40%)(*)	135 (40%)(*)	105 (40%)(*)	(40%+40%+40%)/3= 40% Rendement Actuel: 7.76% avant frais et impôts

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action .

Scénario neutre

Action A	Action B	Action C	Calcul de la plus-value éventuelle
110 (40%)(*)	105 (40%)(*)	80 (-20%)(*)	(40%+40%-20%)/3= 20% Rendement Actuel: 4.13% avant frais et impôts

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action .

Scénario Négatif

Action A	Action B	Action C	Calcul de la plus value éventuelle (**)
95 (-5%)(*)	90(-10%)(*)	99 (-1%)(*)	(-5%-10%-1%)/3= 0% Rendement Actuel: 0% avant frais et impôts

(*) Le Cours Final et entre parenthèses, la contribution de chaque action

(**) Performances négatives du panier ne sont pas prises en compte.

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse à laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ALLIANZ SE-REG	ALV GY Equity	Frankfurt	3.3333%
2	AT&T INC	T UN Equity	New York	3.3333%
3	ATLAS COPCO AB-A SHS	ATCOAASS Equity	Stockholm	3.3333%
4	AVIVA PLC	AVI LN Equity	London	3.3333%
5	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	BBVA SM Equity	Madrid	3.3333%
6	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	BMW GY Equity	Frankfurt	3.3333%
7	BNP PARIBAS	BNP FP Equity	Paris	3.3333%
8	CITIGROUP INC	C UN Equity	New York	3.3333%
9	CREDIT SUISSE GROUP AG-REG	CSGN VX Equity	Virt-X	3.3333%
10	DAIMLER AG-REGISTERED SHARES	DAI GY Equity	Frankfurt	3.3333%
11	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	3.3333%
12	ENI SPA	ENI IM Equity	Milan	3.3333%
13	FIAT SPA	F IM Equity	Milan	3.3333%
14	FOSTER'S GROUP LTD	FGL AU Equity	Sydney	3.3333%
15	HENNES & MAURITZ AB	HMB SS Equity	Stockholm	3.3333%
16	IBERDROLA SA	IBE SM Equity	Madrid	3.3333%
17	ING GROEP NV-CVA	INGANA Equity	Amsterdam	3.3333%
18	INTESA SANPAOLO	ISP IM Equity	Milan	3.3333%
19	KBC GROEP NV	KBC BB Equity	Brussels	3.3333%
20	MERCK & CO. INC.	MRK UN Equity	New York	3.3333%
21	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Virt-X	3.3333%
22	NISSAN MOTOR CO LTD	7201 JT Equity	Tokyo	3.3333%
23	PEUGEOT SA	UG FP Equity	Paris	3.3333%
24	PPR	PP FP Equity	Paris	3.3333%
25	REYNOLDS AMERICAN INC	RAI UN Equity	New York	3.3333%
26	ROLLS-ROYCE GROUP PLC	RR/ LN Equity	London	3.3333%
27	STANDARD CHARTERED PLC	STAN LN Equity	London	3.3333%
28	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	2330 TT Equity	Taiwan	3.3333%
29	VIVENDI	VIV FP Equity	Paris	3.3333%
30	WESFARMERS LIMITED	WES AU Equity	Sydney	3.3333%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

*Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:***Fusion ou acquisition**

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumises à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ALLIANZ SE-REG	3,9802
AT&T INC	3,3393
ATLAS COPCO AB-A SHS	5,5145
AVIVA PLC	3,3659
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	5,0377
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	4,8543
BNP PARIBAS	4,6313
CITIGROUP INC	1,3976
CREDIT SUISSE GROUP AG-REG	5,5548
DAIMLER CHRYSLER	5,0307
DEUTSCHE POST AG-REG	4,1259
ENI SPA	3,3542
FIAT SPA	6,4746
FOSTER'S GROUP LTD	3,3571
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	4,3510
IBERDROLA SA	3,8452
ING GROEP NV-CVA	4,2532
INTESA SANPAOLO	4,5336
KBC GROEP NV	3,8545
MERCK & CO. INC.	4,5815
NESTLE SA-REG	4,0317
NISSAN MOTOR CO LTD	8,4878
PEUGEOT SA	6,1476
PPR	6,8475
REYNOLDS AMERICAN INC	4,3933
ROLLS-ROYCE GROUP PLC	5,2487
STANDARD CHARTERED PLC	6,7962
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	5,0100
VIVENDI	3,1013
WESFARMERS LIMITED	6,6576
Total	142,16

Evolution de l'indice ou basket

Indice:	BASKET
30/06/2009:	110,19
30/12/2009:	142,16
Evolution depuis 30/12/2008 ou depuis le lancement du compartiment:	42,16%
Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment:	29,01%
Indice au départ du compartiment:	100,00
Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance:	10,00
Monnaie locale:	CZK

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	46.950.225,33	41.053.174,47
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap (+/-)	4.043.856,37	-2.580.532,40
IV. Crédances et dettes à un an au plus		
B. Dettes		
a) Montants à payer (-)	-618.042,99	
c) Emprunts (-)		-536,90
V. Dépôts et liquidités		
A. Avoirs bancaires à vue	560.208,10	2.175.925,64
B. Avoirs bancaires à terme	42.856.859,40	41.394.772,30
VI. Comptes de régularisation		
B. Produits acquis	148.661,70	87.819,30
C. Charges à imputer (-)	-41.317,25	-24.273,47
TOTAL CAPITAUX PROPRES	46.950.225,33	41.053.174,47
A. Capital	40.558.437,32	43.641.740,00
B. Participations au résultat	-87,65	
D. Résultat de l'exercice	6.391.875,66	-2.588.565,53

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	43.812.095,00	43.812.095,00
---	---------------	---------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
F. Instruments financiers dérivés		
e) Sur actions		
Contrats de swap	6.624.388,77	-2.580.532,40
G. Crédances, dépôts, liquidités et dettes	52.087,10	-55.227,70
H. Positions et opérations de change		
b) Autres positions et opérations de change	-1.413,61	-5,70
II. Produits et charges des placements		
B. Intérêts		
b) Dépôts et liquidités	907.874,16	91.352,54
C. Intérêts d'emprunts (-)	-3.560,95	
D. Contrats de swap (+/-)	-982.778,31	
III. Autres produits		
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	14.930,82	
IV. Coûts d'exploitation		
B. Charges financières (-)	-70.705,55	-19.878,80
C. Renumération due au dépositaire (-)	-6.830,00	
D. Renumération due au gestionnaire (-)		
a) Gestion financière	-43.974,59	-3.382,24
b) Gestion administrative et comptable	-23.347,72	-353,72
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-6.647,14	
H. Services et biens divers (-)	-27.017,15	
J. Taxes	-37.593,23	
K. Autres charges (-)	-3.536,94	-20.537,51
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV	-283.186,60	47.200,27
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	6.391.875,66	-2.588.565,53
VII. Résultat de l'exercice	6.391.875,66	-2.588.565,53

Affectation des résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)	31/12/2008 (en devise du compartiment)
I. Bénéfice (Perte) à affecter		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	6.391.788,01	-2.588.565,53
Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	6.391.875,66	-2.588.565,53
	-87,65	
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-6.391.788,01	2.588.565,53

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB Fixovaneho Rustu 6

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	43.812.095,00	CZK	9,230	4.043.856,37		100,00	8,61
Total swaps				4.043.856,37		100,00	8,61
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				4.043.856,37		100,00	8,61
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	544.723,68	CZK	1,000	544.723,68			1,16
KBC GROUP EURO	586,42	EUR	1,000	15.484,42			0,03
Total compte à vue				560.208,10			1,19
Comptes à terme							
<u>Allemagne</u>							
DZ BANK AG 01/10-23/02/10 DZBANK 1.350 %	7.160.000,00	CZK	100,000	7.160.000,00			15,25
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 23/09-23/03/10 KBCBANK 1.500 %	5.100.000,00	CZK	100,011	5.100.561,00			10,86
KBC BANK NV 23/10-23/03/10 KBCBANK 1.250 %	590.000,00	CZK	99,954	589.728,60			1,26
<u>France</u>							
BNP PARIBAS 05/10-23/02/10 BNP 1.250 %	7.050.000,00	CZK	99,985	7.048.942,50			15,01
<u>Irlande</u>							
UNICREDITO ITALIANO BANK PLC 23/10-23/03/10 UNIITABA 1.180 %	1.510.000,00	CZK	99,938	1.509.063,80			3,21
<u>Royaume-Uni</u>							
STANDARD CHARTERED 23/09-23/02/10 STANDCHA 1.420 %	7.160.000,00	CZK	100,011	7.160.787,60			15,25
UBS LONDON 23/09-23/02/10 UBSL 1.450 %	7.130.000,00	CZK	100,015	7.131.069,50			15,19
<u>Slovakie</u>							
CALYON BANK 23/09-23/02/10 CALYON 1.050 %	7.160.000,00	CZK	99,954	7.156.706,40			15,24
Total comptes à terme				42.856.859,40			91,28
TOTAL LIQUIDITES				43.417.067,50			92,48
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS							
Dettes							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK A PAYER	-618.042,99	CZK	1,000	-618.042,99			-1,32
Total dettes				-618.042,99			-1,32
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-618.042,99			-1,32

AUTRES							
Intérêts courrus		CZK		148.661,70			0,32
Frais provisionnés		CZK		-41.317,25			-0,09
TOTAL AUTRES				107.344,45			0,23
TOTAL DE L'ACTIF NET				46.950.225,33			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
EQLISWAP	CZK	43.812.095,00	43.812.095,00	31.12.2008

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2008 - 12	4.364.174,00	0,00	0,00	0,00	4.364.174,00	0,00	4.364.174,00
2009 - 12	48.295,00	0,00	94.923,00	0,00	4.317.546,00	0,00	4.317.546,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12	43.641.740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - 12	499.129,05	0,00	0,00	993.953,85	0,00	0,00	0,00

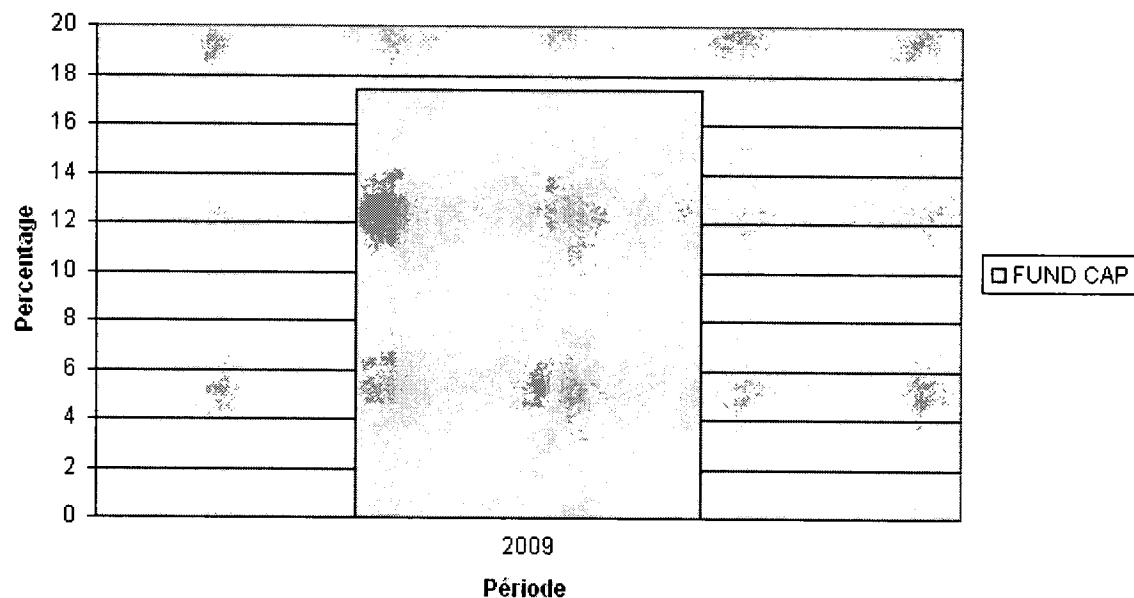
Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment		D'une part		
			Cap.	Dis.	Cap.
2008 - 12		41.053.174,47	9,41	0,00	
2009 - 12		46.950.225,33	10,87	0,00	

2.4.5 RETURNS

BE0948447785

HOR.CSOB FIXOVANEHO RUSTU 6 - CAP:

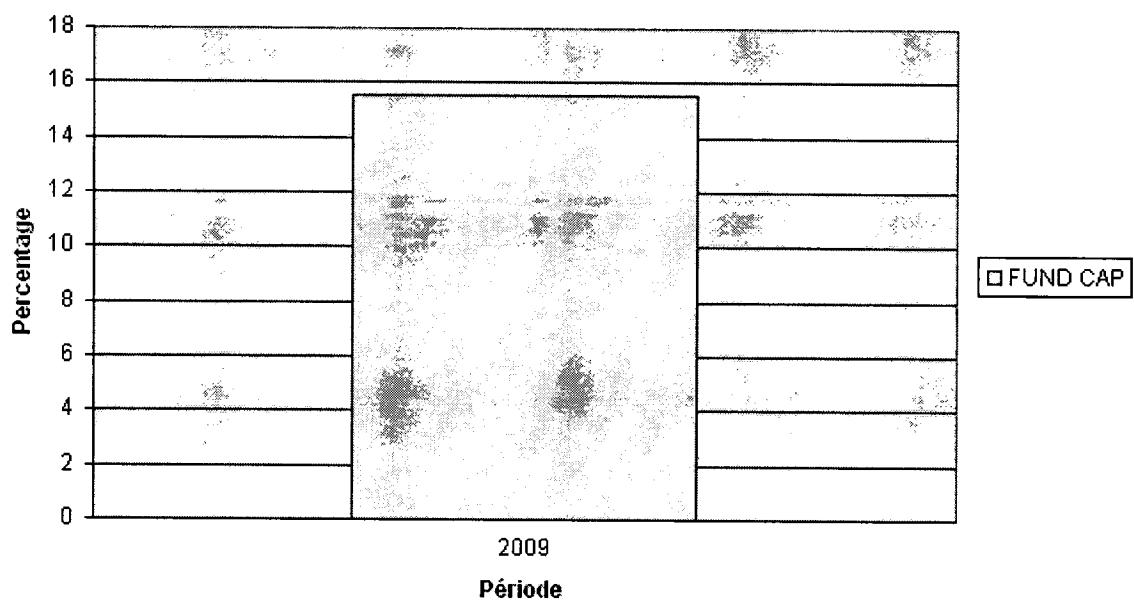
Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en EUR)



BE0948447785

HOR.CSOB FIXOVANEHO RUSTU 6 - CAP:

Performance sur base annuelle en date du 31/12/2009 (en CZK)



Cap Dis	ISIN code	Mon naie	1 An		3 Ans*		5 Ans*		10 Ans*		Depuis départ*	
			Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Classe d'actions	Bench mark	Date de lancement	Classe d'actions
CAP	BE0948447785	EUR	17.44%								28/11/2008	5.09%
CAP	BE0948447785	CZK	15.52%								28/11/2008	7.96%

* les taux indiqués sont sur base annuelle.

Ces données sont historiques et ne constituent pas de gage pour le futur.

- L'histogramme représente les performances d'exercices complets.
- Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.
- Calculée en CZK et en EUR.
- Le rendement est calculé comme la modification de la valeur d'inventaire entre deux moments exprimés en pour cent.
- Méthode de calcul pour la date D où VIN correspond à la valeur d'inventaire:
Parts de capitalisation (CAP)

Return à la date D sur une période de X années :

$$[\text{VIN}(D) / \text{VIN}(Y)] ^ [1 / X] - 1$$

avec Y = D-X

Return à la date D depuis la date de lancement S de la part:

$$[\text{NIW}(D) / \text{NIW}(S)] ^ [1 / F] - 1$$

avec F = 1 si la part existe depuis moins d'un an à la date D

avec F = (D-S) / 365.25 si la part existe depuis plus d'un an à la date D

- Si la période entre les deux moments est de plus d'un an, le calcul ordinaire du rendement est converti en un rendement sur base annuelle en prenant la racine $n^{\text{ème}}$ de 1 plus le rendement total de la part.
- Les rendements ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais afférents aux émissions et aux rachats des parts.
- Il s'agit des rendements des parts de capitalisation.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE): * 0.511%

* Les frais suivants ne sont pas inclus dans le TFE :

- frais de transaction
- paiements d'intérêts sur emprunts contractés
- paiements au titre de dérivés financiers
- provisions et frais directement payés par l'investisseur
- des soft commissions éventuels

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon Kredyt Bank Poland Jumper 1
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON KREDYT BANK POLAND JUMPER 1

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 26 juin 2009

Prix de lancement: 100 PLN

Date de l'échéance: 31 juillet 2012

Monnaie: PLN

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

L'objectif du compartiment consiste à procurer aux actionnaires un rendement aussi élevé que possible. A cet effet, une stratégie d'investissement a été développée composée de :

- (1) Un investissement en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif, dépôts et liquidités (notamment fonds placés sur un compte à terme ou un compte à vue) (voir sous *Catégories des actifs autorisés*).
- (2) Un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés* à la/aux contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la/les contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel. Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Transactions autorisées en swaps*.

Aucune garantie formelle n'est donnée au compartiment et à ses actionnaires. Le compartiment n'offre donc ni rendement garanti, ni protection du capital, et ce ni en cours de période, ni à l'Echéance.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectifs, dépôts, produits dérivés (dérivés financier), liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable. Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon, qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

Le compartiment peut notamment investir en obligations cotées en bourse émises par des 'Special Purpose Vehicles' (SPV) gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, d'obligations et autres titres.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations et autres titres figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués à l'attention de l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements décrits au point *Catégories des actifs autorisés à la/aux contrepartie(s)* pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

L'utilisation des 'swaps' dans ce compartiment peut entraîner une perte (intégrale ou non) du capital initial investi.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des investissements décrits sous *Catégories des actifs autorisés*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Grâce à un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime, payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

L'objectif du compartiment consiste à réaliser une plus-value éventuelle en fonction de l'évolution de l'indice WIG20, et cela selon une **structure 'Index Jumper'**.

La structure 'Index Jumper' implique un exercice anticipé dès que une des Valeurs d'observation n'est pas inférieure à la Valeur de Départ . En cas d'un tel exercice anticipé la plus-value, payée au dessus de la valeur de souscription initiale, correspond à 9% multiplié par le numéro d'ordre de la Valeur d'observation qui cause l'exercice anticipé. En total, il y a 5 Valeurs d'observation.

Si aucune Valeur d'observation cause l'exercice anticipé, encore 3 possibilités se présentent à l'Echéance :

Hypothèse 1

Si la Valeur Finale n'est pas inférieure à la Valeur de Départ , la valeur d'inventaire a l'Echéance prend en compte d'une part la valeur d'inventaire initiale et d'autre part une plus-value fixe de 54% (15.13% rendement actuariel, avant frais et taxes).

Hypothèse 2

Si la Valeur Finale est inférieure à la Valeur de Départ mais n'est pas inférieure à 70% de la Valeur de Départ, aucune plus-value ou moins-value n'est réalisée lors du calcul de la valeur d'inventaire à l'Echéance.

Hypothèse 3

Si la Valeur Finale est inférieure à 70% de la Valeur de Départ, pour calculer la valeur d'inventaire à l'Echéance, 100% de la baisse de l'indice WIG20 (=Valeur Finale moins Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ) est déduit de la valeur d'inventaire initiale.

Ce compartiment n'offre ni rendement garanti, ni protection du capital, et ce ni en cours de période, ni à l'Echéance.

Si la condition d'exercice anticipé est satisfaite, le Conseil d'administration de la sicav décidera de clôturer le compartiment au Jour d'Exercice Anticipé.

ECHÉANCE: mardi 31 juillet 2012 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: PLN, l'évolution du cours de change de l'indice WIG20 par rapport au PLN n'est pas pertinente.

VALEUR DE DÉPART: la moyenne du Cours de l'indice des cinq premiers Jours d'Evaluation à partir de mercredi 8 juillet 2009 (ce jour inclus) .

VALEUR FINALE: la moyenne du Cours de l'indice des cinq premiers Jours d'Evaluation de juillet 2012

JOUR D'EXERCICE ANTICIPE : le dernier jour ouvrable bancaire belge du mois de la Valeur d'observation qui cause l'exercice anticipé. (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

VALEUR D'OBSERVATION : chaque mois de janvier et juillet à partir de janvier 2010 jusqu'à janvier 2012 (cette année incluse) une Valeur d'observation est calculée en prenant la moyenne du Cours de l'indice des cinq premiers Jours d'Evaluation du mois concerné. 5 Valeurs d'observation sont par conséquent calculées pendant la durée du compartiment.

COURS:

Cours de clôture, à savoir le cours de l'indice WIG20, tel que calculé à la fermeture des bourses et communiqué par l'instance responsable (sponsor), à savoir Warsaw Stock Exchange (ou son successeur légal).

JOUR D'EVALUATION:

Un jour boursier au cours duquel l'instance boursière responsable calcule et communique le Cours de l'indice.

Si toutefois [A] l'instance boursière responsable (i) modifie sensiblement la formule et/ou la méthode de calcul de l'indice le Jour d'Evaluation ou avant celui-ci et/ou (ii) n'arrive pas à calculer et à communiquer l'indice (alors que toutes les données sont disponibles), la sicav calculera l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle une convention de swap a été conclue, sur la base de la dernière méthode et formule connue de calcul de l'indice; et/ou [B] au Jour d'Evaluation, il se produit un événement perturbateur du marché (qui empêche le calcul de l'indice) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt qu'aux autres jours boursiers), le Jour d'Evaluation original est remplacé par le jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même un Jour d'Evaluation original et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour de Référence original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée. Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers suivant le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, (ii) la sicav estimera l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle une convention de swap a été conclue sur la base de la dernière formule et méthode connue de calcul de l'indice et (iii) la sicav informera les actionnaires (a) des circonstances exceptionnelles qui se présentent, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale de la Période et (c) des modalités concernant la distribution des montants conformément à l'objectif de placement réalisé.

Si l'indice fait l'objet de modifications (par ex. calcul par un autre sponsor, changement de la méthode de calcul,...), la sicav décidera comment déterminer l'indice en concertation avec la (des) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle la convention de swap a été conclue. En cas de modifications substantielles de l'indice ou de l'arrêt du calcul de l'indice, ce dernier peut être remplacé par un autre à condition que ce nouvel indice soit représentatif des secteurs géographiques et/ou économiques.

L'indice WIG20 est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et se compose d'entreprises du marché polonais calculé par Bourse de Varsovie et est également utilisé pour le négoce sur le marché des dérivés. Cet indice a une valeur de départ de 1000, calculée sur la base des cours sous-jacents enregistrés le 16 avril 1994.

Bourse de Varsovie détient tous les droits de propriété relatifs à l'indice. D'aucune manière Bourse de Varsovie se porte garant, souscrit ou est impliqué d'une autre façon dans l'émission et l'offre des actions de Horizon Kredyt Bank Poland Jumper 1. Bourse de Varsovie n'accepte aucune responsabilité pour l'émission et l'offre des actions de cet organisme de placement collectif.

Le cours de l'indice peut être consulté quotidiennement dans toutes les agences KBC.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure d'une durée de 3 ans et 24 jours, étant entendu que la structure peut être terminée par anticipation si la Valeur d'observation n'est pas inférieure à 100% de la Valeur de Départ, le pourcentage fixe pour le calcul de la plus-value intermédiaire correspond à 9%, que la plus-value fixe à l'Echéance est égale à 54% (dans l'hypothèse que aucune Valeur d'observation a causé un exercice anticipé et que la Valeur Finale n'est pas inférieure à 100% de la Valeur de Départ) et que la baisse éventuelle à l'Echéance est uniquement prise en compte si la Valeur Finale est inférieure à 70% de la Valeur de Départ. Si la Valeur Finale à l'Echéance est inférieure à la Valeur de Départ, mais pas inférieure à 70% de la Valeur de Départ, la plus-value à l'Echéance sera par conséquent de 0%. La Valeur de Départ est de 100 dans chaque exemple, et la valeur de souscription initiale est de 100PLN.

Scénario positif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin période 1	104	9% * 1 = 9%	109 PLN

Rendement actuel : 16.60%, avant frais et impôts.

Scénario neutre 1 :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin période 1	80	Non applicable	Non applicable
Fin période 2	85	Non applicable	Non applicable
Fin période 3	87	Non applicable	Non applicable
Fin période 4	89	Non applicable	Non applicable
Fin période 5	90	Non applicable	Non applicable
Echéance	105	Plus-Value Fixe = 54%	154 PLN

Rendement actuel : 15.13%, avant frais et impôts.

Scénario neutre 2 :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin période 1	80	Non applicable	Non applicable
Fin période 2	85	Non applicable	Non applicable
Fin période 3	87	Non applicable	Non applicable
Fin période 4	88	Non applicable	Non applicable
Fin période 5	90	Non applicable	Non applicable
Echéance	95 (> 70)	Non applicable	100 PLN

Rendement actuel : 0%, avant frais et impôts.

Scénario négatif :

Moment d'Observation	Valeur d'Observation / Valeur Finale	Plus-Value	Valeur au Jour d'Exercice Anticipé / valeur à l'Echéance
Fin période 1	89	Non applicable	Non applicable
Fin période 2	86	Non applicable	Non applicable
Fin période 3	82	Non applicable	Non applicable
Fin période 4	85	Non applicable	Non applicable
Fin période 5	82	Non applicable	Non applicable
Echéance	55 (< 70)	Non applicable	55 PLN

Rendement actuel : -17.73%, avant frais et impôts.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumis à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Evolution de l'indice ou basket

Indice: **WIG 20 INDEX**

30/12/2009: **2.396,44**

Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment: **31,70%**

Indice au départ du compartiment: **1.819,57**

Monnaie locale: **PLN**

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de 0 à 6.

Classe de risque actuelle: 5

Classe de risque au lancement: 5

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classe de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007.

Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan	31/12/2009 (en devise du compartiment)
TOTAL ACTIF NET	111.001.940,89
II. Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	
F. Instruments financiers dérivés	
m) Sur indices financiers	
Contrats de swap (+/-)	8.961.924,98
IV. Crédances et dettes à un an au plus	
B. Dettes	
a) Montants à payer (-)	-545.292,00
V. Dépôts et liquidités	
A. Avoirs bancaires à vue	1.401.155,58
B. Avoirs bancaires à terme	99.664.427,60
VI. Comptes de régularisation	
B. Produits acquis	1.658.072,48
C. Charges à imputer (-)	-138.347,75
TOTAL CAPITAUX PROPRES	111.001.940,89
A. Capital	100.584.700,00
B. Participations au résultat	-28.600,00
D. Résultat de l'exercice	10.445.840,89

POSTES HORS BILAN

IV Montants notionnelles des contrats de swap (+)	103.010.632,00
---	----------------

2.3 COMPTÉ DE RÉSULTATS

Compte de résultats		31/12/2009 (en devise du compartiment)
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	
F.	Instruments financiers dérivés	
e)	Sur actions	
	Contrats de swap	8.961.924,98
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes	-5.572,40
H.	Positions et opérations de change	
b)	Autres positions et opérations de change	-414,97
II.	Produits et charges des placements	
B.	Intérêts	
b)	Dépôts et liquidités	1.690.817,39
C.	Intérêts d'emprunts (-)	-17,99
III.	Autres produits	
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	21.939,00
IV.	Coûts d'exploitation	
B.	Charges financières (-)	-4.194,52
D.	Rénumération due au gestionnaire (-)	
a)	Gestion financière	-34.250,00
b)	Gestion administrative et comptable	-28.287,83
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.421,91
H.	Services et biens divers (-)	-13.317,99
J.	Taxes	-88.927,35
K.	Autres charges (-)	-49.435,52
Produits et charges de l'exercice (du semestre)		
Sous-total II + III + IV		1.489.903,28
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	10.445.840,89
VII.	Résultat de l'exercice	10.445.840,89

Affectation des résultats		31/12/2009 (en devise du compartiment)
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	10.417.240,89
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	10.445.840,89
	Participations au résultats perçus (participations au résultat versées)	-28.600,00
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	-10.417.240,89

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON KREDYT BANK POLAND JUMPER 1

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	103.010.632,00	PLN	8,700	8.961.924,98		100,00	8,07
Total swaps				8.961.924,98		100,00	8,07
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				8.961.924,98		100,00	8,07
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP EURO	77.616,59	EUR	1,000	318.682,08			0,29
KBC GROUP PLN	1.082.473,50	PLN	1,000	1.082.473,50			0,98
Total compte à vue				1.401.155,58			1,26
Comptes à terme							
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 08/07-08/01/10 KBCBANK 3.000 %	12.450.000,00	PLN	99,984	12.448.008,00			11,21
<u>France</u>							
BNP PARIBAS 08/07/09-08/01/10 4.00%	17.980.000,00	PLN	100,009	17.981.618,20			16,20
CSSE NAT DES CSSES D'EPARGNE ET PREV 08/07-08/01/10 CSNATCEP 3.050 %	15.300.000,00	PLN	99,986	15.297.858,00			13,78
<u>Irlande</u>							
UNICREDITO ITALIANO BANK PLC 08/07-08/01/10 UNIITABA 3.330 %	17.980.000,00	PLN	99,993	17.978.741,40			16,20
<u>Japon</u>							
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION 08/07-08/01/10 SUMBK 3.900 %	17.980.000,00	PLN	100,007	17.981.258,60			16,20
<u>Royaume-Uni</u>							
STANDARD CHARTERED 08/07-08/01/10 STANDCHA 2.960 %	17.980.000,00	PLN	99,983	17.976.943,40			16,20
Total comptes à terme				99.664.427,60			89,79
TOTAL LIQUIDITES				101.065.583,18			91,05
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS							
Dettes							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP PLN A PAYER	-545.292,00	PLN	1,000	-545.292,00			-0,49
Total dettes				-545.292,00			-0,49
TOTAL DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS				-545.292,00			-0,49
AUTRES							
Intérêts courrus				1.658.072,48			1,49

Frais provisionnés		PLN		-138.347,75			-0,13
TOTAL AUTRES				1.519.724,73			1,37
TOTAL DE L'ACTIF NET				111.001.940,89			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS HORIZON KREDYT BANK POLAND JUMPER 1 (EN DEVISE DU COMPARTIMENT)

	2 ^e semestre	Année
Achats	99.670.000,00	99.670.000,00
Ventes	0,00	0,00
Total 1	99.670.000,00	99.670.000,00
Souscriptions	102.750.000,00	102.750.000,00
Remboursements	2.121.422,00	2.121.422,00
Total 2	104.871.422,00	104.871.422,00
Moyenne du total des actifs	101.329.189,87	82.329.966,77
Rotation	-5,13 %	-6,32 %

	2 ^e semestre	Année
Achats	99.670.000,00	99.670.000,00
Ventes	0,00	0,00
Total 1	99.670.000,00	99.670.000,00
Souscriptions	102.750.000,00	102.750.000,00
Remboursements	2.121.422,00	2.121.422,00
Total 2	104.871.422,00	104.871.422,00
Moyenne du total des actifs corrigés	-466.571,40	-379.089,46
Rotation Corrigé	1.114,82 %	1.372,08 %

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du périodes.

Un chiffre proche de 0% signifie que les transactions sur titres, ou plus précisément les transactions relatives aux actifs à l'exception des dépôts et des liquidités, ont été exécutées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements pendant une période déterminée. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transactions dans le portefeuille.

Une gestion active des avoirs peut donner lieu à des pourcentages de rotation élevés (pourcentage mensuel > 50%).

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav ou du Fonds, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En PLN	Date de transaction
EQLISWAP	PLN	103.010.632,00	103.010.632,00	04.06.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2009 - 12	1.027.500,00	0,00	20.000,00	0,00	1.007.500,00	0,00	1.007.500,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)						
	Souscriptions			Remboursements			
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.
2009 - 12	102.750.000,00	0,00	2.193.900,00	0,00			

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)						
	Du compartiment			D'une part			
				Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2009 - 12		111.001.940,89		110,18		0,00	

2.4.5 RETURNS

Les rendements cumulés sont indiqués pour autant qu'ils se rapportent à une période d'au moins un an.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE)

Pas d'application.

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

2. Renseignements relatifs au Horizon CSOB Bonusovy Fond 3
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 3

2.1 RAPPORT DE GESTION

2.1.1 DATE DE LANCEMENT ET PRIX DE LANCEMENT

Date de lancement: 4 novembre 2009

Prix de lancement: 10 CZK

Date de l'échéance: 10 avril 2015

Monnaie: CZK

2.1.2 COTATION EN BOURSE

Pas d'application.

2.1.3 RAPPEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMME ECRIT DANS LE PROSPECTUS

OBJECTIF DU COMPARTIMENT

DESCRIPTION DE L'OBJECTIF DU COMPARTIMENT

Le compartiment a pour double objectif (avant frais et taxes):

- (1) De rembourser le prix de souscription initial par action de 10 CZK à l'Echéance (la protection de capital). Cette protection de capital est octroyée par la mise en place d'un mécanisme financier expliqué plus amplement au point *Protection du capital*. Cette protection du capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.
- (2) D'offrir un rendement potentiel au moyen d'un investissement en 'swaps' (contrats d'échange). Les différents types de 'swaps' dans lesquels le compartiment peut investir, sont expliqués au point *Rendement potentiel*.

PROTECTION DU CAPITAL

Le mécanisme financier destiné à la protection du capital

Le mécanisme financier destiné à assurer la protection du capital à l'Echéance consiste à investir la totalité des souscriptions en obligations et autres titres de créance, dépôts et/ou liquidités (notamment l'argent placé sur un compte à terme ou à vue). Ces investissements peuvent avoir différentes durées et dates de paiement de coupon qui sont adaptées aux échéances des engagements du compartiment au moyen des 'swaps' décrits au point *Transactions autorisées en 'swaps'* (2).

Caractéristiques auxquelles les investissements doivent répondre

Les investissements doivent répondre à l'une des caractéristiques suivantes:

- (1) Un investissement en dépôts et/ou titres de créance, placés auprès ou émis par des établissements financiers sous contrôle prudentiel et établi dans un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (2) Un investissement en titres de créance émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen.
- (3) Un investissement repris dans une stratégie d'investissement présentant une structure analogue et un risque de contrepartie identique à un investissement direct en dépôts et/ou titres de créance visés aux points (1) et (2) ci-dessus.

Les investissements sous (3) peuvent se composer de:

(A) Un investissement en obligations cotées en Bourse émises par des '*Special Purpose Vehicles*' (SPV).

Ces SPV sont gérés par KBC Asset Management SA ou une de ses filiales.

Les obligations émises par les SPV ont pour sous-jacent un portefeuille diversifié de dépôts émis par des organismes financiers, des obligations et d'autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers). La sélection de ces actifs sous-jacents repose sur des critères relatifs à la répartition et la solvabilité (voir sous *Catégories des actifs autorisés* et *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*) afin de réduire le risque de contrepartie.

D'autres particularités relatives aux critères auxquels doivent répondre ces dépôts, obligations, autres titres de créance et produits dérivés (dérivés financiers) sous-jacents figurent dans les prospectus de base des SPV. Ces prospectus de base peuvent être consultés sur le site <http://www.kbc.be/prospectus/spv/>.

Les investissements tant du compartiment que des SPV sont expliqués pour l'investisseur dans le compartiment dans le rapport annuel et le rapport semestriel de la Sicav dont le compartiment fait partie. Le rapport annuel et le rapport semestriel peuvent également être consultés sur le site <http://www.kbc.be/>.

(B) Un investissement en:

- Dépôts auprès d'organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada ou en Australie et/ou
- Titres de créance émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada ou en Australie.

Le contrôle prudentiel des organismes financiers aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie peut être considéré comme équivalent au contrôle prudentiel des organismes financiers dans les Etats membres de l'Espace économique européen.

Les investissements en titres de créance émis par des organismes financiers soumis au contrôle prudentiel aux Etats-Unis, au Japon, au Canada et en Australie ou émis ou garantis par les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie ont un score de solvabilité minimum comme exposé au point *Caractéristiques des obligations et autres titres de créance*.

(C) Les investissements peuvent également combiner des investissements en (A) et en (B).

Pas de garantie formelle

Aucune garantie formelle de remboursement du prix de souscription initial n'est octroyée au compartiment ou à ses actionnaires. En d'autres termes, la protection du capital ne constitue pas une obligation de résultat pour le compartiment, bien que la réalisation de cet objectif par le fonctionnement du mécanisme financier demeure la priorité absolue.

Si, en raison de la déficience du mécanisme financier, le montant à payer par action à l'Echéance (avant frais et taxes) est inférieur au prix de souscription initial, KBC Asset Management peut décider (sans y être obligé) d'affecter la commission de gestion perçue du compartiment et éventuellement d'autres compartiments de la Sicav pendant l'exercice en cours à la couverture de ce déficit. Ceci ne constitue pas une garantie de la part de KBC Asset Management SA. Celle-ci peut décider selon sa propre vision d'utiliser la commission de gestion dans ce but ou non.

Cette protection de capital ne vaut toutefois pas pour l'actionnaire qui vend ses actions avant l'Echéance.

RENDEMENT POTENTIEL

Pour obtenir un rendement potentiel, le compartiment conclut des swaps avec une ou plusieurs contreparties de premier ordre. C'est la raison pour laquelle le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU COMPARTIMENT

CATEGORIES D'ACTIFS AUTORISES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics, les investissements du compartiment peuvent consister en titres négociables (notamment obligations et autres instruments de créance), en instruments du marché monétaire, en parts d'organisme de placement collectif, en dépôts, en produits dérivés (dérivés financiers), en liquidités et tout autre instrument, pour autant que cela soit autorisé par la réglementation applicable.

Les limites et les restrictions d'investissement prévues par l'Arrêté Royal du 4 mars 2005 relatif à certains organismes de placement collectif publics seront respectées à tout moment.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE

Le score de solvabilité moyen (rating) des obligations et autres instruments de créance pendant la durée du compartiment est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à long terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Le score de solvabilité des obligations et autres instruments de créance à court terme lors du lancement de l'investissement est de minimum "A-1" pour Standard & Poor's ou un score de solvabilité équivalent de Moody's ou Fitch ou, à défaut d'un score de solvabilité, un profil de risque de crédit moyen au moins équivalent selon l'évaluation du gestionnaire.

Toutes les durées sont prises en considération lors de la sélection des obligations et autres titres de créance.

TRANSACTIONS AUTORISEES EN 'SWAPS'

Les 'swaps' décrits ci-après sont conclus avec une/des contrepartie(s) de premier ordre dans les limites définies par la loi.

(1) Pour atteindre un rendement potentiel, le compartiment conclut des 'swaps'. Dans le cadre de ces 'swaps', le compartiment cède une partie des revenus futurs de ses investissements destinés à la protection du capital à cette/ces contrepartie(s) pendant la durée du compartiment. En échange, la (les) contrepartie(s) s'engage(nt) à offrir un rendement potentiel décrit au point *Stratégie définie*.

Les 'swaps' sous (1) sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'au moyen de cette technique l'objectif d'atteindre un rendement potentiel peut être réalisé.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(2) Le compartiment conclut si nécessaire des 'swaps' pour faire coïncider les durées des engagements du compartiment et celles des flux d'argent découlant des dépôts, obligations et autres instruments de créance décrits sous *Caractéristiques auquelles les investissements doivent répondre*.

Ces 'swaps' sont indispensables à la réalisation des objectifs d'investissement du compartiment, étant donné qu'il n'y a pas d'obligations et d'autres instruments de créance en suffisance sur le marché dont les coupons et échéances coïncident parfaitement avec les échéances des engagements du compartiment.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

(3) Le compartiment peut également conclure des 'swaps' pour se protéger du risque de crédit sur des émetteurs d'obligations et autres instruments de créance. Au moyen d'un tel 'swap', une ou plusieurs contrepartie(s) reprend/reprennent, en échange d'une prime payable par le compartiment le risque qu'un émetteur d'une obligation ou d'un autre instrument de créance se trouvant dans le portefeuille du compartiment reste en défaut.

Les 'swaps' sous (3) servent de couverture du risque de crédit.

Le profil de risque du compartiment n'est pas influencé par l'utilisation de ces 'swaps'.

STRATEGIE DEFINIE

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE PLACEMENT :

Le compartiment poursuit deux objectifs d'investissement: d'une part le maintien de 100% de la valeur de souscription initiale à l'Echéance et d'autre part une plus-value éventuelle en fonction de la hausse éventuelle du panier de 30 actions d'entreprises de qualité (comme défini ci-après) qui se caractérisent par une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé. 60% de la hausse éventuelle du panier de 30 actions par rapport au 95% de la Valeur de Départ (calculé comme (= (Valeur Finale moins 95% * Valeur de Départ), divisée par Valeur de Départ), sera distribué à l'Echéance au-dessus de 100 % de la valeur de souscription initiale. La plus-value est d'un maximum de 50% (rendement actuariel: 7.77% avant frais et impôts).

ECHÉANCE: vendredi 10 avril 2015 (Paiement avec date valeur J + 1 jour ouvrable bancaire)

MONNAIE: CZK, l'évolution du cours de change des devises locales des actions du panier par rapport au CZK n'est pas pertinente. L'investisseur souscrit en CZK et est remboursé à l'échéance (ou éventuellement par anticipation) en CZK. Le risque de change n'est pas couvert pendant cette période.

VALEUR DE DÉPART: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier des dix premiers Jours d'Evaluation à partir du jeudi 12 novembre 2009 (ce jour inclus).

VALEUR FINALE: Valeur du panier sur base de la moyenne du Cours des actions dans le panier du dernier Jour d'Evaluation du mois pour les 18 derniers mois avant l'Echéance, plus précisément d'octobre 2013 à mars 2015 (ce mois inclus).

COURS :

Pour toutes les actions, à l'exception des actions qui se cotent sur la Bourse de Milan, le cours de clôture, nommément le cours d'une action du panier tel qu'il est calculé et communiqué à la clôture de la bourse par l'instance responsable de la bourse à laquelle le titre est coté (ou son successeur légal). Pour les actions qui cotent à la Bourse de Milan, le cours de référence.

JOUR D'EVALUATION :

Il s'agit pour chaque action dans le panier d'un jour boursier pour la bourse à laquelle l'action est cotée et pour la bourse la plus importante où les options de cette action notent, à moins qu'il ne se produise ce jour à l'égard de cette action un événement perturbateur du marché (suspension ou limitation des échanges sur ce titre) ou une clôture anticipée (l'instance responsable a annoncé pour ce jour boursier de clôturer le marché plus tôt que les autres jours boursiers). Si un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit à l'égard d'une action dans le panier, le Jour d'Evaluation original pour cette action est remplacé par le premier jour boursier suivant au cours duquel il ne se produit pas d'événement perturbateur du marché et pas de clôture anticipée et qui n'est pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation originale et qui ne remplace pas lui-même déjà un Jour d'Evaluation original en raison d'un événement perturbateur du marché ou d'une clôture anticipée.

Toutefois, si au cours de chacun des huit jours boursiers qui suivent le Jour d'Evaluation original un événement perturbateur du marché ou une clôture anticipée se produit, (i) ce huitième jour boursier sera considéré comme le Jour d'Evaluation original, et (ii) la sicav estimera de bonne foi, en concertation avec la (les) contrepartie(s) de premier ordre avec laquelle (lesquelles) une convention de swap a été conclue, le cours de l'action tel qu'elle aurait été cotée ce huitième jour boursier et (iii) la sicav informera les actionnaires de (a) l'événement perturbateur du marché ou de la clôture anticipée qui s'est produit à l'égard d'une ou de plusieurs actions, (b) des conditions modifiées pour déterminer la Valeur de Départ et/ou Valeur Finale et (c) des modalités concernant la distribution de montants conformément aux objectifs de placement réalisés.

Les explications ci-dessous visent à décrire le fonctionnement de la structure du compartiment. Les exemples fournis ne donnent aucune indication du rendement escompté. Le rendement effectif du compartiment dépend, d'une part, de l'évolution réelle du marché pendant la durée de la structure et, d'autre part, des modalités concrètes du compartiment et, en particulier, de l'évolution des valeurs sous-jacentes, de la durée et du taux de participation, comme décrit dans la section "Objectifs et Politique de Placement".

Les exemples suivants illustrent les objectifs de placement susmentionnés pour une structure à 5 ans, 4 mois et 30 jours qui verse à l'Echéance 60% de la hausse éventuelle du Panier par rapport au 95% de la Valeur de Départ (calculé comme (*Valeur Finale moins 95%*Valeur de Départ*), divisée par *Valeur de Départ*), avec un maximum de 50%, au-dessus de 100% de la valeur de souscription initiale de 10 CZK. La Valeur de Départ du Panier est égale à 100.

	Valeur Finale du Panier	Performance pertinente (*)	Valeur à l'Echéance
Scénario Positif	180	$60\% * \frac{(180-95\%*100)}{100} = 51\%$	$10 + 50\% * 10 = 15 \text{ CZK } (**)$ (rendement actuariel : 7.77%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	120	$60\% * \frac{(120-95\%*100)}{100} = 15\%$	$10 + 15\% * 10 = 11.5 \text{ CZK}$ (rendement actuariel : 2.61%, avant frais et impôts)
Scénario Neutre	100	$60\% * \frac{(100-95\%*100)}{100} = 3\%$	$10 + 3\% * 10 = 10.3 \text{ CZK}$ (rendement actuariel : 0.54%, avant frais et impôts)
Scénario Négatif	80	$60\% * 0\% = 0\%$	$10 + 0\% * 10 = 10 \text{ CZK}$ (rendement actuariel : 0%, avant frais et impôts)

(*) Baisses du panier au dessous de 95% de la Valeur de Départ ne sont pas prises en compte

(**) Plus-value limitée à 50%

PANIER APPLICABLE :

Le tableau ci-dessous montre, dans les colonnes de gauche à droite, successivement le numéro d'ordre de l'action, son nom, son code Bloomberg, la bourse à laquelle elle est cotée et sa pondération initiale .

1	ABBOTT LABORATORIES	ABT UN Equity	NYSE	3.50%
2	ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	ABI BB Equity	Brussels	3.00%
3	BANCO SANTANDER SA	SAN SM Equity	Madrid	2.50%
4	BP PLC	BP/ LN Equity	London	3.00%
5	BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	BMY UN Equity	NYSE	2.50%
6	CENTRICA PLC	CNALN Equity	London	4.00%
7	COLGATE-PALMOLIVE CO	CL UN Equity	NYSE	3.00%
8	DANONE	BN FP Equity	Paris	2.50%
9	DEUTSCHE POST AG-REG	DPW GY Equity	Frankfurt	3.50%
10	DIAGEO PLC	DGE LN Equity	London	3.00%
11	FRANCE TELECOM SA	FTE FP Equity	Paris	4.00%
12	HJ HEINZ CO	HNZ UN Equity	NYSE	3.00%
13	INDITEX	ITX SM Equity	Madrid	3.00%
14	KIMBERLY-CLARK CORP	KMB UN Equity	NYSE	4.00%
15	KONINKLIJKE AHOLD NV	AH NA Equity	Amsterdam	4.00%
16	KONINKLIJKE KPN NV	KPN NA Equity	Amsterdam	3.50%
17	KRAFT FOODS INC-CLASS A	KFT UN Equity	NYSE	2.50%
18	MCDONALD'S CORP	MCD UN Equity	NYSE	4.00%
19	NATIONAL GRID PLC	NG/ LN Equity	London	3.00%
20	NESTLE SA-REG	NESN VX Equity	Virt-X	3.00%
21	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	9432 JT Equity	Tokyo	4.50%
22	NOVARTIS AG-REG	NOVN VX Equity	Virt-X	4.00%
23	PFIZER INC	PFE UN Equity	NYSE	3.00%
24	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	ROG VX Equity	Virt-X	3.50%
25	ROYAL BANK OF CANADA	RY CT Equity	Toronto	3.00%
26	SWISSCOM AG-REG	SCMN VX Equity	Virt-X	4.50%
27	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	4502 JT Equity	Tokyo	3.50%
28	TELEFONICA SA	TEF SM Equity	Madrid	3.50%
29	TESCO PLC	TSCO LN Equity	London	3.50%
30	UNILEVER NV-CVA	UNA NA Equity	Amsterdam	2.50%

Critères de sélection pour faire partie du panier :

Une action ne peut faire partie du panier que si (i) l'action est cotée sur une bourse (ii) le titre fait partie d'un important indice d'actions, (iii) l'action présente une capitalisation boursière importante et un rapport cours/bénéfice peu élevé et (iv) le conseil d'administration de la sicav a approuvé l'insertion de l'action dans le panier (les 'Critères de Sélection').

Adaptations au panier à la suite d'une fusion, d'une acquisition, d'une scission, d'une nationalisation, d'une faillite ou de la disqualification:

Fusion ou acquisition

Si un ou plusieurs émetteurs d'actions du panier prennent part à une fusion ou acquisition pendant la durée du compartiment, il sera attribué aux actions des émetteurs concernés par l'opération et qui, après cette opération, remplissent encore les Critères de Sélection, un poids dans le panier égal à la somme des poids des actions de tous les émetteurs concernés par l'opération. Si, après l'opération, aucun des émetteurs concernés par cette opération ne satisfait plus aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Scission

Si un émetteur d'une action du panier procède à une scission, le poids de l'action en question sera réparti de manière égale entre les actions de tous les émetteurs issus du fractionnement et qui satisfont aux Critères de Sélection.

Si après l'opération, aucun des émetteurs issus de la scission ne satisfait aux Critères de Sélection, on agira comme précisé sous 'Nationalisation, Faillite ou Disqualification'.

Nationalisation, Faillite ou Disqualification

Si un émetteur d'une action du panier est nationalisé, déclaré en faillite ou ne satisfait plus aux Critères de Sélection ('Disqualification'), l'action est réalisée au dernier cours connu avant l'élimination. Le montant de réalisation est ensuite investi jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente au taux du marché en vigueur sur le marché monétaire ou obligataire au moment de l'élimination pour une durée égale à la durée restante jusqu'à l'Echéance de la transaction swap sous-jacente du compartiment. Le montant de réalisation augmenté des intérêts est porté en compte à l'Echéance comme résultat de l'action pour le calcul de la hausse finale du panier à l'Echéance.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Fiscalité européenne de l'épargne et imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Fiscalité européenne de l'épargne:

L'OPCVM investira toujours directement ou indirectement plus de 40% de ses actifs en créances telles que visées par la Loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts et modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de précompte mobilier. Cette imposition s'applique à des personnes physiques. Elle ne s'applique pas quand un investisseur ayant sa résidence fiscale en Belgique encaisse auprès des institutions de services financier en Belgique mentionnées dans ce prospectus.

Toute personne physique qui perçoit des revenus de l'OPCVM par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un pays autre que celui dont elle est résidente, est tenue de recueillir des informations sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts propres par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières:

Les revenus provenant d'actions de capitalisation et d'actions de distribution de cet OPCVM sont soumis à l'imposition sur le rendement obtenu à l'occasion du rachat de parts des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tel qu'instauré par la Loi-programme du 27 décembre 2005. L'imposition s'élève à 15% sur le montant imposable des revenus visés à la loi précitée (seulement les revenus depuis le 1er juillet 2005 ou, en cas d'acquisition après le 1er juillet 2005, depuis la date d'acquisition sont pris en compte). L'imposition s'applique aux personnes physiques soumises à l'imposition des personnes physiques en Belgique.

2.1.4 GESTION FINANCIERE DU PORTEFEUILLE

La société de gestion délègue la gestion intellectuelle du portefeuille, à l'exception de la constitution et la tenue à jour du compartiment d'un point de vue technique et juridique, à Eperon Asset Management Limited, Joshua Dawson House, Dawson Street, Dublin 2, IRELAND.

2.1.5 DISTRIBUTEUR

KBC Asset Management S.A., 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

2.1.6 INDICE ET BENCHMARK

Pas d'application.

2.1.7 POLITIQUE SUIVIE PENDANT L'EXERCICE

Composition du panier à la date du rapport

Nom	Valeur
ABBOTT LABORATORIES	3,5702
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV	3,2048
BANCO SANTANDER SA	2,4708
BP PLC	3,0840
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	2,6272
CENTRICA	4,4338
COLGATE-PALMOLIVE CO	2,9746
DANONE	2,5434
DEUTSCHE POST AG-REG	3,7021
DIAGEO PLC	3,1637
FRANCE TELECOM SA	4,0644
HJ HEINZ CO	3,0540
INDITEX	3,0717
KIMBERLY-CLARK CORP	3,9636
KONINKLIJKE AHOLD NV	4,0810
KONINKLIJKE KPN NV	3,4769
KRAFT FOODS INC-CLASS A	2,5287
MCDONALD'S CORP	3,9438
NATIONAL GRID PLC	3,1474
NESTLE SA-REG	3,1364
NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	4,4380
NOVARTIS AG-REG	4,1418
PFIZER INC	3,0633
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	3,7628
ROYAL BANK OF CANADA	2,9216
SWISSCOM AG-REG	4,6027
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	3,7899
TELEFONICA SA	3,5269
TESCO PLC	3,4675
UNILEVER NV-CVA	2,7008
Total	102,66

Evolution de l'indice ou basket

Indice: **BASKET**
 30/12/2009: **102,66**
 Evolution depuis 30/06/2009 ou depuis le lancement du compartiment: **2,66%**
 Indice au départ du compartiment: **100,00**
 Garantie minimum en monnaie locale à la date d'échéance: **10,00**
 Monnaie locale: **CZK**

2.1.8 CLASSE DE RISQUE

A une échelle de Ø à VI.

Classe de risque actuelle: IV

Classe de risque au lancement: IV

Il s'agit d'un indicateur du risque lié à l'investissement dans un OPC ou un compartiment. Sept classes de risque ont été définies. La classe zéro représente le risque le plus bas et la classe six le risque le plus élevé.

Adaptation de la classe de risque:

Le calcul de la classe de risque s'effectue selon la circulaire OPC 3/2007 de la CBFA du 8 juin 2007. Une classe de risque peut évoluer au fil du temps. Ainsi, un changement au niveau de la volatilité du marché peut influencer le profil de risque.

La classe de risque doit être adaptée quand, pendant deux périodes semestrielles de calcul consécutives, la classe de risque d'un compartiment d'OPC est différente de celle attribuée initialement.

La classe de risque adaptée et la classe de risque au moment du lancement doivent être mentionnées dans les rapports annuels (semestriels).

2.2 BILAN

Schéma du bilan		31/12/2009 (en devise du compartiment)
	TOTAL ACTIF NET	164.425.169,17
II.	Valeurs mobilières,instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	
A.	Obligations et autres titres de créance	
a)	Obligations	94.744.675,73
F.	Instruments financiers dérivés	
e)	Sur actions	
	Contrats de swap (+/-)	-2.420.640,00
j)	Sur devises	
	Contrats de swap (+/-)	-7.854.883,41
V.	Dépôts et liquidités	
A.	Avoirs bancaires à vue	1.518.446,87
B.	Avoirs bancaires à terme	78.452.317,00
VI.	Comptes de régularisation	
B.	Produits acquis	114.200,77
C.	Charges à imputer (-)	-128.947,79
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	164.425.169,17
A.	Capital	168.100.000,00
D.	Résultat de l'exercice	-3.674.830,83

POSTES HORS BILAN

IV	Montants notionnelles des contrats de swap (+)	257.931.500,36
----	--	----------------

2.3 COMPTE DE RÉSULTATS

Compte de résultats	31/12/2009 (en devise du compartiment)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	
A. Obligations et autres titres de créance	
a) Obligations	-372.515,36
F. Instruments financiers dérivés	
e) Sur actions	
Contrats de swap	-2.420.640,00
j) Sur taux d'intérêt	
Contrats de swap	-341.249,78
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes	2.317,00
H. Positions et opérations de change	
a) Instruments financiers dérivés	
Contrats de swap	-2.806.107,35
b) Autres positions et opérations de change	2.187.775,49
II. Produits et charges des placements	
B. Intérêts	
a) Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire	470.594,88
b) Dépôts et liquidités	116.511,79
C. Intérêts d'emprunts (-)	-22.493,82
IV. Coûts d'exploitation	
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-0,77
B. Charges financières (-)	-25.216,67
D. Rénumération due au gestionnaire (-)	
a) Gestion financière	-322.308,46
b) Gestion administrative et comptable	-12.550,77
J. Taxes	-49.366,23
K. Autres charges (-)	-79.580,78
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	
Sous-total II + III + IV	75.589,17
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-3.674.830,83
VII. Résultat de l'exercice	-3.674.830,83

Affectation des résultats		31/12/2009 (en devise du compartiment)
I.	Bénéfice (Perte) à affecter	-3.674.830,83
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-3.674.830,83
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	3.674.830,83

2.4 COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 COMPOSITION DES AVOIRS DE HORIZON CSOB BONUSOVY FOND 3

Dénomination	Quantité au 31/12/2009	Devise	Cours en devises	Evaluation (en devise du compartiment)	% Détenue de l'OPC	% Portefeuille	% Actif net
ACTIF							
PORTEFEUILLE TITRES							
Obligations							
Obligations d'états							
<u>Italie</u>							
ITALY 04/14 4.25 % 01/08/02	1.100.000,00	EUR	106,267	31.379.847,15		37,15	19,09
<u>Portugal</u>							
PORTRUGAL 09/14 3.60% 15/10	1.200.000,00	EUR	102,297	32.654.466,94		38,66	19,86
Obligations des établissements de crédit							
<u>Tchèque</u>							
CZECHIA 03/13 3.7% 16/06	29.100.000,00	CZK	103,540	30.710.361,64		36,36	18,68
Total des obligations				94.744.675,73		112,17	57,62
Swaps							
<u>Belgique</u>							
KBC SWAPS	168.100.000,00	CZK	-1,440	-2.420.640,00		-2,87	-1,47
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV BTPS 08/14 CZK 1	1.100.000,00	EUR	-12,405	-3.603.204,09		-4,27	-2,19
KBC BANK NV CZGB 06/13 CZK 1	29.100.000,00	CZK	-5,534	-1.610.252,28		-1,91	-0,98
KBC BANK NV PGB 10/14 CZK 1	1.200.000,00	EUR	-8,336	-2.641.427,04		-3,13	-1,61
Total swaps				-10.275.523,41		-12,17	-6,25
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES				84.469.152,32		100,00	51,37
LIQUIDITES							
Comptes à vue							
<u>Belgique</u>							
KBC GROUP CZK	1.505.128,72	CZK	1,000	1.505.128,72			0,92
KBC GROUP EURO	504,38	EUR	1,000	13.318,15			0,01
Total compte à vue				1.518.446,87			0,92
Comptes à terme							
<u>Allemagne</u>							
DZ BANK AG 12/11-08/01/10 DZBANK 1.050 %	25.200.000,00	CZK	100,001	25.200.252,00			15,33
<u>Belgique</u>							
KBC BANK NV 07/12-08/01/10 KBCBANK 1.110 %	4.620.000,00	CZK	100,002	4.620.092,40			2,81
KBC BANK NV 12/11-08/01/10 KBCBANK 1.300 %	16.800.000,00	CZK	100,007	16.801.176,00			10,22
<u>Royaume-Uni</u>							
BANCO BILBAO VIZCAYA LONDON 13/11-08/01/10 BCOBILLO 1.140 %	25.000.000,00	CZK	100,003	25.000.750,00			15,21
UBS LONDON 08/12-08/01/10 UBSL 1.000 %	3.000.000,00	CZK	99,999	2.999.970,00			1,83

UBS LONDON 18/11-08/01/10 UBSL 1.120 %	3.830.000,00	CZK	100,002	3.830.076,60			2,33
Total comptes à terme				78.452.317,00			47,71
TOTAL LIQUIDITES				79.970.763,87			48,64
AUTRES							
Intérêts courus		CZK		114.200,77			0,07
Frais provisionnés		CZK		-128.947,79			-0,08
TOTAL AUTRES				-14.747,02			-0,01
TOTAL DE L'ACTIF NET				164.425.169,17			100,00

2.4.2 CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES AVOIRS

La liste détaillée des transactions peut être consultée sans frais au siège de la Sicav, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles.

2.4.3 MONTANT DES ENGAGEMENTS RELATIVES AUX POSITIONS EN DERIVES FINANCIERS

EN TITRES	Devise	En devise	En CZK	Date de transaction
KBCBANK	EUR	2.300.000,00	60.731.500,00	09.12.2009
KBCBANK	CZK	29.100.000,00	29.100.000,00	09.12.2009
EQLISWAP	CZK	168.100.000,00	168.100.000,00	09.12.2009

2.4.4 EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES RACHATS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Période	Evolution du nombre des parts en circulation						
	Souscriptions		Remboursements		Fin de période		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total
2009 - 12	16.810.000,00	0,00	0,00	0,00	16.810.000,00	0,00	16.810.000,00

Période	Montants payés et reçus par l'OPC (en devise du compartiment)					
	Souscriptions			Remboursements		
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.
2009 - 12	168.100.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Période	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en devise du compartiment)				
	Du compartiment			D'une part	
	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2009 - 12	164.425.169,17			9,78	0,00

2.4.5 RETURNS

Les rendements cumulés sont indiqués pour autant qu'ils se rapportent à une période d'au moins un an.

2.4.6 FRAIS

Total des frais sur encours (TFE)

Pas d'application.

SOFT COMMISSIONS

Pas d'application.

EXISTENCE DE 'FEE SHARING AGREEMENTS' ET DE 'REBATES' :

La société de gestion peut partager sa rémunération avec le Distributeur et des parties institutionnelles et/ou professionnelles.

Le fee sharing n'a pas d'incidence sur la hauteur de la commission de gestion que le fonds verse à la société de gestion. Cette commission de gestion est soumise aux limitations prévues par les statuts. Ces limitations ne peuvent être modifiées qu'après avoir été approuvées par l'assemblée générale.

La société de gestion a conclu un accord de distribution avec le Distributeur de manière à favoriser une plus large diffusion des droits de participation du fonds en utilisant plusieurs canaux de distribution.

Il est de l'intérêt des participants, du fonds et du distributeur que le plus grand nombre possible de parts soit vendu et que les actifs du fonds soient donc les plus élevés possible. De ce point de vue, il n'est donc pas question d'intérêts contradictoires.

2.4.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES DONNEES

La commission de gestion est payable au terme de chaque mois et est basée sur le nombre de parts en début de semestre.

La rémunération de l'agent administratif est payable au terme de chaque semestre et est basée sur la situation des derniers avoirs connus à la fin du semestre concerné.

Rémunération du dépositaire: cette commission est payable annuellement au début de chaque année civile et est calculée sur l'état du patrimoine à la fin de l'année civile précédente.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux:

Toute participation dans des fabricants d'armes controversées, dont l'on peut conclure par consensus international au cours des cinq dernières décennies que leur usage occasionne des souffrances humaines disproportionnées à la population civile est résolument écartées du compartiment. Il s'agit notamment de fabricants de mines antipersonnelles, de bombes et de munitions à fragmentation et d'armes à l'uranium appauvri.

Produits dérivés financiers sur indices financiers: de plus amples informations sur d'éventuels indices financiers servant de sous-jacent aux produits dérivés financiers sont fournies dans la section "Objectif et politique de placement du compartiment" du présent rapport.

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

- 2. Renseignements relatifs au Horizon Kredyt Bank Fix Upside Coupon 2
 - 2.1. Rapport de gestion
 - 2.1.1. Date de lancement, prix de souscription initiale et date d'échéance
 - 2.1.2. Cotation en Bourse
 - 2.1.3. Objectif et politique de placement du compartiment
 - 2.1.4. Gestion du portefeuille d'investissement
 - 2.1.5. Distributeurs
 - 2.1.6. Indice et benchmark
 - 2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice
 - 2.1.8. Classe de risque
 - 2.2. Bilan
 - 2.3. Compte de résultats
 - 2.4. Composition des avoirs et chiffres-clés
 - 2.4.1. Composition des avoirs
 - 2.4.2. Changement dans la composition des avoirs
 - 2.4.3. Montant des engagements relatives aux positions en dérivés financiers
 - 2.4.4. Evolution des souscriptions, des rachats et de la valeur nette d'inventaire
 - 2.4.5. Rendements
 - 2.4.6. Frais
 - 2.4.7. Notes aux états financiers et autres données

En cas de divergences entre la version française du rapport (semi)annuel et les publications dans d'autres langues, le texte français prime.

